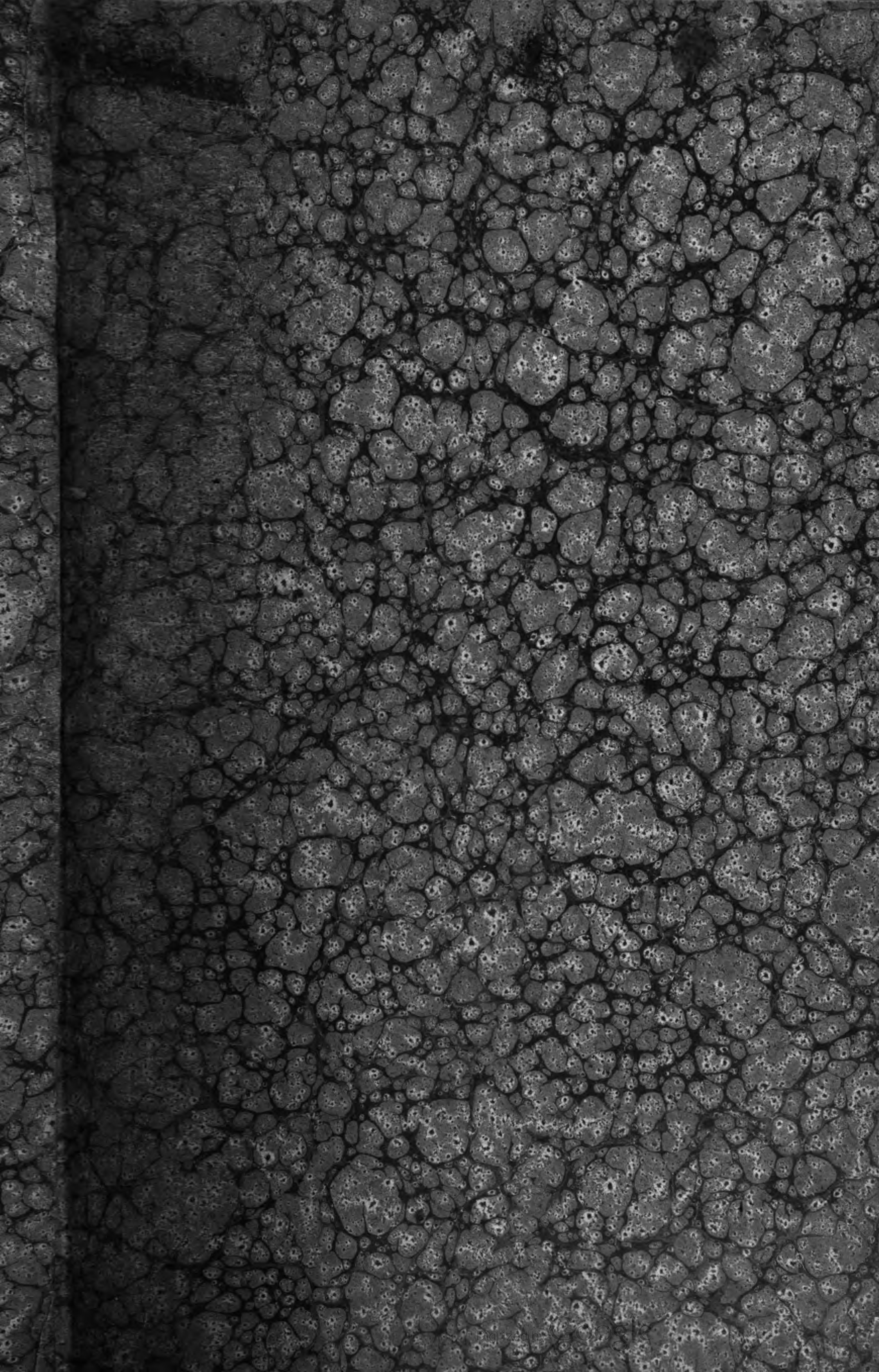




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

TOME TREIZIÈME.

4e Série des Travaux de la Société.—44e volume de la Collection.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

1870.

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1870, 43 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, etc., renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce BULLETIN, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros, qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810 et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend 6 cahiers. Seul, le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre des pages de ce tome à 364. La pagination du tome VI recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, et dont le second et les suivant portent celui de : ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837 inclusivement.

Les ANNALES forment 14 volumes composés chacun de 6 numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier porte par erreur la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE, etc.; les trois derniers sont intitulés : MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS, comprenait, au 1er janvier 1870, douze volumes : le premier, commencé au2 avril 1852, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1869. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche et le douzième quatre.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

EXAMEN

DE L'ÉTUDE DE M. FRÉMONT,

SUR LA

SUPPRESSION DE LA HAUTE POLICE DE L'ÉTAT

Par M. E. Bimbenet.

Séance du 5 mars 1869.

Le magistrat ajoute à l'honneur d'une carrière laborieusement parcourue, lorsque, dans l'intérêt de l'humanité et de la société, il publie le résultat de ses observations et les réflexions que lui a suggérées une longue expérience de l'application des lois.

C'est ce que vient de faire M. Frémont en traitant, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.

recueil justement estimé et très-répandu, la question de l'opportunité du maintien ou de la suppression de la *Surveillance de la haute police de l'État*, à laquelle les condamnés sont soumis, dans un grand nombre de cas prévus par le Code pénal, et particulièrement déterminés par son art. 44.

Convaincu de l'inefficacité de cette mesure et, plus encore, des effets contraires à ceux que le législateur en attendait, il élève une voix éloquente pour en demander la suppression.

Pénétré de cet axiôme emprunté à la sagesse des peuples de l'antiquité : qu'un citoyen ne peut demander l'abrogation d'une loi qu'en proposant de lui en substituer une autre, il offre en même temps à la méditation du législateur un projet destiné à remplacer celle dont il démontre non-seulement l'inutilité, mais encore les dangers.

Plein de défiance pour les innovations, il s'en inquiète et se rassure en se plaçant sous la protection de cette maxime que les lois pénales, surtout, sont le reflet fidèle des mœurs de la société qu'elles doivent protéger, et en résumant en peu de mots les adoucissements progressifs des peines répressives des crimes et des délits, même depuis la promulgation du Code de 1810.

« Certainement voilà, dit-il, de nobles et belles con-
« quêtes remportées par la civilisation sur les rigueurs de
« notre ancien Code pénal; mais les meilleurs et plus
« sévères esprits en demandent une nouvelle : je veux
« parler de la surveillance de la haute police de l'État. »

Ce vœu n'est pas exprimé pour la première fois; la question de la surveillance a été souvent agitée et la mesure souvent attaquée par d'éminents criminalistes.

Elle l'a été surtout devant les Tribunaux, et quelquefois avec une vivacité d'expressions et des mouvements ora-

toires très-puissants par quelques-uns des malheureux soumis à sa tyrannique et funeste influence.

Pour moi, je ne perdrai jamais le souvenir des plaintes déchirantes exprimées à la barre de la chambre correctionnelle de la Cour impériale d'Orléans par un d'entre eux, expulsé de tous les ateliers de sa profession et réduit, ainsi, à la nécessité absolue de rompre son ban. Son sort parut digne de pitié à ce point que, renvoyé de la poursuite dirigée contre lui, les magistrats et les membres du barreau firent, séance tenante, une collecte pour lui donner le moyen de retourner à la résidence qui lui était assignée.

Cette question, le caractère et les effets de cette mesure sont également très-connus de tous les chefs d'ateliers, et plus encore de leurs honnêtes et laborieux ouvriers; et on peut dire que les arguments opposés à la continuation de la surveillance se produisant ainsi dans le silence de la vie privée la plus modeste et quelquefois la plus humble, l'emportent sur les considérations les plus savamment accumulées et les plus parfaitement présentées, ou du moins viennent donner à celles-ci une pleine et entière justification.

Les chefs d'ateliers animés de sentiments plus élevés, se séparant déjà de la classe à laquelle la plupart d'entre eux ont appartenu, se fiant à leur propre surveillance et à leur autorité, acceptent tous, ou presque tous sont disposés à accepter l'ouvrier surveillé au nombre de leurs travailleurs.

Ceux-ci, encore sous l'empire d'un sentiment de solidarité emprunté à l'ancienne organisation, dont quelques vestiges existent encore, des corporations et des associations des gens de métiers, repoussent ceux qu'ils savent dans cette situation; demandent d'abord leur expulsion de l'atelier; et quand ils ne peuvent l'obtenir, les traitent de manière à ce qu'ils se trouvent dans la nécessité de le quitter.

Et alors les bonnes dispositions qui animent, nous en sommes convaincu, le plus grand nombre des condamnés au moment où ils recouvrent cette douce liberté dont on ne connaît jamais mieux le prix que lorsqu'on en a été privé, ces bonnes dispositions s'évanouissent.

Ils luttent d'abord, ils vont d'un atelier à un autre, on les en chasse. La colère, la haine, l'oisiveté, les vices que le travail éloigne du cœur, reprennent leur empire; la nécessité de vivre, d'apporter le pain de chaque jour à la femme et aux enfants devient une excuse se réunissant à celle tirée de l'impossibilité de se procurer de l'ouvrage; et l'homme tombé une première fois tombe une seconde, mais pour ne plus se relever, et, ce qu'il y a peut-être de plus malheureux pour lui, en se croyant innocent de son nouveau crime, en le reportant sur la société qu'il en accuse et à laquelle il déclare la guerre comme à l'auteur de son infortune.

Car, ce serait une erreur de croire que les criminels intelligents, et ils sont en grand nombre, ne cherchent pas dans le raisonnement, l'excuse dont toute conscience humaine éprouve le besoin pour expliquer sa chute; il est peu d'hommes qui ne cherchent et ne finissent par trouver, dans ce but, ce que les intelligences cultivées, dirigées et soutenues dans la voie du bien par une bonne éducation, les traditions d'une famille honorable et la considération publique, qualifient de sophismes et qui, peut-être, dans une toute autre condition de la vie, pourrait prendre un autre nom.

Mais pourquoi m'exprimer ainsi? L'œuvre de M. Frémont ne nous donne-t-elle pas le tableau le plus saisissant de la situation, intolérable et entrainant au crime, du surveillé; il serait difficile d'y rien ajouter.

Ses fréquents rapports avec les accusés, les récidivistes, les rupteurs de ban, lui ont permis de le tracer non-seu-

lement avec toutes ses perspectives, mais encore de faire connaître les ruses auxquelles se livrent ceux-ci pour déjouer les effets de la surveillance et détourner l'attention des Magistrats ou des fonctionnaires chargés d'en faire l'application.

C'est ainsi qu'il constate avec l'autorité qui lui appartient l'inefficacité de cette mesure et ses conséquences désastreuses; et c'est avec une grande raison qu'il ajoute: « on l'a dit fort énergiquement: en conservant la sur-« veillance, on laisse sans s'en douter subsister la peine « de la marque; seulement on ne se sert plus de la main « du bourreau et du fer rouge. » et il aurait pu dire encore que: Cette marque est plus insupportable et plus flétrissante; car la marque au fer chaud était un signe caché qui ne se révélait qu'aux yeux du fonctionnaire chargé de le rechercher, tandis que la surveillance est une marque venant frapper les yeux si ce n'est de tous, au moins d'un grand nombre, et particulièrement de ceux auxquels on est le plus intéressé à ne pas la montrer.

C'est ainsi qu'il constate, au point de vue économique et même moral, l'affligeante supériorité de la France sur les autres nations européennes au regard du chiffre des ruptures de ban, et qu'il est amené à demander, beaucoup moins dans l'intérêt des condamnés, que dans celui de la société elle même, l'abrogation des nombreux articles de notre loi générale, consacrant la surveillance de la haute police de l'État.

« Au nom de la civilisation, dit-il, effaçons de nos « codes cette disposition, inspirons-nous de la pensée « chrétienne qui a substitué, partout, dans ses dogmes « comme dans sa morale, la redemption à la vengeance et « la réhabilitation à la flétrissure; il faut que la justice « humaine participe, en quelque sorte, de cette misé-

« ricorde divine qui tient pour racheté celui qui a expié
« sa faute dans le repentir. »

Ici nous devons remarquer que la miséricorde de la société est subordonnée à une condition *accomplie :* le repentir.

Si l'on s'en tenait à cette proposition, il semble que l'accueil dont la demande de M. Frémont est digne serait bien difficile; qui appréciera et comment apprécier l'absence ou la présence de ce sentiment chez les libérés soumis à la surveillance ?

Mais, empressons-nous de le dire, on ne serait pas, si on adoptait son projet, dans l'embarras d'un tel choix à faire entre les uns et les autres, et le mode d'expiation qu'il propose justifie le vœu qu'il exprime, ainsi que nous le verrons bientôt.

Mais avant, il semble indispensable, pour l'exacte appréciation du système de M. Frémont, de jeter un coup d'œil sur la disposition de la loi qu'il s'agit d'abroger et de remplacer.

La mesure de la surveillance appartient à la législation moderne; les anciennes ordonnances ne l'édictaient pas; elles connaissaient le ban ou le bannissement et l'exil.

Cette peine, car elle avait alors ce caractère, tandis qu'elle n'est aujourd'hui que la conséquence d'une condamnation, qu'une simple mesure de précaution administrative, avait deux acceptions : le ban ou le bannissement pouvait avoir lieu dans l'intérieur du territoire de la monarchie ou au-delà de ses limites ; dans le premier cas, on l'appelait, indifféremment, ban ou bannissement; dans le second, bannissement ou exil.

Elle était prononcée à temps ou à perpétuité ; mais dans ce dernier cas même, comme le condamné pouvait être

relevé de la peine par des lettres de grâce, on jugeait au Parlement de Paris que le banni ou l'exilé conservait son domicile légal en France et dans la ville qu'il habitait; car, ainsi que le dit un ancien jurisconsulte : « Comme « tous les hommes sont présumés chérir le lieu de leur « naissance, l'établissement de leur famille et le centre de « leurs plus anciennes habitudes, de là naît la consé- « quence que l'esprit de retour conserve l'ancien domicile « sur l'habitation de fait. »

Ainsi, quelque rigoureuse qu'elle fut, et peut-être pour ajouter à ses rigueurs, la loi laissait encore espérer à ceux qu'elle frappait le retour au pays natal, et les rattachaient à la patrie par un lien de droit, rompu, cependant, par la puissance du droit.

Cette loi était empruntée à celles de l'antiquité; elle prenait sa source dans ce principe que le coupable envers la Constitution ou les lois de son pays est indigne de leur protection, et que le meurtrier ne doit pas respirer le même air que respirait celui auquel il a ôté la vie.

L'ostracisme temporaire ou perpétuel était considéré comme plus redoutable que le dernier supplice exécuté dans les formes les plus ignominieuses et les plus cruelles.

Aussi l'accusé dont la condamnation pouvait aller jusqu'à la mort était libre, avant la délibération, lorsqu'il désespérait d'être renvoyé absous, de déclarer qu'il se condamnait lui-même à l'exil, et il pouvait se retirer tranquillement.

Mais alors ses biens étaient confisqués, il ne pouvait se montrer sur le territoire de la République, et un citoyen qui lui aurait donné asile encourait comme lui la peine de la confiscation et du bannissement; car, disait-on alors comme le disait notre ancien jurisconsulte français : L'exil est d'autant plus rigoureux pour un Athénien qu'il

ne trouve nulle part les agréments de sa patrie et que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune.

Il en était de même à Rome : l'exil n'était pas dans la loi, il est vrai, mais la confiscation, l'interdiction de l'eau et du feu équivalaient certainement à l'ostracisme des Grecs.

Et de même, aussi, quoique le mot de surveillance ne soit pas prononcé dans ces deux législations, elle n'en existait pas moins comme conséquence de la condamnation.

Elle n'était pas confiée à ce que nous appelons avec une solennité démentie par l'usage, la haute police de l'État; remplacée par les citoyens et les délateurs, et d'ailleurs très-activement exercée par les parties intéressées, et commandée par la crainte d'encourir la même peine, elle était assez rigoureusement pratiquée; et on cite à l'appui de cette proposition l'exemple d'un banni qui, ayant osé reparaître, fut dénoncé à l'Aréopage, traduit devant l'assemblée du peuple et condamné de nouveau.

Les anciennes ordonnances n'ont jamais assimilé formellement au banni, en le menaçant de la même peine, celui dont il aurait reçu l'hospitalité ailleurs qu'au lieu de sa résidence.

Mais il est probable que, considéré comme complice du crime de rupture de ban, il aurait encouru la même condamnation; et cela semble d'autant plus certain que le mot *ban* exprimait, dans l'origine, une déclaration publique d'une prescription légale ou judiciaire.

La surveillance, dans certains cas de condamnation, est donc aussi vieille que l'institution des lois pénales.

Il n'en pouvait être autrement, car à quoi bon prononcer la peine du bannissement, si on n'a pas un moyen efficace de la faire exécuter.

C'est d'ailleurs une pensée tellement naturelle que la

société se prémunisse contre ceux de ses membres qui lui donnent la plus légitime défiance par la violation des lois de l'humanité et de leur pays, qu'elle a dû se présenter à l'esprit de tous les législateurs.

Mais elle dut, suivant la nature des Constitutions, être tacite ou expresse.

Dans les anciennes républiques, il n'était pas besoin de mentionner la surveillance dans le texte de la loi, sous cette forme de gouvernement et sous l'influence des idées de ces temps, une violence exercée sur un simple citoyen était une atteinte portée à la sécurité publique et un attentat à la Constitution elle-même du pays.

La qualité de citoyen équivalait à une sorte de magistrature chargée de l'exécution de la loi et des décisions judiciaires émanées du souverain, c'est-à-dire du peuple.

La société gauloise reposait sur des éléments constitutionnels d'une nature bien différente : elle tirait son organisation de la suprématie du vainqueur sur le vaincu.

C'est ce qui explique la cruauté des peines; et comme cette cruauté prenait sa source dans le droit de la vengeance, emprunté aux coutumes germaniques, on conçoit qu'elles eussent au plus haut degré et dans une parfaite égalité tout à la fois le caractère répressif et préventif.

Et comme aussi le pouvoir public était établi dans cet esprit, comme il était bien imparfaitement constitué, que les mesures les plus arbitraires pouvaient suppléer au silence de la loi, il devait arriver et il arriva, en effet, que si le mot surveillance ne se rencontre pas dans les anciennes ordonnances, on le trouve en réalité dans les conséquences des condamnations et dans les faits.

On peut donc dire de cette mesure, malgré le silence des anciennes législations, qu'elle a passé de celle-ci dans la législation contemporaine.

Elle n'est donc pas, par sa propre nature, une mesure

extraordinaire, et n'ayant aucune raison d'être, elle appartient, au contraire, à la logique la plus vulgaire.

Aussi M. Frémont ne la combat-il qu'en considération du progrès de la raison publique et de l'adoucissement des mœurs.

Cet aspect est tellement juste que, pendant la longue suite des siècles où les peines ont été rigoureuses jusqu'à la cruauté, il ne s'est élevé en France qu'un très-petit nombre de voix pour demander qu'elles fussent tempérées : ces voix sont celles de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, et de l'illustre avocat général du Parlement de Grenoble, Servan.

Mais, comme l'a dit très-judicieusement l'auteur d'un livre intitulé : *Des Crimes et des Peines dans l'antiquité et dans les temps modernes*, aussi estimable par le but qu'il se propose que par la haute érudition et le sentiment littéraire qui le distinguent, on ne saurait trop remarquer la proportion dans laquelle les mœurs devancent les lois.

C'est, sans aucune contestation possible, l'adoucissement des mœurs qui conspire contre la rigueur des peines et contre leur caractère préventif, pour leur laisser le caractère répressif.

Le premier devient chaque jour plus inutile, et l'expérience des siècles nous a démontré son inefficacité.

Et, de nos jours, la pratique des affaires criminelles, les décisions du Jury français profitant, avec empressement, des dispositions bienveillantes de l'art. 463 du Code pénal, au risque de se mettre le plus ordinairement en contradiction avec l'évidence, soit pour éviter la peine de mort, soit pour soustraire le coupable à la surveillance, donnent à cet proposition une si éclatante autorité, qu'elle ne saurait être combattue.

La surveillance est tellement impuissante et même tellement funeste dans ses résultats qu'on a soin de purger

la capitale de la présence des condamnés libérés, auxquels elle est infligée.

C'est ce que nous apprend le décret du 8 décembre 1851, et qui vient nous démontrer que cette mesure a laissé les choses au même état que celui où elles étaient en l'année 1700-01, date d'une déclaration du roi portant défense, sous peine des galères, à ceux qui ont été bannis ou condamnés au carcan ou à d'autres peines corporelles ou qui ont subi quelque peine pour rupture de ban, de se retirer à Paris ou dans la banlieue, de suivre la Cour (voir à ce sujet l'intéressant ouvrage des *Crimes et des Peines* cité plus haut, p. 251,) même après le temps de la peine expirée.

Mais ce qui doit frapper ici, ce n'est pas tant l'impuissance de la surveillance que ses dangers substitués aux garanties qu'on en attendait.

Qu'il nous soit permis de rappeler un drame dont la ville d'Orléans a été le théâtre, et dont les fastes des causes criminelles transmettront le souvenir.

Des crimes réitérés et commis par un seul et unique procédé effrayaient naguère la population des faubourgs et des campagnes des environs; on apprenait, à des intervalles assez rapprochés, le lendemain d'une nuit orageuse, qu'un habitant paisible, aisé, avait été frappé d'un coup de marteau et qu'il était tombé mort sans avoir fait entendre un cri, une plainte.

La justice cherche avec activité l'auteur de ces crimes; elle interroge la liste des surveillés; il en était un parvenu à un âge assez avancé, depuis longtemps rentré des galères dans sa ville natale, vivant obscurément mais paisiblement des produits d'un état honnête et sédentaire; ses habitudes, sa bonhomie apparente lui avaient concilié la sympathie de son voisinage; les notes tenues sur son compte par la police étaient satisfaisantes; le père Hou-

debine, ainsi le qualifiait-on, presque affectueusement, dans son quartier, était celui auquel on pensait le moins dans les investigations de la Justice; il s'en fallut de bien peu que le coupable ne lui échappât.

L'intelligence et le zèle d'un jeune magistrat surent le découvrir; et cette découverte est d'autant plus méritoire qu'elle se fit non pas seulement en dehors des résultats de la surveillance mais malgré ces résultats.

Cependant, peut-être de graves inconvénients seraient attachés à ce que, sans transition, on effaçât de nos codes ce moyen de contrôle et de prudence.

C'est ici que se révèle l'importance des propositions produites par M. Frémont.

Son premier soin serait de partager les coupables en deux catégories; il appellerait la première celle des *bons*, autrement celle des hommes égarés qu'on peut ramener au bien par les moyens de moralisation; la seconde celle des *mauvais*, c'est-à-dire des hommes profondément corrompus dont l'amendement n'est plus possible.

En adoptant cette division qui serait faite par la Justice répressive, les *mauvais* étant déportés et les *bons* étant soumis immédiatement à un régime moralisateur dont on aurait tout lieu d'espérer le succès, nous pourrions nous réunir à cette pensée que la surveillance n'aurait plus de raison d'être.

Si les choses pouvaient se passer ainsi, le programme dont nous venons de faire connaître l'économie, serait plus facilement qu'on ne le pense, nous dit son auteur, mis à exécution; et pour nous, à quelques exceptions inévitables près, nous pensons qu'il produirait les meilleurs effets.

Qu'il nous soit permis cependant de présenter quelques objections.

Ce serait donc la Justice répressive ,qui établirait la distinction entre les *bons* et les *mauvais*?

En matière criminelle, la Justice répressive c'est le Jury : et ce serait sur les indications de ses verdicts, adoptant ou rejetant les circonstances atténuantes, rejetant quelques circonstances aggravantes et considérées comme les manifestations de son choix entre les condamnés, que cette distinction des *bons* et des *mauvais* serait faite.

Nous craignons que ce moyen ne soit insuffisant, nous craignons que le Jury, magistrature temporaire, mobile, composée d'hommes appartenant à tous les degrés de la bourgeoisie, ne soit peu disposé à décider une aussi grave question, et qu'elle n'ait aucun élément suffisant pour le faire ; nous croyons, de plus, que le Jury s'occupe peu de cette distinction quand il admet les circonstances atténuantes ou quand il les rejette ; et qu'il se place beaucoup plus, dans ses délibérations, au point de vue de la gravité de la peine comparée à la gravité du crime, ou même malgré sa gravité, qu'il ne se place au point de vue du caractère personnel de l'accusé dont il a toujours une assez mauvaise opinion, même quand il l'acquitte.

Il nous semble que le but à obtenir dans cette hypothèse le serait plus sûrement, si on entendait par le mot : *Justice répressive* la magistrature, chargée d'appliquer la loi après la déclaration du Jury.

A ce premier moyen, l'auteur en ajoute un autre, consistant dans la transformation absolue du régime pénitentiaire appliqué à ceux déclarés *bons*.

Jetant un coup-d'œil retrospectif sur l'état des prisons au commencement de ce siècle, il en trace un tableau bien fait pour convertir à son système les esprits les moins disposés à l'admettre. On y trouvait dit-il, pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, prévenus, condamnés, sans distinction de sexe, d'âge et de crimes ; il nous met en présence du cynisme des conversations qui corrompent, de

l'oisiveté qui déprave, et de cet assemblage de tous les vices et de toutes les immoralités.

Il reconnaît que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque, et leur nombre donne une grande portée à son observation, effrayés de cet état de choses, ont mis à l'étude la question des prisons, et qu'il a été reconnu et proclamé en principe : « que la société a « le droit de punir afin de détourner du mal et de porter « au bien ; mais qu'elle n'a pas le droit d'exposer les « condamnés à se corrompre les uns les autres pour le « reste de leur vie. »

C'est avec bonheur qu'on entend un magistrat établir ces belles théories et poursuivre l'entreprise qu'on peut qualifier de sainte, de les mettre en pratique.

Certes, de grandes améliorations ont été déjà introduites dans le régime des prisons, mais nul ne doute qu'elles ne soient insuffisantes; il faut plus encore, il faut d'abord se livrer à la division indiquée entre les condamnés désespérés et ceux qui doivent être regardés comme capables de revenir à des sentiments honnêtes, à une conduite régulière; il faut ensuite substituer à la vie en commun, la vie isolée, le système cellulaire.

Mais ici une nouvelle réflexion se présente à l'esprit; le bannissement, dans tous les cas, de ceux qui seront considérés comme *mauvais*, remis à la décision de la Justice repressive, mots un peu vagues et que nous voudrions voir précisés, pourrait être funeste : il ne serait pas impossible qu'on expatriât quelques *bons* égarés parmi les *mauvais* et qu'on retînt quelques *mauvais* rangés parmi les *bons*.

Le système cellulaire permettrait de consacrer un certain temps à l'épreuve du caractère des condamnés, après lequel on prendrait, en plus grande connaissance de cause, un parti à l'égard de chacun d'eux.

Nous ne suivrons pas M. Frémont dans l'appréciation à laquelle il se livre du régime cellulaire, tel qu'il est pratiqué dans les pays étrangers et dans quelques villes de la France; nous nous empressons de reconnaître qu'il constitue le mode de discussion le plus favorable à la réalisation des théories, dont l'auteur désire l'adoption; et qu'il réunit aux conditions les plus sérieuses d'un retour aux meilleurs sentiments du cœur et de la conscience, les soins hygiéniques les mieux compris.

On pourrait même se plaindre de l'excès de ce dernier avantage, et craindre qu'en lisant la description de la vie du détenu cellulaire, il ne vint à la pensée de quelque pauvre diable, aux prises avec de graves difficultés d'existence, de se faire mettre au nombre de ces *bons* dont nous entretient M. Frémont.

Une chambre chauffée, éclairée au gaz, une couche saine et molle, des vêtements d'une bonne qualité, du linge blanc, des secours tout prêts en cas d'indisposition; un médecin, une sœur de charité en cas de maladie, tout ce qui est nécessaire pour entretenir la propreté du corps, une nourriture substantielle, composée d'une ration de viande tous les deux jours, et tous les jours d'un bouillon, de légumes et de pain excellent; une promenade dans des jardins ombragés, et enfin les exercices de la religion, les exhortations bienveillantes du prêtre.

Et si, à cela, on ajoute l'usage d'une bibliothèque composée de livres de morale, d'histoires touchantes, le travail manuel et productif, la correspondance avec la famille, les visites des parents, les instructions de l'instituteur, les rapports fréquents avec les agents des travaux et même avec toutes les personnes honorables ayant une permission spéciale, on trouverait peut-être bien des honnêtes gens prêts à se laisser aller à commettre une mauvaise action pour se procurer toutes ces jouissances après lesquelles ils

soupirent dans la lutte qu'ils soutiennent contre les privations des choses les plus nécessaires.

Si cette existence était telle, il est manifeste que la loi pénale perdrait le caractère répressif et même le caractère préventif qui lui appartient, et cela bien mal à propos, car si l'adoucissement des peines tient à l'adoucissement des mœurs, ceux-là dont les actions, par leur cruauté ou leur immoralité, effraient encore cette société si bienveillante et si disposée à l'indulgence, sont d'autant plus coupables et d'autant plus indignes de sa pitié.

Mais ce danger n'existe qu'en apparence; en réalité, le sort du détenu cellulaire est encore assez rigoureux pour qu'il effraie les âmes honnêtes.

Il faut remarquer, d'abord, que tous ces avantages sont le prix d'une amélioration constatée dans la conduite et les sentiments du détenu; la perte de l'honneur, la privation de la liberté, la séquestration la plus étroite, l'isolement le plus complet, l'absence de toute communication; voilà le lourd fardeau que le détenu aura à supporter pendant longtemps; et c'est dans la souffrance morale qu'il cause que se trouve la garantie que celui auquel il est imposé éprouvera le repentir, et le désir de s'en débarrasser en se réconciliant avec la société et avec soi-même.

La détention cellulaire semble donc appelée à remplacer tous les genres de détention pratiquée jusqu'ici.

Et cependant elle a été l'objet d'assez vives attaques. On a prétendu que de graves inconvénients s'y attachent; on a dit que cette solitude absolue entraînait les uns dans des habitudes aussi funestes qu'immorales dont les conséquences étaient l'idiotisme et la folie; qu'elle inspirait aux autres le désespoir, les poussant au suicide.

M. Frémont repousse victorieusement ces objections par un calcul comparatif de ce qui se passe, à cet égard, dans les maisons de détention en commun et les maisons de détention cellulaire.

Il convient que quelquefois, chez les habitants de celles-ci, on remarque des signes d'abattement et de mélancolie; mais il affirme qu'ils se guérissent par les encouragements et les conseils, et qu'on a remarqué un bien plus grand nombre de ces dispositions parmi les détenus en commun; que la même observation a été faite à l'égard du suicide, et, pour ce qui est des habitudes dépravées, il démontre, et tout le monde le comprend, qu'elles sont beaucoup plus fréquentes parmi les détenus en commun.

Il invoque sur toutes ces objections l'avis d'une Commission constituée au cours des années 1835 et 1839, et composée des docteurs Parisot, Villermé, Louis Marque et Esquirol.

Enfin il donne, comme le résultat de ses propres investigations auprès des détenus cellulaires, l'assurance que tous préfèrent ce genre de détention à la détention en commun.

Résumant les divers ordres d'idées parcourus jusqu'ici, nous dirons que si la proposition était accueillie, et c'est à cela, surtout, que nous devons nous attacher ici, la condamnation encourue aurait trois effets rivalisant entre eux d'avantages pour la société.

Elle débarrasserait le pays de la pire espèce de ses habitants;

Elle moraliserait les coupables seulement égarés, elle les soustrairait aux suggestions des scélérats engagés pour toujours dans la voie du crime, et tarirait ainsi dans sa source un des éléments les plus féconds d'encouragement au mal;

Elle ferait cesser un état intolérable, elle supprimerait une note d'infamie ajoutant un châtiment durable à un châtiment consommé, rendant ainsi l'expiation sans fin, et livrant, pour toujours, celui qui en est frappé, au mépris public; lui fermant la carrière du travail, substituant la

colère, la haine, le désespoir à la résignation et au repentir; elle enlèverait à la paresse et aux mauvais penchants un prétexte et presque une excuse aux actions coupables; enfin elle débarrasserait nos Codes d'une disposition impuissante et, par conséquent, indigne d'y figurer.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le développement des propositions économiques et d'application qu'il nous présente de son système; elles semblent très-réalisables, mais l'appréciation de ces voies et moyens, des compensations de dépenses entre l'état de choses établi et l'état de choses à établir, appartient à un ordre d'idées autre que ceux dont les Sociétés savantes ont à s'occuper.

Nous arrêtons donc ici nos observations sur le mémoire de M. Frémont, et nous nous bornons à dire, en rendant un plein hommage à l'intention qui l'a inspiré, à la précision et à la méthode avec lesquelles il est présenté, qu'en indiquant un nouveau mode de concilier les droits de la société et ses devoirs envers ceux qu'elle se trouve dans la pénible nécessité de punir, il a fait une œuvre digne de fixer l'attention du législateur, du publiciste et du jurisconsulte, et qu'on ne doit négliger aucun moyen de lui assurer une honorable publicité.

Et, bien qu'elle ait déjà paru dans le Recueil que nous avons fait connaître, la *Revue critique de législation et de jurisprudence,* ces considérations nous engagent à proposer sa reproduction dans les *Annales de la Société.*

Nous ne pouvons terminer la tâche qui nous a été confiée sans nous féliciter d'avoir eu à la remplir, et de trouver ainsi la nécessité de donner à l'ouvrage de M. Frémont toute l'attention qu'il mérite et qu'il commande, et une nouvelle occasion de nous reporter à celui de M. Loiseleur, dont les terribles révélations ajoutent un prix inestimable à la généreuse proposition de son collègue.

INFLUENCE SUR LA SANTÉ

DES

BOISSONS ALCOOLIQUES PRISES A DOSES MODÉRÉES,

Mémoire par MM. CHARPIGNON et RABOURDIN.

Séance du 5 mars 1869.

La Société des Sciences d'Orléans a été consultée sur les deux questions suivantes :

1° Quel est, au point de vue de l'hygiène, le rôle que joue l'alcool dans le vin, dont il est un des éléments constitutifs ?

2° Quelle est la proportion maximum d'alcool, au delà de laquelle le vin cesse d'être une boisson saine et hygiénique ?

La Société ayant renvoyé à sa section de médecine, l'examen de ces questions, nous venons rendre compte de cet examen.

I. — LES BOISSONS.

Pour étancher sa soif, pour aider les aliments solides à se dissoudre et pour exciter les forces digestives, l'homme fait usage de liquides dont la nature est aqueuse, stimulante ou alcoolique.

L'eau que l'homme trouve partout, qui semblerait pouvoir répondre à tous les besoins, est loin pourtant de suffire aux nécessités du travail digestif et de l'activité à

laquelle toutes les fonctions sont sollicitées par le mouvement de la vie. Dans toutes les contrées du globe, aussi loin que l'histoire puisse remonter, on voit tous les peuples savoir trouver des boissons stimulantes et excitantes.

L'usage de boissons stimulantes ou fermentées est donc devenu, dès la plus haute antiquité, une habitude qui n'a pas tardé à se transformer en une loi impérieuse à laquelle l'organisme humain aurait de la peine à se soustraire. Il reste néanmoins constant qu'un certain nombre d'individus échappent à cette loi artificielle, et qu'ils peuvent parfaitement digérer et suffire à l'activité fonctionnelle dont ils ont besoin, en ne buvant que de l'eau, mais assurément ces constitutions particulières font exception. Parmi les boissons stimulantes il faut compter le thé, le café, le maté d'Amérique, les aromates; nous ne nous y arrêterons pas.

Mais il est un genre de boissons stimulantes, qui doivent leur action à un principe tout particulier qui s'y développe par la fermentation, et que la distillation en retire. Ce principe est l'alcool. Les bières, les cidres, les vins, le kwas des Russes, le koumis des Tartares, le chica du Chili et quantité d'autres boissons usitées dans les diverses contrées, doivent leur action excitante à l'alcool.

II. — L'ALCOOL.

L'alcool, avons-nous dit, est un produit obtenu par la distillation des liqueurs fermentées. C'est à ce principe que ces liqueurs doivent leur action caractéristique, quoiqu'on doive tenir compte pour chaque liqueur de certains autres éléments, tels que les huiles essentielles, le tanin, qui modifient quelque peu les effets propres de l'alcool.

Toutefois, comme c'est en définitive, à l'alcool qu'est dûe l'action physiologique des liqueurs fermentées, et en

particulier du vin, nous rappellerons ici ses effets sur l'organisme, remettant à établir plus bas les proportions dans lesquelles ce liquide se trouve dans les diverses espèces de vins.

L'alcool introduit dans l'estomac à des doses infiniment variables, par les boissons dites alcooliques, est absorbé et porté dans les organes par le sang, il s'accumule dans les centres nerveux et dans le foie, puis il est rejeté par les organes éliminateurs, poumons, reins et peau. Cette loi physiologique qui attribue à l'alcool le rôle d'agent inassimilable aux éléments organiques et indécomposable sous l'action des forces fonctionnelles, doit remplacer la théorie de Liébig et de Bouchardat, qui enseignait que l'alcool mélangé au sang y subissait des transformations chimiques, et qu'il était éliminé par les poumons sous forme d'acide carbonique et d'eau, et qu'il se comportait comme un aliment respiratoire, subissant une véritable oxydation. (Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 1860 et août 1864).

L'alcool a une véritable affinité pour la substance nerveuse; il s'y localise, et peut en être extrait en nature. Ainsi sacrifiant des chiens mis en ivresse, si on distille 440 grammes de substance nerveuse, on retire 3 grammes 25 d'alcool capable de brûler. La même quantité de sang ne donne que 3 grammes d'alcool.

Chez un homme mort, trente heures après un excès alcoolique, 20 grammes de pulpe nerveuse avaient gardé assez d'alcool pur, pour qu'il fut dosé, et la même quantité de sang contenait un 1/3 d'alcool de moins que les centres nerveux (Lancereau).

Ces expériences prouvent que, loin d'être assimilable comme un aliment qui se décompose sous les forces de la chimie vivante et perd sa nature, l'alcool passe dans l'organisme comme un élément étranger, modifiant seule-

ment certains tissus, ceux du système nerveux et du foie principalement, puis sort du corps avec ses caractères constitutifs.

Mais en circulant dans l'organisme, en s'arrêtant de préférence dans le système nerveux et dans le foie, l'alcool produit dans les fonctions de ces appareils, des modifications importantes, variant naturellement, avec la quantité et la fréquence de l'agent introduit.

Tant que l'alcool est pris en quantité compatible avec l'état organique physiologique, son effet est de retarder les métamorphoses destructives des organes; il s'oppose à la dénutrition, et par suite il soutient sans nourrir. Cette action physiologique de l'alcool a été vérifiée en particulier par le docteur Maurice Perrin, au moyen d'expériences qui mesuraient l'acide carbonique rejeté par l'acte respiratoire et l'urée contenue dans l'urine. L'acide carbonique expiré, et l'urée rendue dans l'urine étant l'expression des mouvements de nutrition, il était facile de voir si l'alcool diminuait l'excrétion de ces deux produits des actes chimiques de l'organisme. Je résumerai seulement les expériences nombreuses et variées de M. Perrin: La diminution de l'acide carbonique est en rapport avec la richesse alcoolique des boissons employées. Cette diminution de l'acide carbonique descend, en une heure de 51 à 24 pour 100. — Les boissons alcooliques ne modifient pas sensiblement la composition de l'urine, elles augmentent seulement sa sécrétion. En sorte que le vin blanc et la bière qui passent pour plus diurétiques que le vin rouge, le sont moins, si ce dernier contient plus d'alcool et est pris en même quantité.

Ces résultats physiologiques de l'action de l'alcool sur l'organisme ont été obtenus par des doses modérées, et pour ainsi dire usuelles, de vin rouge ou blanc, ou d'alcool, étendu d'eau. Ainsi le vin, rouge ou blanc, était pris à la

dose de 3/4 de litre, et marquait 9 pour 100 d'alcool; ou bien 90 grammes d'alcool étendu de 3/4 de litre d'eau.

Comme nous devons dans ce travail, rechercher seulement l'action de l'alcool sur l'organisme, au point de vue hygiénique, nous ne parlerons pas des effets de cet agent sur ses foyers d'élection, le cerveau, la moelle épinière et le foie, lorsqu'il y est porté à doses trop élevées. Nous entrerions dès lors dans le domaine de la physiologie pathologique et de la médecine proprement dite, et telle n'est pas notre mission, quoiqu'il y aurait certaine utilité à faire connaître les profondes altérations que l'usage exagéré des boissons alcooliques, amène dans les fonctions intellectuelles dans celles des mouvements et de la digestion.

III. — DES VINS.

Le vin est le produit fermenté du jus du raisin. Aussi varié dans la proportion de ses éléments qu'il y a de variété de cépage de vignes et de climats où cet arbrisseau est cultivé, le vin occupe le premier rang parmi les boissons fermentées. C'est un liquide très-complexe : on y trouve de l'eau, de l'alcool, du bi-tartrate de potasse, du tartrate ferrico-potassique, du tanin, des matières colorantes bleue et rouge, un extractif mal défini.

Avant les beaux travaux de M. Pasteur on admettait que, dans la fermentation alcoolique du moût de raisin, le sucre se transformait en acide carbonique et alcool d'après l'équation bien connue :

$$C^{12} H^{12} O^{12} = 4 (C O^2) + 2 (C^4 H^6 O^2)$$

Mais depuis que cet éminent chimiste a démontré que le phénomène de la fermentation est aussi compliqué qu'un acte vital, les idées de Lavoisier et de Gay-Lussac, sur la théorie de la fermentation alcoolique, doivent être modifiées.

Le sucre ne se transforme pas intégralement en acide carbonique et alcool; la glycérine et l'acide succinique prennent naissance en même temps que les deux premiers, et M. Pasteur a pu constater jusqu'à huit grammes de glycérine par litre de vin. Dans certains cas, et toujours, il a trouvé ce corps dans tous les vins qu'il a examinés à ce point de vue; de plus, il a prouvé la présence constante de la gomme, unie à du phosphate de chaux, dans le résidu de l'évaporation des vins analysés.

Outre les substances qui entrent normalement dans sa composition et qui lui donnent ses qualités propres, le vin renferme des germes susceptibles de se développer en empruntant sa propre substance et par cela même peuvent en altérer les propriétés essentielles. M. Pasteur a reconnu, en effet :

1° Que l'acescence des vins est due à la présence d'un parasite qu'il nomme *micoderma-aceti,* lequel agit sur le vin avec le concours de l'oxygène de l'air pour le transformer en vinaigre;

2° Que les vins tournés, poussés, montés, doivent leur altération à un végétal composé de filaments très-tenus ayant la plus grande analogie avec le ferment lactique;

3° Que les vins gras, huileux, filants, doivent leur altération à des filaments formés de chapelets en grains;

4° Que les vins qui deviennent amers doivent cette maladie à des filaments plus gros que pour les vins tournés; les articulations de ces filaments sont plus sensibles. On sait d'ailleurs que les vins poussés ne deviennent pas amers.

Ces végétaux parasitaires ou leurs germes périssent à une température de 55 à 60 degrés centigrades, et l'expérience a prouvé que du vin chauffé à cette température et renfermé en vase clos est à l'abri de ces altérations.

L'industrie vinicole a mis à profit ces belles découvertes de M. Pasteur, et aujourd'hui les vins chauffés peuvent voyager, traverser les mers, être indifféremment conservés à la cave ou au grenier sans subir d'altération.

Nous avons dit que la composition du vin varie avec les pays et les climats. En ne considérant que les proportions d'alcool qu'ils renferment, on trouve des vins récoltés aux limites Nord, de la culture de la vigne qui ne contiennent que 5 à 6 pour 100 de leur volume d'alcool; au contraire, les vins de Sicile et d'Espagne peuvent en renfermer jusqu'à 23 pour 100. Nos vins du Midi peuvent donner 18, et c'est cette limite qu'admet l'octroi pour laisser entrer les vins, sans augmentation de droits; mais cette mesure, croyons-nous, est à l'étude pour être modifiée, par suite des abus qu'elle favorise. Les grands vins de la Bourgogne dosent de 12 à 14, et les vins des crus renommés du Bordelais n'en contiennent que de 9 à 12 . Cette dernière proportion est également celle des vins du centre de la France. La richesse alcoolique des vins de l'Orléanais, varie de 6 à 10 pour 100, suivant les cépages, les endroits et les années. Les vins de Saint-Jean-de-Braye, Saint-Ay, Beaugency, donnent jusqu'à 10 dans les belles années, les gascons ne montent qu'à 7 et descendent souvent à 6.

Le vin qui par sa composition chimique offre au sang les matériaux même de sa composition, est une boisson non-seulement capable d'exciter les forces digestives, mais elle est encore plus réparatrice et alimentaire; il faut toutefois savoir choisir la qualité et la quantité.

IV. — CONCLUSIONS.

Des études qui précèdent, il ressort que, parmi les boissons alcooliques, le vin est certainement celle qui

convient le mieux à l'entretien de la santé, et que les vins rouges doivent être préférés comme boisson habituelle, par suite des éléments chimiques, astringents et toniques, qu'ils contiennent bien plus que les blancs qui sont plus acidulés, ont moins de tanin et sont moins fortifiants.

Parmi les vins rouges, ceux qui ont au-dessous de 5 pour 100 d'alcool, laissent une trop grande action aux acides qu'ils contiennent, et tout en désaltérant bien, ils soutiennent peu et finissent par fatiguer les estomacs faibles. D'autre part, les vins dont la richesse alcoolique atteint 10 pour 100, tout en activant la digestion, et stimulant l'organisme entier, disposent à la soif, entretiennent une excitation générale qui, sans compromettre la santé, prédispose cependant à des troubles fonctionnels du système nerveux, du foie et du système circulatoire. Mais ces vins étendus d'un 1/3 ou de moitié eau, sont une boisson fort convenable aux repas. Au dessus de 10 p. 100 d'alcool, les vins ne sont plus hygiéniques, pris comme boisson habituelle, quand même on les étendrait suffisamment d'eau, car par cela même on diminuerait trop les proportions nécessaires des autres éléments constituants des vins rouges, tels que le tanin et les sels divers.

Par conséquent, les vins les plus convenables pour faire partie du régime alimentaire de chaque jour, sont les vins rouges contenant une bonne quantité d'acide tanique, de tartrate et phosphate, et variant depuis 6 jusqu'à 9 p. 100 d'alcool.

Nous ferons remarquer que ces appréciations, basées sur la composition chimique des vins et sur les effets physiologiques de l'alcool sur l'organisme, n'ont de valeur absolue qu'au point de vue général de l'organisme humain, les individualités et les conditions d'activité et de milieu, apportant nécessairement certaines modifications dans les formules précisées.

Ainsi, quand nous disons qu'à dose modérée, le vin rouge contenant de 6 à 9 pour 100 d'alcool, est une boisson très-avantageuse pour la santé, nous entendons fixer la quantité de vin à 80 centilitres en 24 heures, et quotidiennement. Sachant parfaitement que tel tempérament trouverait un litre et un litre et demi, soit 60, 90 et 135 grammes d'alcool, comme une dose modérée, et que tel autre individu sédentaire par son genre de vie, ou plus impressionnable, s'accommoderait mal d'une dose journalière de 3/4 de litre de vin, même à 60 grammes d'alcool. Mais nous devions donner une formule, et nous donnons celle que l'expérience et la moyenne des aptitudes permettent de fixer.

Si, à ces considérations qui limitent l'usage de l'alcool étendu dans le vin, à 60 ou 90 grammes pour dose journalière, nous ajoutons qu'un grand nombre d'individus prennent en plus de l'alcool sous forme de rhum, d'eau-de-vie ou liqueurs, dans des proportions qui doublent fréquemment, la quantité que nous avons reconnue seulement hygiénique, nous serons encore plus portés à déclarer ces doses bien suffisantes, puisque au-delà, l'usage de l'alcool devient nuisible. Et ici, nous avons en vue la note explicative qui accompagnait les questions qui nous ont été soumises par la Société. Cette note disait, en effet : « La conservation du vin par l'alcool doit être prisée à l'exclusion des propriétés hygiéniques de l'alcool pour les approvisionnements de la marine. Le vin exposé à de très-longs voyages dans des latitudes très-chaudes, se conserve difficilement, aussi tous les marchés de la marine exigent 14 degrés d'alcool. Il fallait donc additionner le vin naturel. »

Comme nous l'avons exposé plus haut, le procédé du chauffage des vins ayant acquis la sanction du temps et de l'expérience, permet de compter sur lui pour la

conservation des vins contenant 6 et 9 pour cent d'alcool. Ce moyen en supprimant le vinage qui, aussi parfait fût-il, ne donne jamais un vin aussi hygiénique qu'un vin naturel au même degré d'alcoolisation, doit donc rendre de grands services à l'hygiène du personnel de la marine. Le marin, en effet, ne limite pas sa consommation d'alcool à la quantité contenue dans le vin dont il fait usage, quand même ce vin est titré à 14 pour cent, quantité exigée, jusqu'à présent, par l'administration de la marine.



RAPPORT,

Par M. B. DE MONVEL,

Sur le Manuel pour l'Étude des Racines grecques et latines et de leurs Dérivés français, par M. Anatole Bailly (1).

Séance du 19 février 1869.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas, heureux qui a pu approfondir les causes des phénomènes, nous a dit Virgile. Plus ambitieux encore que le grand poète latin, l'âge moderne a voulu étendre aux mots eux-mêmes ses recherches analytiques, et les traits plus ou moins plaisants de quelques esprits superficiels sont venus s'émousser contre les efforts persévérants d'une science devenue de lustre en lustre plus sûre de ses résultats. Les mots, en effet, sont les signes représentatifs des idées; étudier leur filiation c'est étudier celle du genre humain, c'est étudier, sous un de ses aspects les plus intéressants et les plus vrais, la génération de nos idées, le progrès de la civilisation, en un mot, la genèse de l'humanité.

L'histoire de l'homme et de sa civilisation, n'est-ce pas un but bien plus noble offert à la science contemporaine que cette interminable légende de massacres et de violations du droit qui forme le fond de toutes nos histoires anciennes. La grandeur et l'incomparable utilité de ce but

(1) Paris, A Durand et Pedone-Lauriel, 9, rue Cujas, 1869.

ont été comprises de notre époque, et certes ce ne sera pas là un des moindres titres de notre XIXe siècle. Dans l'ancien comme dans le nouveau monde, il y a eu comme une conspiration d'élans vers ce but de l'histoire humaine, et les uns, en fouillant les entrailles de la terre, les autres en étudiant les formes si variées des monuments presque éternels dont l'a couverte l'homme éphémère, ceux-ci en déterminant les formes successives qu'ont subies les continents aux époques de leur émersion, ceux-là en déchiffrant et en interprétant, avec plus de hardiesse quelquefois que de sûreté, les inscriptions tracées sur le marbre, sur le cuivre, sur les rochers de contrées aujourd'hui désertes, n'ont voulu qu'un résultat, déchirer des voiles dont nous ne souléverons jamais qu'une partie. La vérité entière ne saurait appartenir à l'homme que sur quelques points, mais tout effort qui tendra à l'accroissement de la somme des vérités partielles, dont son origine lui fait un besoin, sera, n'en doutons pas, un effort fructueux et béni.

Admettrons-nous que la France de notre époque se soit laissé déchoir du rang glorieux qu'elle occupait en 1650 dans les sciences aussi bien que dans les lettres et dans les arts, et que la frivolité du XVIIIe siècle (qui ne l'a pas empêché, toutefois, de faire de notre langue en quelque sorte l'idiôme européen, et d'édicter à ce titre la proportionnalité entre les délits et les peines et surtout la liberté de conscience), que les excès d'une revanche légitime, mais immodérée, qui ont déchaîné sur le sol de notre patrie tous les peuples jusque là fiers de nous imiter de leur mieux; que le fléau de convulsions populaires sans fin, et tantôt fondées, tantôt injustifiables; admettrons-nous que toutes ces causes aient réellement abaissé dans notre pays le niveau intellectuel? Il faut bien que l'assertion ait quelque valeur puisqu'elle est générale, encore bien que

les noms glorieux de Buffon, de Daubenton, de Cuvier, des Geoffroy-Saint-Hilaire, des Gail, des Boissonnade, des Burnouf, des Ampert, soient peut-être une protestation suffisante contre un *germanisme* qui ne le cède en rien à l'*anglomanie* du siècle passé. Toute exagération mise à part, il nous semble difficile de ne pas avouer que le niveau des études purement spéculatives a subi chez nous une dépression sensible depuis qu'on ne demande plus à la science que des résultats matériels et, pour ainsi dire, escomptables. N'était-il pas question, il n'y a que quelques années, de rayer les langues mortes de l'éducation, et, plus récemment encore, de supprimer l'étude du bel idiôme d'Homère, de Platon et de Démosthènes. N'était-ce pas même une concession à ce vandalisme brutal que le retrait d'entre les livres classiques du *Traité de la formation des mots grecs* par lequel le savant Ad. Regnier s'efforçait de nous conserver les précieuses traditions de Port-Royal, moins leur forme bizarre et surannée, et surtout moins les méprises qu'avaient constatées les successeurs de Budé.

Sachons donc gré à tout effort tenté pour établir la glorieuse filiation de notre idiôme national avec sa mère la langue latine et son aïeule la langue grecque. Soyons reconnaissants envers ceux qui croient faire dérision en nous disant que notre français d'aujourd'hui n'est que notre manière de parler latin. On crée ainsi entre nos écrivains et ceux de l'antiquité tout entière une solidarité qui n'est pas seulement celle de la beauté et de la pureté de la forme, mais aussi celle de la justesse, de la solidité, de la moralité du raisonnement, et cette solidarité, nous en sommes fiers quand nous voyons tous les peuples, nos émules, recourir dans les traités à notre langue, parce qu'elle est celle de la clarté et de la loyauté.

Mais revenons à la philologie, revenons au travail sur la grammaire comparée dont M. A. Bailly a bien voulu faire hommage à la Société.

Son but, nous l'avons déjà fait entrevoir, et M. Bailly va nous le dire lui-même, c'est d'ouvrir une sorte d'enquête sur l'étymologie des mots grecs et latins, leur communauté de filiation successive avec le sanscrit, cette souche indoue de toutes les langues européennes, et de remplacer modestement, mais sous une forme moins burlesque, ces *racines grecques*, si fastidieuses à notre enfance qui ne les goûtait guère qu'en *pensum*..., mais comme elles ont reconquis leur valeur aujourd'hui que l'expérience nous en a démontré l'application ! L'entreprise aurait rencontré des difficultés presque insurmontables sans une étude préalable de la *phonétique*, c'est-à-dire des lois qui président à la formation, puis à la modification des sons. C'est dans ce travail préliminaire que trouvaient naturellement leur place les types sanscrits qui seuls peuvent expliquer les flexions et la loi des transformations que ces types ont subies. Or, ces lois n'ont été jusqu'ici ni exposées ni invoquées dans aucun de nos livres d'enseignement. Elles n'ont encore été objet d'études suivies que pour les sommités de la science, les Littré, les Egger, les Burnouf, et ce n'est que par tolérance que les élèves de l'École normale en glanent quelques leçons au cours professé au Collége de France par le savant M. Bréal. Nous devons donc savoir gré à l'honorable M. Bailly d'avoir, dans son travail, ménagé au sanscrit la place qu'il lui semblait réclamer, et en même temps de l'avoir fait avec réserve et une judicieuse sobriété.

Le plan arrêté, l'ordre n'était pas moins nécessaire, et, comme le dit l'auteur lui-même : placer sur la même ligne le grec, le latin et le français, c'était presque fatalement les faire envisager comme trois langues sœurs, tandis que c'est par filiation qu'elles procèdent l'une de l'autre. C'est dans cette appréhension que, non content de développer des notions historiques qui seraient, elles seules, un tra-

vail aussi instructif qu'intéressant, M. Bailly, après avoir, dans un premier chapitre, embrassé les deux langues anciennes, consacre à la langue française un chapitre spécial.

Après avoir déterminé le plan et l'ordre de son ouvrage, l'auteur le distribue en deux grandes parties. La première, sous le nom de *phonétique,* comprend : 1° l'étude des sons et l'indication des lois de permutation, d'affaiblissement ou de renforcement de chacun d'eux; 2° l'étude des phénomènes divers tels que déplacement, suppression, contraction de lettres, etc., qui se reproduisent dans l'organisme des mots. Cette étude se fait corrélativement en grec et en latin, puis subsidiairement en français.

La seconde partie, sous le nom de *racines,* comprend la nomenclature raisonnée des racines indo-européennes dont le grec, puis le latin, ont conservé quelque tige. Des explications, aussi judicieuses que lucides, et où rien ne nous semble arbitraire, nous font assister aux diverses transformations qu'a subies cette racine, par déplacement, ou substitution, ou suppression de lettres et quelquefois de syllabes, suivant le génie plus ou moins euphonique de la langue. Puis, dans un chapitre à part, se développe la série des principaux dérivés français, où l'auteur a tenu compte, mais pas assez souvent peut-être, à notre sens, non-seulement du vieux français, mais des changements qu'ont imposés à certaines parties du mot-souche, et surtout aux désinences, les habitudes phoniques de telles ou telles provinces, et surtout les façons de dire de nos paysans, que cite parfois seulement M. Bailly, et où le savant P.-L. Courrier a puisé tant d'aperçus féconds.

La méthode de transformation des mots n'en est encore qu'à ses premiers essais, et M. Bailly convient lui-même qu'elle ne date guère que de cinquante ans. C'est donc une science jeune encore, si l'on tient compte des difficultés

dont elle est hérissée, et dont la moindre n'est pas, surtout quand il s'agit des localités, de savoir si le nom actuel n'a pas précédé l'appellation soi-disant latine dont les ont affublées les moines et les scribes de bailliage ou de paroisse, ces archivistes du Moyen-Age.

Ainsi, pour nous appuyer d'un exemple, il est bien difficile de décider si *Cantolium,* comme l'appelle le Cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire (1) a précédé *Chanteau,* ou *Chanteau*, *Cantolium*, mais cherchons dans le même Recueil un nom qui ait été nécessairement latin à son origine, soit *Monasteriolum.* Eh bien, *Monasteriolum*, à Paris comme dans le Pas-de-Calais, se traduit par *Montreuil,* dans l'Yonne et dans le Loiret, par *Montereau*, et, passé la Loire, ce qui constitue un pays tout différent, dans le Loiret et dans le Cher, c'est-à-dire en Berri, par *Menestreau* et *Ménétréol.* Où trouver la règle? Les anciens étymologistes ne quittaient jamais le coin de leur feu; les nouveaux ne le quittent pas encore assez. C'est, on le voit, une question de chemin de fer. Mais, jusqu'à ce que de nombreuses confrontations aient amené des lumières suffisantes, imitons, nous ne saurions mieux faire, la sage et modeste réserve de M. Bailly, et n'édictons pas de lois dans des questions qui sont encore à l'état d'enquête.

Les deux parties que nous venons d'analyser sommairement sous le nom de *phonétique* et de *racines*, et dont la première pourrait s'appeler la *partie du maître*, et la seconde celle de l'*élève,* si, comme nous en exprimons le vœu, en abritant notre insuffisance derrière le nom de M. Egger, ce précieux ouvrage devenait classique, sont suivies, indépendamment de la table des matières, de trois

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, par M. l'abbé Rocher, p. 433. Orléans, G. Jacob, 1865.

index, dressés avec le plus grand soin, et renvoyant soit aux leçons de *phonétique*, soit aux développements donnés dans l'étude des *racines*. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est ainsi, quoique élémentaire, une œuvre complète, condition indispensable pour tout livre classique, et il permettra d'attendre, sans suspension dans de si intéressantes recherches, le travail plus étendu que M. A. Bailly nous fait espérer.

Nous devrions peut-être terminer ici notre rapport sur un travail qui laisse bien peu de prise à la critique, mais nous n'aurons pas, pendant plus de trente ans, reproduit dans un cours officiel les grimaces du maître de philosophie de M. Jourdain sur :

« L'ouverture de la bouche qui fait justement comme un petit rond « qui représente un O. »

Ou sur :

« Les deux lèvres qui s'allongent comme si vous faisiez la moue, « de sorte que si vous la voulez faire à quelqu'un, vous ne sauriez « lui dire que U (1). »

sans demander compte à M. Bailly de quelques détails de sa phonétique des consonnes qui nous semblent en opposition avec nos propres observations.

M. Bailly, et bien d'autres, nous le reconnaissons, range dans les *dentales* le T et le D que, pour plus de sonorité, nous accompagnons de la voyelle *a*, tandis que, en réalité, la langue, pour proférer ces deux consonnes, se porte non pas sur les dents, mais sur la partie du palais qui recouvre l'alvéole dentaire. Sur les dents, on aurait l'articulation fuyante et insaisissable des Anglais. Aussi M. Max Müller (2), 3e leçon, p. 176, nous donne-t-il raison en disant,

(1) MOLIÈRE, *Bourgeois-gentilhomme*, acte II, scène VI.

(2) *Nouvelles leçons sur la science du langage*, t. Ier. Phonétique et Étymologie, trad. G. HARRIS et G. PERROT. A. DURAND et PEDONE LAURIEL, éd. Paris, rue Cujas, 9. 1867.

si ses traducteurs sont exacts, et leur mérite le garantit, « que le son *ta* s'obtient :

« 1° *En aplatissant la langue, pour en amener le* « *bord* (ou plutôt le bout, *cacumen*) *contre le bord alvéo-* « *laire du palais.* »

Les formes 2 et 3 s'appliquent, comme la forme anglaise 4, à des langues qui n'ont ni les origines ni les procédés de la nôtre.

C'est donc d'accord avec le sanscrit (M. Müller, p. 176, note 2) que nous continuerons de donner à *Ta*, comme à sa moyenne *Da*, la dénomination de linguale, aussi bien que à *La* et à *Na* simple, comme nous y autorise, pour cette dernière consonne, la figure 24 de M. Müller (p. 183), identique à sa figure 21 (p. 175). Car la consonne *Na* n'est pas toujours nasale, au moins pour les Français.

Quoiqu'on ne puisse les former sans entr'ouvrir les mâchoires pour le jeu de la langue, toutes ces consonnes s'articuleront parfaitement malgré l'absence des dents; elles ne sont donc pas dentales, et nous ne reconnaissons pour dentales que le *Fa* simple et le *Va* que nous prononçons bien, comme l'indique M. Müller, en appuyant plus pour le *Fa*, moins pour le *Va*, la lèvre inférieure contre les dents de la mâchoire supérieure (p. 168, fig. 18).

Et pourtant, en général, et réserve faite de notre profond respect pour l'autorité de Max Müller, nous pensons qu'on doit se garder d'une confiance trop absolue dans les règles fixées par des étrangers pour les articulations, et surtout pour celles qui nous sont propres. Nous n'en voulons pour preuve que la figure 19 de Müller, p. 169, suivant laquelle on obtiendra *Ui* assez indistinct, et non pas notre bon et franc *Oui* (1).

(1) La mauvaise prononciation de *ou* par les Allemands a coûté la vie au duc d'Enghien. Le gendarme alsacien a traduit *Thumery* par *Dumourier*.

C'est par suite de la même déférence pour un savant illustre, mais étranger, et dont il fallait peut-être traduire l'expression, que M. Bailly conserve le terme de *ténue* pour exprimer l'idée de *force*. Il nous le dit lui-même page 58 :

« On appelle *ténues* (*tenues*, ψιλαί) les gutturale, den-
« tale et labiale *fortes*, c'est-à-dire K, T, P. »

L'explication, comme on le voit, implique contradiction. Aucun des sens que présentent, en latin le mot *tenuis*, en français le mot *ténu*, ne rappelle l'idée de force, ψιλος, ψιλη, en grec, veut dire nu, sans poil, sans accessoire. Serait-ce le mot grec, que nous reconnaissons applicable, qui aurait déterminé les savants allemands, ou peut-être leurs interprètes, à l'emploi des termes *tenuis* ou *ténu*. En effet, le son fort, et ici on comprend que force n'éveille qu'une idée relative, le son fort est net, court, incisif et dégagé de tout accessoire. Comme on le voit, l'explication se tire de bien loin, et les deux mots, le latin comme le français, n'offrent plus rien du sens grec. Ne semble-t-il pas qu'il eût été plus simple et plus intelligible d'appliquer franchement à la consonne sa qualification de *forte* ou de *nette*, ou de *dégagée*.

Quand la critique est réduite à épiloguer ainsi sur les mots, elle devient éloge, et nous ne pouvons, en conscience, qu'appeler sur le précieux travail de M. Bailly l'entière et vive approbation de la Société. M. Bailly est notre compatriote. Élève de notre Lycée, il y occupe aujourd'hui, avec une rare distinction, la chaire de grammaire comparée. Félicitons notre Lycée, félicitons-nous de voir un savant d'une telle portée nous enrichir de ses travaux; félicitons enfin M. Bailly d'avoir si habilement démenti le proverbe « *nul n'est prophète dans son pays.* »

Que signifient nos petites chicanes devant un témoi-

gnage comme celui-ci que nous puisons dans l'avant-propos ?

« M. A. Bailly a jugé qu'il était opportun de répondre à « un besoin généralement reconnu, et, pour cela, il a « voulu rompre nettement avec la tradition de Port-« Royal, et rédiger un manuel où la science des racines « grecques fût exposée, toujours sous une forme élémen-« taire, mais d'après les derniers travaux de la science « moderne. Il a compris qu'au point de vue où nous place « maintenant la grammaire comparative, les racines grec-« ques ne peuvent plus être étudiées séparément des ra-« cines latines ; que même ces deux séries doivent être « quelquefois éclaircies par des rapprochements avec le « sanscrit, qui est une sœur, et, à quelques égards, une « sœur aînée du grec et du latin. Il s'est donc mis résolu-« ment à l'œuvre, encouragé d'ailleurs par un proviseur (1) « zélé pour le progrès des études. C'était beaucoup entre-« prendre, même en un temps où la comparaison scienti-« fique des langues rencontre chaque jour chez nous plus « de faveur. La modestie du jeune philologue a voulu « s'appuyer, pour une tâche si délicate, sur l'expérience « d'un de ses anciens maîtres. J'ai fait de grand cœur tout « ce qui dépendait de moi pour lui prêter un secours utile. « Mais je n'ai pu contribuer à son travail que par des con-« seils pendant la rédaction, et, quand il a mis l'ouvrage « sous presse, par une attentive révision des épreuves. Je « m'estimerai donc heureux si l'on pense que cette part de « collaboration m'autorisait à placer mon nom sur le titre « auprès du nom de l'auteur, selon le désir qu'il m'en a ex-« primé. »

. . . .

« E. Egger. »

(1) M. Tranchau, proviseur au Lycée d'Orléans.



RAPPORT

Par M. Anatole BAILLY,

SUR LE VOLUME INTITULÉ

ANCIENNES & NOUVELLES POÉSIES

de M. Ludovic de Vauzelles.

Séance du 4 juin 1869.

Messieurs,

En prenant pour la première fois la parole au milieu de vous, je réclamerai votre indulgence avec une sincérité qui sera, je l'espère, d'autant moins suspecte que vous apprécierez vous-mêmes les difficultés de ma tâche. Chargé par votre section des Belles-Lettres d'examiner le volume de poésies dont un de nos collègues, M. de Vauzelles, a fait récemment hommage à la Société, j'ai dû accepter cet honneur, mais sans m'abuser sur la nature des devoirs périlleux qu'il m'impose. En effet, Messieurs, c'est chose toujours délicate que d'apprécier l'œuvre d'autrui ; pour le faire avec une juste autorité, il y faut une réunion des plus rares qualités de l'esprit, et vous savez, par une expérience que chacun de vous a pu faire, combien il est souvent difficile de porter un jugement précis et motivé même sur un travail de science ou d'histoire. Et cependant, pour apprécier de telles œuvres, la critique a des règles fixes ; elle sait ce qu'elle doit exiger du savant ou de l'historien ; qu'il s'agisse en effet de physique, de médecine, de linguistique ou d'histoire, la science a des lois, et le principal devoir du critique est de rechercher si ces lois ont été respectées ou méconnues. Assurément,

il y faut une grande pénétration, et, ce qui est plus rare, une disposition d'esprit vraiment scientifique. Mais combien ce travail d'appréciation devient plus difficile, lorsqu'il s'agit de poésie, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus personnel et de plus intime dans le cœur de l'homme ! Ce n'est plus seulement une doctrine qu'il faut comprendre, un raisonnement qu'il faut suivre, un jugement d'historien qu'il faut contrôler, c'est une impression, souvent la plus mobile, un sourire le plus fugitif, une larme la plus discrète qu'il faut surprendre au passage, analyser, peser, si je puis dire, dans cette lourde balance de la critique qui vraiment ne semble pas faite pour ces choses charmantes et délicates.

Au reste, sur l'auteur du livre dont j'ai à vous entretenir, comme sur le livre même, je ne saurais rien dire que votre propre jugement n'ait prévenu et en quelque sorte autorisé. Nouveau venu parmi vous, je ne puis que vous apporter en effet sur l'un comme sur l'autre le témoignage d'une sympathie que la vôtre a devancée depuis longtemps.

L'auteur, vous le connaissez tous : héritier d'un nom longtemps honoré dans la magistrature orléanaise, magistrat lui-même, il conserve fidèlement les traditions littéraires dont ce corps a toujours été si jaloux et consacre noblement au culte des lettres les loisirs que lui laissent les devoirs de sa charge. Je n'ai pas à rappeler par quels titres M. de Vauzelles a conquis vos suffrages ; poète bien jeune, il s'était fait remarquer dès le collége, (et j'en puis parler d'après mes propres souvenirs, bien que je ne fusse alors qu'un enfant), par quelques pièces de vers agréables. Ces débuts annonçaient un talent facile et gracieux : le jeune écrivain n'avait qu'à suivre son inspiration ; il y céda sans la violenter, et de cette déférence du poète écoutant les appels de sa muse, sans chercher jamais à les

devancer ou à les contrarier, sont nées les poésies que M. de Vauzelles publia en 1843, puis en 1853, et que suivirent, à de courts intervalles, deux tragédies librement imitées d'Euripide, Alceste (1860) et Polyxène (1862). A ces travaux s'ajoutèrent, en 1865 et en 1866, des études historiques dont la pensée se rattache à des souvenirs de famille pieusement conservés (1). Enfin récemment, M. de Vauzelles a publié le volume dont je dois vous rendre compte.

Ce volume, ai-je dit, ne vous est pas non plus inconnu : en effet, non-seulement il comprend en partie les poésies antérieurement publiées par l'auteur; mais, au nombre de celles qui paraissent aujourd'hui pour la première fois, j'en retrouve plusieurs dont M. de Vauzelles, par un sentiment de déférence qu'il faut louer, vous a offert la primeur : c'est ainsi que le dernier fascicule de vos Mémoires contient cinq des pièces, jusqu'à présent inédites, de ce nouveau volume : *la Noce champêtre, le Battage, les Délicatesses d'un poète pauvre, la Gardeuse de chèvres du Pausilippe, à un ami qui critiquait la Fable de la Fontaine intitulée « le Rat de ville et le Rat des champs.* » Récemment encore, à une de vos séances ordinaires, M. de Vauzelles a donné lecture de deux pièces, l'*Homère napolitain* et *la Trahison de d'Amaral* que je retrouve également dans le Recueil qui vient de vous être offert. Je me hâte d'ajouter que ces morceaux ne sont pas la seule nouveauté du volume, et qu'en réalité

(1) *Vie de Jacques, comte de Vintimille,* Conseiller au Parlement de Bourgogne, littérateur et savant du seizième siècle, par Ludovic DE VAUZELLES, Conseiller à la Cour impériale d'Orléans; Orléans, Herluison, 1865, in-8°.

Marc de Vintimille, ou *les Chevaliers de Rhodes,* drame historique en cinq actes, en prose, par Ludovic DE VAUZELLES, Conseiller à la Cour impériale d'Orléans; Paris, Douniol, 1866, in-8°.

soixante-quatre pièces aujourd'hui mises au jour pour la première fois lui donnent une singulière valeur.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je suive l'auteur pas à pas dans ce voyage poétique, dont les étapes s'échelonnent entre les deux dates extrêmes de 1842 et de 1868. De telles œuvres ne s'analysent pas avec ce détail ou cette régularité de méthode, et ce serait presque les déflorer que d'y appliquer les procédés d'une critique trop minutieuse. Ne nous faisons pas illusion, en effet : quelque symétrie que l'auteur cherche à établir dans la distribution de ses pièces, ce n'est là qu'une apparence d'ordre; en réalité, même entre les fragments originaires d'Italie, et pour cette raison rassemblés en un même livre, il n'y a d'autre lien que le souvenir, inscrit dans chaque date, de cette communauté d'origine. Je dirai plus : ce qui fait le véritable charme des Recueils comme celui qui nous occupe en ce moment, c'est la variété et la soudaineté de l'inspiration. Qu'il s'agisse des *Méditations,* des *Feuilles d'automne,* ou des poésies que nous étudions ici, ce qui nous plaît, c'est justement cette liberté capricieuse du poète qui s'éprend tour à tour d'un site enchanteur, d'un rêve d'amour, d'une pensée patriotique. Ce charme de l'imprévu, cet heureux mélange d'inspirations tour à tour familières ou sérieuses, aimables ou piquantes, j'aime à le signaler dans le volume de M. de Vauzelles.

Ici, ce sont les joies ou les pieuses tristesses de la famille, de délicats hommages à une sœur, à un enfant espéré, à d'autres êtres non moins chers encore, et dont le poète peut dire comme le grand orateur romain : « *carum caput!* » Ailleurs, c'est une pensée d'affection pour le foyer paternel, pour les lieux où le poète a passé ses premières années, balbutié ses premiers vers : dès le début on croit entendre le vœu d'Horace : *Hoc erat in votis :*

modus agri non ità magnus. Ne vous y trompez pas pourtant : Cette pièce *Maisonnette et Château*, comme les stances *Sur la démolition du château de l'Espère*, ce sont les plus chers souvenirs d'enfance qu'elles font revivre, et si parfois la forme rappelle la jolie épître du poète latin, c'est bien le cœur qui les a conçues et dictées. Dans le même ordre d'idées, je note une pièce, visiblement imitée de Victor Hugo, *Sur la mort d'un enfant*, et dont l'accent rappelle la strophe fameuse :

Que j'en ai vu mourir....... !

mais pour devenir bientôt plus personnel et peindre en termes d'une mélancolie touchante la douleur du père et de la mère :

Père, il ne viendra plus dissiper ta tristesse
Et rallumer ta joie au feu de sa tendresse,
Ni te chanter de si doux airs
Qu'un jour un gondolier laissa tomber sa rame,
Croyant entendre un ange et voir le trait de flamme
Dont son pied sillonnait les mers.

. . . .

Et toi qui chaque jour le levais de sa couche,
Qui mesurais ses pas, qui conduisais ses jeux,
Qu'à toute heure nommait son innocente bouche,
Et qui les chérissais tous deux.

Plus qu'un fils à veiller à l'heure où le jour tombe !
Mais qui l'endormira ? Qui chantera tout bas ?
Celui-ci veut des chants.... celui-là, dans la tombe,
N'a plus besoin de chants, hélas !

Mais ce n'est pas seulement aux deuils comme aux joies de la famille ou de l'amitié que le poète demande son inspiration : tout ce qui souffre excite en lui une pitié sympathique, et il se surprend à faire des vœux, hélas ! irréalisables pour quelques-unes des plus touchantes vic-

times de la destinée, Hégésippe Moreau, par exemple, ce pauvre poète, mort à vingt-huit ans, comme Gilbert, après avoir laissé, comme lui, un chef-d'œuvre, un seul peut-être, mais impérissable. Et combien ils sont délicatement rappelés ces souvenirs de la *Chanson à la fermière,* et de cette Voulzie que le poète aimait tant! Plus loin, c'est une jeune femme, une reine, injustement flétrie par d'atroces soupçons, et dont la mémoire est tardivement justifiée! Ailleurs encore, c'est l'infortuné Selkirk, dont les aventures inspirent à l'auteur une pièce où est marqué en traits d'une véritable élévation le travail de régénération d'un malheureux, dégradé par de vulgaires passions, qui retrouve, avec le sentiment de sa supériorité sur les créatures d'une île sauvage, la conscience de sa propre dignité, se relève de sa déchéance, et redevient bon, miséricordieux, même à l'égard des animaux qui l'entourent.

C'est encore ce sentiment d'universelle pitié qui domine dans un morceau que je n'hésite pas à regarder comme le chef-d'œuvre de ce volume, et où l'inspiration la plus généreuse a rencontré des accents d'une simplicité et d'une émotion pénétrantes. Il s'agit du beau fragment qui a pour titre *La Bataille :* nous sommes au milieu d'une fraîche vallée, autour de laquelle s'étagent des coteaux fleuris : c'est là, dans cette retraite charmante, faite pour le silence et la paix, que deux armées se rencontrent; pendant un jour entier, les hommes s'égorgent sans merci; ils tombent par milliers :

On en vit disparaître un quart au premier choc.....
. . . .
Mais la voix du clairon, mais celle du tambour
Crièrent à la fois : « Partez, c'est votre tour, »
Aux escadrons qui les suivirent;
Et les noirs escadrons . . . .
Et ce fut jusqu'au soir l'image du chaos!

. . . .
Puis la lune, en silence, éclaira tous ces corps;
Car les vivants manquaient pour dépouiller les morts :
Et de ces têtes renversées,
Qui sur un cœur aimé, qui près d'un front charmant,
Hier peut-être encor, dévidaient mollement
L'écheveau des longues pensées ;
Qu'une mère du moins, pleine de soins jaloux,
Autrefois endormait avec des chants si doux,
Après les avoir caressées,

Les vautours au front chauve, ou même les corbeaux
Disputèrent aux loups, traînèrent par lambeaux
Les chairs livides et flétries !
Puis la corruption éloigna les vautours;
Et les jours comme avant succédèrent aux jours !
Puis. . . . .

Et le poète termine par cette réflexion mélancolique :

Des hommes qui sont morts en ce combat fameux,
Beaucoup ne savaient pas ce que l'on voulait d'eux :
Leur cœur était exempt de haines !
Dans l'un et l'autre camp peu leur ont survécu ;
Mais chacun loua Dieu, pensant avoir vaincu,
Chacun vanta ses capitaines.
Sur la cause et le but de cette œuvre de mort
Plusieurs ont disputé sans se mettre d'accord...
O gloire, ô misères humaines !

Dans cette fraîche peinture du début, dans le contraste qu'elle offre avec l'horreur du combat auquel succède à son tour le calme d'une nuit silencieuse, dans le retour de la vie renaissant peu à peu au milieu du vallon dévasté, puis dans cette pensée mélancolique de la fin, quel accent de tristesse ! Et combien ce tableau laisse dans l'esprit une impression profonde ! Certes, il ne manque pas de cœurs généreux pour maudire la guerre, et s'il fallait en-



registrer toutes les protestations qu'elle a soulevées et qu'elle soulève dans la conscience des peuples civilisés, ce serait un long travail : je doute pourtant qu'elle ait jamais inspiré en aucune littérature beaucoup de pages d'un sentiment plus humain.

Ce n'est pas que l'auteur soit indifférent aux idées de patriotisme, bien qu'elles s'allient trop souvent à des pensées de guerre et de destruction, et s'il rencontre sur son passage quelqu'un des grands souvenirs de l'histoire, il aime à le faire revivre. C'est ainsi qu'un voyage à Venise, alors sous la domination de l'Autriche (nous sommes en 1853), lui arrache un cri de tristesse indignée; c'est ainsi surtout qu'il se plaît à glorifier notre Jeanne d'Arc : dans un Recueil dont l'auteur appartient à notre cité, et vit au milieu de nos souvenirs, il était impossible que cette gloire pure ne reçût pas un pieux hommage. M. de Vauzelles n'a pas manqué à ce devoir de patriotisme, et, bien que le début de son poëme semble peut-être ralenti par quelques longueurs, l'héroïsme de la jeune fille, sa confiance dans le Dieu qui l'avait envoyée, sa religieuse ardeur, sa résignation et son martyre, tout cela est décrit en strophes tour-à-tour pleines de vigueur et de pitié chaleureuses.

Jusqu'à présent, Messieurs, je n'ai signalé parmi les poëmes de M. de Vauzelles que des pièces où l'impression dominante est celle, sinon de la tristesse, au moins d'une gravité douce, quelquefois souriante, plus souvent recueillie. Ne croyez pas, toutefois, que ce soit là le seul accent du volume : au milieu de ce concert de voix émues ou attendries éclate tout-à-coup une note vibrante, d'une gaîté franche, parfois railleuse. Telle est l'impression que laissent par exemple les pièces qui ont pour titre : *la Belle Poemnis*, *la Fête de Piedigrotta*, *la Bouquetière*, *Furia Inglese :* dans presque toutes il s'agit d'un amant éconduit ou dont la passion éphémère s'exhale en termes

d'une exubérance toute orientale. Toutefois, ce n'est pas toujours sous cette forme légère que le poète nous dépeint ses héros d'amour; parfois il rencontre dans ses voyages une bohémienne espagnole, une pêcheuse napolitaine, quelque touchante Graziella; à voir cette grâce et cette jeunesse, avec les séductions de ce beau ciel, de ce golfe aux eaux bleues, de cette nature enchanteresse, le cœur du poète s'éveille et voici qu'un chant d'amour résonne sur les lèvres de Nisita; ailleurs, c'est l'amour encore, mais avec les premiers doutes, les soupçons amers d'une jalousie naissante que nous retrouvons dans une des plus belles pièces du volume, celle que M. de Vauzelles intitule *la Gardeuse de chèvres du Pausilippe,* et que j'aimerais à vous citer tout entière, si je ne savais que vous la connaissez déjà par une lecture de l'auteur lui-même.

Il me reste à vous parler de poésies qui occupent dans ce volume une place importante, celles imitées de l'antique. M. de Vauzelles est un de nos poètes contemporains qui n'affecte pas de dédaigner les poètes anciens : loin de là, il aime l'antiquité, il se complaît dans le commerce de Virgile et de Théocrite; d'Homère et d'Horace; il les lit, s'en inspire et s'efforce de reproduire quelques-uns de leurs plus beaux fragments. C'est là une disposition d'esprit qui fait honneur à son goût et dont il faut le louer. Je ne saurais étudier en détail les pièces nombreuses où l'auteur s'est évidemment inspiré de Théocrite ou de Virgile, et parmi lesquelles il y a tout un poëme, celui d'Héro et de Léandre, imité de Musée; je me bornerai à citer parmi les plus gracieuses et dont l'inspiration rappelle le plus fidèlement l'exquise délicatesse du génie grec; l'idylle *Arcades Ambo, Europe, le Cyclope et Galatée, l'Homère napolitain,* lu récemment devant vous et où vous avez reconnu une heureuse imitation d'un des poëmes les plus célèbres d'André Chénier.

Si maintenant, Messieurs, je cherche à mettre en relief dans ces pièces si diverses par la nature du sujet, par le ton, par le rhythme, ce qui en est comme l'inspiration générale, et ce qui donne au Recueil entier une sorte d'unité, il me semble que de tous ces fragments se dégage comme un parfum de bonté, non de cette bonté banale qui se donne à tout et à tous, mais de cette bonté virile et sérieuse qui révèle un cœur droit, sympathique à toutes les joies comme à toutes les douleurs. C'est bien ce sentiment que nous retrouvons partout, dans *la Bataille* comme dans ***la Moisson,*** dans *la Gardeuse de chèvres* comme dans *la Noce au village*, dans *Maisonnette et Château,* comme dans *les Stances sur la mort d'un enfant :* exprimé tour-à-tour par un sourire ou par une larme, il rayonne dans ce volume et l'éclaire comme d'un reflet doux et lumineux. Vous jugerez sans doute, Messieurs, que c'en serait assez pour l'honneur du livre et de l'auteur.

Il ne suffirait pas d'avoir analysé quelques-unes des pièces de ce volume, d'avoir recherché quels sont les sentiments qui animent le poète, à quelles sources son inspiration se ravive. Je dois vous dire quelques mots encore sur les mérites de la versification et du style : avant tout, dans les rares fragments qu'il m'a été possible de vous lire, vous aurez été frappés certainement de la grâce et de la souplesse du vers; tour-à-tour nerveux ou flexible, ferme ou délicat, il se plie avec une docilité bien rare, sans violence ni singularité, aux exigences de la pensée. Le rhythme en est harmonieux, savamment cadencé, heureusement varié : dans le poëme sur Jeanne d'Arc, par exemple, des strophes rapides, pressées, succèdent, quand il faut peindre l'impétueux élan du combat, à des stances d'une gravité presque religieuse; dans *la Bataille*, c'est le même art savant de cadence et d'harmonie; parfois,

comme dans *la Gardeuse de chèvres,* un refrain triste et doux ramène la pensée sur une idée unique, qui devient comme le lien de la pièce entière. Mais ce qui me paraît l'une des qualités les plus frappantes, c'est la pureté de la langue : simple, nette, précise, elle ne se permet aucune de ces hardiesses prétentieuses que recherchent avec tant de fracas quelques-uns de nos poètes contemporains, même parmi les plus grands : par ce soin de la forme, par cette mesure dans l'expression, le volume offre les mérites d'une œuvre vraiment classique, en ce que ce mot implique de meilleur, de plus solide et de plus pur.

M. de Vauzelles termine son Recueil par une pièce qu'il intitule : *Épilogue.*

Il faut vieillir, hélas ! il faut quitter la rame
Qu'on fatigua jadis à voler sur les eaux ;
Au calme plat du bord accoutumer son âme,
Se taire aux premiers froids, imiter les oiseaux !

Nous ne pouvons pas tous ni toujours toutes choses :
Le printemps a des fleurs ; jeune, on peut les cueillir ;
Jeune, de l'églantier on ne voit que les roses ;
Vieux, on en sent l'épine... Hélas ! faut-il vieillir ?

Il le faut. Mais du moins vous vivrez toujours fraîches,
Fleurs dont j'ai su fixer le parfum délicat ;
Et vous dont le visage eut la couleur des pêches,
Vierges, à qui mes vers doivent tout leur éclat !

Et vous qui, soulevés par une aile plus forte,
Puînés de mon cerveau, l'avez fait tressaillir !
Vous n'êtes pas de ceux qu'un coup de vent emporte :
Vous vivrez, vous vivrez... moi seul je dois vieillir !

Vous jugerez sans doute, Messieurs, que rien n'autorise ces regrets et comme ce sentiment de lassitude, et, tout en saluant d'une adhésion sympathique les espérances du poète lorsqu'il promet pour longtemps à ses vers la fraîcheur et la vie, vous le convierez à de nouveaux chants, je veux dire à de nouveaux succès.

QUELQUES MOTS

SUR LES RUINES DE QUATRE-CLEFS,

COMMUNE DE SARAN,

Par M. Cyprien Czajewski.

Séance du 30 avril 1869.

Tout passe et disparaît avec le temps, aussi bien les grandes cités que les petits hameaux, ne laissant après eux que de faibles indices de leur ancienne existence, et peut-être de leur splendeur.

Il suffit souvent d'un hasard, tel qu'une pièce de monnaie, quoique de peu d'importance, ou un objet d'art tombé entre les mains d'un archéologue, pour l'engager à faire des recherches, soit pour déterminer sa provenance, soit pour découvrir d'autres indices du temps passé jusqu'alors ignorés.

Pour mon compte, une occasion imprévue m'a permis de me trouver sur la trace de ruines d'une époque reculée, dans les circonstances que j'aurai l'honneur de vous indiquer au cours de cette communication.

Dans la commune de Saran, à six kilomètres nord d'Orléans, près du chemin de fer de Pithiviers à Orléans actuellement en exécution, existent le château de l'Hopitau, et deux autres habitations, jadis dénommées Guiarderie et aujourd'hui Quatre-Clefs (paroisse de Saran, l'église sous l'invocation de saint Martin).

Ces trois maisons sont bâties sur une éminence d'où l'on découvre plusieurs lieues à la ronde.

Les habitants de ce lieu, en cultivant la terre de leurs vignes, ont fréquemment rencontré tantôt des pièces de monnaie, tantôt des tessons de poterie dont la pâte différait de celle que l'on emploie de nos jours, ainsi qu'une quantité d'autres objets soit en fer, soit en bronze.

Désirant savoir la valeur de la monnaie, et la provenance des objets recueillis, ils venaient me voir, croyant me trouver capable de les instruire et de satisfaire à leur demande.

Après avoir examiné ces monnaies, en partie composées de moyens et de petits bronzes, ces derniers le plus souvent à l'effigie de Postume, je leur dis : Les pièces de monnaies que vous me présentez sont des monnaies des empereurs romains, car vous savez que jadis les Romains ont conquis toute la Gaule, c'est-à-dire la France actuelle ; il faut donc supposer qu'ils ont passé par cette contrée.

Malgré cette réponse, en apparence plausible, j'ai pensé que tant de monnaies et d'objets d'art trouvés épars dans le clos de Quatre-Clefs devaient avoir une autre cause que le simple passage de l'armée romaine ; reste à savoir laquelle, et à quelle époque elle s'est produite?

Le chemin de fer de Pithiviers à Orléans, traversant précisément le clos de Quatre-Clefs, est venu à propos pour permettre d'examiner la question.

Il a été ordonné de niveler ladite ligne à 127 mètres 77 centimètres au-dessus du niveau de la mer.

L'élévation du terrain du clos de Quatre-Clefs présentait 135 mètres 17 centimètres, par conséquent il avait fallu ouvrir une tranchée de 7 mètres 40 centimètres de profondeur, dont les parois offraient la stratification de couches de terre dans l'ordre suivant :

Terre végétale.......	0 m	40 c
Argile pure.........	2	»
Terre sablonneuse...	2	60
Argile sablonneuse...	0	90
Sablon.............	1	50
Total........	7 m	40 c

C'est en déblayant la couche de terre végétale qu'on a trouvé les fondations antiques faites avec un mortier bien solide.

On a découvert aussi un carrelage en briques longues et larges assujetties par une couche mince d'un mortier ou béton fait avec du ciment romain très-dur.

Sur le talus de la tranchée, on remarque la trace d'un fossé large et profond que je présume avoir pu servir, soit à l'écoulement des eaux, soit comme moyen de précaution stratégique. Un peu plus loin on a rencontré la place d'un puits comblé.

A 25 mètres vers l'ouest de la ligne du chemin de fer, et à 35 centimètres de profondeur, on retrouve d'autres vestiges de fondations. Le mur y augmente d'épaisseur de deux mètres en deux mètres, et son demi-cercle est tourné vers l'orient : ce qui ferait supposer l'emplacement d'une chapelle ou d'une église consolidée par des piliers, comme on en voit encore dans les constructions des églises du xvie siècle.

Selon la déclaration du sieur Fortin (Augustin-Thomas), propriétaire actuel de l'Hopitau et de la Guiarderie, aujourd'hui appelée Quatre-Clefs, on rencontre des restes de fondations presque dans tout son clos, contenant cinq arpents de superficie.

Comme médecin de la tranchée du chemin de fer de la section de Saran à Marigny, j'ai souvent visité les travaux,

et j'ai pu recueillir plusieurs objets, malheureusement tous altérés soit par le temps, soit par les outils destructeurs des terrassiers :

1° Une brique rectangulaire en pâte grossière ayant 40 centimètres de long sur 28 centimètres de large, enlevée du carrelage mentionné plus haut, et d'autres fragments dont la superficie porte des stries formant des losanges;

2° Une autre brique carrée deux fois plus épaisse que nos carreaux ordinaires;

3° Une brique en demi-lune, de la même pâte, épaisse de 4 centimètres: son diamètre mesure 38 centimètres, il est probable qu'elle provenait de la destruction des colonnes;

4° Plusieurs fragments de tuiles faîtières plates à rebords de différentes largeurs, nommées tegula par les Romains;

6° Un enfaîteau, imbrex des Romains, plus petit que ceux de la fabrication actuelle;

6° Un tuyau quadrangulaire en terre cuite;

7° Plusieurs morceaux de marbre de Carrare et de Sainte-Anne; celui de Carrare est taillé en hexagone, ainsi que la moitié d'une dalle en grès fin;

8° Une quantité de petites pierres de carbonate de chaux taillées en parallélipipède provenant d'une mosaïque désagrégée;

9° Un fragment d'un tube en os, ayant probablement fait partie d'un instrument de musique à vent, nommé tibia par les Romains;

10° Trois clous de fer fortement oxydés, ainsi que beaucoup d'autres objets en fer;

11° Trois épingles ou plutôt des brochettes en bronze;

12° Une hachette en cuivre rouge ; un disque en plomb, et plusieurs morceaux de minerai de cuivre;

13° Un fragment de marbre noir, connu sous le nom de marbre de Flandres; des échantillons de fresques qui ont fait partie d'amphores, de Diota et de Guttus;

14° Plusieurs morceaux de poterie;

15° Le même endroit a fourni plusieurs fragments de vases antiques en terre rouge à pâte fine, présentant en relief des figurines et autres dessins. Sur le fond de deux de ces vases on remarque le cachet et le nom de l'ouvrier. Sur l'un on lit : LVPVS. FECIT. Sur l'autre on ne voit que trois initiales W. SIT, et sur le fond du troisième on lit : H RIDVBNOS ;

16° Une espèce de serpe qui pourrait être également une arme de guerre ;

17° Un bracelet en fer (Pl. I, fig. 1);

18° Une sonnette de bétail;

19° Une meule complète en pierre dite de Volvic (*tephrine)*, ayant 52 centimètres de diamètre et 9 centimètres d'épaisseur;

20° Le fragment d'une autre meule supérieure en pierre de Volvic ;

21° Une lampe en fer;

22° L'extrémité en bronze d'une lanière ;

23° Une bague en cuivre;

24° Une boucle en cuivre ;

25° Un objet en fer qui peut être une arme de combat ;

26° Un anneau de suspension ;

27° Deux clefs de forme bizarre en fer ;

28° Un fer de lance;

29° Une bouteille, *ampulla,* en terre;

30° J'ai recueilli dans la même localité beaucoup de monnaies romaines consistant en petits et grands bronzes, malheureusement en partie frustes. L'empereur Postume prédomine. Parmi les autres on déchiffre les noms d'Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle et Galien. J'ai rencontré aussi quelques pièces de monnaie gauloise des Carnutes.

Il m'est très-difficile de préciser l'époque et l'usage des constructions dont on a découvert les fondations. Sont-elles des ruines d'une métairie, d'une chapelle ou d'un lazaret?

Mes recherches faites soit à la Bibliothèque de la ville d'Orléans, soit dans les archives du département du Loiret, ne m'ont pas permis de trouver sur la destination de l'Hopitau, et de l'ancienue Guiarderie, aujourd'hui appelée Quatre-Clefs, d'autres indices que celui que le domaine de Saran, l'Hopitau et le Petit-Barbier, sans nommer la Guiarderie, étaient des censives de l'ordre des chevaliers de Malte de la commanderie de Saint-Marc d'Orléans.

Vous savez, Messieurs, que l'église de Saint-Marc, avant d'appartenir à l'ordre de Malte, avait appartenu aux Templiers, qui en avaient pris le nom de *Fratres militiæ Templi Sancti Marci Aurelianensis.*

« Et Lemaire, à la page 330, fait mention qn'il y avait, « outre le commandeur de Boigny, le commandeur de « Saint-Marc d'Orléans, chevalier de Malte, ordre de « Saint-Jean de Jérusalem, dont parle l'ancienne et nou- « velle coutume d'Orléans, auquel appartient l'église de « Saint-Sauveur, qui était une synagogue des juifs, que le « roi Philippe-Auguste donna à l'ordre l'an 1200. »

Et comme un certain nombre de ces chevaliers avaient mission de soigner les malades, et surtout les lépreux,

cette circonstance peut s'accorder avec la tradition populaire qui affirme que jadis il y avait un hôpital pour les malades atteints d'une affection incurable. Il faut donc admettre qu'anciennement existait à l'Hopitau une maladrerie, autrement dit léproserie.

En admettant l'hypothèse de l'existence, dans cette localité, d'une maison pour les lépreux, je puis affirmer qu'on ne pouvait choisir un meilleur endroit pour les confiner. Son emplacement, à en juger par les fondations mises au jour, était situé sur une élévation jadis entourée par la forêt, laquelle, selon toute probabilité, s'étendait jusqu'au milieu du faubourg Bannier.

Après l'hypothèse ci-dessus mentionnée, ne pourrait-on pas en former une autre et admettre que l'Hopitau et la Guiarderie pouvaient être aussi le siége d'un camp ou station romaine ? C'est ce que semblent indiquer les nombreux fragments de briques à rebords, le fragment de poterie ancienne, les restes de constructions antiques qui se découvrent dans le sous-sol, notamment dans le clos de vignes de Quatre-Clefs, et enfin la monnaie gauloise et romaine, et beaucoup d'autres objets antiques qui dénotent l'époque gallo-romaine.

Messieurs, en donnant cette communication, je n'ai eu d'autre but que d'appeler l'attention des membres compétents de notre Société sur les ruines de Quatre-Clefs et les objets qu'on y rencontre.

Permettez-moi, en terminant, de rendre hommage à l'obligeance de MM. Dupuy, ingénieur, Rossignol, chef de section, et Moignard, entrepreneur. Leur concours m'a été précieux et je suis redevable à leur zèle d'avoir pu recueillir et conserver les curieux débris que je viens de vous faire connaître.

RAPPORT

Par M. l'Abbé DESNOYERS,

SUR LA NOTICE QUI PRÉCÈDE.

Séance du 2 juillet 1869.

Messieurs,

Si notre ville est l'ancienne cité des Carnutes, *Genabum*, nous devons trouver auprès d'elle et l'entourant comme d'une couronne de gloire, les vestiges des populations que les grands centres attirent toujours auprès d'eux; c'est une loi qui régit impérieusement le séjour de l'homme sur la terre, parce qu'elle provient d'un besoin irrésistible, celui de multiplier les relations sociales et d'abriter la faiblesse auprès de la force.

Le témoignage appartenant aux grandes cités, ne fait pas défaut à Orléans, Messieurs, et les pays qui l'entourent le lui ont rendu souvent par leurs médailles, leurs statuettes, leurs objets de mobilier, leurs vases et leurs restes de construction.

Nous devons féliciter notre honorable collègue, M. Cyprien, d'avoir eu la bonne fortune de doter notre ville d'une nouvelle preuve de son origine celtique et romaine : il a précieusement recueilli les objets que la commune de Saran vient de lui fournir par suite des travaux du chemin de fer de Pithiviers à Orléans.

Notre collègue nous dit que déjà, depuis plusieurs

années, les habitants du lieu appelé autrefois la *Guiarderie*, y avaient souvent trouvé, en cultivant leurs vignes, des médailles romaines, des fragments de vases et des objets en fer et en bronze; son attention avait été éveillée par ces trouvailles dont sa qualité de médecin très-estimé dans le pays le rendait facilement possesseur, quand les travaux importants, exécutés pour la ligne du chemin de fer de Pithiviers à Orléans, sont venus augmenter considérablement les trouvailles et démontrer que des habitations romaines avaient existé dans l'enclos de la *Guiarderie* appelé aujourd'hui les *Quatre-Clefs*.

Les travaux de nivellement amenèrent une tranchée qui coupa l'enclos dans toute sa longueur et mit à découvert des fondations dont la dureté annonçait l'origine, et ce n'est pas seulement dans le tracé que des vestiges d'habitations existent: l'enclos, qui est d'une étendue de 29 hectares, en renferme presque partout.

Un carrelage en briques longues et larges, formé à l'aide d'un ciment très-dur, fut trouvé au-dessus des fondations: on recueillit une grande quantité de petits cubes en pierre blanche et grise qui appartenait certainement à une mosaïque. Ce carrelage dont plusieurs tuiles portent des stries losangées, cette mosaïque annoncerait un domicile de quelque importance, si nous remarquons surtout que l'on trouva, dans ces mêmes ruines, une demi-brique très-grande, de forme ronde, parfaitement conservée et qui a dû faire partie d'une haute colonne, des fragments d'enduit peint, des portions de marbre blanc et gris, le marbre blanc est de forme hexagonale, plusieurs cous et pieds de hautes amphores destinées ainsi à de grands approvisionnements. Dans tout cet ensemble, il serait difficile, Messieurs, de ne pas voir l'habitation d'un personnage au-dessus de la condition ordinaire et ayant attiré, auprès d'elle, d'autres constructions, ainsi qu'on

pourrait l'assurer par l'observation faite plus haut, que l'étendue du champ des *Quatre-Clefs* renferme beaucoup de vestiges de constructions.

Des briques à rebords et des débris nombreux de vases de toutes formes romaines, furent trouvées en même temps sur le fond de l'un d'entr'eux ; le potier *Lupus* a gravé son nom à l'aide d'une estampille que l'on voit dans quelques musées, on lit *Lupus fecit* : sur deux autres vases le potier a estampillé des lettres dont on ne peut saisir le sens.

Les mêmes fouilles ont donné des clefs en fer, une meule complète, une sonnette et des objets en fer que nous croyons être des armes, dix-sept médailles romaines dont voici la description :

Auguste p. b. ℞ autel de Lyon.

Domitien m. b. ℞ Minerve debout.

Hadrien g. b. ℞ fruste.

Hadrien m. b. ℞ cos. II; femme debout tenant une patère.

Marc-Aurèle m. b. ℞ Rome assise sur des trophées.

Postume m. b. ℞ *fides militum*, femme entre deux enseignes.

Gallien p. b. ℞ fruste.

Tetricus père, p. b. ℞ fruste.

Tetricus fils, p. b. ℞ fruste.

Victorin p. b. ℞ femme debout.

Quatre petits bronzes des tyrans des Gaules, frustes, et trois illisibles.

Je signale un tube en os que notre collègue croit être un fragment de flûte, mais que nous regardons comme un sifflet. Il faut bien dire qu'une opinion assez commune attribue à cet instrument une destination musicale, mais je

ne crois pas que cette opinion puisse résister à une discussion sérieuse. L'extérieur de cet os, que l'on rencontre dans beaucoup de fouilles romaines, est comme tous ses pareils très poli ; l'intérieur a conservé, comme tous ses semblables, les aspérités et rugosités natives : comment admettre qu'il ait pu être destiné à former un instrument musical, c'est-à-dire, un instrument de précision, de mélodie, quand le son devait rencontrer des obstacles nombreux et insurmontables ? Cet instrument a dû être un sifflet ou pour les théâtres, ou pour l'appel des bestiaux, ou pour les communications à distance.

Avec quatre fibules en cuivre (Pl. I, fig. 2) a été trouvé un bracelet (Pl. I, fig. 1). Je veux vous faire remarquer ce bracelet, Messieurs, non que le travail en soit précieux, mais sa matière lui donne un véritable prix : il est ovale et en fer. J'ai vu, recueilli, étudié un grand nombre de bracelets : le cuivre les a formés presque tous, le fer très-rarement ; notre bracelet est donc, malgré son oxydation, une rareté digne de conservation. Je crois, au reste, Messieurs, que l'unique cause du très-petit nombre des bracelets en fer, provient de la facilité désolante avec laquelle le fer s'oxyde et déjoue toutes les précautions, le cuivre n'offre pas les mêmes inconvénients : nos aïeux, qui aimaient beaucoup ce genre d'ornements, ont dû, par conséquent, recourir au métal le plus docile et se prêtant à des soins faciles d'éclat et de conservation. On accuse trop souvent les antiquaires, Messieurs, de rechercher les nuages du mystère, de se complaire dans l'inconnu, pour que je ne veuille pas en passant venger mes honorables confrères, par un aveu très-simple de la cause fort naturelle de la rareté des bracelets en fer : des causes tout aussi naturelles existent, je ne crains pas de le dire, pour l'explication de plusieurs autres difficultés archéologiques,

notamment les flûtes dont je parlais plus haut : la sincérité et la science, Messieurs, ne redouteront jamais de recourir aux solutions les plus raisonnables, car il y a là honneur et profit.

Mais dans ces fouilles, Messieurs, pratiquées d'ailleurs assez près de la voie romaine qui conduisait d'Orléans à Chartres, il y a plus que le témoignage du séjour d'une population romaine, et j'appellerai d'une manière spéciale votre attention sur ce que je vais dire, car maintenant l'horizon scientifique va grandement s'étendre et les fouilles prendre devant vous un aspect tout autre, celui qui va leur assigner une importance très-sérieuse.

Notre collègue a trouvé dans ce champ les preuves incontestables du séjour d'une population plus ancienne que les Romains : les *Celtes* y ont laissé les traces évidentes de leur demeure. M. Cyprien a recueilli sept médailles au type Carnute (Pl. I, fig. 3) et deux *Celte* en bronze (Pl. I, fig. 4) et un grain à côtes, en argile verte, d'un collier gaulois (Pl. I, fig. 5).

Cette dernière découverte me semble d'une véritable importance, Messieurs ; car permettez-moi de rappeler ce que j'avais l'honneur de vous exposer plus haut, que les grands centres de population en attirent toujours auprès d'eux d'autres plus petits, et que par conséquent les ruines romaines du clos des *Quatre-Clefs* annoncent qu'une cité était proche, Orléans : mais voici que des objets antérieurs à la conquête romaine sont également trouvés dans le champ des *Quatre-Clefs ;* une population gauloise y vivait donc, attirée comme la seconde par le voisinage d'une ville celtique, et quelle peut être cette ville, sinon *Genabum ?*

Les fouilles des *Quatre-Clefs* prennent ainsi une importance véritable, elles ne sont pas des exhumations ordinaires quoique intéressantes. Je me suis fait un devoir

d'aller les visiter sur place, de les étudier attentivement, je dois donc les mettre sous vos yeux à un point de vue qui leur assigne une grande valeur. Vainqueurs et vaincus ont successivement occupé cet avant-poste de *Genabum*, y laissant tous deux les traces incontestables de leur demeure et éclairant d'un nouveau jour une question qui éveille le monde savant.

Nous remercierons notre collègue d'avoir eu l'heureuse pensée de recueillir le produit des fouilles des *Quatre-Clefs:* son amour de la science vient d'ajouter une nouvelle page à l'histoire et à l'honneur de notre pays. S'il peut arriver une consolation pour l'exil, que M. Cyprien ait celle de savoir que nous voulons être pour lui une seconde patrie, la patrie qui se forme par le dévoûment d'un côté et la reconnaissance de l'autre.

Votre section, Messieurs, vous propose l'insertion du travail de M. Cyprien dans les *Annales*.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 29 janvier 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal et son approbation, M. le Président rappelle que la Société n'a point statué, lors de sa dernière séance, sur l'insertion, dans les Mémoires, de la note de M. Baguenault, relative à l'utilité des petites cultures, dont la lecture a terminé cette séance.

La Société consultée décide que l'insertion aura lieu sans renvoi préliminaire à la section d'agriculture.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, nos 129, 130 et 131, juillet, août et novembre 1868;

2° *Procès-verbal des séances du Conseil général du Loiret*, session ordinaire de 1868 ;

3° *Histoire de la Baronnie de Chevilly*, par M. l'abbé de Torquat, membre de la Société ;

Des remercîments sont votés à l'auteur.

4° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 2, janvier 1869 ;

5° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. VIII, octobre et novembre 1868 ;

6° *Bulletin de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye*, t. IV, 3e livraison ;

7° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, numéro de décembre 1868.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Bailly, professeur au Lycée d'Orléans, lequel offre à la Société un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines.*

La Société vote des remercîments à M. Bailly et renvoie l'examen de son ouvrage à la section des Lettres.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Ministre de l'instruction publique. Par cette lettre, M. le Ministre fait connaître que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1868, aura lieu, à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1869, à midi. Cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 30, mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril.

Les manuscrits des Mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être transmis au plus tard le 10 mars.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est réunie ; elle a examiné la question de savoir si le travail soumis par M. Masure pouvait, étant déjà imprimé, être l'objet d'une lecture à la Sorbonne. Les renseignements recueillis près du Ministre de l'instruction publique étant en contradiction avec une lettre de M. Isidore Pierre que produit M. Masure, il est convenu que de nouvelles informations seront prises.

La section de médecine s'est également réunie ; elle a examiné les questions soumises à la Société par M. Frot dans la dernière séance et a nommé deux de ses membres pour en faire rapport : MM. Rabourdin et Charpignon.

Enfin, la section des Sciences et Arts a réélu M. Bardou pour son Président et a nommé M. de la Touanne son Secrétaire.

M. de Monvel propose à la Société de charger sa section des Lettres d'examiner la brochure sur la Suppression de la Surveillance de la haute police dont M. Frémont lui a fait hommage dans la dernière séance.

Ce renvoi est prononcé.

M. Loiseleur obtient la parole et donne lecture du rapport qu'il a été

chargé de faire au nom de la Commission qui a examiné le projet de M. le Ministre de l'instruction publique consistant à fonder dans chacune des Académies de France un prix de mille francs qui serait décerné au mémoire ou à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique ou littéraire, ou de science intéressant les provinces comprises dans le ressort académique. Ces prix, dont le but est de faire revivre nos anciennes Universités provinciales en associant à ce mouvement les cent quarante-quatre Sociétés savantes des départements, doivent être décernés par des Commissions composées en majorité par les présidents ou les membres des Sociétés savantes comprises dans le ressort académique.

Le rapporteur passe en revue les difficultés pratiques que soulève ce projet, l'impossibilté de comparer des travaux roulant sur des matières sans analogie entre elles, l'incompétence forcée d'une partie des juges, la difficulté de les réunir longtemps sur un même point. Il montre que les Académies actuelles ne sont point la représentation des anciennes Universités, et que les différences considérables dans l'étendue de leur ressort entraînent une inégalité sensible dans la répartition de la faveur que comporte le projet et dans les chances des concurrents. Enfin, il propose un contre-projet consistant à créer un concours par région, en composant chaque région de trois départements voisins assortis, autant que possible, au point de vue de leur origine, de leur ancien langage et de leur ancienne unité provinciale. Le nombre des régions et des prix serait de vingt-neuf pour la France, plus un trentième pour l'Algérie. Toutes les catégories de sujets ne seraient point admises simultanément au concours : pour la première année, le prix serait décerné, dans chaque région, au meilleur travail sur un point d'histoire intéressant cette région ; la seconde année, à un travail d'archéologie ; la troisième, à un travail sur les sciences proprement dites ; la quatrième année ramènerait les questions d'histoire, et ainsi de suite dans l'ordre indiqué.

Ce rapport se termine par un projet d'arrêté en six articles où ce nouveau système est formulé.

La Société adopte ce rapport et décide qu'il sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique. Quelques membres proposent même de l'insérer *in extenso* dans les Mémoires de la Société. Cette proposition est mise aux voix par forme de scrutin secret et n'est pas adoptée.

M. Mignon appelle l'attention de la Société sur une communication faite à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 14 janvier courant, par M. Bouley, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine. Elle est relative à la maladie appelée *le charbon* et à ses causes.

De temps immémorial, sur les montagnes du Cantal et du Puy-de-Dôme, règne une maladie atteignant principalement le gros bétail, et qu'on appelle *le mal des montagnes*. Cette affection n'est autre qu'un charbon sous une forme déterminée, comme le sang de rate du mouton, comme la pustule maligne de l'homme.

Or, on en avait prétendu que le sang d'animaux atteints de charbon contenait toujours des bactéridies, et voilà que des expériences rigoureuses de la Commission présidée par M. H. Bouley sont venues démontrer que, dans plusieurs cas de charbon, les bactéridies ont complètement fait défaut.

Bactéridies et charbon sont donc des éléments pathologiques distincts et séparables. Les bactéridies, loin d'être comme le caractéristique du charbon, ne sont que le produit de la décomposition putride du sang. Et ce qui semble le prouver, c'est qu'on a obtenu une affection de nature charbonneuse par l'inoculation d'un sang putrifié à vase clos et retiré d'un animal sain.

Après cette observation importante, M. Bouley fait remarquer que tous les animaux inoculés de charbon avec efficacité, meurent sans exception, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes sans traitement. Il indique ensuite que l'eau phéniquée au centième (un gramme d'acide phénique pour 100 grammes d'eau), à la dose d'un litre pour les grands animaux ou d'un décilitre en deux fois pour les petits, est un précieux agent curatif du charbon, puisque, d'après les expériences

de la Commission, il guérit trois fois sur quatre. Pour appuyer ce résultat de l'expérience, il cite les faits suivants : Un homme et un enfant, atteints de pustule maligne, ont été sauvés par l'eau phéniquée *intrà* et extrà; — cinq chevaux ont été guéris par le même remède.

M. Mignon tire de cette communication trois conséquences qu'il résume ainsi :

1° Les bactéridies ne caractérisent pas le sang des animaux atteints de charbon ;

2° Le charbon inoculé est inévitablement mortel ; il en est probablement de même du charbon spontané ;

3° L'eau phéniquée au centième est le meilleur remède du charbon.

Il serait intéressant, ajoute M. Mignon, de le voir employé contre le sang de rate, cette terrible maladie qui décime les troupeaux de la Beauce et cause probablement les nombreuses pustules malignes qu'on observe dans cette contrée.

Après cette communication, M. le Président déclare que la séance est convertie en séance administrative.

M. Nouël, Trésorier, donne lecture d'un exposé de la situation pécuniaire de la Société et des charges qui lui incombent, tant dans le présent que dans un avenir prochain. Il présente les comptes de l'exercice courant, lesquels sont approuvés.

Il lit ensuite le budget de l'exercice 1869 et conclut en demandant à la Société le vote d'une cotisation de 20 fr. par membre, égale à celle des deux années précédentes.

Cette cotisation est votée par la Société qui décide en même temps que les jetons d'argent seront reçus, à l'avenir, pour une valeur de trois francs, en paiement de tout ou partie de la cotisation, et ceux de bronze pour moitié de cette somme.

Des remercîments sont ensuite votés à M. le Trésorier pour le soin et le zèle éclairé qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

M. le Président fait connaître ensuite qu'en ce moment la section d'Agriculture qui peut avoir dix-sept membres et qui, dans l'usage, en compte au moins seize, n'en a plus que quatorze ; la section des Lettres, qui peut en avoir treize, n'en a que onze ; celle de Médecine en a douze et pourrait en avoir treize ; celle des Sciences en compte seize sur dix-sept qui pourraient la composer.

L'usage, dit M. le Président, est depuis longtemps de laisser une place vacante dans chaque section, pour le cas où une notabilité scientifique ou littéraire viendrait à se fixer à Orléans et désirerait faire partie de la Société. Ce cas est fort rare, et l'on peut dire même qu'il ne s'est pas encore présenté. Or, la section d'Agriculture qui pourrait disposer de trois places, ne juge pas à propos, dans ce moment, d'ouvrir plus d'une vacance ; de là une diminution dans le total des membres de la Société.

Pour y remédier, et attendu qu'il y a chance connue de voir des candidats d'un mérite sérieux se présenter dans la section des Lettres, M. le Président propose d'user pour cette section du droit qu'ouvre le réglement et de décider que deux places y seront déclarées vacantes.

Un membre propose de faire une déclaration analogue pour la section de Médecine et de porter à treize le nombre de ses membres. Cette proposition est appuyée.

En conséquence, la Société arrête ainsi qu'il suit le nombre des places auxquelles il s'agit de pourvoir : une dans la section d'Agriculture, une dans la section de Médecine et deux dans celle des Lettres.

La Société décide ensuite que la liste des candidats sera formée par elle dans la seconde séance de février, et que, dans la séance suivante, celle du 5 mars, le Président de chacune des sections dans lesquelles il y a des vacances fera connaître sa liste de présentation ; après quoi la Société procédera de suite aux nominations.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 5 février 1869.

Présidence de M. de SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; après quoi il est donné connaissance des ouvrages que la Société a reçus depuis cette séance et dont la liste suit :

1° *Archives de l'agriculture du Nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, 16° année, n° 11 ;

2° *Société d'Ethnographie, fondée en 1850;* exposé général ;

3° *Bulletin des travaux de la Société départementale de la Drôme ;* 2° série, n° 33;

4° *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar ;* 8° et 9° années ;

5° *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale,* t. XV, 2° série, n° 192.

M. le Président donne lecture de trois lettres, la première de M. Portelette, professeur au Lycée d'Orléans, qui pose sa candidature à l'une des places vacantes dans la Société, section des Lettres, et envoie, à l'appui de sa demande, divers opuscules dont il est l'auteur et qu'il donne seulement en communication à la Société; la seconde de M. Bailly, professeur au Lycée d'Orléans, membre de la Société de linguistique de Paris, lequel pose également sa candidature dans la section des Lettres et rappelle, à l'appui de sa demande, l'ouvrage de philologie dont il a récemment fait hommage à la Société.

La troisième lettre est de M. Harris, agrégé de l'Université, professeur au Lycée d'Orléans, qui demande aussi à être inscrit comme candidat à l'une des places déclarées vacantes dans la section des Lettres, et fait hommage à la Société de deux volumes de sa traduction des leçons de M. Max-Müller, sur *la science du langage.*

Depuis la dernière séance, la section des Sciences s'est réunie et a entendu le rapport de M. Charpignon, sur les questions relatives aux qualités hygiéniques du vin, soumises à la Société par M. Frot. Ce rapport sera lu dans la prochaine séance, après que l'auteur y aura fait quelques modifications. — La section a décidé qu'elle maintenait M. Lepage dans ses fonctions de Président et M. Payen dans celles de Secrétaire.

La section des Lettres s'est également réunie et a chargé M. de Monvel de faire un rapport sur le manuel offert par M. Bailly, et M. Bimbenet, du rapport à faire sur la brochure de M. Frémont, relative à la suppression de la surveillance de la haute police de l'État.

M. Bardou obtient ensuite la parole et donne lecture d'une notice sur un ver filiforme de la classe des némotoïdes. — Renvoi à la section des Sciences.

Enfin, M. de Vauzelles lit quatre pièces de vers de sa composition : *la Poésie; Impressions; le Retour de la guerre; Plaintes d'un chévrier.*

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 19 février 1869.

Présidence de M. de SAINTE-MARIE.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est donné connaissance à la Société des ouvrages à elle adressés et qui sont les suivants :

1° *Bulletin de la Société de médecine de Paris,* année 1867,

2° *Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or,* n° 5 de l'année 1868 ;

3° *Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons,* n° de janvier 1869 ;

4° *Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français,* du 11 avril 1867 au 23 avril 1868;

5° *Bulletin de la Société agricole du Puy-de-Dôme,* n° 12;

6° *Maître-Jacques,* journal populaire d'agriculture, publié à Niort, n° de janvier 1869;

7° *Études sur les affinités chimiques,* par MM. Guldberg et Waage, broch. in-4° ; publiée par l'Université de Christiania (Norwége);

8° *Traces d'une époque glaciaire dans les environs du golfe Hardanger,* broch. in-4°, publiée par la même Université;

9° *Programme de l'Université royale de Norwége,* broch. in-8°, même origine.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Voisin, membre de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, demeurant au Mans : cette lettre est relative à l'étymologie du mot Genabum.

La Société en ordonne le dépôt dans ses archives.

M. Baguenault, Vice-Président, fait ensuite lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique. Cette lettre contient l'envoi d'une note de M. Blanchard, Secrétaire de la section des Sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, relative aux questions adressées par M. le Vice-Président au sujet de la lecture que M. Masure, membre de la Société, se propose de faire à la prochaine réunion tenue à la Sorbonne.

« Il a toujours été entendu, dit M. Blanchard, que les membres des Sociétés savantes pourraient exposer, dans les réunions de la Sorbonne, les résultats de leurs travaux, même lorsque ces résultats se trouvent déjà consignés dans un ouvrage publié, pourvu que la publication soit récente; mais on doit faire alors une *exposition verbale* et non une *lecture*. Si un auteur fait une communication de faits déjà publiés, on mentionne simplement sa communication dans le compte-rendu publié dans la revue des Sociétés savantes; mais on n'insère aucune partie du mémoire qui a perdu son caractère de nouveauté. »

Après avoir entendu la lecture de cette note, la Société décide que M. Masure aura à s'y conformer et pourra faire l'exposition de son travail à la réunion de la Sorbonne, en annonçant qu'il en a préliminairement donné connaissance à la Société des Sciences et Arts d'Orléans.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le baron Eudoxe de Morogues, qui se porte candidat à la place déclarée vacante dans la section d'Agriculture, et envoie à l'appui de sa demande les trois brochures dont les titres suivent et dont il est l'auteur :

1° *Observations sur le fluide organo-électrique et sur les mouvements électro-métriques ;*

2° *Mémoire sur la confection et l'emploi des fumiers ;*

3° *Observations sur les pins maritimes et silvestres cultivés dans le centre de la France.*

M. le Président fait ensuite connaître trois lettres qu'il a reçues de MM. Damond et Patay, docteurs en médecine à Orléans, et de M. Dubois, médecin-vétérinaire dans la même ville, lesquels se portent tous trois candidats à la place déclarée vacante dans la section de Médecine.

M. Patay joint à l'appui de sa demande sa thèse inaugurale intitulée : *Étude sur l'Urémie.*

Depuis la dernière séance, la section des Lettres a renouvelé son bureau ; elle a nommé pour Président M. Frémont, et pour Secrétaire M. de Chaulnes.

La section des Sciences a chargé M. Nouël du rapport à faire sur la notice de M. Bardou lue dans la dernière séance.

M. de Monvel obtient la parole et donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire sur l'ouvrage de M. Bailly ayant pour titre : *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines.*

La Société décide que ce rapport trouvera place dans ses Mémoires.

La séance est alors convertie en séance administrative, et la Société

est appelée à former au scrutin secret une liste des candidats qu'elle jugera admissibles aux quatre places déclarées vacantes dans son sein.

On s'occupe d'abord de la place vacante dans la section d'Agriculture : M. le baron Eudoxe de Morogues est déclaré admissible par 27 voix : quatre bulletins blancs sont trouvés dans l'urne.

On passe à la place vacante dans la section de Médecine : M. Dubois obtient 26 voix, M. Patay 19, M. Damond 17; l'urne contient deux billets blancs. En conséquence de ce vote, les trois candidats sont déclarés admissibles.

La Société statue ensuite sur l'admissibilité des trois candidats qui se présentent aux deux places déclarées vacantes dans la section des Lettres : MM. Harris et Bailly obtiennent chacun 29 voix, M. Portelette 12. En conséquence, les deux premiers sont seuls déclarés admissibles.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 5 mars 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Frot demande la parole pour y signaler l'omission d'une observation par lui faite à propos du vote qui a terminé la séance. Selon lui, tous les candidats qui se présentent devraient être, sauf le cas d'indignité ou d'inaptitude notoire à entrer dans la section à laquelle ils s'adressent, déclarés admissibles, et le rôle de la section compétente devrait consister à les classer et à les présenter selon l'ordre de mérite qu'elle leur reconnaît, de façon à laisser pleine liberté de choisir à la Société.

M. le Président réplique par les termes formels du § 4 de l'article 10 du réglement, qui veut que la Société, préalablement à la présentation par la section, forme au scrutin secret une liste de candidats. Cet

article est en contradiction avec l'opinion du préopinant et doit être respecté tant qu'il n'aura pas été modifié. C'est uniquement par voie de proposition de modification au réglement que l'on pourrait arriver au but que se propose l'auteur de l'observation.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin d'archéologie de M. Rossi,* 1869, n°s 1 et 2 ;

M. Desnoyers est prié d'examiner ces numéros et d'en faire rapport à la Société ;

2° *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale ;* t. XV, n°s 188, 189, 190 ;

3° *Annales de la Société d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire*, 107e année ; t. XLVII, n°s 7, 8, 9 et 10 ;

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe ;* 2e série, t. XI, 4e trimestre de 1868 ;

5° *L'agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 3, février 1869 ;

6° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme,* 1868, n°s 8, 9, 10 et 11.

M. le Président communique à la Société :

1° Une lettre de M. l'abbé Voisin, du Mans, annonçant l'envoi d'un fascicule de son ouvrage intitulé : *La France après et avant César.* Ce fascicule est joint à la lettre.

2° Une lettre des Commissaires du bureau officiel des brevets des États-Unis réclamant l'envoi, par la Société, des catalogues illustrés, prix-courants et circulaires qu'elle pourra se procurer, et offrant en échange six volumes contenant les derniers rapports du département des brevets des États-Unis, pour les années 1865 et 1866, lesdits volumes déposés à Paris, chez M. G. Bossange, libraire.

3° Une lettre de M. Puget, imprimeur de la Société, relative aux correspondants dont la cotisation n'a point été payée pour des motifs divers : M. Chollet est décédé ; M. Houdas, de Bourges, a déclaré cesser son abonnement aux Mémoires ; MM. Gobin et Millet ont re-

tourné les traites tirées sur eux, sans motifs; M. Herpin est en Allemagne, et M. l'abbé Barthélemy est inconnu à Paris, au domicile indiqué.

4° Une lettre de M. le docteur Patay, lequel adresse, à l'appui de sa candidature, un Mémoire manuscrit intitulé : *Résumé succinct des principales altérations pathologiques de l'urine.* — L'examen de ce Mémoire est renvoyé à la section de Médecine.

M. Charpignon donne lecture du rapport qu'il a fait, en commun avec M. Rabourdin, sur les questions posées par M. Frot dans la séance du 8 janvier dernier, et relative au rôle que joue l'alcool dans le vin.

Après la lecture de ce travail, M. le Président de la section de Médecine fait connaître que la section n'en propose pas l'insertion dans les Mémoires de la Société, parce qu'elle n'a pas jugé les questions traitées assez importantes pour être livrées à la publicité.

Divers membres demandent, toutefois, que l'insertion du rapport soit mise aux voix, et une majorité assez importante se prononce pour cette insertion qui est, en conséquence, décidée.

La parole est ensuite donnée à M. Bimbenet, qui fait lecture de son rapport sur l'étude de M. Frémont, relative à la suppression de la surveillance de la haute police de l'État.

A la fin de son rapport, M. Bimbenet expose que, bien que le travail de M. Frémont ait déjà paru dans la *Revue de législation*, il pense qu'il y a lieu, eu égard à l'intérêt qu'il présente, de faire en sa faveur une dérogation au réglement et de décider sa reproduction dans les Mémoires de la Société.

La section des Lettres a adopté ces conclusions et propose également l'insertion du rapport. M. Bimbenet juge cette insertion superfue, son rapport n'étant, dit-il, que l'analyse et la reproduction des idées exprimées dans le travail de l'auteur.

M. le Président pense, au contraire, qne le rapport dont il s'agit contient d'utiles renseignements et qu'il ajoute des détails intéressants

à ceux que contient le Mémoire. M. de Chaulnes fait ressortir le mérite de ces deux études, et la majorité de la Société décide, au scrutin secret, qu'elles seront toutes deux insérées dans les Annales.

La séance est alors convertie en séance administrative, et la Société passe aux élections destinées à remplir les quatre places qu'elle a déclarées vacantes.

Dans la section d'Agriculture, M. le baron Eudoxe de Morogues est élu par 39 voix : trois billets blancs sont trouvés dans l'urne.

Dans la section de Médecine, où trois candidats sont en présence, le Président de la section fait connaître qu'elle les présente dans l'ordre suivant : M. Damond, M. Dubois de Brossard, M. Patay. Au premier tour de scrutin, M. Dubois de Brossard obtient 24 voix ; M. Patay 9; M. Damond 7; il est trouvé deux billets blancs dans l'urne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, il est procédé à un second tour de scrutin : M. Dubois obtient 31 voix ; M. Patay 8; M. Damond 3. Le premier est, en conséquence, proclamé membre de la Société.

On passe enfin au scrutin pour l'élection aux deux places vacantes dans la section des Lettres. M. Frémont, Président de cette section, fait connaître qu'elle présente les deux candidats que la Société a déclarés admissibles : M. Harris en première ligne, puis M. Bailly. Le scrutin donne 34 voix à M. Harris, 6 à M. Bailly, une voix à M. Portelette ; il est trouvé dans l'urne un billet blanc. M. Harris est proclamé membre de la Société.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour l'élection à la dernière place vacante. M. Bailly obtient 34 voix et M. Portelette 6 : l'urne contient deux billets blancs. En conséquence, le Président déclare que M. Bailly devient membre de la Société.

La séance est levée à dix heures et quart.



Séance du 19 mars 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la précédente séance étant lu et adopté, M. le Président fait connaître les ouvrages adressés à la Société depuis cette séance :

1° *Bulletin de la Société de médecine légale de Paris*, t. Ier, premier fascicule ;

2° *Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture du Vaucluse*, t. XVIII, 2e livraison ;

3° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, nos de janvier et février 1869;

4° *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, t. XXVI, 3e série ;

5° *Rapport de M. le Préfet et procès-verbal des séances du Conseil général du Loiret*, session extraordinaire de 1869;

6° *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Orléans*, t. II, n° 9;

7° *Annales de la Société d'Horticulture et de Botanique de l'Hérault*, t. VII, 1867;

8° *L'Agronome Praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 4, mars 1869;

9° *Maître-Jacques*, n° de février 1869;

10° *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. VIII, n° de décembre 1868;

11° *Rapport du département des brevets des Etats-Unis pour les années 1865 et 1866*, six volumes, grand in-8°. A ces volumes est jointe une lettre d'envoi adressée par M. G. Bossange, libraire à Paris, Quai Voltaire, 25.



M. le Président communique une lettre de M. Demond, membre titulaire, qui demande à représenter la Société au congrès des Sociétés savantes, qui doit s'ouvrir prochainement à la Sorbonne. Cette autorisation est accordée.

Communication est encore donnée de trois lettres adressées par MM. Harris, Bailly et de Morogues, membres élus dans l'avant-dernière séance. Tous trois remercient la Société et s'obligent à participer à ses travaux.

M. le Président expose ensuite que, par suite de la décision de la Société qui a statué qu'une salle serait disposée au rez-de-chaussée de la maison où elle tient ses séances, pour recevoir sa bibliothèque, il y a lieu de voter une cotisation supplémentaire de 5 francs, destinée à pourvoir aux frais nécessités par l'établissement de rayons pour cette bibliothèque.

M. Frémont pense que le crédit annuel alloué par la Ville pour l'entretien de l'immeuble de la Société pourrait être augmenté à cette occasion. Il ne doute pas qu'un appel à l'Administration et au Conseil municipal ne soit entendu et il propose, en conséquence, de décider qu'une demande de crédit sera adressée à M. le Maire pour pourvoir aux frais des rayons de la bibliothèque. Cette proposition est adoptée.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine et celle des Lettres ont examiné en commun le travail de M. Debrou, intitulé : *Des diverses manières de comprendre et d'expliquer la vie;* elles ont chargé M. de Monvel d'en faire rapport à la Société.

M. Perrot expose que la section d'Agriculture s'est aussi réunie dans le but d'interpréter le testament de M. le baron de Morogues et d'examiner les meilleurs moyens de le mettre à exécution.

Elle a arrêté à ce sujet diverses dispositions dont M. Poucin, secrétaire de la section, donne lecture.

Une discussion s'engage sur chacun des articles proposés par la section : elle sera continuée à la prochaine séance.

M. le docteur Cyprien Czajewski donne lecture d'une notice ayant

pour titre : *Quelques mots sur les ruines de Quatre-Clefs*, commune de Saran.

Ce mémoire est renvoyé à la section des Lettres : l'auteur est invité à mettre sous les yeux des membres de la section les objets par lui découverts.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 16 avril 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations, après quoi M. le Trésorier fait connaître les ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne*, 12e année, 1868;

2° *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :* Histoire et Philologie, 1 vol. in-8°; Archéologie, 1 vol. in-8°;

3° *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1868;

4° *Recueil des publications d'études diverses de la Société hâvraise*, 34e année, 1867;

5° *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. VII;

6° *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Aube*, n° 10;

7° *Bulletin n° 47 du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans;*

8° *Société des sciences industrielles de Lyon*, séance solennelle du 5 novembre 1868;

9° *Fragment d'étude sur les assolements et les engrais*, par M. Isidore Pierre, brochure in-8°;

10° *Poésies anciennes et nouvelles*, par M. Ludovic de Vauzelles, 1 vol. in-8°.

Des remerciements sont votés à l'auteur, et la Société décide que ce volume, dont plusieurs fragments lui ont été lus, sera renvoyé à l'examen de la section des Lettres ;

11° *Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1869.

Une demande d'échange est jointe à cet envoi.

La Société décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications avec la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris, rue de l'Université, 58.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société linnéenne de Bordeaux, qui réclame un grand nombre de volumes de la Société d'Orléans dont il n'a pas reçu l'envoi. La Société décide qu'on expédiera à la Société linnéenne tout ce qu'il sera possible de lui adresser.

Communication est encore donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans en réponse à la demande qui lui a été adressée de l'allocation d'une somme de 300 fr. pour frais d'installation de la bibliothèque de la Société.

M. le Maire promet de soumettre cette demande au Conseil municipal dans sa prochaine session.

Sur la demande de M. le Président, M. Harris se charge d'examiner les mémoires de la Société smithsonnienne et de rendre compte à la Société de ceux qui paraîtraient dignes d'attention et qui rentreraient dans le cadre de ses études habituelles.

La Société reprend ensuite l'examen des propositions faites par sa section d'Agriculture dans le but d'assurer l'exécution des dispositions testamentaires de feu M. le baron de Morogues. Elle arrête à ce sujet les dispositions suivantes :

Art. 1er. Pour concourir au prix de Morogues, le département sera fractionné en quatre circonscriptions, correspondant aux quatre arron-

dissements : l'arrondissement d'Orléans, plus important que les trois autres, sera compris deux fois dans le roulement qui demeure ainsi établi : Orléans, Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers.

Art. 2. Les ouvrages intellectuels et les inventions de mécanique qui auront contribué aux progrès de l'agriculture seront admis à concourir avec les travaux agricoles proprement dits.

Art. 3. Parmi les agriculteurs, ne pourront être admis comme candidats au prix de Morogues que ceux qui, depuis la dernière distribution de ce prix dans l'arrondissement, auront obtenu une prime d'honneur du Comice agricole ou ceux qui auront adressé une demande spéciale au Président de la section d'Agriculture.

Les auteurs d'ouvrages agricoles et les mécaniciens pourront concourir dans un arrondissement quelconque, en dehors de leur résidence, à condition seulement de poser leur candidature dans cet arrondissement par une demande spéciale.

Les lauréats du Concours régional et du Comité central de Sologne seront hors concours.

Art. 4. Le prix sera décerné tous les trois ans et consistera en une médaille d'or de la valeur de 400 fr,, portant d'un côté les emblèmes et l'exergue de la Société d'Agriculture d'Orléans, et de l'autre les mots : *Prix de Morogues*, et le nom du lauréat.

Art. 5. Un prix sera décerné en 1869. Les demandes devront être adressées avant le 15 juin à M. le Président de la section d'Agriculture.

M. le Président de la section d'Agriculture fait connaître que M. Achille de Morogues, membre de la Société, s'est généreusement engagé à compléter la somme de quatre cents francs toutes les fois que le total des arrérages disponibles ne s'éléverait pas à ce chiffre.

La Société, sur la proposition de M. le Président, vote des remercîments à M. Achille de Morogues.

M. le docteur Cyprien Czajewski place sous les yeux de la Société les objets qu'il a trouvés dans les fouilles faites au lieu dit de Quatre-

Clefs, commune de Saran. Ces objets consistent notamment en fragments de poteries samiennes très-ornementées, une clef, une hache celtique, un sifflet de théâtre. Ils seront examinés par M. l'abbé Desnoyers que la section des Lettres a chargé du rapport à faire sur la notice de M. Czajewski.

M. Frot obtient ensuite la porole. Il fait connaître les essais préliminaires auxquels il s'est livré pour l'application de la machine à ammoniaque dont il est l'inventeur. Il se propose de développer plus tard les résultats définitifs auxquels il sera parvenu; mais, pour le moment et afin de prendre date, il communique les détails et les suites de ses premières expériences qui portent particulièrement sur un nouveau mode de refroidissement.

« Jusqu'à présent, dit-il, on s'est servi, pour condenser la vapeur d'eau, dans les machines à condensation, d'un courant d'eau froide. Ce système exige de très-grandes quantités d'eau, vingt-cinq à trente-cinq fois le poids de la vapeur à condenser. C'est un très-grand inconvénient inhérent aux condenseurs actuels qui ne peuvent, de par ce fait, être appliqués dans un très-grand nombre de cas : locomotives, machines routières, locomobiles.

« Ne pourrait-on pas employer, dans le même but, le refroidissement considérable causé par l'évaporation de l'eau à l'air libre? Soit un tube dans lequel arrive de la vapeur, dont la surface extérieure est maintenue constamment humide, et autour duquel circule un courant d'air. L'évaporation activée à la surface, tant par l'excès de la température intérieure que par le courant d'air extérieur qui enlève, au fur et à mesure qu'elles se forment, les vapeurs produites, soutirera au tube une quantité de chaleur considérable. Il s'agit de savoir si le refroidissement ainsi opéré sera suffisant pour permettre d'appliquer ce condenseur d'un nouveau genre à la machine à vapeur.

« On pourrait alors adjoindre ce condenseur à toutes les machines motrices sans subir l'obligation de dépenser d'immenses quantités d'eau pour la condensation. La vapeur condensée servirait indéfini-

ment à alimenter la chaudière, et l'eau consommée pour le refroidissement ne serait que les deux tiers de l'eau actuellement dépensée pour l'alimentation. »

M. Frot fait la description d'un appareil présentant un demi-mètre carré de surface qui lui a servi à faire ses premières expériences. Une partie des essais ont été faits à terre, une autre partie sur une locomotive. Dans chacune de ces deux séries il a opéré, soit en mouillant la surface, soit en la laissant sèche, de manière à pouvoir isoler le refroidissement produit par l'air ambiant du refroidissement dû à l'évaporation.

M. Frot donne quelques détails sur les résultats qu'il a déjà obtenus : 1° le refroidissement, quand il est activé par l'évaporation extérieure, est généralement triple de ce qu'il est à sec, entre les limites de 100 à 30 degrés ; 2° la vitesse du courant d'air, au-delà d'une limite assez restreinte, n'a pas une grande influence ; 3° le résultat pratique le plus considérable qui ait été obtenu est que l'on peut condenser, par mètre carré et par heure, près de 13 kil. de vapeur d'eau à 100° en ramenant l'eau de condensation à 50°, température ordinaire du condenseur à vapeur. Ce résultat inespéré, qui se rapproche sensiblement du résultat obtenu par la condensation ordinaire à l'eau froide, prouve qu'il ne reste plus qu'à fixer des chiffres précis pour arriver à une solution pratique avec le nouveau mode de refroidissement.

C'est ce que M. Frot se propose de faire en continuant les expériences qu'il a commencées.

La Société décide que sa communication sera examinée par la section des Sciences.

M. de Vauzelles termine la séance par la lecture de trois pièces de vers faisant partie du volume qu'il vient d'offrir à la Société.

Séance du 30 avril 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé, il est donné connaissance des envois faits à la Société et dont l'énonciation suit :

1° *Bulletin des travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 34 ;

2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. XV, janvier 1867 ;

2° *Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chilly*, par M. Fleury;

4° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XVII ;

5° *Bulletin de la Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*, 2e série, t. III;

6° *L'Agronome praticien, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne*, n° 5, avril 1869.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, annonçant l'envoi d'un exemplaire du décret impérial et de l'arrêté ministériel des 30 et 31 mars 1869, relatifs à l'institution, dans chaque ressort académique, d'un prix annuel de 1,000 francs à décerner à un ouvrage ou mémoire d'histoire, d'archéologie ou de science.

Aux termes de l'art. 1er de l'arrêté, le concours aura lieu, cette année, entre les ouvrages d'histoire politique ou littéraire ; les ouvrages devront être remis au chef-lieu de l'Académie avant le 31 juillet prochain, soit directement, par les soins de la Société, soit lui parvenir *franco* par la poste, soit enfin être adressés à M. le Ministre de

l'Instruction publique avec une enveloppe spéciale portant l'indication que le paquet est adressé à l'Académie de Paris et qu'il est relatif au concours des Sociétés savantes.

La lettre ajoute : « Vous voudrez bien, Monsieur le Président, me faire connaître, avant le 1er juin prochain, le délégué que la Société jugerait devoir faire partie du Jury de 1869, en tant que les travaux de la Société se rapporteraient au concours de cette année. »

La Société remet à une prochaine séance pour statuer sur cette demande.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics qui, sur sa demande, fait don à la bibliothèque de la Société d'un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *les Jardins de Paris.*

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie : elle a chargé M. Bailly du rapport à faire sur le volume de poésie de M. de Vauzelles.

M. Mignon demande la parole. Il rappelle les nombreux cas de rage chez les chiens récemment signalés à Orléans. Il voudrait que la Société chargeât sa section de Médecine de rédiger une note courte et substantielle qui serait transmise à l'Administration et dans laquelle seraient signalés les meilleurs moyens administratifs à employer pour prévenir les cas de rage et mettre les citoyens à l'abri des dangers qu'ils font courir.

M. Lepage fait observer que c'est là le rôle du Conseil de salubrité.

M. Charpignon ajoute que déjà la Société a transmis à la mairie d'Orléans le travail de M. Mignon sur la rage, publié dans les Mémoires de la Société ; il ne pense pas qu'il soit possible de rien faire de plus.

M. Mignon réplique que c'est là un travail personnel : il voudrait quelque chose de plus solennel, une note courte et précise, émanée de la section de Médecine, sur les moyens de prévenir la rage, de la re-

connaître, et sur les premiers secours à donner aux personnes mordues.

Cette proposition est accueillie, et la Société charge ensuite sa section de Médecine de la rédaction de la note dont il s'agit, dans les conditions qui viennent d'être indiquées. Cette note sera transmise à l'Administration avec invitation pressante d'y avoir égard.

M. de Chaulnes lit ensuite une notice sur les travaux scientifiques et archéologiques de feu M. le duc de Luynes. Cette notice est renvoyée à la section des Lettres.

Enfin, M. de la Touanne donne lecture d'une étude sur les jubés en général et sur la convenance du projet consistant à élever, dans l'église de Cléry, un jubé au sommet duquel serait placée une petite statue de la Sainte-Vierge appartenant depuis très-longtemps à cette église.

La section des Sciences et Arts est chargée de l'examen de cette étude.

Séance du 7 mai 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures par la lecture du procès-verbal qui est approuvé. Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements*, n° de janvier 1869;

2° *Maître Jacques*, n° d'avril 1869;

3° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2e série, t. XI, 1er trimestre de 1869;



4° *Annales de la Société des Sciences et Arts d'Indre-et-Loire*, n^os de janvier, février et mars 1869.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Desnoyers qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Il communique ensuite une lettre relative à l'Exposition universelle qui aura lieu à Altona (Schleswig-Holstein) dans les mois d'août et septembre prochain, et fait connaître le nom du Commissaire en France auquel les produits destinés à cette Exposition devront être adressés.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine s'est seule réunie. Elle s'est occupée de la note relative aux moyens de prévenir et de reconnaître la rage dont il a été question dans cette séance.

M. Lepage, président de la section, fait connaître, qu'après une discussion prolongée, la majorité de la section a décidé qu'elle avait suffisamment rempli son mandat l'an dernier par le renvoi à l'Administration du mémoire de M. Mignon et du rapport de M. Vallet, documents dans lesquels on indiquait tous les moyens à prendre pour prévenir la propagation de la rage. La section ne pourrait plus aujourd'hui qu'insister sur des moyens qui ne sont pas purement médicaux, mais qui relèvent plutôt de la police municipale.

M. Mignon demande ensuite la parole et explique ce qui s'est passé dans le sein de la section. Il soutient (et telle a été l'opinion de l'un des membres), que la section et la Société peuvent, sans craindre de blesser l'Administration ni empiéter sur ses droits, lui indiquer les meilleurs moyens, soit administratifs, soit médicaux, de combattre la propagation de la rage. C'est là une question d'utilité publique et d'hygiène générale. Il fait remarquer, du reste, que l'envoi de son mémoire et du rapport de M. Vallet ne remplit point le but qu'il proposait dans la dernière séance.

M. Loiseleur fait observer que la section de Médecine ne semble pas avoir bien compris la question qui lui était posée par la Société. Elle n'était pas chargée d'examiner s'il convenait que la Société adressât à

l'Administration une instruction sur la rage : cette question, la Société elle-même l'avait, dans sa dernière séance, résolue par l'affirmative. Tout ce qu'on demandait à la section, c'était la rédaction de cette instruction, et cela sous forme d'une note courte et précise, analogue à celle qui a été rédigée au nom de l'Académie impériale de Médecine, par les soins de M. Tardieu.

La Société, consultée, décide que c'est bien en effet dans ces termes que la question doit être posée, et, en conséquence, elle charge sa section de Médecine de rédiger la note dont il s'agit d'ici à la prochaine séance.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 21 mai 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, il est donné connaissance des ouvrages adressés à la Société et qui suivent :

1° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*, 3e série, t. XVIII, nos 1, 2 et 3 ;

2° *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. IX, février et mars 1869;

3° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. XV, février 1869 ;

4° Une brochure intitulée : *Statue et médailles consacrées à Mathieu de Dombasle.*

Depuis la dernière séance, la section de Médecine et la section des Sciences et Arts se sont réunies. Cette dernière a chargé M. Sainjon

du rapport à faire sur la note de M. de la Touanne relative au projet d'un jubé à élever dans l'église de Cléry.

M. Lepage, Président de la section de Médecine, donne lecture de la note suivante :

« La section de Médecine, réunie aujourd'hui 20 mai, sur la demande de la Société, pour s'occuper de la rédaction d'une note concernant la rage et destinée à être transmise à l'autorité, a jugé, après un mûr et sérieux examen de la question, qu'elle ne pouvait, qu'elle ne devait s'occuper de la rage que sous le rapport scientifique et non au point de vue administratif et relatif aux précautions à prendre contre elle. Or, sous le rapport scientifique, que savons-nous à ce sujet de consolant ou de nouveau? Rien, absolument rien. Quant au point de vue administratif, ne dépasserions-nous pas la limite de nos attributions en empiétant sur celles du Conseil de salubrité, si nous nous permettions, dans cette circonstance, de prendre l'initiative en indiquant à l'Administration les mesures de prudence qu'elle a à prendre contre cette terrible maladie?

« Ayant attiré déjà, l'année dernière, l'attention de l'autorité sur ce sujet, en lui adressant le mémoire de M. Mignon, accompagné du rapport de M. Vallet, toute démarche ultérieure, encore aujourd'hui, dans le même sens, nous paraît, quant à présent du moins, tout-à-fait inopportune, inconvenante, blessante même pour l'Administration qui sait bien remplir et qui remplit en effet si consciencieusement chaque année, et précisément à l'époque où nous nous trouvons en ce moment, le devoir qui lui incombe à ce sujet.

« M. le Préfet, dans le *Recueil de ses Actes administratifs*, M. le Maire, dans les instructions qu'il fait placarder par toute la ville, ne laissent rien à désirer de ce qu'il est utile de savoir et entrent dans les détails nécessaires, tant sur les précautions à prendre contre la rage, que sur les premiers soins à donner aux malades en cas d'accident.

« La section regrette de ne pouvoir obtempérer au désir de la

Société. Elle espère qu'un examen plus approfondi de la question amènera la Société tout entière à partager son opinion, et croit devoir passer à l'ordre du jour. »

Cette lecture terminée, M. le Président consulte la Société qui déclare s'associer aux conclusions de la section de Médecine.

Supplémentairement, M. Charpignon lit une note où sont énumérés les soins que prend l'autorité préfectorale et municipale pour parer à la propagation de la rage.

M. Mignon fait observer que les réglements peuvent être excellents, mais qu'ils ne sont pas exécutés ; c'est justement pour arriver à leur prompte et facile exécution qu'il réclamait l'intervention de la Société. Il croit, de plus, que la cautérisation par le beurre d'antimoine est préférable à celle par le fer rouge qui est recommandée par les arrêtés dont on vient de donner lecture.

M. Frémont fait observer que le vote de la Société a mis fin à la discussion.

M. le docteur Cyprien donne lecture d'une note concernant la durée de l'incubation rabique. Cette note, dont l'auteur ne demande pas, du reste, la publication, est l'objet d'une courte discussion.

M. le Président rappelle que la Société doit, avant le 1er juin, choisir le délégué qui la représentera au sein du Jury chargé de l'examen du concours ouvert dans le ressort de l'Académie de Paris et dont il a été question dans l'avant-dernière séance.

La Société, à l'unanimité, confère cette mission à M. Bailly, membre de la section des Lettres, qui déclare l'accepter.

Avis de ce choix sera transmis par M. le Président à M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 4 juin 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *L'Agronome praticien, Journal de la Société d'Agriculture de Compiègne*, n° 6, mai 1869;

2° *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 38e et 39e années, un vol. in-8°;

3° *Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, année 1867, un vol. in-8°;

4° *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*, 1867 et 1868, un vol. in-8°;

5° *Précis analytique des travaux de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen* pendant l'année 1867, broch. in-8°;

6° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, n° de mars 1869;

7° *Annales de la Société d'Agriculture de Châteauroux*, n° 68;

8° *Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret*, nos 9, 12, 13, 14 et 15, année 1869. Les nos 10 et 11 n'ont point été envoyés.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie. Elle a entendu le rapport de M. Bailly sur les poésies de M. de Vauzelles.

M. Bailly donne immédiatement lecture de ce rapport, et, conformément aux conclusions de la section, la Société vote, au scrutin secret, son insertion dans les Mémoires qu'elle publie.

M. Charpignon communique à la Société un article contenu dans le journal l'*Indépendance scientifique*, n° du 29 mai 1869. Cet article relate un cas de guérison de la rage, guérison observée par le docteur

Olivieri, actuellement exerçant à Paris, et due, selon lui, à la salivation et à une sueur abondante.

M. Charpignon fait suivre cette lecture d'observations tendant à établir que le fait signalé n'est pas assez bien étudié pour mériter pleine confiance. M. Mignon parle dans le même sens et pense que la personne guérie n'avait pas la rage, mais était simplement sous l'influence d'une grande surexcitation nerveuse.

M. Cyprien Czajewski donne ensuite lecture d'une note complémentaire de son Mémoire sur les fouilles par lui faites au lieu dit de Quatre-Clefs, commune de Saran : il fait passer sous les yeux de la Société divers objets provenant de ces fouilles. La note dont il s'agit est renvoyée à l'examen de M. Desnoyers, déjà chargé du rapport à faire sur le Mémoire de M. Cyprien Czajewski.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 18 juin 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel*, t. VIII, 1er cahier;

2° *Bulletin des travaux de la Société départementale de la Drôme*, 2e série, n° 35;

3° *Bulletin de la Société d'Horticulture de Soissons,* mai 1869

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Rabourdin, fermier à Puchesse, qui demande à être admis au concours ouvert pour le prix de Morogues.

M. Rabourdin, membre de la Société et frère de l'auteur de cette lettre, fait observer que bien qu'elle porte la date du 16 juin, date postérieure d'un jour à celle fixée pour la clôture du concours, le demandeur n'en doit pas moins être admis à concourir, attendu qu'il a obtenu plusieurs primes et qu'il se trouve ainsi dans la catégorie de ceux dont les exploitations doivent être visitées d'office et sans demande préliminaire.

Depuis la dernière séance, aucune section ne s'est réunie.

M. Bimbenet donne lecture d'une note concernant une inscription existant dans le donjon de Loches et qui est ainsi conçue :

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS.

M. Bimbenet expose les différentes manières dont ces mots peuvent se lire et toutes les combinaisons dont ils sont susceptibles : il voit dans l'inscription dont il s'agit une formule cabalistique.

M. Loiseleur explique que la combinaison de mots dont il s'agit est déjà connue. Divers recueils de singularités la mentionnent. M. Paul Meyer, chargé d'une mission scientifique en Angleterre, l'a rencontrée à Londres, en marge d'un manuscrit bien antérieur à la construction du donjon de Loches. Ces combinaisons, ces jeux d'esprit par lesquels les moines trompaient l'ennui et l'inaction de leur vie solitaire ne sont pas rares. M. Loiseleur cite plusieurs exemples de vers rétrogrades et d'inscriptions en *boustrophèdon,* analogues à la combinaison signalée par M. Bimbenet.

La note de M. Bimbenet est renvoyée à l'examen de la section des Lettres.

M. Charpignon fait passer sous les yeux de la Société une petite vitre provenant d'une fenêtre dépendant d'une maison située près de

l'ancienne Université d'Orléans. Sur cette vitre se trouve gravé le distique d'Ovide :

Omne solum forti patria est ; ut piscibus æquor,
Ut volucri vacuo quidquid in orbe patet.

Au bas est écrite la signature : WALLER, accompagnée d'une qualification perdue dans le paraphe, et la date 1670.

L'auteur de l'inscription était évidemment un écolier de l'Université appartenant à la nation germanique. Par malheur, les registres de cette nation, déposés aujourd'hui aux archives départementales, commencent à 1525 et s'arrêtent à 1660. M. Charpignon fait ressortir ce qu'il y a de touchant dans le fait de ce pauvre étudiant qui grave ainsi sur le verre le souvenir de la patrie absente emprunté à un autre exilé.

Il est invité à rédiger une note sur l'inscription dont il s'agit.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 2 juillet 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Secrétaire-Général fait connaître les ouvrages envoyés à la Société et qui sont :

1° *Maître Jacques*, n° de mai 1869;

2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. XV, nos de mars et avril;

3° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de F ance*, 3e série, t. IV, n° 4;

4° *Bulletin n° 1er de la Société d'horticulture du centre de la Normandie;*

5° *Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans*, t. III, n° 1er, 1er trimestre de 1869.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Orléans en date du 22 juin 1869, et relative à l'ouverture d'un crédit de 650 fr. pour installation d'une bibliothèque au rez-de-chaussée des bâtiments de la Société. M. le Maire fait connaître que cette affaire sera soumise au mois d'août prochain à la décision du Conseil municipal.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie. Elle a entendu le rapport de M. l'abbé Desnoyers sur la notice de M. le docteur Czajewski, relative aux fouilles faites par ce dernier dans la commune de Saran.

M. l'abbé Desnoyers donne de suite lecture de ce rapport, et la Société décide qu'il sera, ainsi que la notice de M. Czajewski, inséré dans ses Mémoires.

M. le docteur Charpignon donne ensuite lecture d'une note sur la vitre dont il a entretenu la Société dans sa dernière séance. Cette note, qui a pour titre : *Souvenir d'un étudiant de l'Université d'Orléans,* est renvoyée à l'examen de la section des Lettres.

M. le docteur Cyprien Czajewski entretient ensuite la Société d'un cas curieux de tératologie végétale.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 16 juillet 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans observations. Depuis cette séance, il a été envoyé à la Société les ouvrages suivants :



1° *Annales de la Société impériale d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire,* t. XII, année 1868, 4 numéros ;

2° *Revue des Sociétés savantes des départements,* IVe série, t IX ; nos d'avril et mai 1869 ;

3° *Procès-verbaux des séances de la Société hâvraise d'études diverses ;*

4° Extrait du rapport n° 20 de M. Grasset aîné, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Varzy. — *Antiquités égyptiennes,* broch. in-8° ;

5° *Discussion des statuts de la Société de la carte géologique de France ;*

6° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, n° 4, avril 1869;

7° Un volume intitulé : *Musettes et Clairons,* par M. Ach. Millien, lauréat de l'Académie française.

A ce volume est jointe une lettre d'envoi par laquelle l'auteur sollicite le titre de correspondant de la Société.

La demande et l'ouvrage sont renvoyés à l'examen de la section des Lettres.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture et celle des Lettres se sont réunies. La première s'est occupée de la visite des exploitations appelées à concourir au prix de Morogues. Elle rendra compte ultérieurement du résultat de ses investigations.

La section des Lettres a chargé M. l'abbé Desnoyers de faire un rapport sur la notice de M. Charpignon, relative à l'inscription tracée sur une vitre dont ce dernier a donné lecture dans la dernière séance.

M. Bimbenet obtient la parole. Il analyse une brochure de M. Léopold Delisle ayant pour titre : *Les Ecoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle,* et tire de cette brochure diverses déductions intéressantes pour l'histoire des anciennes Ecoles d'Orléans.

La lecture de M. Bimbenet sera continuée à la prochaine séance.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 6 août 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

Communication est ensuite donnée des ouvrages suivants adressés à la Société :

1° *Annales de la Société académique de Nantes*, 1868, 1er et 2e trimestres ;

2° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1 vol. in-8° ;

3° Le tome VIII des *Travaux de la Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin*, 3e série, 1868 ;

4° Le bulletin de mai 1869 de la *Société protectrice des Animaux ;*

5° *Maître-Jacques*, n° de juin 1869 ;

6° Le n° 36 (2e série) du *Bulletin des travaux de la Société d'agriculture de la Drôme ;*

7° Le n° 5, mai 1869, du *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme ;*

8° Le n° 48, juillet 1869, du *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans ;*

9° *Bulletin médical de l'Aisne*, 1868, 1er trimestre n° 1er, et 4e trimestre n° 4 ;

10° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Melun*, n° 2 ;

11° Le n° 7, juin 1869, de l'*Agronome praticien*, *Journal de la Société d'Agriculture de Compiègne.*

M. le Président communique une lettre qu'il a reçue de M. Leverrier, Président de l'Association scientifique de France. Ce dernier réclame l'envoi d'extraits des notices publiées par MM. Nouel et Frot

dans les derniers numéros des Mémoires de la Société, et offre d'insérer ces extraits dans le *Bulletin de l'Association sciéntifique*. MM. Nouel et Frot sont invités à rédiger ces extraits et à les remettre à M. le Président, qui les fera passer à M. Leverrier, à l'Observatoire.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est réunie. Elle a chargé M. de Vauzelles de faire un rapport sur les poésies et sur la demande de M. Millien dont il a été question dans la dernière séance.

La même section, réunie à celle de Médecine, a entendu le rappor' de M. de Monvel sur l'étude de M. Debrou intitulée : *Des différentes manières de concevoir et d'expliquer la vie.*

M. Bimbenet obtient la parole et termine la lecture commencée dans la dernière séance, de son analyse d'une brochure de M. Léopold Delisle relative aux écoles d'Orléans pendant les XIIe et XIIIe siècles.

La Société décide que cette analyse sera renvoyée à l'examen de la section des Lettres.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 20 août 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

La séance est ouverte à huit heures. En l'absence de M. Loiseleur, Secrétaire particulier, M. Bailly est invité par M. le Président à rédiger le procès-verbal de la séance.

M. le Président prend la parole et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, avant que le collègue qui veut bien remplacer aujourd'hui M. le Secrétaire particulier vous donne lecture du procès-verbal constatant ce qui s'est passé à notre dernière séance, permettez-moi d'adresser mes félicitations à ceux de nos membres titu-

« laires (1) que l'Empereur vient de récompenser de leurs longs et
« loyaux services. Les distinctions accordées à quelques-uns d'entre
« nous rejaillissent nécessairement sur la Société entière et ajoutent
« à la considération dont elle jouit. Dans la circonstance, j'ai donc
« la certitude d'être le fidèle interprète de vos sentiments. Aussi, je
« m'estime heureux de pouvoir prendre tout d'abord la parole, grâce
« à la place que j'occupe et dont je suis redevable à votre bienveil-
« lante indulgence. »

Sur la proposition de M. Frémont, la Société décide que cette allocution sera insérée dans le procès-verbal de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président prend la parole pour rendre compte d'un incident survenu au sujet de la délégation confiée par la Société à M. Bailly pour le Jury du concours des Sociétés savantes de l'Académie de Paris. M. le Président donne d'abord lecture d'une lettre en date du 6 août 1869, adressée par M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris à M. Bailly, et ainsi conçue :

« Monsieur, la Société d'Agriculture, etc., d'Orléans, dont vous
« êtes membre, vous a désigné pour faire partie du Jury chargé, aux
« termes de l'art. 5 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1869, de dé-
« cerner le prix de 1,000 francs institué par le décret du 30 du même
« mois pour l'ouvrage ou le Mémoire qui sera jugé le meilleur sur
« quelque point d'histoire politique ou littéraire.

« J'ai pensé, Monsieur, que les travaux dont s'occupe spécialement
« la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans,
« ne se rapportant pas directement à l'objet du concours de cette
« année, il n'était pas nécessaire de solliciter votre présence à Paris,
« et de vous occasionner ainsi un dérangement. Cette opinion sera
« également la vôtre, je n'en doute pas, si vous voulez bien vous re-
« porter aux dispositions de l'art. 5 de l'arrêté précité, qui est conçu

(1) MM. Pelletier-Sautelet, Payen et de Langalerie.

« en ces termes : « Le Jury chargé de décerner le prix est composé « sous la présidence du Recteur : 1° de délégués des Société savantes « du ressort académique dont les travaux se rapportent à l'objet du « concours..... »

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distin- « guée.

« *Le Vice-Recteur*,

« MOURIER. »

M. le Président expose, qu'après avoir pris connaissance de cette lettre, il a envoyé à M. le Vice-Recteur la réponse suivante :

« Orléans, 9 août 1869.

« Monsieur le Vice-Recteur, vous avez cru devoir appeler l'examen « des Sociétés savantes sur le projet de l'arrêté ministériel à prendre « en exécution du décret du 30 mars dernier, et vous avez invité spé- « cialement la Société que j'ai l'honneur de présider à vous soumettre « ses observations.

« Elle s'est empressée de se conformer à vos intentions, et l'arrêté « ministériel reproduit, en presque totalité, les observations que, sui- « vant nous, le projet nécessitait. Il y a plus : par lettre du 24 avril « 1869, vous avez demandé formellement à la Société de désigner l'un « de ses membres titulaires à l'effet de la représenter au Jury destiné « à décerner le prix de 1,000 francs institué pour l'ouvrage jugé le « meilleur sur quelque point d'histoire politique ou littéraire.

« J'ai eu l'avantage de vous annoncer que notre choix s'était porté « sur M. Bailly, l'un de nos collègues les plus distingués, et voilà que, « par lettre du 6 courant, vous faites connaître à ce dernier que sa « participation au Jury dont il s'agit n'est pas nécessaire, par la rai- « son que les travaux de la Société dont il est membre ne se rappor- « tent pas directement à l'objet du concours de cette année.

« Investi d'un mandat qu'il a accepté, M. Bailly en doit compte à « la Société, et si la personnalité de M. Bailly reste en dehors de la

« question soulevée, la Société, par l'organe de son Président, n'hé-
« site pas à vous signaler l'erreur dans laquelle vous êtes tombé. En
« effet, la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
« d'Orléans est une des plus anciennes de France. Elle s'est toujours
« occupée d'histoire. Vous en aurez la preuve, si vous prenez la peine
« de parcourir ses quarante-trois volumes de Mémoires, et, en parti-
« culier, les deux derniers. Elle a des concours où les questions
« d'histoire alternent avec les questions de science. Cette année
« même, elle a décerné un prix à un jeune élève de l'École des
« Chartes, auteur d'un mémoire sur un sujet historique, mémoire
« qu'elle vient de publier.

« Le concours qui doit s'ouvrir en 1869, à Paris, étant un concours
« d'histoire, il serait étrange que notre Société qui compte l'histoire
« parmi les matières dont elle s'occupe avec le plus de zèle, fût
« exclue du Jury d'examen, tandis que les Sociétés archéologiques,
« dont la spécialité n'aura son tour que l'an prochain, y seront repré-
« sentées.

« Telles sont les observations simples et péremptoires auxquelles je
« crois devoir me borner. Permettez-moi de croire qu'il y sera fait
« droit et que vous vous empresserez de revenir sur la décision que
« vous avez prise, dès qu'elle a pour base une erreur matérielle.

« Veuillez, Monsieur le Vice-Recteur, trouver ici l'expression de
« mes sentiments distingués.

« *Le Président*,

« L. DE SAINTE-MARIE. »

A cette lettre, M. le Vice-Recteur a répondu dans les termes suivants :

« Paris, le 14 août 1869.

« Monsieur le Président, je m'empresse de vous informer que les
« explications que vous me faites l'honneur de me donner par votre
« lettre du 10 courant au sujet de la nature des travaux de votre
« Société ne laissent aucun doute sur la solution que vous désirez. Il

« est de toute justice que la Société soit représentée dans le Jury « appelé à juger les ouvrages envoyés au concours. Veuillez donc « faire savoir à M. Bailly qu'il ait à se trouver présent à Paris, le « 3 novembre, à midi (Sorbonne, salle du Conseil). Je vous serai, de « plus, obligé de lui faire connaître le titre des ouvrages présentés, « savoir :

« *Histoire de Versailles*, par M. Leroy;

« *Histoire du château de Châteaudun*, par M. Coudray;

« *Cahiers du bailliage de Reims en 1789*, par M. Paris;

« *Les Etats généraux du Beauvaisis*, par M. Desjardins;

« *Beauvais*,
« *Cà et là*, } par Mad. Denoix;

« *Le sire de Joinville*, par M. Héquet;

« *Philippe de Commines*,
« *Lamartine orientaliste*, } par M. David;

« *Le Château de Saint-Germain*, par M. Lacombe;

« *Histoire de la communauté des marchands de la Loire*, par « M. Mantellier;

« *Droits féodaux*; *la Gabelle*; *Invasion normande*, par « M. Roubet;

« *Dépenses de Charles VII*, par M. Loiseleur;

« *Résidences célèbres de Seine-et-Marne*, par M. Beauvilliers.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération « la plus distinguée.

« *Le Vice-Recteur*,

« MOURIER. »

Après la lecture de ces lettres, la Société remercie M. le Président d'avoir sauvegardé ses droits avec sa vigilance habituelle, et décide que la correspondance échangée à l'occasion de cet incident sera insérée dans le procès-verbal de la présente séance.

M. Bailly demande et obtient la parole; il rappelle qu'il avait accepté le mandat dont l'avait honoré la Société dans sa séance du

21 mai, à la condition expresse que la réunion du Jury aurait lieu avant le mois d'octobre; par suite, en raison de la convocation tardive mentionnée dans la lettre de M. le Vice-Recteur, il lui devient impossible de remplir ce mandat, pour lequel ses fonctions ne lui laisseraient pas à cette époque le loisir nécessaire; il prie donc la Société de vouloir bien l'en décharger et confier à un autre membre l'honneur de la représenter.

M. le Président insiste pour que M. Bailly conserve son mandat et représente que M. le Vice-Recteur jugera sans doute convenable de procurer à M. Bailly les facilités nécessaires pour concilier ses devoirs professionnels avec ceux que lui imposerait sa présence dans le Jury. La Société, consultée par M. le Président, appuie ces observations, et M. Bailly, sous le bénéfice de cette réserve, accepte le maintien de sa délégation.

Communication est donnée des ouvrages suivants adressés à la Société depuis la dernière séance :

1° *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXIII.

2° *Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg*, t. XIV ;

3° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, juin et juillet 1869;

4° *Étude de la conformation du cheval*, par A. Richard (du Cantal), Paris, Hachette, 1869; avec une lettre d'envoi dans laquelle l'auteur sollicite l'examen de son livre; cet examen est renvoyé à la section de Médecine;

5° *Annales des sciences physiques et naturelles*, publiées par la Société impériale d'agriculture de Lyon, t. XI;

6° *De l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes*, par Auguste Le Jolis; Cherbourg;

7° *Comptes-rendus de la Société de numismatique;*

8° *Société impériale hâvraise d'études diverses*, (procès-verbaux des séances);

9° *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, nos des 26 juillet, 2 août et 9 août 1869;

10° *Des prétendues origines scandinaves du patois normand*, par M. le docteur Auguste Le Jolis, archiviste-perpétuel de la Société des Sciences de Cherbourg.

M. le Secrétaire-Général donne lecture d'une lettre envoyée par le Secrétaire-Général de la Société d'horticulture de l'Aube, annonçant l'ouverture de la neuvième exposition faite par les soins de cette Société.

M. le Président donne la parole à M. de Monvel pour la lecture de son rapport sur le travail de M. le docteur Debrou intitulé : *Des différentes manières de concevoir et d'expliquer la vie.* La Société vote au scrutin secret, et, conformément aux conclusions adoptées par la section des Lettres dans une réunion particulière, décide que le rapport de M. de Monvel sera inséré dans les mémoires qu'elle publie.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 5 novembre 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures moins un quart.

En l'absence de M. Loiseleur, Secrétaire particulier, M. Bailly est invité par M. le Président à rédiger le procès-verbal.

M. l'abbé Desnoyers s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président prend la parole et rend compte d'un nouvel incident auquel a donné lieu la délégation confiée à M. Bailly pour le Jury du concours des Sociétés savantes. M. Bailly ayant sollicité de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris l'autorisation administrative qui lui était nécessaire pour se rendre au chef-lieu de l'Académie, M. le Vice-Recteur, par une lettre adressée à M. l'Inspecteur en résidence à Orléans, fait savoir qu'il ne saurait dégager M. Bailly de ses devoirs professionnels. M. le Président expose à la Société, qu'après avoir reçu communication de cette réponse, il a écrit à M. le Vice-Recteur pour lui témoigner sa surprise et son vif regret. M. le Vice-Recteur avait été prévenu avant le 1er juin que M. Bailly, choisi pour représenter la Société dans le Jury, était professeur au lycée d'Orléans, et qu'il serait dès lors nécessaire que la réunion du Jury eût lieu avant la rentrée scolaire ou qu'une autorisation d'absence fût accordée à M. Bailly, si la convocation était reculée au-delà de cette époque. M. le Vice-Recteur n'ayant fait aucune objection ni au choix de la Société, ni aux observations que ce choix avait motivées de la part de M. le Président, la Société était fondée à croire que les facilités nécessaires seraient accordées à M. Bailly pour lui permettre de concilier ses devoirs professionnels avec les exigences de son mandat. M. le Président exprime donc à M. le Vice-Recteur son vif regret qu'il n'en ait pas été ainsi. Il ajoute que M. de Monvel ayant consenti à remplacer M. Bailly, M. le Vice-Recteur a été informé de cette décision.

La Société, à l'unanimité, vote des remercîments à M. le Président pour la sollicitude avec laquelle il a défendu les droits et la considération de la Société. Elle décide également que des remercîments seront adressés à M. de Monvel.

Communication est donnée des ouvrages suivants, envoyés depuis la dernière séance :

1° *Revue des Sociétés savantes*, juin 1869;

2° *Mémoires de la Société académique d'Agriculture du département de l'Aube*, t. XXXII;

3° *Bulletin de la Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*, 2e série, t. III;

4° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire*, t. XLVIII, nos des 4 avril, 5 mai, 6 juin, 7 juillet;

5° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1868;

6° *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, t. XI, nos 2, 3 et 4; t. XII, nos 1 et 2;

7° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille*, 1868-69;

8° *Maître Jacques, Journal populaire d'Agriculture*, publié à Niort (juillet, août, septembre, octobre 1869);

9° *Bulletin de la Société d'Horticulture d'Orléans*, 2e trimestre de 1869;

10° *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. VIII;

11° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XX, 1868-1869;

12° *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, année 1867;

13° *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1869, nos 7 à 17;

14° *Bulletin de l'Association française contre l'abus du tabac*, nos 1 et 2, 1869;

15° *L'Ami de la maison. — Les dangers du tabac*, Bruxelles, 1869;

16° *Organisation de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube;*

17° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*, t. IV, nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10;

18° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*, juillet 1869;

19° *De l'impôt sur les valeurs mobilières*, par L. Foubert, Paris ;

20° *Bulletin de la Société d'Horticulture de Compiègne*, septembre 1869 ;

21° *Annales de la Société d'Agriculture de Châteauroux* (2e trimestre 1869 ;

22° Quatre Mémoires : 1° *Sur les erreurs de Laplace ;* 2° *Sur les résultats obtenus par M. Becquerel;* 3° *Sur les expériences de Simon*, de Metz ; 4° *Sur les résultats obtenus par L. Dufour;* Paris, 1869 ;

23° *Bulletin de la Société protectrice des animaux* (août et septembre 1869) ;

24° *Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture du Vaucluse* (août 1869) ;

25° *Prospectus de la Société départementale d'Agriculture de la Nièvre*, 1869 ;

26° *Le Galéga, nouveau fourrage ; sa culture, son usage et son profit*, par Gillet-Damitte, Paris, 1869, avec une lettre d'envoi ; la Société décide que l'examen de ce travail sera renvoyé à la section d'Agriculture ;

27° *L'allaitement maternel*, par le docteur Brochard ; l'examen de cet ouvrage est renvoyé à la section de Médecine ;

28° *Du bégaiement considéré comme vice de prononciation ;* Mémoire lu à la Sorbonne, le 5 avril 1866, par M. Chervin aîné ; avec une lettre d'envoi par laquelle l'auteur sollicite le titre de membre correspondant de la Société : l'examen du travail de M. Chervin est renvoyé à la section de Médecine ;

29° *Mémoires de la Société Smithsonienne*, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, avec une circulaire du Président de la Société, Washington, 1869;

30° *D'où vient-on? Où en est-on? Où va-t-on? Les hommes et les choses*, par Athanase Renard, ancien député, Paris, 1869;

31° *Sur la ruine des bois et sur le choix des moyens pour y parer*, par P.-G. de Dumast ;

32° Note sur les orages à grêle de l'année 1868 dans le département du Loiret, avec une lettre d'envoi de M. Sainjon, ingénieur des ponts et chaussées, Président de la Société météorologique du Loiret, Orléans, 1869. La Société vote des remercîments à M. Sainjon pour l'envoi de cette note et de la lettre qui y est jointe;

33° *Omnia vincit amor.* — Catalogue méthodique et chronologique des publications du professeur A.-L. Fée, Strasbourg, 1869;

34° *Éléments de chimie appliquée à l'agriculture, à l'économie domestique et à l'industrie*, par F. Masure, Paris, 1869;

Notions d'agriculture théorique et pratique, par F. Masure, Paris, 1869;

La Société adresse des remercîments à M. Masure pour l'envoi de ces deux ouvrages.

35° *Programme du Congrès viticole de Bourgogne*, 1869.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est réunie pour examiner une proposition de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce tendant à ce que les Sociétés savantes des départements prennent la direction des concours d'animaux de boucherie. M. Poucin, Secrétaire de la section d'Agriculture, donne lecture du procès-verbal de cette réunion, et M. Perrot ajoute que la section, saisie de la proposition ministérielle par l'entremise du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans, et après l'avoir examinée, transmet l'invitation du Comice à la Société. M. Frot fait remarquer que la Société s'occupe, seulement au point de vue théorique, de l'agriculture et des questions qui s'y rattachent, par suite qu'elle ne saurait, sans méconnaître ses traditions, s'ingérer dans l'organisation pratique d'institutions telles que les concours d'animaux de boucherie. M. Nouel ajoute que cette ingérence entraînerait d'ailleurs vraisemblablement des dépenses auxquelles la Société ne pourrait subvenir. La Société, consultée, donne acte à M. Perrot de sa communication, et décide qu'elle passe outre.

M. le Président informe la Société que le travail d'installation de la

Bibliothèque ne tardera pas à être achevé, grâce au zèle de M. le Bibliothécaire. Il ajoute que les travaux entrepris pour la restauration de l'hôtel occupé par la Société seront également achevés dans un délai prochain, et qu'il y a lieu de désigner dès maintenant à M. Clouet, qui dirige activement ces travaux, les deux personnages de l'ancienne province de l'Orléanais, dont la Société désire placer les médaillons aux deux côtés de la porte d'entrée de l'hôtel. Après une discussion à laquelle prennent part M. le Président, MM. Sainjon, Frot, Charpignon, qui proposent successivement les noms de Duhamel du Monceau et de Pothier ou Petit, la Société décide que les deux personnages choisis seront Duhamel du Monceau et Petit.

Séance du 19 novembre 1869.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté sans observations.

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de M. de Monvel chargé de représenter la Société au Jury du concours des Sociétés savantes de l'Académie de Paris. Dans cette lettre, M. de Monvel rend compte de ce qui s'est passé à la réunion de ce Jury, qui a eu lieu à la Sorbonne, le 3 novembre. Il s'est joint à la proposition faite par un des délégués de faire circuler tous les Mémoires envoyés au concours, de façon à ce que tous les membres du Jury puissent en prendre connaissance, les comparer et en apprécier la valeur relative. Cette proposition n'a point été accueillie; l'on se bornera à discuter les rapports individuels qui seront faits sur chacun des ouvrages des concurrents : dans cette situation, M. de Monvel n'a pas

cru devoir se charger d'en examiner aucun. Les rapports devront être déposés à la Sorbonne au plus tard le 15 décembre, et leur examen aura lieu le 13 janvier.

Un membre demande si M. de Monvel continuera à représenter la Société lors de cet examen : la question est réservée et sera examinée ultérieurement.

M. le Président fait ensuite connaître qu'il s'est mis en mesure de fournir à l'architecte chargé de la décoration de la maison où siége la Société, le buste de M. Duhamel du Monceau; celui du docteur Petit sera également mis à la disposition de M. Clouet.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société des Sciences de Neuchâtel*, t. VIII, 2e cahier;

2° *Bulletin de la Société d'Agriculture et du Commerce de Caen*, année 1868 et 1er semestre de 1869;

3° *Mémoires de l'Académie du Gard*, de novembre 1867 à août 1868;

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. X, nos de juillet, août, septembre et octobre 1869;

5° *Routier de l'île d'Aurigny*, traduit de l'anglais par M. Jules Vavin, lieutenant de vaisseau, membre correspondant de la Société.

A ce volume est jointe une lettre d'envoi. La Société vote des remercîments à M. Vavin.

M. le docteur Cyprien Czajewski obtient la parole et donne lecture d'une notice sur un ver blanc filiforme transparent, trouvé à Saran, dans de la terre glaise, à une profondeur d'environ 70 centimètres.

Cette notice est renvoyée à l'examen de la section des Sciences.

Séance du 3 décembre 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Communication est ensuite donnée des ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis cette séance et qui sont les suivants :

1° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1 vol. in-8°, 1868 ;

2° *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1868 ;

3° *Jeanne d'Arc ou la Fille du peuple au XVe siècle*, drame historique et critique, par M. Athanase Renard, exemplaire revu et complété, 1 vol. in-18 ;

4° *Procès-verbal des séances du Conseil général du Loiret*, session ordinaire de 1869, 1 vol. in-8° ;

5° *La salle des Thèses de l'Université d'Orléans*, par M. Boucher de Molandon, brochure in-8° ;

Des remercîments sont votés à l'auteur.

6° *Bulletin médical de l'Aisne*, 2e et 3e trimestres de 1869 ;

7° *L'Agronome praticien*, numéro de novembre 1869 ;

8° *Discours* prononcé par M. Guille-Desbuttes, à l'audience de rentrée de la Cour impériale d'Orléans, le 3 novembre 1869 ;

9° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. XV, numéro d'octobre 1869 ;

10° *Procès-verbaux des séances de la Société hâvraise d'études diverses*, juillet 1869 ;

11° *Memoirs of the litterary and philosophical Society of Manchester*, tomes 3, 5, 6 et 7.

Depuis la dernière séance, aucune section ne s'est réunie.

Un membre entretient la Société de l'épidémie de petite-vérole qui règne depuis quelque temps à Orléans ; il désirerait savoir si, dans la pensée de la section de Médecine, les personnes déjà vaccinées peuvent retirer quelque utilité d'une nouvelle vaccination.

M. Vaussin se prononce pour l'affirmative et rappelle qu'il a traité cette question dans un Mémoire publié par la Société.

M. Payen fait observer qu'il ne faut pas croire légèrement aux épidémies ; on confond trop souvent la petite-vérole avec d'autres maladies analogues, telles que la varioloïde et la varicelle. On ne peut, en pareil cas, asseoir une opinion que sur des faits bien observés et en nombre suffisant.

Séance du 17 décembre 1869.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations, il est donné connaissance des ouvrages envoyés à la Société et dont suit l'énonciation :

1° *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 3e trimestre de 1869 ;

2° *Archives de l'agriculture du Nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, n° 10, octobre 1869 ;

3° *Maître Jacques*, numéro de novembre 1869.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. Georges Harris, professeur d'anglais, membre titulaire élu au mois de mars dernier. M. Harris fait connaître que, par suite de sa nomi-

nation au lycée Bonaparte, il se voit forcé de donner sa démission de membre de la Société. Il exprime ses regrets et réclame le titre de membre correspondant.

M. le Président fait observer que cette demande est conforme à l'art. 22 des statuts, d'après lequel tout membre titulaire qui cesse de remplir les conditions de résidence exigées par l'art. 6, a droit au titre de membre correspondant, lorsqu'il en fait la demande dans les six mois.

En conséquence, M. Harris, aujourd'hui professeur au lycée Bonaparte, à Paris, est proclamé membre correspondant de la Société.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine et celle des Lettres se sont réunies.

La première a examiné trois ouvrages qui lui ont été envoyés et a désigné ceux de ses membres qui en feront rapport à la Société; ces ouvrages sont :

1° Une brochure de M. le docteur Brochard *Sur l'allaitement maternel.* —M. Lorraine, rapporteur;

2° *Traité d'hippiatrique, étude du cheval.* — M. Debrou, rapporteur;

3° Une brochure de M. Chervin aîné *Sur le bégaiement et la manière de le guérir.* L'auteur sollicite le titre de membre correspondant de la Société. M Charpignon a été chargé de faire un rapport sur l'ouvrage et sur cette demande.

La section des Lettres a entendu le rapport de M. l'abbé Desnoyers sur la notice de M. Charpignon relative à une vitre trouvée dans une maison voisine de l'ancienne Université d'Orléans et où se lisent deux vers d'Ovide.

M. Desnoyers donne lecture de ce rapport et la Société décide ensuite qu'il sera, ainsi que la notice de M. Charpignon, inséré dans ses Mémoires. L'inscription sera, s'il est possible, reproduite dans le texte de la notice imprimée.

ANALYSE CRITIQUE

Par M. E.-B. DE MONVEL,

De l'ouvrage de M. le Dr DEBROU intitulé :

DES DIFFÉRENTES MANIÈRES DE CONCEVOIR ET D'EXPLIQUER LA VIE.

Séance du 6 août 1869.

Lorsque notre savant et cher collègue fit à notre Société l'honneur de lui soumettre la consciencieuse étude sur la vie qu'il avait déjà publiée dans la *Revue Contemporaine* des 15 et 31 janvier 1869, vous avez bien voulu, Messieurs, me confier la difficile et laborieuse mission d'un examen d'autant plus épineux pour moi, que les premiers éléments de la physiologie me sont en quelque sorte étrangers et que nulles connaissances médicales ne pouvaient me venir en aide dans l'analyse de ce travail capital qui passe en revue tous les systèmes qui, d'Aristote jusqu'à nos jours, se sont réciproquement anathématisés et ont accumulé ruines sur ruines dans cette question, si simple en apparence, et pourtant hérissée d'écueils, si on veut considérer la vie *comme un fait existant de lui-même* et non comme un état.

M. Debrou le déclare tout le premier. Pour lui, *la vie n'existe pas à titre de chose spéciale*, ce qui est rigoureusement vrai. La vie est un état et non pas une chose. Mais il me semble que dans le syllogisme qui suit : *ou elle*

est une sorte d'expansion de l'âme raisonnable, ou bien *c'est la vie elle-même qui produit l'intelligence et la raison*, les deux déductions sont fausses. Nos observations sur les aliénés démontrent cette fausseté. La privation de la *raison* n'empêche pas la vie, et la vie ne rend à ces infortunés ni l'intelligence ni la raison. En effet, l'expansion d'une chose est la chose elle-même, et l'intelligence et la raison ne peuvent être produites que par une chose de même nature. Or, la vie et la raison ne sont pas de même nature ; cela est de toute évidence. De ce syllogisme défectueux doit résulter, comme on pourra l'apprécier dans la suite de cette étude, contradiction entre le principe et ses développements.

Qu'est-ce que la vie dans la pensée de M. Debrou ? *La vie est un déploiement de forces* (1), ou bien encore : *la vie est une activité propre à la matière organisée*. C'est pour amener un choix entre ces deux définitions, qui sont loin de se ressembler, que le savant docteur a entrepris cette profonde dissertation où, interrogeant successivement et la philosophie et la médecine, dans tous les âges qui nous ont enrichis de leurs observations, et qui, par elles, ont créé le trésor de connaissances qu'accroîtront nos héritiers, il arrive à conclure comme nous allons le voir.

I.

Divisant en plusieurs parties cette thèse où sont intéressés peut-être tous les objets qu'embrasse notre monde particulier, il établit d'abord que la question de la vie n'importe pas seulement à l'étude du monde organisé,

(1) Deuxième partie, § 13, p. 74.

qu'elle touche à la psychologie, c'est-à-dire à l'étude, à la science des âmes.

Aussi est-ce par l'étude de l'âme que celle de la vie a commencé, et pourtant, pour les premiers à qui les anciens ont donné le nom de *Sages*, l'idée de l'âme ne se présente que sous une forme matérielle. Pour Démocrite et Leucippe, l'âme sera un feu composé de corpuscules flottant dans l'air; pour Empédocle, elle vient des quatre éléments (l'air, la terre, le feu et l'eau), et chaque élément est une âme distincte; pour Diogène d'Apollonie, l'âme est l'air; pour Hippon, c'est l'eau, origine de la semence; pour Critias, elle se confond avec le sang; Thalès la croit la cause du mouvement; Anaxagore, le véritable père du panthéisme, l'admet comme intelligence, principe de toute chose; enfin tous, préoccupés de l'origine des choses plutôt que de la question psychologique et biologique, semblent s'en tenir à la tradition Orphique : « *L'âme vient de l'univers, et, apportée sur l'aile des vents, pénètre dans les animaux quand ils respirent* (1). » Et cependant « sur bien des points, malgré leur ignorance des détails, ils ont pressenti les grandes conclusions (2), » et le pythagoricien Philolaüs semble, en l'exagérant, avoir deviné l'importance du rôle que joue le cerveau (3).

L'influence de Pythagore, véritable chef de l'école italique, commence à diriger les esprits vers la morale et l'entendement, qui devinrent ensuite la base de l'enseignement socratique (4). Mais au milieu de toutes ces recherches, on remarque combien le principe vrai de la création s'est effacé dans les esprits, et tous les efforts de la théorie,

(1) Première partie, § 1er, p. 11

(2) *Ibid.*, p. 13.

(3) *Ibid.*, p. 12.

(4) *Ibid.*, p. 12.

comme les variations de théorie entre les écoles roulent sur la prédominance donnée à l'un des éléments du monde créé sur l'autre. A part le rôle accordé par Anaxagore à l'intelligence, comme agent d'organisation, ou à l'influence du nombre et de l'harmonie, dans l'école pythagoricienne, c'est l'*eau*, c'est l'*air*, c'est le *feu* qui engendrent l'âme (1). Ne dirait-on pas, Messieurs, que beaucoup d'esprits de nos jours, et des plus grands, reviennent au même point, et, changeant seulement quelques expressions, donnent la force créatrice à la matière ?

Enfin paraît comme un point lumineux le traité d'Aristote sur l'âme. Nous dirons volontiers avec notre savant collègue que lorsqu'on étudie ce traité célèbre à tant de titres, on croirait, sous beaucoup de rapports, lire un ouvrage moderne (2), et j'y reconnais, pour ma part, une grande partie des principes dont s'appuie, dans sa classification des règnes, notre illustre naturaliste Quatrefages. Ce chapitre, où l'on voit combien s'est complu l'esprit net et méthodique de notre collègue, demanderait à être livré tout entier à vos applaudissements, et je ne puis donner qu'une sèche analyse de ce splendide tableau des attributs de la vie, dont les commencements obscurs dans la plante, s'enrichissent chez les animaux de la sensibilité et du mouvement, et achèvent de se compléter dans l'homme, en se couronnant par l'intelligence et la raison (3). Et cependant à ce tableau il manque un trait qui précise en un mot la nature tout exceptionnelle de l'intelligence et de la raison humaines, et ce mot c'est *la conscience*. Les actes de beaucoup d'animaux supposent une certaine intelligence, des raisonnements suivis, l'invention même, antipode de

(1) Première partie, § 1er, p. 12 et 13.
(2) *Ibid.*, p. 15.
(3) *Ibid.*, § 2, p. 15.

l'instinct; l'homme seul a le privilége de la conscience, c'est-à-dire de se rendre compte à lui-même de ses actes, de ses pensées, et de les rapporter à une sorte de type moral tout intérieur. Privilége glorieux, souvent funeste, dont les conséquences sont immenses et assurent à l'âme humaine sa survivance nécessaire au corps qui a été, ou plutôt qui ne devait être que son instrument (1).

Cette observation admise, et nous regretterions que notre collègue ait omis de la faire ici, s'il ne la produisait plus tard (2), tous, j'aime à le croire, admettront comme exacte l'échelle biologique d'Aristote, où ce grand homme nous démontre : « que les degrés supérieurs ne peuvent exister « qu'à la condition des inférieurs; que l'homme suppose « l'animal, qui lui-même a nécessairement au-dessous de « lui la plante ; que la vie, au degré simple, est indispen-« sable d'abord ; que ses attributs élevés, tels que le mou-« vement et la sensibilité, ne viennent qu'après, et que « l'intelligence ne pourrait pas être sans les deux supports « dont elle est le couronnement, l'homme étant ainsi l'en-« semble et le terme du monde organisé et vivant (3). » Parvenus à ce point de la discussion, nous pouvons, avec M. Debrou, nous recueillir et constater quels progrès immenses Aristote a fait faire à la connaissance de l'âme. Ce n'est plus désormais ni une matière subtile comme le feu, ou ténue comme l'air, ni un attribut des choses corporelles, le chaud, l'humide, etc. « *L'âme est une chose non maté-« rielle, unie à de la matière pour constituer un corps, « et agissant comme une cause dans ce corps, de ma-« nière à le rendre vivant.* » Voilà, comme le dit notre

(1) Première partie, § 2, p. 16.

(2) *Ibid.*, § 5, p. 71.

(3) Première partie, § 3, p. 31.

collègue, le *grand fait* établi, le vrai principe que malheureusement il méconnaît plus tard (1).

Aristote, si grand qu'il soit, aurait-il obtenu cet immense résultat si Platon ne l'eût précédé? Le point est au moins douteux. Platon, lui, admet trois âmes séparées : l'*appétitive*, chargée d'entretenir la vie du corps; l'*énergique*, qui commande aux mouvements ; l'*intelligence*, qui étend son empire sur les *pouvoirs* précédents, et s'efforce de les faire concourir vers un but commun. *De ces trois âmes, la dernière est divine et immortelle*, les deux *autres sont matérielles et périssables* (2). Notre esprit habitué à la métaphysique aura peine peut-être à se faire l'idée d'âmes matérielles, mais ce n'est pas là ce que M. Debrou relève comme une faute ; la faute, il la voit dans la création de causes inutiles, et il félicite Aristote de ne l'avoir pas commise (3). C'est ce que nous allons examiner. Mais, avant tout, il faut que la critique s'entende avec elle-même, et elle convient tout d'abord que la difficulté disparaît, si, pour les âmes inférieures, au mot *âme* on substitue le mot *puissance* ou *mobile*, pourvu qu'on suppose le mobile immatériel, mais non immortel. Il va de de droit qu'il périsse du moment que son *substratum* n'existe plus ; c'est, en renversant l'axiôme reçu, *sublato effectu, tollitur causa*. Quant à l'âme consciente, il est de toute équité qu'elle survive à son *substratum* pour rendre compte de l'usage qu'elle a fait de la vie d'épreuve qu'elle a partagée avec lui. Les trois âmes de Platon me semblent donc justifier pleinement de leur utilité par leur but. Aristote, d'ailleurs, les admet aussi, car autrement comment s'expliquer que ce grand maître déclare que l'âme de la plante diffère

(1) Deuxième partie, § 3, p. 55; et première partie, § 5.
(2) Première partie, § 2, p. 18.
(3) *Ibid.*, p. 19.

de celle de l'animal, celle de l'animal de celle de l'homme ; qu'elles diffèrent entre elles en degré et en qualité plutôt qu'en nature (1) ?

Mais, ajoute M. Debrou, nulle part Aristote ne dit que deux ou plusieurs âmes sont réunies dans un même corps vivant. Le stagyrite n'admet qu'une seule âme dans un même corps, et c'est pour ce motif qu'il ne cherche pas à déterminer le siége de l'âme, à l'exemple de ses devanciers (2). Nous accepterions comme très-grave le reproche adressé à Platon, s'il ne nous était pas démontré par le bon sens, que les âmes matérielles de Platon ne sont en réalité que des facultés qui se fondent et s'abîment successivement dans l'âme, à mesure que celle-ci se développe et asseoit sa puissance en proportion du perfectionnement de l'organisme.

Comme on le voit, Platon et Aristote, ces deux grands flambeaux de l'antiquité, n'ont pas leurs rayons aussi divergents qu'on semble le croire; tous deux, au lieu d'éléments mal définis, empruntés au monde physique, ont préféré une substance immatérielle ; tous deux ont proclamé la pensée, l'intelligence, la raison, âme distincte des autres facultés, séparable du corps, divine, impérissable ; et si Platon, dans les développements de cette magnifique idée, s'est élevé plus haut qu'Aristote, il a fait aussi la faute déplorable par les conséquences erronées qu'on devait en tirer plus tard et que sut éviter son rival, de chercher à localiser une substance immatérielle et inétendue (3).

On doit regretter que notre savant collègue passe de cette ère de Platon et d'Aristote, la plus magnifique peut-être de l'esprit humain livré à lui-même, au Moyen-Age, sans nous

(1) Première partie, § 2, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 19.
(3) *Ibid.*, p. 18 et 21.

révéler les travaux intermédiaires de la pensée latine dont Lucrèce, Cicéron, Virgile et Horace lui-même ont été, avec Sénèque, les éloquents interprètes. On s'étonne qu'il n'ait rien dit non plus de l'école judaïque, qui, elle aussi, a eu ses interprètes autorisés, ne fût-ce que le roi-prophète légèrement suspect de saducéisme peut-être dans le psaume 113 : *Non mortui laudabunt te, Domine,* qui peut cependant s'interpréter dans un sens favorable. Mais quel contraste avec Job, et même avec ce vers immortel de Perse, qui, mieux que tous les théologiens, a saisi, presque sur le fait, le caractère ineffable de ce que nous, chrétiens, nous appelons la peine du *dam :*

« *Virtutem videant, intabescantque relictâ.* »
« Qu'ils voient le bien et qu'ils se dessèchent de l'avoir négligé. »

Est-ce stoïque? Non. Le chrétien est homme; il souffre, mais dans l'espoir du salaire. Le stoïcien n'est pas homme, et c'est là sa condamnation.

II.

Dans le Moyen-Age, M. Debrou, fidèle à sa méthode de personnifier une époque par les savants qui l'ont illustrée le plus, choisit saint Thomas d'Aquin, et nous le montre, ainsi que son maître Albert-le-Grand, fidèle aux doctrines du Stagyrite, dont le traité sur l'âme fut mis au premier rang par la scolastique (1). Mais il est fidèle comme le sont les hommes de génie. L'école avait admis, en effet, la coexistence ou plutôt l'existence de trois âmes successives dans l'homme, dont elle faisait le but et le roi de toute la création, encore bien que la coexistence des trois âmes dans le même corps ne fût pas conforme aux idées d'Aris-

(1) Première partie, § 3, p. 22.

tote, dont on ne connaissait que très-imparfaitement le texte, obscurci par les traductions syriaques, arabes, hébraïques et latines. Saint Thomas n'accepte pas plusieurs âmes dans l'homme (1). L'âme, dit-il, n'est pas multiple, elle est une. Notre âme rassemble et réunit les qualités des *âmes* de la plante et de l'animal, comme le polygone, qui est une figure simple de géométrie, est l'équivalent de plusieurs autres figures, le tétragone, le trigone, etc. Voilà, dit M. Debrou, quelle est sa doctrine développée et affirmée dans toutes ses œuvres. Puis, rencontrant sur sa route l'opinion qui admet trois âmes distinctes et réunies, saint Thomas s'explique, à cet égard, de la manière suivante. Dans l'enfant qui vient d'être conçu et qui n'est qu'embryon, l'âme végétative seule est présente. Un peu plus tard, dans le fœtus, c'est l'âme animale ou sensitive qui existe. Enfin paraît l'âme intelligente ou raisonnable. Cette succession ne se fait pas, ainsi que l'ont admis un grand nombre de scolastiques, parce que la même âme s'élève du degré inférieur au degré supérieur, à mesure que la vie monte et se complète. Une telle transformation serait aussi contraire à la vérité que la coexistence de trois âmes superposées. La vérité consiste en ce que chaque âme inférieure se corrompt et disparaît devant celle du degré supérieur qui s'avance. La raisonnable efface la sensitive, qui elle même avait absorbé et effacé la végétative. Et si l'on demande au docteur angélique pourquoi il en est ainsi, il répond qu'il y a deux motifs : d'abord, c'est qu'il ne faut qu'une seule âme pour un corps vivant; ensuite, c'est que les deux âmes inférieures sont engendrées de la semence, pendant la génération, tandis que l'autre vient d'ailleurs (2).

(1) Première partie, § 3, p. 23.
(2) *Ibid.*, p. 24.

D'ailleurs: Grande pensée! Se pouvait-il, en effet, que le moyen-âge, religieux comme il l'était, oubliât cette question de l'origine céleste des âmes, laissée à peu près dans l'ombre par l'antiquité? Ici M. Debrou précise et même souligne: *La vie et la pensée proviennent d'une même source, dépendent d'un même principe* (1). Cela est vrai, mais inconciliable avec la proposition que nous avons déjà repoussée : *La vie est une activité propre de la matière organisée* (2).

Saint Thomas a craint de faire déroger l'auteur de toute vie en lui laissant le soin de féconder, par un acte de sa volonté, le germe que lui-même a déposé, dès l'origine des choses, dans toute semence première, végétale ou animale, mais il dit de la manière la plus précise que l'âme immortelle et raisonnable est envoyée par Dieu et *créée à cet effet* pour chaque homme à l'instant où il vient au monde (3). *Créée à cet effet,* doctrine que l'Eglise a adoptée solennellement dans ses conciles de Latran (1215), sous Innocent III; de Vienne (1311), sous Clément V; de Latran (1515), sous Léon X, dans le but avoué de réprimer l'erreur de l'arabe Averrhoës, commentateur d'Aristote, sur la migration des âmes; mais on peut dire que, avec la modification introduite par saint Thomas d'Aquin, la doctrine aristotélique des trois âmes fut la règle généralement suivie jusqu'à la Renaissance, appuyée par l'Eglise, acceptée par Bacon, et plus tard défendue par l'ingénieux Gassendi contre Descartes, dans la lutte dont M. Debrou nous retrace à grands traits l'historique, en même temps qu'il établit entre Aristote et Descartes le parallèle le plus instructif.

(1) Première partie, § 3, p. 25.

(2) Rapport, p. 1, et Mémoire deuxième partie, § 13, p. 74.

(3) Première partie, § 3, p. 24.

Quelque vénération qu'inspire ce nom de Descartes ,

« Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Chez les païens, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'Esprit, comme entre l'huître et l'homme
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme (1), »

il n'en est pas moins vrai, comme l'observe avec autant de justesse que de justice notre honorable collègue, que : entraîné par le besoin de séparer notre vraie âme, l'âme immortelle, de ses impures alliées les âmes inférieures, dites organiques, il s'est élevé au-dessus de la vérité ; qu'il a nié et tenté de supprimer la vie elle-même, et que, en méconnaissant l'observation et le sens commun (2), il a rendu inévitable la réaction qui tente aujourd'hui l'apothéose de la matière. Qui a donné le branle, sinon Descartes, en douant la matière d'un mouvement quelconque automatique ou spontané (3)? Enfin, à force de subtiliser, le divin Descartes n'est-il pas tombé dans la même erreur que le divin Platon en voulant déterminer le siége de l'âme, ce qui fait tomber de la plume de notre ami une image aussi burlesque qu'elle est vraie : L'âme assise sur la selle turcique et guidant les esprits, par le moyen des bandelettes, comme le ferait un cocher de ses chevaux (4). Certes, pourtant, la doctrine est grande, hardie, elle serait entièrement nouvelle sans la concession faite aux *esprits animaux*, qui rappelle de bien près l'âme sensitive d'Aristote, et qui semble un pont jeté sur le *sillon* infranchissable creusé d'une main téméraire entre l'esprit et le corps (5).

(1) La Fontaine, *Fab.*, l. X, fab. 1re.
(2) Première partie, § 4, p. 30.
(3) *Ibid.*, p. 31.
(4) *Ibid.*, p. 31.
(5) *Ibid.*, p. 32.

Encore bien que l'universalité d'une croyance, comme l'a fort bien établi M. Debrou (1), ne suffise pas pour qu'elle soit justement fondée, et que le soleil n'ait jamais tourné autour de la terre, malgré l'opinion qu'on en avait, la doctrine de Descartes, par sa grandeur et sa hardiesse, éblouit réellement le grand siècle; elle conquit l'adhésion de Bossuet, si elle n'obtint pas celle de l'Eglise, mais ce ne fut pas sans susciter de nombreux contradicteurs, dont les plus illustres sont, avec Gassendi, que M. Debrou n'a eu garde d'oublier, l'illustre Leibnitz qui, relevant le drapeau d'Aristote, et saisissant le côté faible que présentait Descartes par sa concession des esprits animaux, s'avisa de remplacer ceux-ci par sa monade qui, unie à un corps organisé, forme *un vivant*, ayant des perceptions confuses et indistinctes, *la plante;* unie à un corps organisé d'ordre plus élevé, fait *un animal* doué de sentiment et de mémoire; et enfin, jointe au corps de l'homme, possède *la conscience* et *la raison,* et devient un *Esprit* (2). Certes, comme l'observe M. Debrou, la doctrine des monades n'est pas un progrès sur celle d'Aristote, mais elle élève la voix en sa faveur et affirme qu'au lieu de laisser les actions vitales aux lois mécaniques, il faut les étudier de nouveau et à un autre point de vue (3).

La doctrine de Descartes péchait surtout par l'observation, et pendant que les expérimentateurs luttaient entre eux qui pour, qui contre l'âme et son principe, Sthal, médecin allemand de Hall, et croyant à la vie dont Descartes avait réellement dépouillé ses automates, donnait à l'âme de la raison et de l'intelligence, à l'âme *consciente*, l'organisation du corps, et en même temps la

(1) Deuxième partie, p. 71.
(2) Première partie, § 4, p. 32.
(3) *Ibid.*, p. 33.

surveillance et la direction de tous les actes les plus grossiers, les plus infimes et les plus inconscients de ce même corps. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la même doctrine que Stahl fondait à Hall, l'auteur des plans de la colonnade du Louvre, Claude Perrault, en avait, de son côté, et dès le XVIIe siècle, développé tout le fond (1). Ces actes inconscients sont en effet le phénomène le plus remarquable et le mystère le moins expliqué de la vie, qu'ils ont cependant pour but spécial d'entretenir et de sauvegarder. La respiration, la digestion, la circulation, le clignement des paupières, le sommeil même, et bien d'autres actes complexes, ne sont pas à la disposition de notre volonté, de notre *moi*. La Providence, craignant les distractions et les absences de ce *moi*, dont elle connaissait les imperfections, résultat du libre arbitre, n'a rien abandonné de ces actes vitaux à ce libre arbitre. De là, pour les anciens, à qui la Providence ne s'était qu'incomplètement révélée, l'idée de l'âme secondaire, ou, si on l'aime mieux, des âmes de la vie que, de nos jours, quelques hommes ont tenté de remplacer en donnant à la matière la volonté et même la prévoyance.

Descartes avait tout attribué à l'âme, et, par ce juste retour des choses d'ici-bas que Molière signale, le XVIIIe siècle oublie à tel point l'étude des âmes et des esprits que leur nom lui-même semble disparu de la polémique scientifique. Tout s'explique ou plutôt tente de s'expliquer par *les forces de la nature*, par *les fluides*, par *les propriétés des tissus;* de philosophique, la langue est devenue physico-chimique, et elle n'y gagne pas plus en harmonie qu'en clarté. Ainsi, comme le relève M. Debrou, dans le *Traité des facultés de l'âme*, de Garnier, « expliquer les actes des animaux par un principe purement

(1) Première partie, § 4, p. 34.

matériel, c'est faciliter la voie à ceux qui rendent compte des actes de l'homme par un simple jeu de la matière (1). »

C'est donc avec une parfaite justesse que, en exposant consciencieusement la doctrine de Barthez sur *le principe vital,* il lui reproche que ce principe, ce *Prince* du gouvernement de la vie, n'est qu'un usurpateur déguisé, un renouvellement scientifique de la vieille idée des anciennes âmes *qui aiment mieux se transformer que périr.* Et c'est avec le même bonheur d'expression et la même sûreté de jugement que, en retraçant en quelques lignes le système du vitalisme du célèbre Bichat, qui, ne considérant la vie que comme une lutte contre la mort, armait chaque organe d'une *force vitale,* agissant seulement dans l'étendue du département de l'organe, il l'accuse d'introduire dans le corps humain une oligarchie à la place d'un empire centralisé (2).

Maintenant, quelle que soit notre confiance dans ses lumières, nous ne suivrons pas notre collègue dans la théorie où il soutient que la matière a cessé d'être inactive, en d'autres termes : « qu'il faut rejeter la pensée que la matière est, par elle-même, inactive (3). » Tous les corps de la nature ont bien leur constitution propre, leur forme essentielle, l'entéléchie qu'Aristote déclare inséparable du corps *vivant*, en quoi nous osons dire qu'il se trompe; elle est inséparable de tout corps. Tous les corps ont leur forme, leurs propriétés, mais non l'activité qui en est fort distincte, et qui ne saurait leur être imprimée que par l'impulsion d'un autre corps, ou d'une volonté, ou d'une loi générale, telle, par exemple, que la pesanteur, l'attraction, la vibratilité, etc. M. Bernard

(1) Deuxième partie. § 8, p. 55.
(2) Première partie, § 4, p. 36.
(3) *Ibid.*, p. 37.

appelle-t-il cela la vie ou la force de la vie ? Notre sens commun, éludant toutes les argumentations, nous dira toujours que ce n'est pas dans la vie, qui n'est pas même un fait, mais un état accidentel, qu'il faut chercher la cause première, créatrice, législative et directrice de la vie. Et cette cause n'est inaccessible à notre connaissance, que s'il nous plaît de fermer, pour ainsi dire, les yeux de notre entendement. Cette cause, M. Debrou l'a reconnue, et il va bientôt la proclamer de nouveau.

III.

Jusqu'ici, notre collègue n'a été qu'un interprète de ses devanciers, et il a rempli ce rôle avec tant de conscience et de fidélité, que bien des fois nous avons été tenté de le prendre à partie et de le constituer responsable d'opinions au moins étranges dont il n'était que le miroir exact. Bien d'autres auront peut-être fait comme nous, mais maintenant qu'il va résumer la grande question qu'il a soulevée, vient le moment de serrer de plus près son texte et de ne lui prêter que les termes qu'il emploie lui-même pour ne pas lui imposer une pensée étrangère à la sienne. Se demande-t-il « quelle est la cause du *consensus* qui se remarque dans chaque être vivant et dans chaque organisme? Quelle est l'origine de l'homme? La vie rend-elle compte de toute la nature humaine? » Pour ces questions et d'autres qui ressortent des modalités de la vie, si M. Debrou avoue son incompétence, quelle serait donc la nôtre? Et quel motif pour nous de nous appliquer plus que jamais à reproduire ses paroles!

« Les corps vivants sont composés des mêmes éléments « matériels que les corps inorganiques. Dans les premiers, « ces éléments s'arrangent en une structure formée de

« liquides et de solides, d'éléments anatomiques, de tissus, « d'organes, d'appareils d'organes, le tout donnant lieu à « un *organisme*; et, dans cet organisme, les actes exécu- « tés par les propriétés physico-chimiques et les propriétés « organiques ou vitales, associées, marchent vers un but « avec ensemble et harmonie. A mesure que les combinai- « sons et l'arrangement moléculaire se compliquent, que la « matière organique avance de complexité en complexité, « les propriétés suivent un progrès parallèle. Le corps « vivant plonge dans le milieu cosmique, dont il ne peut « se passer, et il a une existence propre, une vie particu- « lière dans ce milieu. Au sein de lui-même, chaque partie, « chaque appareil, organe ou tissu, représente un tout qui « a pour milieu l'ensemble dont il a également besoin. De « sorte qu'il y a un échange de rapports et de nécessités, « d'une part, entre les parties d'un organisme et son en- « semble, d'autre part, entre chaque organisme et le « monde. Et de plus, entre tous les organismes séparés, « entre leurs groupes, leurs divisions et leurs classes, les « végétaux et les animaux, par exemple, s'échangent de « mutuels rapports, qui font qu'il y a partout une vie sépa- « rée, une existence distincte et en même temps un lien « universel, embrassant le tout et le faisant vivre d'une vie « commune. C'est en ce sens que l'on a envisagé la nature « comme la mère des choses, *rerum alma mater,* et que « l'on a pu, en admettant un grand monde, *macrocosme,* « et un petit monde, *microcosme,* les comparer entre eux.

« Une fois créé, l'être vivant accomplit deux destinations. « Il vit un certain temps pour lui-même, et laisse après « lui une lignée... dont la suite sera indéfinie. La vie de « l'individu s'entretient par une sorte de génération spon- « tanée, continue, qui a lieu au moyen de la nutrition, « des sécrétions, de la respiration, etc. La vie de l'espèce « se maintient par la génération proprement dite, et la

« nature a entouré ce dernier acte de tant de soins et de « ressources, que l'on dirait qu'elle en a fait son but su- « prême. Considérez les graines de tant d'arbres variés, « et voyez si l'on pourrait prévoir la différence des pro- « duits par celle des semences... Etudiez l'œuf dans ses « rudiments, l'embryon dans sa première substance, et « dites si l'on aperçoit la cause qui décidera que le produit « sera tel animal plutôt que tel autre? En quelque lieu « que l'on porte ses regards dans le monde organisé, on « aperçoit des choses qui font croire à un plan, à un but; « et le plan ou le but se dessine ou s'accuse avec un carac- « tère croissant, à mesure que l'on monte des animaux infé- « rieurs aux supérieurs.

« Quelle est la cause de ce concert, de ce plan, de la « tendance vers une fin ou des marques de dessein ? Tous « les anciens, depuis Pythagore, ont désigné sous le nom « d'âme tout ce qui dirige et gouverne dans le monde et « dans l'homme. »

Mens agitat molem, spiritus intùs alit, etc. Faut-il dire avec Molière : « *Nous avons changé tout cela,* » ou, avec M. Debrou, dont ici le doute n'est qu'apparent, comme on l'a vu et comme on va le voir encore : « Que « ce dogme, miné graduellement par le progrès de la « science exacte, a enfin disparu, nous laissant un regret « d'autant mieux senti, *que nous n'avons, il faut en con-* « *venir, rien pour mettre à sa place.* »

Puis M. Debrou ajoute :

« M. Littré a essayé de combler le vide de la manière « suivante :

« Quant à la disposition des organes pour leur fin, il est « de fait que la matière est douée (1) de la propriété de

(1) Douée par qui et comment? c'est ce dont M. Littré ne se préoccupe pas.

« prendre l'arrangement qui convient à la fonction ; les « organes ne naissent pas autrement que par et pour une « accommodation de la matière organique à ses fins (1). »

« En réalité, repart notre collègue, croire que l'on a « résolu ainsi la question, c'est se contenter d'une appa- « rence, car l'on met simplement le fait lui-même à la « place d'une explication. Il vaut mieux dire que le pro- « blème est au-dessus de la science. »

Et notre collègue poursuit :

« Pour bien concevoir la nature de ce problème, *il ne* « *faut pas s'enfermer exclusivement dans la question* « *de la vie*. Lorsqu'on étend ses regards sur le monde, on « découvre des lois qui, si elles n'expliquent pas d'une « manière scientifique ce qui nous étonne dans les êtres « vivants, nous aident au moins à le comprendre. En effet, « l'ordre et l'harmonie sont ailleurs que dans le domaine « de l'organisation. Ils règnent dans le monde physique, « dans le cours des astres, dans l'échange des masses « liquides entre l'air et la surface des eaux, et éclatent « dans tous les phénomènes naturels qui nous entourent. « C'est en vertu de lois d'ordre et d'harmonie que les végé- « taux rejettent dans l'atmosphère une plus grande quan- « tité d'acide carbonique durant la nuit, et plus d'oxygène « dans le jour ; que le règne végétal tout entier, qui puise « sa nourriture dans le sol, dans l'air ou dans l'eau, trans- « forme la matière brute en substance organique, et est « un laboratoire où les animaux trouvent les principes « immédiats tout créés pour alimenter leur organisation « plus complexe ; que, dans le monde organique lui-même, « une partie semble n'arriver à la vie que pour servir de « moyen de vivre à une autre, puisqu'une quantité innom-

(1) Préface par M. Littré, de *Matérialisme et Spiritualisme*, par M. Alph. Leblais (1865).

« brable d'animaux se nourrit de végétaux, que les oiseaux « se nourrissent d'insectes, pour devenir eux-mêmes la « pâture d'autres animaux, de façon que la vie est sans « cesse détruite pour refaire la vie. Chacune de ces lois « (et bien d'autres) suit une marche régulière depuis le « commencement des choses, est établie en prévision d'un « but et d'une fin. A les considérer isolément, on ne saurait « trouver le principe qui régit chacune d'elles, mais on « les comprend si on les contemple dans l'ordonnance gé- « nérale du monde. Il devient manifeste alors qu'au lieu « d'attribuer des intentions, une volonté, un principe diri- « geant à chacun des groupes que nous offre la nature, il « vaut mieux ne voir partout que des lois naturelles et « transporter l'unique direction à celui qui a tout « créé (1). »

Qui de nous n'applaudira à ce magnifique *Credo* et ne félicitera M. Debrou de préférer l'action providentielle à tous les systèmes qu'il nous a montrés jusqu'ici s'écroulant les uns sur les autres, suivant sa pittoresque expression !

Souhaitons, toutefois, que ce plan providentiel, devant lequel l'homme ne peut que s'incliner, sans y comprendre autre chose qu'un ensemble harmonieux dont l'étude lui revèle à peine quelques traits, les esprits systématiques ne s'efforcent pas d'y substituer leurs rêveries !

IV.

Nous avons vu avec quelle réserve et en même temps quelle sincérité notre collègue a fait ressortir les conséquences fatales du système erroné de notre grand Descartes; louons-le d'avoir également usé de mesure à l'égard du système au moins bizarre de l'ingénieux naturaliste qui

(1) Deuxième partie. § 6, p. 42, 43, 44, 45 et 46.

est parvenu, par le moyen de la sélection naturelle, à déduire l'homme de la brute, gorille ou grenouille. Dans le premier de ses ouvrages, M. Darwin avait été retenu dans ses conclusions; mais, révolutionnaire, il a subi le sort commun à tous les révolutionnaires, il a été entraîné par ses adhérents, parmi lesquels une femme figure au premier rang, et il présente aujourd'hui comme probable la descendance non plus de l'homme, mais de tous les êtres vivants, d'un prototype unique. N'est-ce pas pousser un peu loin la faculté d'abstraire que notre collègue refuse un peu légèrement peut-être à des peuples entiers (1) ? Qui abstrait le mieux du naturaliste anglais ou du vieux Léni-Lénapé qui prétend que l'espèce humaine a pour prototype *la tortue,* origine traditionnelle de sa propre race? A quoi peut nous conduire la contemplation abusive des pigeons culbutants!

La sélection, comme son nom l'explique, n'est autre chose qu'un choix fait soit par l'homme, et propagé par des croisements surveillés, des individus les plus convenables à ses vues, soit par la nature, et favorisé par des circonstances fortuites, des individus les plus aptes à maintenir leur existence, à sortir triomphants, comme le dit Darwin, du *combat de la vie.* Théorie ingénieuse à qui il ne manque, pour être acceptée, que d'être confirmée par la pratique. Qu'on nous montre seulement, vivant, non, mais fossile, un des intermédiaires entre le hareng et l'homme, notre foi sera ébranlée et toute disposée à *attendre* la création *d'organismes nouveaux* allant vers une perfection infinie. Jusque là n'hésitons pas à reconnaître, avec M. Debrou, que les conclusions lointaines du darwinisme sont à rejeter, spécialement en ce qui concerne l'homme (2).

(1) Deuxième partie, § 7, p. 47.
(2) *Ibid.*, § 7, p. 50.

Cet adversaire, peu redoutable au fond, facilement écarté, M. Debrou passe à un autre plus sérieux : l'école dite *positive*.

Cette école affirme que la vie et l'organisation font l'homme entier; c'est la vie *qui pénètre dans l'âme* pour en exécuter tous les actes; la pensée et l'action sont *produits de l'activité cérébrale;* quant à l'âme, c'est une conception qui a fait son temps, un souvenir, un débris historique; ils la remplacent par l'élaboration organique du cerveau. Nous pourrions objecter que si l'âme est pénétrée par la vie, il faut qu'elle existe, mais rien ne nous est antipathique comme les chicanes de mots.

Les fondateurs de cette école sont au nombre de deux : Auguste Comte et l'illustre M. Littré. Qu'Auguste Comte fût un philosophe, dit fort plaisamment M. Debrou, on ne peut le contester, puisque son école s'appelle elle-même *Philosophie positive;* que sa théorie soit métaphysique, ses adhérents le nieront davantage (1). Toutefois M. A. Comte, étranger aux sciences naturelles et métaphysicien au degré que vient de lui assigner notre spirituel collègue, n'a fait que jeter les bases de la doctrine dont l'organisateur vrai est M. Littré, esprit, ou plutôt organisation exceptionnelle dont personne ne contestera la supériorité.

On peut, suivant M. Debrou, réduire à deux principales les preuves sur lesquelles se fonde la théorie positiviste sur l'homme, et nous ne pouvons mieux faire que d'en emprunter le résumé à M. Littré. Il dit : « La philosophie positive a démontré que les manifestations intellectuelles « sont à la substance nerveuse ce que la pesanteur est à « toute matière, c'est-à-dire un phénomène *irréduc-*

(1) Deuxième partie, § 8, p. 52.

« *tible* (1), qui, dans l'état actuel de la science, est à « lui-même sa propre explication. » Il ajoute ensuite : « La science postérieure (à Descartes) a reconnu que puis- « qu'il n'existe aucune différence anatomique absolue « entre le cerveau de l'homme et le cerveau des bêtes, et « non plus aucune différence fonctionnelle absolue, par « rapport aux facultés, les phénomènes sont de même « ordre. »

Continuons ces curieux développements :

Toutes nos pensées se rapportent ou bien à des facultés intellectuelles telles que *jugement*, *attention*, *association des idées*, etc., ou bien à des sentiments qui composent toutes les nuances morales, depuis le plaisir ou la douleur jusqu'au *beau*, au *juste*, au *bien*. Or, les idées de l'un ou de l'autre de ces groupes ne naissent qu'après des impressions sensorielles. Ces impressions viennent de deux sources : 1°. des sens externes ; 2° des viscères. Les premières deviennent l'origine des idées de l'*esprit;* les secondes, des idées *morales*. Les unes et les autres arrivent à la *couche optique*, immergent dans les amas de *substance grise* des couches optiques, puis de là, à travers les fibres cérébrales qui rayonnent vers la périphérie, elles gagnent *la substance grise corticale des circonvolutions*. Une fois les impressions parvenues là, par le moyen d'un ébranlement vibratoire, elles sont reçues dans les cellules de la substance grise corticale qui communiquent entre elles et forment un immense réseau à la surface du cerveau. C'est dans ce réseau ou cette couche de cellules que se fait l'élaboration qui convertit les impressions y parvenues en

(1) En d'autres termes : *qui ne peut être ramené à une forme plus simple*. Cela flatte l'esprit ou l'oreille plus que le mot *indémontrable*.

idées, jugement, volonté et en tous les éléments de notre esprit et de notre raison. « L'élaboration est triple : morale, esthétique, intellectuelle. » Il y a plus. Dans ce travail, le cerveau ne crée rien, « sa fonction est de faire, avec ce qui lui est transmis, des sentiments et des idées. »

Voici la même pensée .

« Constitution de la substance corticale des hémisphères « cérébraux, par un nombre immense de cellules nerveuses, dont la propriété irréductible, aussi irréductible « que l'est la gravitation pour les molécules matérielles, « est de transformer les sensations en perceptions ; communication universelle de toutes les cellules entre elles, « apport incessant de toutes les impressions... » .

Voilà la théorie nouvelle, celle d'aujourd'hui (1) !

Laissons répondre M. Debrou avec l'autorité de la science et de l'expérience :

« Qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que, dans ce qui « précède, on trouve une seule preuve pour la conclusion « adoptée, savoir : « *La cellule transforme l'impression* « *sensorielle en jugement, en volonté, en sentiment du* « *beau, du juste, du bien?* » Comment peut-on croire « qu'on l'a prouvé, pour l'avoir dit ? Il semble que, pour « sauter d'une cellule à une idée, il y a un hiatus qu'on a « envie de combler en recourant, malgré tout, à la méta- « physique. Comment comprendre d'emblée, car enfin l'es- « prit veut toujours comprendre un peu ce qu'il croit, « qu'une cellule, même celle-là, fait notre pensée, notre « raison ! Est-ce qu'un partisan de la philosophie positive, « lorsqu'il dit, écrit cela, n'est pas surpris au-dedans de « lui-même ? Nous ne voulons faire qu'une objection par- « ticulière. Quel est l'anatomiste qui a montré une diffé-

(1) Deuxième partie, § 8, p. 51, 52, 53.

« rence quelconque entre la cellule grise corticale de
« l'homme et celle du mouton? Or, ce mouton a des sens
« externes et internes aussi développés que les nôtres,
« qui envoient à ses couches optiques des impressions
« pareilles aux nôtres; pourquoi donc ses cellules céré-
« brales n'enfantent-elles pas la liberté, la conscience,
« la raison? »

V.

Mais il est un autre raisonnement sur lequel s'appuie la philosophie positive pour rejeter l'âme humaine, et ce raisonnement le voici :

« Descartes, dans sa philosophie toute psychologique,
« se fondait exclusivement sur le témoignage de l'âme
« humaine; mais ce témoignage se trouvait inquiété par
« toutes ces apparences d'âmes que présentent les ani-
« maux, avec leur sensibilité, leur moralité, leur intelli-
« gence, moindres sans doute que chez l'homme, mais de
« même apparence. Descartes se débarrassa de l'obstacle
« en le niant, soutint que les animaux étaient des ma-
« chines, révolta le sens commun, et ne douta pas que la
« vérité suprême, qu'il croyait tenir, n'emportât tôt ou
« tard l'exception gênante et inexpliquée qui se rencon-
« trait dans la nature des bêtes. Il en est arrivé autre-
« ment, et *c'est l'exception qui a tué le principe.* »

Ce qui veut dire que l'âme des bêtes a tué l'âme humaine.

M. Debrou, malheureusement, juge cet argument plus sérieux et moins saisissable corps à corps que celui du travail organique accompli dans les cellules de la substance grise du cerveau, et plutôt que de le combattre, ce qui lui eût été facile, car l'un n'est pas mieux étayé de

preuves que l'autre, préoccupé seulement du désir de sauver le spiritualisme qu'il voit péricliter, à tort ce nous semble, il rentre résolument dans la doctrine de Descartes qu'il a précédemment et justement condamnée, et il décide qu'il faut *jeter par-dessus bord*, c'est son expression, l'âme des bêtes et tout animisme vital (1).

Le suivrons-nous dans cette conclusion si opposée au sens commun? Non. Si on ne redresse pas une erreur par l'erreur contraire, comme l'a fait ici le pontife de la philosophie positive, on compromet la vérité par ces retours subits et inexpliqués à une doctrine qu'on a victorieusement combattue comme l'a fait précédemment M. Debrou (2). Nous sommes plus ferme dans notre croyance, nous qui croyons que la vie n'existe qu'à cette condition, qu'à un organisme matériel plus ou moins complet s'unisse un principe immatériel plus ou moins développé. Le fait se passe sous nos yeux, et, témoins à chaque instant de la mort, nous constatons à chaque instant aussi que, séparée de son principe immatériel, qui constituait l'état de vie, la matière redevient inerte. Nous ne voyons pas en quoi ce fait démontré par le témoignage tant de fois réitéré de nos sens pourrait ébranler notre foi au spiritualisme.

Étudions avec notre collègue quelques faits intéressants d'instinct et d'intelligence, qualités bien distinctes, que nous révèle l'observation d'actes divers des animaux.

Et d'abord constatons avec lui une différence bien tranchée entre les actes qu'on doit attribuer à l'instinct, et ceux qui décèlent le caractère de l'intelligence.

« L'instinct fait agir les animaux forcément, sans réflexion, d'une manière constamment uniforme, qui est « toujours parfaite, et en général plus les animaux sont

(1) Deuxième partie, page 55.
(2) Première partie, pages 30 et 31.

« intelligents, moins leur instinct est développé (1). » Tout ici est la vérité exacte. Ajoutons, si on nous le permet, que l'instinct est propre à l'espèce entière et non à l'individu, tandis que l'intelligence est le propre de l'individu et non de l'espèce.

La philosophie positive explique l'instinct des animaux par l'action de leur système nerveux et spécialement par l'action cérébrale. Comment, dit M. Debrou, appliquera-t-elle sa théorie aux mollusques et surtout aux insectes qui accomplissent ces travaux concertés si merveilleusement qu'ils dépassent bien souvent les moyens d'exécution que le calcul donne à l'homme? Ces animaux n'ont pas de cerveau, mais un simple ganglion céphalique, et en outre leur système nerveux est rudimentaire et beaucoup moins développé que celui des poissons et des reptiles (2). Voyez l'inconvénient de vouloir toujours localiser ce qui est immatériel et par conséquent inétendu, faute que fit aussi Descartes en asseyant le logement sur sa selle turcique. Ce seul rapprochement ne fait-il pas pressentir que, comme le jugement, l'instinct est immatériel; autrement serions-nous assez déraisonnables pour vouloir attribuer l'esprit de divination à la matière, quand nous voyons les *Nécrophores* et les *Pompiles*, qui ne vivent que de végétaux, disposer longtemps à l'avance des amas de nourriture animale pour leurs larves et leurs petits qu'ils ne verront jamais (3)? Qui ne voit ici, et dans une foule d'autres cas, un acte tout providentiel et qu'un animal ne peut exécuter, aveuglément, il est vrai, que sous l'impulsion d'un moteur intelligent et immatériel? N'en dirons-nous pas autant du mouvement circulatoire de la séve qui fait croître et se

(1) Deuxième partie, § 9, page 56.
(2) *Ibid.*, § 9, page 58.
(3) *Ibid*, page 57.

développer dans tous les sens le végétal fixé au sol, et qui offre tant d'analogie avec la circulation, la nutrition et tous ces phénomènes qui s'opèrent dans l'animal et chez nous-mêmes sans la participation de la volonté?

Si nous considérons maintenant les actes des animaux d'ordre supérieur et notamment de certains mammifères, ne devons-nous pas reconnaître que la plupart d'entre ces actes sont inspirés par l'instinct ou les appétits que nous ne confondons pas, mais que souvent aussi ces actes dénotent des raisonnements, parfois assez compliqués, et auxquels l'instinct n'a nulle part? Le chimpanzé que cite M. Debrou a bien pu être guidé par l'instinct d'imitation commun à tous les singes, mais les deux rats de La Fontaine (liv. X, fab. 1) ont raisonné, ont inventé, car il n'est pas de la nature du rat de se faire brouette :

« Nécessité l'ingénieuse
« Leur fournit une invention. »

Peut-être, m'objectera-t-on, La Fontaine n'a-t-il pas vu et il a pu être trompé ; mais j'ai vu, de mes yeux vu, une chienne quitter l'arrêt à reculons pour ne pas forcer, et venir le reprendre aussitôt qu'elle eût arraché son maître à sa distraction; j'ai vu un chien appartenant à M. Soufflot, alors commandant de la gendarmerie d'Orléans, tirer le cordon de la sonnette de la porte d'entrée pour se faire ouvrir, quand il lui plaisait de s'arroger la permission de dix heures. Tout cela est du raisonnement incontestable, quoiqu'il ne s'élève pas à une haute portée. Mais je reconnaîtrai aussi que tous les chiens ne font pas cela, et cette distinction établit par elle-même que ce n'est pas un acte d'instinct, car l'instinct est uniforme et commun à toute l'espèce, tandis que ces actes d'intelligence, si limités qu'ils soient par le besoin présent, sont actes individuels.

Il y a des chiens d'esprit, comme des gens d'esprit ; c'est l'exception, mais enfin, et c'est là l'essentiel, il y a dans certains actes d'animaux un raisonnement tout aussi impossible à faire jaillir d'une cellule que le binôme de Newton. D'où nous concluons que le plan providentiel, qui n'admet jamais d'hiatus, se poursuit avec le même ordre pour les intelligences que pour les organismes matériels, c'est-à-dire du moins au plus.

Cette conclusion n'est peut-être pas déduite scientifiquement ; nous conviendrons volontiers avec M. Debrou, que l'intelligence des animaux est si bornée qu'il vaudrait mieux avoir un autre mot, mais enfin, aucun des actes que nous avons cités n'a le caractère *fatal*, que notre collègue a si justement assigné à l'instinct. Enfin, dans l'animal, l'instinct et l'intelligence ne se combattent pas ou très-rarement, tandis que le contraire a lieu dans l'homme.

« Pour comprendre l'homme, dit M. Debrou, il faut se « souvenir qu'il possède ce qui constitue l'animal, et quel- « que chose de plus (1). La vie organique et animale est « couronnée en lui par l'intelligence, l'entendement, la « raison. » Quelques animaux possèdent, il est vrai, l'intelligence à un certain degré, ce serait dire trop que de leur accorder l'entendement, et si parfois quelques apparences de raisonnement les conduisent à un but toujours très-rapproché de leurs habitudes instinctives, on ne saurait dire d'eux qu'ils ont la raison, et pour tout dire, en un mot, la conscience qui est l'unique attribut de l'homme.

Mais, poursuivons : « La plante, quoique vivante, n'a « pas d'action proprement dite. Attachée au sol, elle y « prend sa nourriture passivement, de manière à assurer la « conservation individuelle ; la conservation de l'espèce

(1) Deuxième partie, § 10, p. 59.

« est assurée par les organes mâles et femelles placés le
« plus souvent sur la même fleur ou la même tige, et
« quand ils ne le sont pas, le vent se charge de transporter
« le pollen. L'animal est soumis à d'autres conditions.
« Pour vivre, il est contraint de chercher sa nourriture;
« pour se propager, il est tenu à réaliser le rapproche-
« ment de deux individus. Afin de satisfaire à cette double
« nécessité, les animaux sont doués de sensibilité, et, par
« suite, de mouvement qui est une conséquence de la sen-
« sibilité. Puisque l'animal a des actions à accomplir, il a
« des incitants qui le poussent à agir, d'autres qui le font
« agir *bien,* c'est-à-dire *sûrement*. Les premiers sont les
« *appétits,* ou besoins, les seconds sont les *instincts*....
« L'appétit est bien plus impérieux que l'instinct, mais
« celui-ci a une sphère plus étendue, il embrasse les
« moyens d'exécution, qui sont variés, nombreux, con-
« duits avec adresse et sûreté. Mais cette adresse ou habi-
« leté, la prévision elle-même, qui semble guider chacun
« des actes de l'instinct, appartiennent *à la nature créa-*
« *trice* plutôt qu'à l'animal (1). »

La nature est l'ensemble de la création, mais la nature créatrice implique l'idée de la suprême intelligence, qu'avec La Bruyère, et bien certainement aussi, avec M. Debrou, j'appellerai Dieu. Comme on le voit, nous sommes jusqu'ici en parfait accord.

Il est facile de localiser les organes des appétits; quant à ceux des instincts, les savants sont loin d'être d'accord, Cela doit être, si l'instinct est, comme nous le pensons. chose immatérielle, et notre collègue nous paraît fort embarrassé pour en fixer le siége, enchaîné par la sage règle qu'il a posée tout à l'heure, par l'hiatus qu'il a constaté entre une cellule ou un tissu et l'idée, et aussi par l'ab-

(1) Voir p. 60.

sence de cerveau et l'état rudimentaire du système nerveux, précisément chez les animaux dont l'instinct produit les résultats les plus merveilleux.

VI.

Maintenant, passons à l'homme. Ce nous sera une occasion de reproduire un tableau de M. Debrou, aussi recommandable par l'élévation du style qu'il l'est par l'élévation de la pensée.

« L'homme, à son origine, est un être qui n'a rien de « l'homme encore. Avant sa naissance, il puise sa vie dans « l'utérus, comme le fait la plante, avec ses racines, dans « le sol. Quand il est venu au monde, c'est un animal, moins « protégé que les autres et qui n'a que des appétits. Il « n'en a même qu'un, celui de la faim, celui de se nourrir; « mais, à cet appétit, il obéit merveilleusement. Sans avoir « rien appris, presque sans être dirigé, il se jette sur le « sein de sa mère, comme le canard, couvé par une poule, « qui, abandonnant les poussins éclos avec lui, se met à « nager dans la première eau qu'il rencontre, et il sait « avaler sa nourriture aussi bien que le caneton sait nager, « par le même don fatal, inévitable. Pendant un certain « temps, l'enfant ne sait pas autre chose. Il crie pour « demander le sein, et, quand il l'a pris, il digère. Il n'y a « en lui encore que de l'appétit et de l'instinct. Ses yeux « ne voient pas; les mouvements de ses mains et de ses « pieds n'ont pas d'autre but que de s'essayer; son visage « est terne ou souffrant; il ne sort du sommeil que parce « qu'il a faim. On dirait qu'il n'a pas d'âme, et sa mère « cherche en vain sur sa figure un signe aux baisers « qu'elle lui donne.

« Mais bientôt le visage s'éclaire. Les yeux commencent

« à voir, un sourire a paru, chose simple et caractéristique, *car aucun animal ne sourit.* Alors le tableau « change chaque jour. Une sorte de voile s'écarte ; les yeux « prennent des regards admirables ; l'intelligence est descendue sur ses traits qui déjà sont gracieux ou courroucés ; les mouvements ont gagné ; l'enfant a rendu un « baiser à sa mère ; puis il marche, il anime tout de ses « jeux et tout à l'heure il va parler, car il apprend une « langue, facilement même, *tandis que les animaux* « *jamais ne parlent* (1). Maintenant, l'esprit est venu, « en attendant que vienne la raison, pour achever l'homme, « et l'instinct effacé, placé au second plan, *parce que* « *l'âme s'avance*, ne se reconnaît déjà plus aisément « d'avec la colère et les jeunes passions qui s'annoncent. « Plus tard encore, les instincts seront toujours là sans « doute ; il en naîtra même d'impétueux avec la puberté ; « mais toujours l'âme sera présente pour en modifier « l'action, soit en les combattant, soit, trop souvent, en « leur prêtant des ressources pour s'assouvir (2) »

Dans ce tableau tracé par un observateur aussi consciencieux qu'éloquent, n'a-t-on pas constaté l'apparition successive des trois âmes d'Aristote et de saint Thomas, les deux premières, la végétative et l'animale, s'effaçant devant l'âme véritable, c'est-à-dire la conscience ? M. Debrou ne vient-il pas de le confirmer, et ne confirme-t-il pas, avec une égale justesse, que dans l'homme ni l'appétit, ni l'instinct ne disparaissent complétement, *parce qu'il faut*

(1) Quelques chiens ont le sourire quand ils sont adultes ; leurs regards pétillent aussi d'affection confiante et d'intelligence, mais nul animal ne parle, quoique certains discernent quelques mots. Quant à ceux que profère le perroquet et quelques autres oiseaux, ce n'est qu'une reproduction de bruit, très-fidèle parfois, mais dénuée d'intelligence du sens.

(2) Deuxième partie, § 10, p. 60 et 61.

assurer la conservation de l'individu et de l'espèce? Mais ce que M. Debrou n'a pas dit, ou plutôt n'a pas, à notre gré, assez accentué, c'est que, à partir du développement de l'âme raisonnable et consciente, il se crée dans le *moi* de l'homme une longue et terrible lutte entre les appétits, les instincts et la raison qui ne parvient à les dominer et à les maintenir à leur plan secondaire que en se retrempant constamment à sa source divine.

Les motifs qui font agir l'animal sont simples, comme le reconnaît M. Debrou; il ne s'écarte jamais de son but et on peut aisément, chez lui, remonter de l'action à sa cause. Il n'en est pas de même chez l'homme, parce que, à côté des appétits ou besoins physiques, des instincts naturels, il a l'esprit qui *délibère, juge et veut* (1). Est-ce assez? Non, et nous préférerions le terme de *conscience* dans son sens le plus précis. Car nous prétendons, et nous ne sommes pas seul, que certains animaux aussi ont quelques lueurs de l'esprit qui *délibère, juge et veut.*

« Miraut, sur leur odeur ayant philosophé,
« Conclut que c'est son lièvre, et d'une ardeur extrême
« Il le pousse, et Rustaut, qui n'a jamais menti,
« Dit que le lièvre est reparti (2).

Evidemment, ces braves chiens-là *délibèrent, jugent et veulent.* Est-ce par le seul mobile de l'instinct? Non. S'il en était ainsi, leurs camarades en feraient autant et ni Miraut, ni Rustaut ne seraient *clefs de meute*, c'est-à-dire les plus intelligents. Quoi qu'il en soit, de ces trois influences, l'appétit, l'instinct, la conscience, auxquels il faut joindre encore l'imagination, l'imitation et l'habitude (3), résulte une chaîne de mobiles, se nuançant depuis

(1) Deuxième partie, p. 62.
(2) La Fontaine, liv. 5, fab. 17.
(3) Deuxième partie, § 10, p. 62.

le simple désir jusqu'à la passion, et les passions sont en tel nombre qu'il serait impossible de les classer (1), parce que plusieurs se touchent et se confondent.

L'étude des passions appartient, du reste, à la métaphysique plutôt qu'à la physiologie dont nous nous occupons ici, et presque toutes prennent naissance dans l'imagination qui surexcite nos penchants naturels et les porte au degré de la passion que M. Debrou qualifie avec vérité: « mélange d'action et de souffrance (2). » Aussi, admettons-nous avec lui que, « sans l'intervention de notre es-
« prit, nos émotions, nos affections ne dépasseraient pas
« les mêmes sentiments chez la brute. Mais notre *âme*
« s'empare des appétits, des besoins, des désirs que la na-
« ture a mis en nous, et lorsque la réflexion les concentre,
« que l'imagination les exalte ou que la raison les combat,
« il en résulte un excès et une lutte qui jettent un trouble
« commun dans le corps et dans l'âme, précisément parce
« que la passion exige le concours des deux (3). »

A notre sens, M. Debrou s'écarte peut-être du vrai, lorsqu'il refuse entièrement les passions aux animaux (4). La haine est bien une passion, et qui n'a été témoin de la haine acharnée que se portent parfois les chevaux d'escadron ou certains chiens d'une même meute? L'amour du chien, pour son maître, va jusqu'à la passion. A cette voix chérie, il se précipitera d'une fenêtre, oubliant jusqu'à l'instinct de la conservation. Ici, il s'agit, il est vrai, d'animaux d'intelligence dite exceptionnelle; mais qui n'a été touché de l'embarras du fermier devant son bœuf qui se laisse mourir de faim, parce qu'on a vendu son compa-

(1) Deuxième partie, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 62.
(3) *Ibid.*, § 10, p. 64.
(4) *Ibid.*, p. 64.

gnon de joug? M. Debrou, qui n'a jamais été paresseux, n'a jamais, non plus, senti le besoin « d'aller à la fourmi, » suivant le conseil de Salomon. C'est dommage. Témoin de leurs combats, ou plutôt de leurs batailles rangées, livrées suivant toutes les règles, avec vedettes, grand'gardes, avant-gardes, tirailleurs, réserves, il eût noté des actes d'héroïsme digne d'un Homère.

« Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont pas d'esprit (1). »

Toutefois, notre observation n'a nullement pour but d'attenter à la suprématie de l'âme humaine que nous reconnaissons entière et absolue, mais de maintenir que partout où il y a vie, il y a aussi âme, complète ou incomplète, âme distincte de l'état de vie, et s'effaçant avec la vie lorsque l'âme est incomplète, de même que, dans l'homme vivant, l'âme incomplète s'efface devant l'âme raisonnable. En ce point, nous nous en tenons à la doctrine d'Aristote, de saint Thomas d'Aquin et de La Fontaine. Peut-être ne nous taxera-t-on ni d'inconséquence, ni d'impiété pour croire que dans cette question l'immortel Bonhomme, immortel surtout à cause de son bon sens, est au-dessus du rival d'Epicure (2). Pourquoi? La Fontaine étudiait à l'état de liberté l'animal que les savants n'étudient presque jamais que de leur cabinet.

VII.

Mais parvenu à ce point de la discussion où la conclusion se fait pressentir, notre devoir de rapporteur est, nous le pensons, de laisser la parole à M. Debrou, et de ne plus l'interrompre que le moins possible.

(1) La Fontaine, livre X, fab. 1.
(2) Descartes.

« Nous n'avons pas, dit-il, dissimulé ce qu'il y a de « commun à l'homme et aux animaux. Disons maintenant « ce qui est à l'homme seul. Ici nous serons bref, pour des « motifs que chacun comprend. L'homme possède ce que « l'on désigne sous les noms d'esprit, *mens, animus*, « raison, entendement. L'esprit est perfectible; *il est superflu, quant à la vie;* il est libre.

« Le caractère de perfectibilité ou de progrès est spécial « aux facultés de l'esprit. L'âme sentante et affective est « à peu près identique dans tous les hommes, ne se perfectionne pas, a été la même dans tous les temps et est « aussi développée chez le sauvage que chez le civilisé, « si ce n'est plus. Par opposition, l'entendement est perfectible, et c'est son développement variable qui marque « les différences entre les individus, les temps, et peut-être entre les pays, les races et les formes de gouvernement. Là est le terrain de l'éducation, que l'homme « modifie, améliore, quand il marche vers le bien; là est « la source des arts, des sciences, de la civilisation, « toutes choses, on le sait, qui ont été refusées aux animaux et auxquelles ils n'atteindront jamais.

« .... L'homme a en lui deux qualités supérieures: il « aime et il comprend l'idéal; il aime et il comprend la « science. Par l'idéal, il s'approche de l'inconnu, du surnaturel, de l'infini qui l'attirent, le captivent et l'intéressent noblement, malgré la défense d'une école philosophique qui voudrait supprimer la métaphysique. C'est « par ce côté qu'il s'élève le plus, que, par exemple, il « conçoit le bien suprême, qui est d'aimer celui qui n'est « pas utile, de pardonner à celui qui a fait le mal. Par ce « côté encore il veut savoir la vérité sur lui-même et sur « toute chose, car la science est l'aliment de son esprit, « comme le bien est l'aliment de son cœur. *Il découvre la « nécessité d'une cause au-dessus de lui*, et s'efforce de

« comprendre cette cause, ce qui est l'objet de la théodicée « et de la religion (1). Il sent qu'il a des idées absolues, « l'idée de ce qui est bon, de ce qui est juste, de ce qui « est beau, de ce qui est vrai, et il y puise le fondement « de la morale, de la justice, de l'art, de la science. Voilà « des dons qui sont à l'homme seul. Puis, comme il est un « animal joint à un esprit, il lui faut entendre les cris de « son corps, en même temps qu'il écoute les inspirations « de son âme. L'accord n'existe pas toujours entre ces deux « sortes d'influences, et lui-même est sollicité, entraîné « en des sens divers, de façon que, soit pour satisfaire aux « exigences matérielles et animales, soit pour suivre les « sentiments élevés de son esprit, il se livre à mille efforts « qui l'agitent et le jettent dans une activité mentale sans « trêve, sans bornes. Il devient forcément le théâtre d'une « lutte, parce que rarement les deux influences contraires « se font un équilibre juste (2). Cet équilibre est indispen- « sable pourtant, entre le corps et l'âme, et, quand il n'est « pas obtenu, il y a souffrance ; quand il est rompu, cette « rupture peut amener les suites les plus graves. C'est « alors qu'on voit naître deux choses inconnues de l'ani- « mal. Parfois, l'homme se tue ; il détruit *la vie de son* « *corps*. Parfois, il devient fou, et son âme malade, pres- « que morte, continue d'être attachée à son corps resté « vivant. Sans doute l'animal échappe à ces deux mal- « heurs, mais la possibilité de les subir est un signe d'élé- « vation et de noblesse, et la raison ferme et libre peut « les écarter de nous.

« Car l'homme est libre. Il a ce don glorieux et funeste

(1) Platon, Cicéron et une foule de philosophes illustres de tous les temps, autorisent l'axiôme qui distingue le mieux l'homme des bêtes, *l'homme est un animal religieux* (*Note du rapporteur*).

(2) L'*Homo duplex* de Pascal, de J. Racine, de Vauvenargues.

« de connaître le bien et le mal, de pouvoir faire l'un et « l'autre. Souverain d'un corps qui souvent se révolte, « même lorsqu'il est vaincu par la passion et par les im- « pulsions organiques, il mesure le combat et connaît sa « défaite, ce qui est encore un signe de sa liberté. Ayant « la certitude qu'il est différent de sa demeure, laquelle « lui est tantôt un compagnon utile et tantôt une entrave, « *il croit à l'immortalité, la désire et l'espère.* Au milieu « des changements de son corps, il se retrouve le même « au fond de sa conscience; son *moi* est immobile, sa « personnalité immuable. Aussi, en même temps qu'il est « libre, il est *responsable.* Considérez, maintenant, la « différence qui est entre lui et la brute, et quelle diffé- « rence les sépare !

« .... Y a-t-il des liens entre le corps et le moi conscient « et libre ? Voici des faits qui prouvent qu'il en existe. « Lorsqu'un ramollissement ou un caillot de sang dé- « chirent la substance cérébrale, l'entendement est voilé. « Il se voile aussi dans l'ivresse ou dans le sommeil anes- « thésique, lorsque l'alcool, l'éther ou le chloroforme, « ayant pénétré dans le sang, se trouvent mêlés à l'encé- « phale. Ces faits et d'autres démontrent que la pensée, « pour agir, a besoin du cerveau et de l'intégrité du cer- « veau, intégrité qui peut être atteinte directement ou « indirectement, lorsque certains organes du corps trans- « portent à l'encéphale, par sympathie ou par action « réflexe, leur maladie. Cette vérité, de tout temps recon- « nue, a été nettement exprimée par cet adage latin : « *mens sana in corpore sano.* Il y a donc une dépen- « dance entre le cerveau et l'entendement, le premier étant « nécessaire à la manifestation du second dans l'homme, « qui n'est ni un corps ni un esprit, mais un corps et un « esprit joints ensemble. Mais cela établi et accordé, il y « a des différences entre cette union de l'esprit et du cer-

« veau et celle qui existe entre l'âme et le domaine de la « sensibilité. La sensibilité, on l'a vu, envoie à l'âme des « impulsions qui la troublent ; de plus, on peut essayer de « déterminer quel est le siége de la perception des sensa- « tions (les couches optiques peut-être), quel est le siége « des centres de mouvement, *on ne pourrait avoir la « même espérance pour découvrir le siège de la volonté, « de la conscience*. La partie de l'âme, en communication « avec la sensibilité, est émue à chaque instant, et, dans « ses rapports avec les organes, reçoit des incitations qui « ne sont jamais indifférentes. C'est le contraire pour « l'entendement. Il se sert des nerfs, de l'ouïe, du toucher, « de la vue pour connaître, il compare, juge, raisonne, « réfléchit sans qu'aucune autre partie que le cerveau « prenne part à ce travail interne, et même quand il « (l'entendement) se décide, quand la volonté agit, elle « donne des ordres au corps et n'en reçoit pas. On se « trompe, quand on admet que la volonté de l'homme est « enchaînée par ses organes, qu'il est obligé de céder à « leur impulsion instinctive et victorieuse Dans les actes « les plus impérieusement commandés par les besoins du « corps, dans la souffrance horrible de la faim, dans les « désirs violents de l'instinct sexuel, la liberté ne périt « pas ; elle est assez forte pour résister. La femelle « affamée dévore la pâture plutôt que de la donner à son « petit ; mais la mère meurt de faim à côté de son enfant « qu'elle préfère sauver. Elle a des instincts, sans doute, « mais elle a la raison qui la guide, et, il ne faut jamais « l'oublier, la raison est plus forte que le corps. Ne sait-on « pas que, si le contraire arrive, si l'instinct est le maître, « il y a un mot pour désigner cet état? L'homme devient « fou alors; l'animal ne peut pas le devenir (1). »

(1) Deuxième partie, § 12, p. 69. 70, 71 et 72

Quel enseignement élevé, et en même temps qu'il est sain, qu'il est judicieux, qu'il est vrai ! Un père pouvait-il parler autrement à son fils ?

VIII.

Parvenu à ce point vraiment magnifique de son étude, M. Debrou revient sur ses pas par un court résumé dans le but d'établir, à l'honneur de la philosophie antique, que si, au début, elle a pu mêler plutôt que confondre l'idée de l'âme avec celle de la vie, ses représentants les plus illustres ont toujours séparé l'entendement de l'organisation et l'ont toujours attribué à un principe distinct, *immatériel* et *immortel*. Aristote, moins affirmatif que Platon sur le point de l'immortalité, a cependant plus d'autorité à raison de ses connaissances en histoire naturelle, et son vaste génie avait pu puiser à toutes les sources *d'où l'on voudrait faire sortir, aujourd'hui, la ruine du spiritualisme.* On peut donc affirmer que la philosophie ancienne a eu une connaissance exacte et claire de la séparation qu'on doit établir entre *l'âme pensante* et *l'organisation.* Ce n'est qu'avec peine que les barbares du moyen-âge s'élevèrent à la notion du spiritualisme que maintint la seule église, encore bien que le concert n'ait pas été unanime chez tous les pères ; mais les dissidents furent condamnés et notamment Tertullien, qui le fut d'abord avec Montanus et ensuite pour son propre compte. A partir de la Renaissance, le mouvement s'accentua de plus en plus vers le spiritualisme jusqu'à Descartes, qui en exagéra le principe jusqu'à nier l'existence propre des êtres organisés autres que l'homme. Cet excès engendra la réaction dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Mais ici nous devons renoncer à l'analyse pour laisser la parole

à notre collègue qui va résumer sa pensée dans des considérations dont chacun appréciera l'élévation et l'importance, au point de vue de la saine doctrine.

« Presque toujours d'accord à leurs débuts et dans leurs « tâtonnements, la physiologie et la philosophie, appuyées « sur le dogme de l'inertie de la matière, en établirent un « autre en vertu duquel ce qui est substantiel et incor- « porel ne peut agir sur ce qui est corporel et récipro- « quement. De là, vint la nécessité d'avoir des *intermé- « diaires entre l'organisation* (l'organisme) *et l'âme*, et « de là, le rôle que l'on attribua aux âmes organiques et « aux esprits. Or, LA CONCEPTION ENTIÈRE ÉTAIT « FAUSSE. D'abord les agents étaient imaginaires, et « nous les avons vus périr tour-à-tour, pour ne laisser à « leur place que la seule propriété nerveuse de la sensibi- « lité. Ensuite, le dogme est faux lui-même, car au lieu « que l'esprit ne puisse communiquer avec les organes, « c'est précisément le contraire qui existe : il communique « avec eux sans intermédiaire. L'esprit agit sur le corps « directement, de même que nos organes agissent direc- « tement sur lui. Par exemple, quand je veux remuer « mon bras, ma volonté en donne l'ordre purement et « simplement. Lorsqu'un objet placé devant mes yeux « envoie son image à mon esprit, elle y arrive encore « directement. Ce qui agit alors, ce qui est l'intermédiaire « ou le trait d'union, c'est le système nerveux. L'esprit « agit immédiatemant sur le cerveau, et le cerveau trans- « met immédiatement à l'esprit les impressions des sens. « Cela est un fait clair, évident, incontestable, indis- « cutable. »

« .... La sensibilité, propriété et fonction organique, « est donc le moyen qui unit le corps à l'âme; elle repré- « sente l'animal en nous, et, par son rôle, elle est l'agent « de tous les besoins du corps et le ministre des ordres

« de l'âme. Placée comme un lien entre nos deux natures,
« elle devient la source de troubles et de maladies qui
« retentissent aux deux extrémités de la chaîne, son do-
« maine est presque un royaume, et, ainsi qu'on le sait,
« elle ne reste pas toujours un intermédiaire docile entre
« notre volonté et nos organes ou le monde externe. Elle
« devient une puissance avec laquelle l'esprit est obligé
« de compter. Aussi, est-ce un devoir pour chacun de nous
« d'en surveiller, d'en régler l'exercice, et ce serait le cas
« encore d'appliquer l'axiôme : que l'âme, pour jouir d'elle-
« même, a besoin d'un corps sain. »

Achevant de se résumer, M. Debrou établit que *la vie est un développement de forces (1)*, par conséquent, un état dont la persistance est celle des forces physiques, bien entendu, puisque nous avons reconnu ensemble, et à diverses reprises, que l'âme ou l'esprit a sa substance à part, et, dans l'homme, survit en effet au corps (2). A force de durée et de services, les organes s'usent, leurs propriétés diminuent, puis s'éteignent (3). Mais, en dehors des cas de maladie, quelles parties, dans cet être complexe, s'effaceront les premières ? Ce ne sera pas la vie organique ou végétative, c'est-à-dire les appareils circulatoires, respiratoires ou digestifs que la providence a soustraits même à notre libre arbitre, parce qu'ils sont la base et l'alimentation de la vie. Ce ne sera pas non plus la manifestation de l'esprit qui constitue l'individualisme humain et sa responsabilité, ce sera la vie animale, l'appareil sensitif qui s'émoussera, et ce dépérissement successif inspire à notre collègue un tableau aussi savamment traité, aussi touchant

(1) *La vie elle-même n'existe pas à titre de chose spéciale.* Première partie. Préambule, pag. 9, et page 1re de la présente analyse.

(2) Notamment deuxième partie, § 12, p. 70, 71, 72.

(3) *Ibid.*, p. 74.

que celui de notre développement ; mais nous y renverrons nos lecteurs, pressé que nous sommes d'arriver au but et nous laisserons le vieillard s'éteindre en paix, « doucement, « quelquefois avec une sorte de satisfaction, comme s'il « savait que la vie ne vaut pas d'être regrettée ou *qu'il* « *revivra ailleurs* (1). »

IX.

Nous voici parvenus à la conclusion et nous pouvons être convaincus à l'avance qu'elle se maintiendra à l'élévation de pensée et de style dont n'a jamais cessé de faire preuve l'auteur de cette belle étude. Sans déserter la cause de la bête, en qui nous prétendons, comme le bon La Fontaine et bien d'autres illustres, reconnaître un certain degré d'intelligence et de volonté, et par conséquent, une âme, incomplète, il est vrai, nous applaudissons, chez M. Debrou, la déclaration sans arrière-pensée qu'il reconnaît, dans l'homme, le seul animal possédant une âme consciente et responsable. Nous l'applaudissons lorsque, plantant son drapeau avec une noble fermeté, il se sépare de « cette partie de la science moderne qui affirme que « l'homme est tout entier un animal, que sa vie est si « grande, qu'elle est la source de la raison et de sa « liberté, et qui, se demandant si l'homme est libre, ose « dire qu'il ne l'est pas. Comme s'il ne suffisait pas, pour « fuir cette erreur étrange, de descendre au fond de soi-« même, ou, pour la réfuter, de dire que, en formulant « ce faux avis : qu'il n'est pas libre, l'esprit délibère, « décide, ce qui est la preuve qu'il est libre *d'aller vers* « *le faux ou vers le vrai* (2). »

(1) Deuxième partie, § 13, p. 76.
(2) *Ibid.*, § 14, p. 77.

Ce n'est pas avec moins de justesse que M. Debrou conclut que « c'est mal représenter la nature humaine que de « dire, avec deux philosophies opposées, ou plutôt deux « systèmes divergents : *L'homme est une intelligence « servie par des organes*, ou bien, *une intelligence « asservie à des organes* (1). » L'homme, en effet, n'est pas une intelligence du moment qu'il est corps et âme. Sa vraie définition, comme le dit notre ami, est celle qui est à la fois la plus simple et la plus ancienne : « *L'homme « est un animal raisonnable.* » Mais pour le distinguer des autres mammifères, chez lesquels éclatent parfois des lueurs de raisonnement et non la possession constante et réfléchie de la raison, nous ajouterions *conscient*. Puis, constatant sur le témoignage des missionnaires de toute communion, qui sont les seuls voyageurs sérieux et suffisamment stationnaires pour avoir bien observé, que l'homme est le seul animal qui, sous toutes les latitudes, et suivant les modes les plus variés, s'élève à la notion et au culte de son créateur, nous ajouterions encore ce caractère éminemment distinctif, et nous dirions ainsi : l'homme est un animal *raisonnable, conscient et religieux*.

Ainsi que nous l'avons déclaré au début de ce rapport, à défaut de science, le simple bon sens nous fait reconnaître que s'il est utile, à cause de la divergence des matières, d'étudier séparément, non la biologie, car la vie n'est qu'une modalité de l'être, mais la physiologie et la psychologie, il devient indispensable ensuite de réunir ces deux sciences, afin « de récomposer le vrai homme. » Mais, pour arriver à ce but, pour saisir le plan providentiel, autant qu'il est permis à l'homme, il faut que les deux

(1) Deuxième partie, p. 78.

sciences se gardent d'empiéter sur leur domaine réciproque ; il faut se garder d'attribuer en propre à la matière le mouvement ou l'action que leur impriment certaines lois primordiales, et reconnaître que partout où ces deux faits se produisent, il y a intervention d'un principe spirituel, l'organisation immatérielle se complétant par additions successives aussi bien que l'organisme matériel. Ce n'est que en maintenant : 1° Comme l'a fait M. Debrou, que l'esprit agit directement et sans intermédiaire sur le *substratum* matériel qui n'est que son agent ; 2° (Et c'est ici que nous nous séparons de notre collègue), qu'en aucun cas, et quelque nom qu'on emprunte, la matière ne peut avoir en propre ni mouvement, ni appétit, ni instinct, ni volonté, que les deux sciences réunies parviendront à inscrire sur la face de l'homme, comme l'avaient fait les sages de l'antiquité sur le fronton du temple de Delphes : Γνῶθι σεαυτον (1). Quant à la vie, elle n'est ni matière, ni esprit ; c'est, comme l'a dit M. Debrou à plusieurs reprises, *un déploiement de forces*, une modalité plus ou moins durable, et il n'y a d'autre science de la vie que celle de bien vivre, c'est-à-dire de vivre conformément aux lois que Dieu a tracées à chacune de ses créatures.

Maintenant, s'il nous fallait, quittant notre rôle d'analyste, que nous avons rempli aussi fidèlement que nous l'avons pu, articuler, non pas un jugement, pour lequel nous nous déclarons incompétent, mais une modeste appréciation d'une œuvre éminemment remarquable, nous y signalerions d'abord une intention morale des plus élevées, un intérêt puissant, des recherches aussi savantes que consciencieuses, un style toujours à la hauteur du sujet, une forme de discussion toujours digne. Mais en même

(1) Deuxième partie, p. 78.

temps de graves contradictions à des prémisses bien posées, un retour injustifiable à une doctrine légitimement condamnée, l'attribution à la matière organisée d'une puissance d'action, de mouvement, de volonté, inconciliable, à notre sens, avec la nature de la matière, nous forcent à reconnaître dans cette œuvre, malgré tous ses mérites, une protestation énergique contre les monstruosités d'un certain matérialisme plutôt qu'une doctrine, une inspiration chaleureuse, mais parfois chancelante au point de dévier du but, plutôt qu'une profession de foi soutenue et nettement spiritualiste.

PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIETE.

QUESTIONS MISES AU CONCOURS.

Section d'Agriculture.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions suivantes :

« Quelles sont les causes qui rendent une terre marnée impropre à la végétation des pins maritimes ?

« L'effet de la marne se fait-il sentir aux autres espèces de conifères forestiers et notamment au pin sylvestre et au Laricio ?

« Faire des recherches sur les moyens pratiques de neutraliser cet effet et de ramener le sol à son état primitif. »

Le concours sur ces questions ne sera clos que le 31 décembre 1871.

Section des Sciences et Arts.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'un des quatre sujets suivants, mis simultanément au concours, et quel que soit celui des quatre que l'auteur aura traité :

1° Étude sur la corrélation qui existe entre le caractère architectonique des constructions dans les différentes contrées de la France et les matériaux employés.

2° Étude théorique et pratique sur la conservation des vins en général et celle des vins de l'Orléanais en particulier.

3° Étude sur les causes de l'infériorité de l'art en province et sur les moyens à employer pour les faire cesser.

4° Histoire de la vinaigrerie orléanaise.

Le concours sur ces questions sera clos le 30 juin 1871.

Les Mémoires devront être adressés affranchis à M. Loiseleur, Secrétaire de la Société, à la Bibliothèque publique d'Orléans, avant le jour fixé pour la clôture de chacun des concours. Les auteurs ne devront pas se faire connaître. Leurs Mémoires porteront une épigraphe reproduite dans un billet cacheté joint à leur envoi et contenant de plus leur nom et leur domicile.

VERS

Gravés en 1670

SUR

UNE VITRE TROUVÉE DANS UNE MAISON D'ORLÉANS,

Par M. le Docteur Charpignon.

Séance du 2 juillet 1869.

Un jour de juin 1869, j'étais dans une de ces maisons du vieil Orléans, dont le caractère sévère porte la pensée vers ces temps où tout concourait à concentrer l'esprit dans la méditation. C'était rue du Gros-Anneau, le quartier de l'ancienne Université. Je montais l'escalier et je m'étais arrêté devant une fenêtre assez grande, garnie d'un vitrail dont les petits carreaux, enchassés dans des lignes de plomb, laissaient voir un jardin orné d'arbres qui interceptaient, en partie, les rayons du soleil. Le jardin, fort peu grand, allait jusqu'au mur qui le sépare de l'école des Frères, bâtie sur les assises de l'Université, construite elle-même en 1498, et alors composée de deux grandes salles, l'une au-dessus de l'autre. Cette maison dépendait autrefois de l'Université, comme l'indiquent les ouvertures des salles ayant vue sur le jardin. De savants professeurs, des étudiants laborieux comme leurs maîtres, ardents comme de jeunes hommes, avaient jadis, comme moi aujourd'hui, regardé à travers ces vitres l'école, sanctuaire de la science, et le ciel tantôt d'azur et brillant, tantôt sombre et triste. Pendant les courts instants où mon esprit flottait dans ce passé plein de souvenirs, mes

yeux se reposaient sur les carreaux du vitrail. Tout-à-coup des caractères apparurent sur l'un d'eux. Il y avait deux lignes de mots latins gravés au diamant; la signature y était, la date aussi. Quelques lettres révélaient une écriture allemande, et le nom était probablement celui d'un étudiant allemand qui, en 1670, avait gravé sur ce verre une pensée.

Ayant obtenu la permission de détacher le carreau, j'ai pu l'étudier et le mettre sous les yeux des membres de la Société, qui assistaient à la séance du 18 Juin. Voici ce qu'on y lit :

Omne solum forti patria est, ut piscibus œquor,
Ut volucri vacuo quiquid in orbe patet.

M. W. Waller.

A. 1670.

Ces vers sont d'Ovide, et la manière dont nous les trouvons ici reproduits, a quelque chose qui impressionne le cœur. N'est-ce pas, en effet, sous l'empire d'un sentiment de tristesse, qu'Ovide, exilé de son pays, cherchait à se consoler, à se tromper et à se fortifier, quand il écrivait : *Pour l'homme au cœur fort, toute terre est la patrie, comme l'onde l'est pour le poisson, comme l'espace entier l'est pour l'oiseau.*

Et, comme le poëte, voici qu'en un jour de mélancolie, Waller qui a quitté sa patrie pour la France, son pays pour Orléans, qui s'est éloigné de la famille pour venir chercher la science, se prend à penser à tous ces biens lointains. Ovide, qui a souffert l'exil, revient au souvenir de l'étudiant allemand, et pour soulager son ennui qu'entretiennent, sans doute, les rayons d'un soleil pâli par le vitrail aux teintes sombres, Waller tire du doigt un anneau garni d'un précieux diamant, et d'une main fiévreuse,

il grave sur le verre la pensée du poëte qui répond si bien à la sienne.

Caprice du hasard ! Ces vers que Waller burinait sur un verre fragile en 1670, sont arrivés jusqu'à nous; ils nous retracent avec vigueur la pensée et la situation d'un homme.... et de cet homme, le nom n'est plus pour nous que le son : *Waller!* Que sert, en effet, de graver des noms sur le marbre et l'airain, si ces noms ne sont entourés et soutenus par des œuvres qui leur donnent la vie ?

Du xv[e] au xvii[e] siècle, l'Université d'Orléans attirait des étudiants de toutes les parties de l'Europe. Ces étudiants se groupaient par nation et avaient leurs chefs, leurs statuts, leurs registres. La nation allemande comprenait : les Allemands, les Danois, les Belges, les Hollandais, les Suisses. Elle avait été gratifiée de grands priviléges, et avait la jouissance de la salle formant l'étage supérieur du bâtiment. Cette salle était affectée à la bibliothèque des allemands, laquelle datait de 1567 (1).

Les registres de la nation allemande sont encore aux archives de la préfecture; mais j'ai en vain parcouru leurs intéressants parchemins, et l'œil exercé de M. Maupré, l'archiviste érudit et obligeant, les a lui-même examinés, sans que nous ayons trouvé quelque renseignement sur Waller.

L'absence du nom de Waller au registre de procure, s'expliquerait peut-être par l'omission que quelques étudiants faisaient de signer au registre d'inscription. Cette négligence qu'on voit réprimandée au livre des statuts, économisait à l'étudiant certains frais. Si telle était la cause qui nous prive d'un contrôle que nous aurions tant aimé trouver, cette circonstance serait encore un motif d'intérêt en faveur de Waller, car j'y verrais l'amour de

(1) Essais sur Orléans, B. de Préau.

la science l'emportant sur les difficultés pécuniaires qui paralysent ou font souffrir si souvent les esprits d'élite. C'est le *Res angusta domi* de Juvénal, qui arrête l'essor des faibles, mais qui fait grands les forts. Toutefois, je ne connais aucune œuvre qui porte le nom de Waller. Est-il retourné dans sa patrie, et là, son nom vit-il encore? je l'ignore.

La version qui précède peut être remplacée par la suivante, moins poétique, mais ayant pour elle l'autorité d'un nom consigné dans l'histoire.

William Waller joua un rôle important dans la révolution d'Angleterre. Comme son parent Edmond Waller, poète et homme politique, il fut exilé par Cromwell, et comme lui, vint en France. Edmond Waller rentra en grâce avec Cromwell, et William, conseiller d'Etat en 1660, sous Charles II, mourut à Londres en 1668.

Si les Waller sont venus à Orléans, pendant leur séjour en France, ils n'ont pu, toutefois, écrire leur nom sur notre vitre, puisque la date gravée est 1670, et que William, celui dont la signature s'accorderait bien avec celle du carreau, est mort en 1668.

Cependant, il se pourrait qu'un de leurs fils fût venu visiter l'Université d'Orléans, ou même y étudier, et qu'habitant la maison dont nous avons parlé, il eût buriné sur la vitre une pensée qui retraçait un événement de la vie de son père ayant sans doute aussi visité les mêmes lieux.

Le séjour momentané d'un personnage important comme W. Waller, à Orléans, est très-probable, attiré qu'il a dû être, pendant les quelques années de son exil en France, par la célébrité de l'Université, et par les rapports particuliers qu'il devait avoir avec certains étudiants de sa nation, de famille noble pour la plupart.

(Grandeur exacte de l'originale).

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor,
Ut volucri vacuo quid quid in orbe patet.

M. W. Waller

1670

Quant à retrouver, sur les registres de la nation écossaise, le nom de Waller, c'est chose impossible, parceque ces registres qui comprenaient, sous la dénomination de *nation écossaise :* les Anglais, les Ecossais et les Français de Normandie, n'existent plus aux archives.

Mais, Anglais ou Allemand, je doute que Waller ait été étudiant à l'Université, parce que si, à la rigueur, il a pu ne pas s'inscrire au registre de procure, il aurait du moins consigné son acte de thèse sur le registre spécial où tout étudiant, quelle que fût sa nation, signait toujours; et je n'ai point trouvé son nom.

Si je n'ai pu pénétrer le mystère qui enveloppe l'auteur des deux vers écrits sur cette petite vitre, j'ai la satisfaction d'avoir assuré la conservation de ce verre curieux qui, pendant deux siècles, a échappé aux mille accidents qui auraient pu l'anéantir. Il est déposé au musée d'archéologie d'Orléans.

RAPPORT

Par M. l'Abbé DESNOYERS,

SUR LA NOTICE QUI PRÉCÈDE.

Séance du 27 décembre 1869.

Si je vivais au XVI[e] siècle et que, subissant les influences de cette époque qui n'a pas toujours été celle de la Renaissance, j'eusse quelque respect pour l'astrologie, je me demanderais sous quel heureux astre notre honorable collègue, M. Charpignon, a vu le jour; car il faut avouer, sans jalousie, toutefois, que sa vie est déjà marquée par trois précieuses découvertes dont chacune doit être

albo notanda lapillo :

L'inscription de Genabum, le marbre tumulaire de Gendron étaient de bonnes fortunes à lui réservées; une troisième lui est advenue, et, au mois de juin dernier, il venait vous entretenir de la découverte, dans la rue du Gros-Anneau, 4, d'une vitre où la main d'un étranger nommé Waller avait, à l'aide d'une pointe de diamant, tracé, en 1670, deux vers empruntés à Ovide, et où ce poète console son exil par le souvenir de la patrie. Je les rappelle à votre mémoire :

Omne solum forti patria est, ut piscibus œquor,
Ut volucri vacuo quidquid in orbe patet.

M.-W. Waller.

Année 1670.

M. Charpignon s'est demandé quel était ce personnage nommé Waller. La forme de certaines lettres ne lui

laissait pas de doute sur l'origine, non anglaise, mais allemande, de l'écrivain. D'une autre part, la maison où fut trouvée l'inscription était contigüe au bâtiment de l'Université : il en concluait donc qu'un élève de la nation allemande avait tracé ces lignes dans un de ces moments où la raison est vaincue par le cœur, où la patrie l'emporte sur la science. Le jeune étudiant se consolait, par le burin, des douleurs de l'absence.

Cette conclusion cependant, Messieurs, bien que conservée par notre collègue, n'a pas été maintenue par lui avec une entière assurance : il a voulu compulser les registres de la nation allemande déposés dans les archives de la préfecture, et n'y a découvert aucun nom de Waller. Cette omission, dit l'auteur, est-elle le résultat d'un calcul qui, pour épargner certains frais, reculait devant l'inscription au registre de procure? Il ne le pense pas, car s'il a pu éviter la première inscription, il n'a pu échapper à la seconde sur le registre des thèses où le nom de Waller ne se trouve pas.

Inquiété dans sa première pensée, notre collègue a conçu une seconde explication, qu'il propose avec réserve. Il nous dit que dans la révolution d'Angleterre un personnage nommé William Waller joua un rôle important comme l'un des chefs de l'armée parlementaire et que, exilé par Cromwell, il se réfugia en France. Rentré en Angleterre, sous Charles II, il fut nommé conseiller d'Etat en 1660 et mourut en 1668. Cette date de 1668 prouve nettement qu'il n'est pas l'auteur de l'inscription dont la date porte 1670.

Mais, continue M. Charpignon, ne pourrait-on pas admettre qu'un de ses fils est venu visiter l'Université d'Orléans, ou même y étudier et que, demeurant dans la maison dont il s'agit, il ait voulu buriner sur la vitre une pensée qui rappelait l'exil de son père et peut-être sa visite des mêmes lieux si renommés?

Comme toute intelligence droite, judicieuse, notre savant collègue s'arrête devant le mystère qui recouvre ce petit mais curieux monument et ne craint pas d'avouer qu'il ne lui est pas possible d'aller plus loin qu'une hésitation qui honore toujours, parce qu'elle indique le véritable savoir.

Cette hésitation, votre Rapporteur l'éprouve lui-même, Messieurs, et si je crois pouvoir ajouter quelques mots au travail de notre collègue, ce n'est pas pour affirmer et conclure, mais pour porter peut-être quelque lumière dans cet inconnu.

Émú, comme M. Charpignon, dans mon amour des vieux souvenirs de notre Orléans, j'ai voulu visiter la maison qui renfermait le petit trésor dont je vous parle. Je me disais que, isolé, il garderait obstinément le silence, et qu'en parcourant les objets qui entouraient son existence il serait peut-être moins difficile de pénétrer dans le mystère de son origine.

M. Charpignon et moi allâmes donc, le 29 juin, faire le pélerinage de la maison située rue du Gros-Anneau, 4.

Son extérieur, il faut le dire, n'a rien de remarquable, mais je ne puis dissimuler, Messieurs, que j'ai été saisi en la parcourant, par sa physionomie et son muet langage : le jour y pénètre avec quelque difficulté, la sévérité du silence et la douceur du calme y règnent et semblaient nous avertir que cette maison, encore toute imprégnée des habitudes du XVIe siècle, devait être le séjour de l'étude, de la réflexion et de l'âge mûr. Les chambres du rez-de-chaussée conservent encore les riches ornements de la fondation; la première, qui ouvre sur la rue, et qui devait être le principal appartement, laisse voir des solives moulurées et losangées; les poutres soigneusement travaillées qui garnissent les côtés de la chambre, portent des cordes tressées et des fleurs. Le plancher est en bois :

une vaste cheminée, détruite par les exigences modernes, échauffait l'appartement ; la porte est formée de panneaux ornés comme au XVII[e] siècle.

La seconde chambre qui ouvre sur le jardin est ornée de poutres et de solives sculptées comme celles du premier appartement.

La chambre du premier étage offre le même genre de sculptures.

Le noyau d'escalier qui conduit aux étages est formé de lignes épaisses et tordues avec un goût remarquable. C'est en regard des premiers degrés de cet escalier que se trouve la fenêtre d'un mètre carré, qui portait l'inscription. Elle est encore telle que l'a faite le XVI[e] siècle, garnie de petits carreaux alternativement carrés et losangés et enchassés dans du plomb.

On monte au jardin par un escalier ayant plusieurs marches : il s'étend jusqu'à l'ancienne muraille des écoles de notre Université. On voit encore à un mètre 50 cent. de hauteur, sur un cordon très-épais, les traces d'une fenêtre qui a été bouchée et qui prenait son jour sur le jardin ; cette fenêtre, qui éclairait évidemment la salle inférieure de l'école, ne devait pas être unique, car elle eût été insuffisante.

Que pourrait-on, Messieurs, sans témérité, conclure de cette description que j'ai voulu rendre minutieuse, si ce n'est que la maison, dont je parle, appartenait à l'Université ? Son ornementation soignée et surtout l'existence de fenêtres qu'un propriétaire étranger n'eût point certainement permise, conduiraient à cette conclusion ; elle devait servir à loger les professeurs, ou de riches étudiants.

Si cette conclusion n'était pas improbable, je pourrais peut-être expliquer pourquoi le nom de l'étudiant Waller ne se rencontre pas dans le registre de procure et dans celui des thèses. Vous savez, Messieurs, que la richesse

affaiblit souvent, quand elle ne l'étouffe pas, l'amour du savoir; quand la Providence donne à sa créature les jouissances de la vie, elle veut lui donner des instruments actifs, puissants, pour étendre sa gloire à elle et notre dignité à nous; mais ce dessein de providence ne trouve que trop souvent sa créature infidèle. On peut donc admettre, en gémissant, que le jeune Waller, arrivé de cette Allemagne qui honore tant la science, pour la cultiver lui-même, a fini par subir l'influence de sa richesse, témoignée par son séjour dans une maison importante, et le diamant de son anneau, et que, dégoûté des rudes labeurs qu'elle impose, il a interrompu sa carrière d'étudiant et déserté le champ qu'il faut féconder par le sacrifice.

Je hasarde, Messieurs, cette explication que je ne crois pas entièrement dépourvue de toute probabilité. Je veux et dois mentionner une seconde explication qui a son importance et une réelle valeur; elle a été fournie par un de nos collègues pour qui l'histoire de l'Université orléanaise n'a pas eu de secrets, et qui a trouvé dans ses pages un titre à notre reconnaissance. Il rappelle que la brillante et méritée réputation de nos écoles attirait les savants de l'Europe qui venaient se donner la jouissance d'assister aux érudites leçons des professeurs et aux joutes habiles des élèves. Un de ces savants aurait donc, durant son passage en notre ville, établi domicile dans la maison du Gros-Anneau, et, dans un moment inspiré tout à la fois par la poésie et la patrie, buriné les vers dont nous cherchons l'origine.

Il est enfin, Messieurs, une dernière explication que je dois mentionner, non par respect pour elle, mais pour en faire bonne et sévère justice. Il a été dit que cette inscription est moderne et le fruit d'un malicieux écrivain voulant égarer la science de l'archéologie.

Il est évident que l'auteur de ce dire n'a pas eu l'ins-

cription sous les yeux, et surtout qu'il n'a pas visité le lieu où elle fut écrite. S'il eût pris la peine très-légère de regarder l'inscription et le soin consciencieux d'étudier la maison et la fenêtre qui la renfermait, il se fût interdit cette affirmation de mauvais goût et d'ignorance.

Votre Commission, Messieurs, est heureuse de témoigner son intérêt pour le travail de M. Charpignon : elle le remercie de ses précieuses et fertiles recherches et vous demande une place dans les *Annales*, pour un travail où se rencontrent le charme du mystère, le savoir de l'archéologue et l'amour de notre chère cité.

SUR LES JUBÉS

à propos de celui qu'on propose d'élever dans l'Église de Notre-Dame-de-Cléry,

Par M. le Baron DE LA TOUANNE.

Séance du 30 avril 1869.

I.

A quatre lieues d'Orléans, au milieu d'un vignoble riche et populeux, se trouve la petite ville de Cléry. Des pélerins y sont venus de temps immémorial rendre hommage à la Sainte-Vierge; mais Notre-Dame-de-Cléry est surtout connue par la dévotion que lui témoignait le roi Louis XI d'une façon si singulière.

De cette dévotion il nous reste, comme un témoignage éclatant, l'église de Notre-Dame-de-Cléry, dont la masse imposante domine la ville et la campagne environnante. Quant aux pélerins, ils ont continué à venir chaque année déposer leurs hommages aux pieds d'une petite statuette en bois représentant la Vierge. Je n'ai à vous parler ni de son origine, ni des changements dont elle a été l'objet; je veux m'occuper aujourd'hui d'un tout autre sujet.

Une souscription a été ouverte, et elle a produit une somme importante pour la restauration du maître-autel et les dispositions architecturales à prendre pour créer à la petite statue, but du pélerinage, une installation digne d'elle et en rapport avec l'église elle-même.

Or, une règle liturgique, d'accord avec le raisonnement pur, défend qu'on mette une statue au-dessus d'un

autel ou plutôt d'un tabernacle. Il ne faut pas que le fidèle, adressant ses prières à la Vierge pour lui demander son intercession en sa faveur, ne voie devant lui que son image, et néglige ou puisse négliger le Saint-Sacrement qui serait en avant ou immédiatement au-dessous. Il ne faut pas que les prières adressées à la Vierge puissent être confondues avec celles qu'on adresse à Dieu. En résumé, Dieu seul doit et peut être adoré selon le christianisme.

Il y aurait danger pour les esprits peu éclairés de contrevenir à ce principe, et peut-être même de rendre une espèce de culte à la statue elle-même, si on se laissait aller, dans un but de décoration, à la superposition défendue par la règle liturgique.

Ces considérations graves et délicates sont sur la limite qui sépare la foi naïve de la superstition ; elles ont entraîné le rejet du dessin d'un architecte plein de talent.

Comme on voulait néanmoins mettre la statue en évidence et, si je puis m'exprimer ainsi, à une place d'honneur dans l'église, l'illustre prélat qui dirige ce diocèse a pensé qu'il serait bon de construire un jubé en avant du transsept et de placer à son sommet, comme sur un piédestal immense, la petite statue de la Vierge.

Je vous demande, Messieurs, en toute humilité, la permission de discuter devant vous, au point de vue architectural, l'opinion d'un homme aussi éminent. Je n'ai aucun titre qui me donne le droit de le faire, si ce n'est ma conviction profonde, l'importance et la publicité du sujet, et la persuasion que Monseigneur d'Orléans, si jamais ces quelques paroles lui sont rapportées, ne trouvera pas mauvais qu'une voix respectueuse se soit élevée contre une idée qu'il a exprimée.

Je vais donc chercher si un jubé peut faire partie intégrante d'une église gothique bien construite, et je vous demanderai, pour juger la question, la permission de re-

monter à des principes primordiaux qui seuls peuvent ici nous éclairer; car on peut concevoir *à priori* qu'un jubé, tout en nuisant à l'effet d'ensemble d'une église, soit par lui-même un fort joli morceau d'architecture.

II.

Messieurs, en architecture comme dans tous les arts, comme dans toutes les formes sous lesquelles la pensée humaine s'offre à nos sens, on a cherché une définition du beau. Cette définition une fois trouvée devait donner aux artistes un point de départ déterminé, un *principe*, une *règle*, sans lesquels des individualités isolées pouvaient bien arriver à la production du beau par un effort de génie ou comme par une sorte d'inspiration, mais sans lesquels on ne pouvait produire en grande quantité des œuvres unissant à un ensemble imposant et bien coordonné des détails et une exécution parfaits.

Cette règle, du reste, qui dérive de la nature même des choses et lui est inhérente, est la même pour tout et dans tout.

Le plus brillant orateur ne peut faire un bon discours qu'à la condition d'être dans le vrai. Un poète, un peintre, un musicien ne peuvent produire une œuvre d'art qui mérite ce nom que s'ils sont et restent dans le vrai. Il n'y a pas d'esprit si délié et si brillant qui ne devienne intolérable dans ses rapports constants s'il n'est pas juste; il n'y a pas d'esprit juste, si humble qu'il soit, qu'on n'ait plaisir à entendre.

L'architecture est donc régie par cette règle primordiale :

Le vrai seul est beau.

C'est-à-dire qu'en examinant ses chefs-d'œuvre on trouvera toujours qu'ils sont rationnellement construits, bâtis

pour l'usage auquel on les destinait, satisfaisant le mieux possible aux exigences de cet usage.

Partant de là, nous trouverons que la première condition de toute bonne construction destinée à devenir une église doit être, tout en satisfaisant par son aménagement aux exigences du culte et à son service, de produire par son effet d'ensemble et par ses détails, sur l'imagination des fidèles, une impression que j'appellerai *religieuse :* c'est-à-dire qui porte à la prière et à ce qui la rend fervente, au recueillement.

Ce recueillement, si l'église est bien construite, se produira même dans une assemblée immense, au milieu de chants retentissants, et acquerra une intensité indescriptible, se multipliera, pour ainsi dire, par le nombre des fidèles présents, loin d'être diminué par le désordre inséparable d'une foule.

Ceci posé, je dis que nous avons en France, berceau de l'architecture gothique, les principes innés de la bonne construction d'une église; que, du reste, ils ont été appliqués d'une façon qui défie toute critique et qu'il faut s'y conformer.

Quels sont donc ces principes?

On voit écrit partout que l'aspect de la nature, particulièrement dans les montagnes, produit sur l'âme humaine une impression profonde. Oui, mais cette âme est distraite, les nuages qui passent, les animaux qui circulent, les villes et les villages qu'on voit dans le lointain, tout concourt à lui interdire le recueillement, même la lumière éclatante du soleil qui l'entoure de ses feux; et il lui est impossible de s'enfermer au-dedans d'elle pour rêver à l'auteur de tant de choses; l'homme qui la possède ferme les yeux pour le lui permettre.

L'aspect général d'une cathédrale gothique saisit et impressionne comme celui des grandes montagnes, mais

il y a là, de plus, un sentiment dominateur qui vous force à vous recueillir et à prier. D'où vient-il? Il est inhérent à la construction des églises gothiques elles-mêmes dont le caractère religieux n'a jamais été égalé.

Elles sont immenses; l'élévation de leurs voûtes est telle qu'on n'en peut voir le faîte sans renverser la tête. Le fidèle qui prie sous leurs arceaux, les yeux fixés sur l'autel, ne voit autour de lui que de puissantes colonnes qui s'élancent vers le ciel, laissant passer la lumière entre elles comme par des baies gigantesques.

Je dois insister ici sur ce point que l'effet produit serait anéanti si les deux rangées de colonnes, au lieu de se rejoindre en contournant l'autel placé au fond du chœur, venaient aboutir, chacune de leur côté, à un mur sans ouverture, comme cela se voyait dans l'architecture grecque.

Revenons maintenant à notre description. Qu'ont fait les architectes du Moyen-Age pour compléter l'ensemble? Ils ne voulaient pas de murs entre leurs colonnes, ils ne voulaient pas non plus permettre l'entrée trop bruyante d'un jour indiscret. Ils ont comblé les entre-colonnements par des vitraux multicolores qui, en tamisant la lumière, l'affaiblissaient légèrement et isolaient des choses de la terre l'intérieur de leurs monuments.

Après les colonnes droites, élancées, filant jusqu'aux clefs de voûtes par des nervures charmantes, rien n'était plus propre que les vitraux à donner le cachet religieux aux édifices gothiques.

Citons un exemple frappant pour les Orléanais. Qui doutera que Notre-Dame de Paris surpasse Sainte-Croix d'Orléans de tant de façons qu'on ne peut ici les énumérer? Et qui cependant osera soutenir que l'intérieur de Sainte-Croix, quand on y entre par les portes de la grande nef, n'a pas un caractère infiniment plus religieux que celui de Notre-Dame?

Placés au milieu et dans le bas de la grande nef, à Sainte-Croix, vous apercevez un vaste ensemble de fûts énormes qui montent au ciel sans que l'œil ni la pensée puissent être arrêtés par quoique ce soit. Involontairement l'âme s'élève vers Dieu et vous tombez à genoux, fixant l'autel que la perspective se charge de mettre à votre hauteur.

A Notre-Dame, au contraire, il vous est impossible de ne pas voir les chapiteaux de ces grosses colonnes qui, se recouvrant l'une l'autre, vous cachent les nefs latérales. Par un effet de perspective, une même ligne droite relie tous ces chapiteaux, va gagner la terre et vous y ramène. Vous admirez alors la force, la beauté des colonnes, la grâce des ogives; vous tombez en extase devant les merveilles de l'art qui vous entourent, mais vous êtes détourné du sentiment religieux au lieu d'y être excité.

En résumé, Messieurs, et pour céder à un besoin de clarté que vous trouverez peut-être excessif, je formulerai cette vérité évidente pour moi : La ligne verticale, en architecture, produit sur l'homme une impression religieuse ; la ligne horizontale la détruit. Là était le secret des architectes du Moyen-Age quand ils construisaient nos cathédrales.

Les anciens, si profondément artistes, ne connurent pas ce principe. Ils avaient des temples d'une exiguité que nous ne pouvons nous figurer qu'à grand'peine; les cérémonies s'y passaient entre quelques prêtres et un très-petit nombre de personnes: la foule assistait du dehors au sacrifice qui s'accomplissait à l'intérieur. Les Grecs eurent une faible idée du sentiment religieux qui porte au recueillement; pour y satisfaire dans la mesure de leur tempérament, ils firent usage des bois sacrés, prouvant ainsi que leurs temples ne leur suffisaient pas. Quant aux Romains, je crois n'être que juste en disant que le fond de leur religion n'a jamais été rendu d'une façon plus vraie que dans

le tableau de M. Gérôme, où deux augures rient entre eux en tenant dans leurs mains un poulet sacré dont ils examinent les entrailles.

Disons-le donc de suite, il n'y a pas d'église renaissance ou de style grec qui ait le caractère religieux des églises gothiques, et cela vient du mur qui souvent les clot en arrière de l'autel ainsi que de leurs chapiteaux, entablements, corniches qui forment des lignes fuyant à l'horizon, et par cela même y ramènent l'œil tenté par son premier mouvement de s'élever vers le ciel pour y adorer Dieu.

La Madeleine n'est pas une église chrétienne et jamais on n'y priera avec la ferveur que provoquent les églises gothiques. Du reste, ces dernières ont été construites à l'époque de foi par excellence, et c'est une raison de croire que leur architecture répond parfaitement au sentiment religieux.

Je ne crains pas d'affirmer que Saint-Pierre de Rome, que la chapelle Sixtine n'ont pas le caractère religieux de nos cathédrales: ceci n'est point un paradoxe, c'est l'opinion d'architectes distingués, adorateurs du style grec et détracteurs du style gothique, mais qui, de bonne foi, devaient lui reconnaître ses qualités. J'en ai eu, du reste, une preuve qui m'a fort étonné en apprenant de la bouche même d'une Italienne, remarquable par sa dévotion, que dans son pays on ne dit presque pas de grand'messes, et que les personnes pieuses n'y assistent jamais, ne pouvant prier qu'à une basse messe dans une chapelle isolée. L'Italie, malgré ses monuments, sa foi, la présence du Souverain-Pontife, les pompes auxquelles elle donne lieu, semble ignorer le sentiment si puissant et la fervente prière qui s'exhalent à l'élévation d'une foule assemblée dans une église gothique.

Mais il faut finir et conclure : voici donc ce qui me paraît ressortir de la discussion précédente :

Si une église doit avoir le caractère religieux avant tout, même au point de vue purement architectural, si ce caractère dérive de l'élévation des voûtes, de l'élancement des colonnes qui filent jusqu'aux clefs avec de très-petits chapiteaux, si cet effet d'ensemble est vrai, si, par conséquent, il est beau, si c'est là le canevas sur lequel on ne doit faire que broder sans le couper ou le détruire, il est impossible de barrer et de couper en deux une église par un jubé.

Ici la réponse paraît toute prête : Comment se fait-il qu'il y ait eu des jubés dans des églises gothiques? On pourrait soutenir la discussion pièce à pièce et prouver que celles qui en ont n'en sont pas plus belles; je ne le ferai pas, je prendrai l'objection en général et j'y répondrai de même, en renvoyant au *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc, par ce que j'ai trouvé au mot chœur : « Aux XIe et XIIe siècles, les religieux étaient très-nombreux, leurs églises faites pour eux; le chœur descendait jusque dans la nef, il était clos par un jubé vers l'entrée et des boiseries ou murs latéraux sur les côtés. Il y avait toujours alors dans ces monastères une foule de pélerins et de réfugiés auxquels la nef était abandonnée et qui y passaient souvent le jour et la nuit. Cet usage rendait alors nécessaire de clore le chœur des religieux.

« Ce programme ne convenait pas et ne fut pas appliqué dans les paroisses, encore moins dans les cathédrales.

« Dans ces dernières, lorsqu'elles furent presque toutes rebâties au XIIe siècle, rien n'obstruait la vue. Les évêques avaient voulu que les fêtes religieuses fussent la fête de tous; ils avaient travaillé dans un esprit opposé à l'esprit monastique. Aussi le chœur, les absides de larges bas-côtés, les transsepts et la nef sont-ils presque de plain pied. De tous côtés la vue s'étend, l'accès est facile.

« Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, les chapitres

se trouvèrent trop à découvert dans les chœurs accessibles de toutes parts; on établit d'abord des jubés en avant, bientôt après des clôtures protégeant des rangées de stalles fixes garnies de hauts dossiers, les chanoines furent ainsi chez eux comme les religieux cloîtrés dans les chœurs de leurs églises monastiques, et la pensée dominante qui avait inspiré les évêques à la fin du XIIe siècle dans la construction des cathédrales fut abandonnée lorsqu'elles étaient à peine achevées. Les chœurs furent fermés, les cérémonies du culte dérobées aux yeux des fidèles par les chanoines particulièrement intéressés à se clore. »

Cherchant maintenant au mot jubé dans le même *Dictionnaire*, nous y trouvons en substance les mêmes renseignements; mais l'auteur y différentie d'une façon très-nette deux choses souvent confondues : le jubé et les ambons qui n'ont jamais été que une, deux ou trois chaires élevées à l'entrée du chœur pour y lire l'Épitre, l'Évangile et les Prophètes.

Nous pouvons donc maintenir notre proposition première : en principe, un jubé est inadmissible dans une église gothique. Il y en a eu de plus ou moins justifiés, soit pour séparer une église en deux, soit pour sacrifier à la mode: dans l'un et l'autre cas, si le résultat a paru joli, c'est que les artistes avaient employé tout leur talent à masquer par des dispositions et des détails élégants une construction choquante dans son ensemble, et surtout dans ses rapports avec l'ensemble du monument auquel elle était appliquée.

Du reste, presque tous ces jubés (ceux des cathédrales gothiques) dont quelques-uns étaient magnifiques, ont disparu, et personne n'oserait aujourd'hui demander leur réédification. Il suffit de citer ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Ouen de Rouen.

III.

Me voici arrivé, Messieurs, au terme de cette discussion, et il me faut bien finir comme j'ai commencé, en vous parlant de la petite statue de la Vierge et de la place qu'on pourrait lui donner. Je laisse complètement de côté toutes les questions accessoires que soulève l'exécution d'un jubé, et l'impossibilité de placer une aussi petite statue sur un véritable pont jeté d'un transsept à l'autre à hauteur de leurs arceaux ; rien de tout cela ne doit être discuté ici ; et je propose de dresser au milieu de la croisée ou le long du premier pilier de la grande nef une petite colonne à hauteur d'homme pour y mettre la statue. Elle sera là, à la place la plus apparente de l'église, à portée de recevoir les prières et même le contact des pélerins ; enfin elle ne sera dans le voisinage d'aucun autel. Son importance, du reste, sera augmentée singulièrement par la simplicité même de son support.

C'est ainsi qu'est placée dans Saint-Pierre de Rome la statue miraculeuse de saint Pierre dont tout le monde va baiser les pieds.

Les pélerins eux-mêmes trouveront certainement qu'on rend suffisamment honneur à la statue, but de leur pélerinage, quand, par le fait de son déplacement, ils pourront la voir de plus près et même la toucher.

Le contraire aurait peut-être lieu si la même statue était élevée à 10 ou 15 mètres en l'air sur un jubé.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE,

Par M. Sainjon.

Séance du 4 mars 1870.

Messieurs,

Je dois, avant de vous parler de l'intéressant travail de M. de la Touanne sur les Jubés et, en particulier, sur celui qu'il a été question de construire dans l'église Notre-Dame de Cléry, vous prier de m'excuser d'avoir tant tardé à vous présenter le rapport qui m'a été demandé.

Si je suis bien informé, ce projet serait aujourd'hui abandonné. La question a donc beaucoup perdu de son actualité; ainsi, Messieurs, et vous le préférerez peut-être, elle se trouvera pour vous transportée des régions agitées de la discussion dans celles plus sérieuses et plus calmes de l'esthétique pure; votre rapporteur lui-même se sentira plus à l'aise, et il regrettera moins ses retards involontaires.

Il s'agit, vous le savez, de la Madone de Cléry, objet de la dévotion séculaire de la contrée, et on pensait à la placer, en avant du transsept de l'église de Cléry, sur un jubé d'où elle aurait dominé la foule des pélerins accourus de toutes parts pour lui porter le tribut traditionnel de leur vénération.

M. de la Touanne a vivement combattu cette solution, et, suivant moi, par d'excellentes raisons. Il s'est placé tour à tour au point de vue du sentiment religieux auquel

on veut donner satisfaction et au point de vue de l'effet architectural, et il a dit :

« Les fidèles ne viennent pas seulement contempler une sainte image, ils tiennent aussi à la toucher, à la baiser; or, le jubé projeté, en élevant la Madone sur un piédestal inaccessible, rendrait impossibles ces expansions si chères à la piété.

« De plus, ce jubé romprait les lignes architecturales de l'édifice; il amoindrirait leur caractère religieux, sans offrir en dédommagement un habile agencement de détails qui désarmeraient la critique. »

Je m'associe pleinement aux objections formulées par M. de la Touanne. Oui, les églises gothiques sont la véritable expression de l'architecture religieuse; oui, ces colonnes qui s'élancent du sol et viennent, à des hauteurs que l'œil s'exagère encore, se perdre dans les nervures des voûtes, élèvent la pensée et la voix vers les cieux; oui, la ligne verticale est la mieux inspirée, et tout cela est si vrai que les langues humaines n'ont qu'un seul et même mot pour exprimer deux idées adéquates de l'ordre matériel et de l'ordre moral. Les lignes horizontales, au contraire, brisent la sonorité des chants; elles fournissent des points de repère qui réduisent la hauteur apparente des nefs; elles arrêtent l'essor des colonnes, et il semble que la pensée soit, du même coup, brusquement interrompue dans ses inspirations.

Or, l'église de Cléry, sans être cependant conçue dans des proportions gigantesques, est, dans son état actuel, un heureux spécimen d'architecture religieuse. On pourrait peut-être lui reprocher le blanc trop cru des pierres de construction et la lumière trop intense que ces pierres reflètent dans l'intérieur de l'édifice. Mais, supposez des vitraux un peu fortement colorés, ces mêmes pierres, précisément à cause de leur puissance de diffusion, se

revêtiront, les unes par les autres, de tons éteints de l'effet le plus harmonieux et se prêteront sans effort à ce demi-mystère qui convient si bien au culte.

Que viendrait donc, au point de vue de l'art, faire dans Notre-Dame de Cléry ce jubé transversal qui couperait en deux le vaisseau principal et détruirait, comme à plaisir, l'unité de son ordonnance?

Sans discuter ici la question des jubés et sans entrer dans des considérations que les savants archéologues de notre Société traiteraient avec plus d'autorité que moi, il faut cependant reconnaître qu'il y a parfois des nécessités supérieures qui obligent à violer les principes. C'est alors à l'architecte à sauver avec adresse des dérogations forcées et à se faire pardonner par son habileté d'avoir transgressé la règle.

Certes, si, en ce qui concerne l'église de Cléry, il était possible de construire d'élégants escaliers conduisant facilement au jubé, si le jubé lui-même, richement ornementé, pouvait avoir une largeur suffisante pour permettre de défiler solennellement aux pieds de la statue de la Vierge, la pompe imprévue de ces processions suspendues, pour ainsi dire, au-dessus de la foule assemblée dans les nefs, le mélange des chants d'en haut et d'en bas confondus en un puissant hosanna produiraient vraisemblablement un immense et merveilleux effet, et, aux jours des grandes cérémonies, on aurait de quoi se consoler de l'atteinte portée au caractère architectonique du saint lieu.

Mais les hommes spéciaux qui ont été consultés ont dû dire la froide vérité, et ces poétiques illusions s'évanouissent quand on lit le rapport de la Commission qui s'est occupée de la question. J'emprunte à ce rapport les passages suivants :

« Il (le jubé) ne pourrait avoir qu'une largeur de 1ᵐ 20;
« car il ne devrait s'appuyer que sur le plein des piliers,

« et non sur l'extrémité des saillies qui seraient promptement brisées par la poussée de l'arc. D'ailleurs, s'il avait une plus grande largeur, il prendrait les proportions d'une arche de pont, et, loin d'être un ornement léger et élégant, comme le demande l'architecture gothique, il deviendrait une masse pesante à peine compatible avec la lourdeur de l'architecture romane.

« Il ne pourrait être réuni au sol par des escaliers latéraux, parce que ces escaliers, rentrant de chaque côté d'au moins 1 mètre en dedans des piliers, viendraient encore masquer la vue de l'autel aux fidèles placés dans la grande nef. Ainsi, le jubé serait donc à une hauteur de 10 mètres, sur une largeur de 1m20, sans escaliers pour y monter. »

Et plus loin :

« On serait obligé de monter par une échelle les vases, fleurs, vêtements et autres ornements dont on décore différemment la statue à chaque différente fête. »

Les objections de M. de la Touanne subsistent donc avec toute leur valeur. Pas de jubé possible, et c'est à une autre solution qu'il faut s'arrêter pour rendre la Madone facilement accessible aux pélerins.

M. de la Touanne en indique une fort simple. Je n'aime pas pour ma part ce qui est compliqué; cependant je combattrai le projet de M. de la Touanne à cause même de sa trop grande simplicité, et je dirai pourquoi.

M. de la Touanne voudrait qu'on se bornât à placer la Madone en un point apparent, le plus apparent s'il est possible, de l'église et à la poser sur un socle, à hauteur d'appui, qui la mettrait à la portée de tous.

C'est dans ces conditions, dit-il, qu'à Saint-Pierre de Rome, la statue du grand patron de l'Eglise catholique se présente à la vénération des fidèles; le fait est vrai, mais il faut l'analyser.

Adossée à un pilier, une statue en bronze de médiocre grandeur, la tête couronnée de l'auréole des saints, repose sur un piédestal peu élevé au-dessus du sol. Rien n'attire sur elle l'attention d'une manière bien particulière, si ce n'est peut-être qu'elle fait un contraste absolu avec les richesses qui l'environnent, et il semble, au premier abord, que l'isolement soit autour d'elle. Mais pour peu qu'on s'arrête un moment, on assiste à un spectacle inaccoutumé. Un passant, une romaine voilée, un enfant se détachent des groupes perdus dans l'immense édifice; ils s'agenouillent, se relèvent, embrassent les pieds du saint Pierre et s'éloignent silencieusement. D'autres leur succèdent quelques instants après : mêmes génuflexions, mêmes baisers. On s'approche, on regarde la place où se sont posés tous ces baisers, et on voit avec surprise que les orteils du saint sont littéralement effacés. On se prend alors à penser que depuis des siècles le même hommage s'adresse, tous les jours, toutes les heures, presque toutes les minutes au fondateur de l'Eglise catholique; on songe à ce qu'il a fallu de lèvres pieuses pour user le bronze lui-même et lui imprimer ce témoignage éclatant de la vitalité des croyances, et on est envahi par une émotion qui, pour n'avoir pas été spontanée, n'en est pas moins profonde.

Supposez maintenant une disposition du même genre à Cléry. Où trouvera-t-on dans son église, habituellement déserte, les éléments qui font la puissance de l'enseignement fourni par le saint Pierre de Rome? Il faudra que la Madone attende auprès de quelque pan de muraille le grand jour marqué pour les pèlerinages, et ce jour-là, la foule sera si nombreuse, l'empressement si vif et si ardent que la confusion se glissera dans les rangs des fidèles et que la cérémonie perdra de son prestige en perdant l'ordre où les fêtes de l'Eglise puisent un caractère si imposant.

Or, je regarde comme une nécessité que la Vierge de Cléry occupe une place telle que le visiteur non prévenu ne puisse se méprendre un instant sur la haute vénération dont elle est l'objet. Je regarde également comme une nécessité qu'à l'heure des grandes pompes, le clergé vigilant puisse sans peine maintenir intacte la belle ordonnance qu'il sait donner à ses solennités, et je trouve la réalisation de ce double programme dans les dispositions proposées par la Commission dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

On éleverait deux autels : l'un, le maître-autel, conçu dans de grandes proportions pour éviter toute difficulté liturgique, occuperait magistralement le milieu du transsept; l'autre, qui serait l'autel de la Vierge, prendrait à très-peu près la place du maître-autel actuel. Ce serait à ce second autel qu'on adosserait le trône de la Madone de Cléry, et, en avant, règnerait une plate-forme à laquelle on accéderait par deux escaliers partant de chaque côté dn déambulatoire.

Vous apprécierez, je crois, Messieurs, sans que j'aie besoin d'insister, les avantages que présenterait cette combinaison; et il est possible que M. de la Touanne s'y fût rallié tout le premier s'il l'eût connue au moment où il vous a lu son intéressant travail; mais le rapport de la Commission n'existait pas encore quand il est entré dans la lice.

Je dois ajouter que c'est lui-même qui m'a fait connaître cet important document et à qui je dois ainsi d'avoir pu introduire dans la discussion le projet auquel je donnerais la préférence.

Il ne vous échappera pas toutefois, Messieurs, qu'entre M. de la Touanne et la Commission il n'y a pas de divergence sur la question de principe; car le document dont je vous ai entretenus lui donne pleinement raison contre le

jubé projeté dans l'église de Cléry, et c'est là le point capital du débat qu'il a porté devant vous.

Tel aussi est l'avis de votre section des Arts, et elle donne son entière approbation à la partie du mémoire de M. de la Touanne qui traite du jubé. Mais, moins absolue que son rapporteur, elle ne veut pas se prononcer sur le mérite respectif des deux solutions que j'ai mises en parallèle.

Elle est d'ailleurs convaincue que les pages, qui ont été inspirées à notre honorable collègue par un vif et judicieux sentiment de l'art, sont de celles qu'on lit avec plaisir, et elle espère, Messieurs, que vous voudrez bien leur accorder les honneurs de l'impression.

QUATRIÈME NOTICE

sur

QUELQUES PLANTES DU DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Par M. NOUEL.

Séance du 18 février 1870.

Messieurs,

Le travail que je vous présente fera suite aux trois notices que j'ai eu l'honneur de vous lire précédemment sur quelques plantes de notre département. Mon but, vous le savez, est de préparer les matériaux qui pourront servir un jour à publier un catalogue de la flore du pays. Cette entreprise n'avance et ne peut avancer que d'un pas lent. Pour la mener promptement à bonne fin, il lui faudrait le concours d'amis de la science plus nombreux se partageant la tâche et explorant les régions jusqu'ici les plus délaissées du département. Mais, il faut bien le reconnaître, l'heureuse rencontre d'un ami de la science est plus rare que celle de la plus rare des plantes. Cependant je ne perds pas confiance.. Vous remarquerez dans cette quatrième notice au nombre des correspondants qui ont bien voulu me communiquer d'utiles renseignements, l'adjonction de quelques noms propres nouveaux et vous en conclurez, avec moi, que sur quelques points éloignés du centre, le feu sacré paraît s'allumer, à en juger par les lueurs de bon augure qui en arrivent jusqu'à nous.

PREMIÈRE SÉRIE.

Plantes nouvelles.

107. Hypericum montanum, Lin.

Cette plante qui n'avait pas encore été signalée dans le Loiret, m'a été communiquée de deux points différents de la région Est du département. Je l'ai reçue d'Ouzouer-sur-Trézée, où M. Victor Pyot l'a rencontrée au bois des Côtes, près du château du Rochoir, et des environs de Montargis, où M. Guerrier, alors principal du collége de cette ville, l'a découverte à l'entrée de la forêt.

108. Anthemis montana, Lin.

Cette plante méridionale qui se plaît dans les montagnes rocailleuses et dans les sables des rivières, après s'être rapprochée de nous, entraînée par les eaux de la Loire jusqu'à Digoin (Carion), puis jusqu'à Nevers (Bor.-*anthemis collina,* Jord.) a fait enfin son apparition dans notre département. M. Pyot l'a récoltée à Gien, dans les oseraies de notre fleuve. Espérons que nous-mêmes un jour la rencontrerons dans les environs de notre cité.

109. Euphorbia Gerardiana, Jacq.

M. Boreau cite cette plante comme rare dans le centre de la France, sans indiquer aucune localité du Loiret. Elle y existe néanmoins. M. Popelin, de Nogent-sur-Vernisson, l'a découverte dans les bois frais des environs de cette ville, en avril 1867.

110. Potamogeton polygonifolius, POURRET.
— **oblongus,** VIV.

Nous avons près de nous ce potamot qui est assez rare dans le centre. Je l'ai trouvé au printemps dans un endroit marécageux de la forêt, à mi-chemin sur la route d'Orléans à Saint-Lyé.

111. Potamogeton obtusifolius M. et K.

Cette espèce, pour laquelle M. Boreau n'indique, pour tout le centre de la France, que deux localités, a été découverte par M. Ernest Nouel, dans l'étang du Bruel, commune de Marcilly. Elle s'y montrait en belle végétation au milieu des rosettes flottantes du *Trapa natans*, très-abondant en ce lieu.

112. Potamogeton gramineus, LIN.
— **heterophyllus,** D. C.

Je ne vois nulle part ce potamot indiqué comme existant dans le Loiret. Il est cependant assez répandu dans les étangs de la Sologne. Ainsi je l'ai rencontré dans l'étang de Cendray, sur Jouy-le-Pothier, dans plusieurs pièces d'eau autour de Ménestreau, à l'étang des Chapelles, commune de Marcilly. — M. Rimbert l'a aussi rencontré à Vitry-aux-Loges, dans le canal.

113. Poa sudetica, HŒNCKE.

Je dois cette belle et rare graminée, dont la rencontre chez nous constitue une découverte pour la flore parisienne comme pour la flore du Loiret, à une communication bienveillante de M. le docteur Cosson, l'un des savants auteurs de la flore de Paris, membre du conseil général du Loiret. Cet éminent botaniste joignait à l'envoi de la plante la note suivante qui ne doit pas en être séparée : « elle « croît assez abondamment dans les clairières ombragées

« et sur les pentes fraîches de la forêt de Montargis, aux
« environs de Paucourt. Le *Poa sudetica* est surtout une
« plante de la région alpestre et ne se trouve qu'excep-
« tionnellement dans les pays de plaine. On le rencontre
« fréquemment dans les gazons du bois de Boulogne, mais
« là il a été introduit par des semis de plantes fourragères
« avec le *luzula albida* et tant d'autres espèces. A Mon-
« targis, la plante est évidemment spontanée, et cette
« station, si éloignée des autres localités où la plante est
« connue, est par cela même importante à noter. »

114. Agropyrum cœsium, Presle.

M. Boreau dans une monographie récente des espèces européennes du genre *agropyrum (1)* signale l'*agropyrum cœsium* Presle comme une espèce propre à la France centrale, qui se distingue de l'*A. repens* par ses feuilles très-glauques, à nervures rapprochées et par l'axe de l'épi pubescent-velouté. M. Boreau a constaté l'authenticité de cette espèce sur un spécimen que je lui avais communiqué et qu'avait recueilli M. Eud. de Morogues dans les environs du château de la Caille, en Sologne.

115. Nitella tenuissima, Kutzing.
116. Nitella flexilis, Al. Braun.
— **Brongnartiana,** Cos. et Germ.

Ces deux nitelles sont rares comme le sont en général les espèces de ce genre.

J'ai trouvé la première dans un des étangs qui avoisinent Menestreau, et la seconde dans le grand étang de Cendray, commune de Jouy-le-Pothier.

(1) Revue des principales espèces d'*Agropyrum* croissant en Europe, par A. Boreau. — Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tome XXIV.

DEUXIÈME SÉRIE.

Plantes adventices ou introduites.

117. Barbarea patula, FRIES.
— **præcox,** R. BR.

On rencontre cette crucifère ça et là, sur les bords de la Loire ou dans les oseraies, près d'Orléans. (M. Berthelot.) On la rencontre aussi à Saint-Ay, dans les mêmes conditions. (M. Rimbert.)

On sait quelle est originaire des prairies humides du midi et de l'ouest. Nous ne pouvons l'enregistrer que comme subspontanée et ayant été introduite par la culture maraichère. En effet on la mange quelquefois en salade comme succédanée du cresson dont ses feuilles rappellent la saveur piquante et agréable.

118. Trifolium purpureum, LOISELEUR.

Plante tout-à-fait méridionale. Je ne puis attribuer la rencontre que j'en ai faite deux fois sur les terres de la ferme de l'Isle, à quelques années d'intervalle, qu'à son importation par les graines des prairies artificielles. Ce sera donc une plante à ajouter à celles déjà bien nombreuses que j'ai publiées comme provenant de la même origine.

TROISIÈME SÉRIE.

Localités nouvelles.

116. Ranunculus lingua, LIN.

Cette renoncule est en même temps une des plus belles et des plus rares du genre. La flore du centre ne l'indique

pas dans le Loiret ; la flore de Paris cite seulement Pithiviers. Elle a été trouvée par M. Rimbert à Auxy, près de Malesherbes ; et par M. Pyot, dans l'étang de Pontchevron, commune d'Ouzouer-sur-Trézée.

120. Hutchinsia petrea, R. Br.
Lepidium, — Lin.

Espèce rare tant pour la flore de Paris que pour la flore du centre. M. Pyot l'a découverte à Nogent-sur-Vermisson, en avril 1867.

121. Geranium lucidum, Lin.

Cette espèce, connue jusqu'à ce jour à Malesherbes seulement, dans le Loiret, a été découverte par M. Pyot dans une haie d'un faubourg de Gien où elle est assez abondante et spontanée.

122. Epilobium palustre, Lin.

Aux localités indiquées dans les flores, Malesherbes, Courcy, Briare, il faut ajouter un petit marécage sous la levée de l'étang de Goigny où j'ai rencontré cette plante, en 1868, et l'étang Saint-Nicolas, sur la route de Gien, entre Pont-aux-Moines et Saint-Denis-de-l'Hôtel, où M. Humnicki l'a découverte en septembre 1869.

123. Ceratophyllum submersum, Lin.

Plante très-rare dans le centre de la France. Une ancienne indication un peu vague de l'abbé Dubois en signalait l'existence dans nos environs; mais les botanistes du pays en avaient perdu la trace. J'ai été heureux de la retrouver l'an dernier en septembre, aux portes mêmes d'Orléans, dans une fosse près de la fontaine dite de l'Etuvé, barrière Saint-Marc. Elle était chargée de fruits et en belle végétation.

124. Chrysosplenium oppositifolium, Lin.

Je ne vois cette plante indiquée que dans une seule localité, près du château de La Porte. (Abbé Dubois). Elle a été découverte pour la seconde fois dans le département, en septembre 1868, par M. E. Nouel, dans un terrain tourbeux, au bord de l'étang des Planches, commune de Bouzy.

125. Solidago glabra, Desf.

Cette belle composée est originaire de l'Amérique septentrionale. Malgré cette origine lointaine, MM. Grenier et Godron l'admettent dans la flore de France comme étant complétement naturalisée dans les îles du Rhône, près de Lyon et de Valence, et dans quelques autres localités méridionales. M. Boreau l'admet de même dans la flore du centre comme devenue spontanée dans les oseraies de la Loire. Il cite Orléans où on la trouve, en effet, du côté de l'Ile-Arrault. Il n'est pas sans importance de confirmer les renseignements donnés par ce dernier auteur en ajoutant que M. Pyot m'a communiqué cette plante recueillie par lui près de Gien, dans les ilots de la Loire.

126. Bidens cernua, var. B. **radiata.**
Cereopsis bidens, Lin.

Cette variété est assez remarquable et assez peu répandue pour que j'indique une localité où je l'ai rencontrée abondante et en belle végétation. C'est dans un terrain tourbeux, au moulin de l'étang des Planches, commune de Bouzy.

127. Cirsium bulbosum, D. C.

Indiqué par M. Pelletier dans la forêt d'Orléans (Boreau, fl. du Cent. 2e édition), ce cirsium a été trouvé par M. Berthelot dans un pré humide des bords de la Bionne, au pont de Ségris.

128. Primula grandiflora, Lam.

Plante rare pour le centre. Elle a été découverte par M. de Théméricourt, en avril 1869, dans le bois de Slas, commune de Cléry, sur la route qui conduit de cette ville à Villefallier.

129. Vinca major, Lin. (Vulgairement la grande pervenche).

Cette belle plante doit, à la grandeur de ses corolles, à leur belle nuance bleue et à leur précocité, d'être souvent cultivée dans les parcs et dans les jardins. De là elle se répand assez fréquemment dans les environs des lieux habités. Néanmoins, cette propagation toute accidentelle ne prouve pas absolument contre la spontanéité de cette plante dans les régions centrales de la France. M. Boreau, dans sa flore, cite un assez grand nombre de localités où elle croît naturellement.

Je pense devoir l'inscrire dans la flore du Loiret comme ayant été rencontrée sur le côteau de Vaudelle, à 2 kilom. de Gien, par M. Pyot, qui me l'a donnée comme spontanée en ce lieu. M. le baron Eud. de Morogues l'a aussi récoltée à Vannes en Sologne, assez loin des habitations.

130. Linaria supina, Desf.

Déjà indiquée à Malesherbes, cette plante toujours rare chez nous a été rencontrée dans les environs de Montargis, par M. Guerrier.

131. Rumex maritimus, Lin.

Assez abondant, dans le fond marécageux d'un ancien étang desséché derrière le château du Bruel, commune de Marcilly. (Nouel.)

132. Ophrys arachnites, Lin.

Cette belle orchidée, qui pendant longtemps n'a été indi-

quée dans le Loiret qu'à Malesherbes et dans les marais de Sceaux, se rencontre cependant dans plusieurs autres localités, où elle est toujours rare, à Saint-Brisson et à Châteauneuf (M. l'abbé Bardin).

Dans le parc de l'hospice Neuville (M. l'abbé Badinier).

A Bellegarde (M. Humnicki).

Aux environs de Montargis (M. Guerrier).

133. Juncus capitatus, Weigel.
— **ericetorum,** Dc.

Cette plante, qui passe pour rare, ne l'est peut-être pas autant qu'on le pense. Il faut savoir la découvrir. Elle échappe souvent aux regards par son port grêle et par sa petite taille. M. Ern. Nouel a reconnu qu'elle se rencontrait assez fréquemment dans les sillons humides des champs cultivés de la Sologne. Cette remarque pourra guider les botanistes dans leurs recherches ultérieures.

134. Eleocharis ovata, R. Br.
Scirpus ovatus, Roth.

Signalé il y a bien des années, par l'abbé Dubois, sous le nom de *Scirpus soloniensis*, près des bois de Pully en Sologne, ce scirpus a été découvert récemment entre le château de Lacaille et le château de Molaine, commune de Tigy, par M. le baron Eud. de Morogues.

135. Carex elongata, Lin.

Ce *carex* est indiqué par M. Boreau sur les bords du Loiret où on ne le trouve plus Nous l'avons rencontré dans un pré marécageux de la ferme de Soulas, au bas du coteau, dans la direction du Bruel.

136. Polystichum Thelipteris, Roth.
Polypodium — Lin.

Cette belle fougère qui se plaît à orner de son léger

feuillage les fossés des prairies tourbeuses, grâce à ses souches grêles et traçantes, était connue à Malesherbes et dans les marais de Sceaux. Mais elle m'a paru assez répandue en d'autres points du département; ainsi je l'ai rencontrée dans un marécage sur la levée de l'étang de Goigny, commune de Marcilly; dans les mauves de Meung, près d'Aulnay, et sur les bords de la rivière du pont de Cappe, commune de Bouzy.

137. Aspidium aculeatum, Swartz.

Cette fougère remarquable par sa souche épaisse d'où s'élance une gerbe touffue de feuilles élégamment découpées paraît appartenir à la région Est de notre département. M. Boreau l'indique à Saint-Firmin et à Châtillon-sur-Loire; M. l'abbé Bardin l'a recueillie à Dampierre, près d'Ouzouer-sur-Loire, et M. Georges Auvert aux environs de Briare.

138. Blechum spicant, Lin.

Aux quelques localités où cette rare fougère est déjà citée dans le département, il faut ajouter La Ferté-Saint-Aubin, près de la station du chemin de fer (M. Humnicki), et le pré des Bordes, sur les terres du Gué-Robert, commune de Tigy (M. Eud. de Morogues).

Lemna arrhiza, Lin.

Dans ma première notice (tome IX de nos Mémoires), je vous annonçais la découverte du *Lemna arrhiza* dans notre département et j'ajoutais que cette petite plante, dont je vous signalais l'exiguité et qui est réputée très-rare en France, me semblait assez répandue dans le bassin de la Loire et que sa rencontre dans d'autres localités suivrait sans doute cette première découverte. Mes prévisions se sont réalisées. Je l'ai rencontrée l'automne dernier aux portes mêmes d'Orléans, près de la fontaine

de l'Etuvé, dans une mare qu'elle couvrait d'un tapis verdoyant. Puisque cette petite plante est venue s'établir si près de nous, j'ai pris sur moi de lui ouvrir les portes de cette salle et de vous la présenter sur ces cartes dont chacune en contient sur un bien petit espace quelques centaines d'échantillons. Maintenant que vous l'avez sous les yeux, permettez-moi, Messieurs, de retenir un moment votre attention sur ce petit grain de matière organisée.

J'avoue qu'à la première vue le sentiment d'admiration que nous ne refusons jamais aux œuvres grandioses de la nature, ne trouve pas ici où se prendre et qu'à voir ce microscopique végétal sans tige, sans fleur, sans racine, on est tenté de trouver que l'auteur de toutes choses a été bien parcimonieux envers lui, et qu'on dirait volontiers à ce deshérité : Vous avez bien sujet d'accuser la nature! Eh bien! je veux vous faire voir que rien ne lui manque pour vivre, pour se multiplier, pour se disséminer au loin, en un mot pour jouir de tous les priviléges de la vie végétative.

Notre petite plante a la forme d'un dé peu profond qui serait fermé par une légère membrane. Cette forme lui donne sur l'eau une stabilité parfaite. Au-dessous l'élément liquide pénètre son tissu par les pores de l'épiderme, tandis que par les stomates que le microscope nous fait découvrir dans le tégument de la face supérieure, elle respire librement l'air du dehors. Cet air en même temps qu'il concourt à la nutrition de la plante, lui donne la pesanteur spécifique précisément nécessaire pour la maintenir sur l'eau et fixer à un niveau constant sa ligne de flottaison.

Si elle n'a pas de fleur, le mode de multiplication dont elle est douée remplace avec un avantage incomparable celui que lui donnerait la fleur. Quel temps faut-il à celle-ci pour donner graine et reproduire la plante-mère?

Un an, le plus souvent. Dans le *lemna*, le mode de multiplication est celui qu'on nomme *gemmation ;* à peine une plante est-elle née qu'elle commence à se reproduire. En deux ou trois jours, on voit se détacher un bubille presque aussi gros qu'elle. Celui-ci, après deux jours, commence à développer à son tour d'autres bubilles. C'est ainsi qu'on explique comment en quelques semaines la surface d'une mare, un coin d'étang se couvrent de notre *lemna*. La fleur, vous le voyez, est au moins superflue, et la nature atteint plus sûrement son but par une voie différente.

Si la fleur n'a pas sa raison d'être, la racine a sa raison pour n'être pas. Voyez ce léger et microscopique flotteur libre dans tous ces mouvements, dégagé de tout contrepoids, obéissant au moindre souffle de l'air, voyageant autour des bords d'un étang : il se réfugie à l'abri d'un brin d'herbe contre les ardeurs du soleil, contre les vents et la tempête ; il ne rompt ni ne plie ; il triomphe à la fois et du chêne et du roseau.

Quant à la dissémination, j'en découvre le secret dans le fait suivant. M. Weddel, savant botaniste-voyageur (1), raconte que, chassant sur les bords d'un ruisseau près du Rio-Paragay, il abattit un oiseau de marais, un camichi, et qu'il remarqua que les plumes du ventre étaient couvertes d'une matière grenue qu'il reconnut être une lemnacée de la plus petite dimension. C'était une espèce nouvelle, très-voisine du *lemna arrhiza*.

Mais cette plante microscopique, où allait-elle ? évidemment dans une pièce d'eau voisine. Voilà donc le mystère de la nature dévoilé; elle confie à l'oiseau de marais le soin de propager et de répandre ce frêle végétal plus sûrement que la graine plumeuse qu'elle livre à l'inconstance des vents. Concluons avec notre fabuliste : Dieu fait bien ce qu'il fait, et dans la création du *lemna arrhiza*, il ne s'est pas mépris.

(1) *Ann. des Sc. nat.*, 3e sér., t. XII, p. 157.

RAPPORT

Par M. le Docteur CHARPIGNON

SUR LA MÉTHODE CHERVIN

POUR LA GUÉRISON DU BÉGAIEMENT.

Séance du 4 mars 1870.

Le bégaiement altère tellement la prononciation que celui qui est atteint de cette infirmité en est profondément affligé et qu'il en reçoit un grand préjudice. Plus répandu qu'on ne le croit, le bégaiement atteint plus d'hommes que de femmes; il se montre dès l'enfance, augmente avec la jeunesse et diminue chez l'adulte, suivant ainsi le développement de la sensibilité physique et de l'impressionnabilité morale. Il est plus commun dans certains pays que dans d'autres; ainsi les départements du Sud-Est, tels que le Var, le Lot, Lot-et-Garonne, Haute-Savoie, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Vaucluse, la Drôme, le Gard ont de 60 à 82 bègues pour 10,000, et les départements du Nord-Ouest, comme le Finistère, l'Orne, le Calvados, la Manche ont 46 à 52 pour 10,000. Les pays du Nord-Est et du Centre ont beaucoup moins de bègues; ainsi le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meurthe, la Moselle, l'Aisne, n'ont que 5, 8, 12 pour 10,000. Le Loiret a 23 pour 10,000. Toutefois le Cher et l'Allier, pays du Centre, donnent 45 et 47 pour 10,000 (1).

(1) Statistique décennale du bégaiement de 1852 à 1862, par Chervin.

Tous ceux qui ont étudié le bégaiement sont d'accord pour reconnaître qu'une de ses causes les plus certaines et les plus fréquentes est la frayeur éprouvée par les enfants. Mais comment expliquer qu'une zône de pays fasse plus de bègues qu'une autre? Les pays limitrophes de la mer et des Alpes offrent-ils plus de causes de frayeur? Je serais porté à l'admettre si je ne voyais la Corse, montagneuse et battue par la mer, figurer seulement dans la statistique des bègues pour 4 sur 10,000. Disons donc que, si la carte topographique du bégaiement est exacte, rien ne peut expliquer la prédominance de cette infirmité dans le Sud-Est et dans le Nord-Ouest de la France.

D'après les statistiques des conseils de révision, le nombre des bègues en France serait de 150,000. On comprend, dès lors, l'intérêt qui s'attache à la guérison des bègues qui sont déclarés impropres au service militaire.

Les méthodes à l'aide desquelles on a cherché à guérir le bégaiement sont nombreuses et différentes selon l'idée qu'on se faisait de la nature de l'infirmité. Ainsi, quand on attribuait les saccades convulsives des syllabes émises à quelque vice organique de la langue ou des muscles nombreux qui concourent à former la voix, on avait recours à la chirurgie, et on faisait des sections et des débridements sur les parties qu'on présumait être dans un état anormal. Quand on ne croyait qu'à un trouble fonctionnel des nerfs ou de la contraction musculaire de l'appareil vocal, on avait recours à des moyens de gymnastique de ces parties. Quand, enfin, on place la cause du bégaiement dans le cerveau même, ou dans l'intelligence, alors la méthode curative est une éducation spéciale, combinée à une gymnastique raisonnée des organes de la voix.

Aujourd'hui l'intervention de la chirurgie est complètement abandonnée. Les méthodes gymnastique et morale sont seules employées. D'après les observations des savants

les plus compétents, la supériorité de la méthode morale paraît incontestable.

Par méthode morale, il faut entendre celle qui s'adresse principalement à l'intelligence du bègue pour obtenir les modifications des contractions musculaires nécessaires à la production et à l'articulation des mots.

M. Chervin, d'abord instituteur à Lyon, aujourd'hui directeur d'une institution qu'il a fondée à Paris pour la guérison des bègues, est le créateur de cette méthode.

Après bien d'autres hommes qui ont étudié le bégaiement, M. Chervin reconnaît que cette infirmité ne vient point d'un vice organique des organes de la voix; il admet qu'il y a seulement rupture d'équilibre entre les parties du cerveau qui président à l'acte intelligent de la parole et les parties instrumentales qui forment les sons. De là des troubles convulsifs dans les contractions des muscles de l'appareil vocal, lorsque la volonté veut émettre les sons correspondant aux idées.

Plaçant la cause de l'état convulsif de l'appareil vocal dans l'intelligence, il était rationnel d'abandonner les moyens recommandés par les autres méthodes. M. Chervin laisse donc les cailloux de Démosthène, la fourchette d'Itard, la gymnastique linguale de Malbouche, la gesticulation de M. Serre, le bride-langue de M. Colombat, le cintre d'Hervetz de Chégoin. Acceptant le principe de Stephen de la Madeleine : « La parole est due à l'imitation, » il en fait la base d'une méthode de redressement de la parole articulée vicieusement. « Pour modifier une diction vicieuse, dit M. Chervin, il faut choisir un modèle et le copier servilement. Tout est donc dans l'imitation. Il ne faut pas seulement entendre, il faut voir le professeur. Par l'imitation attentive et constante, l'élève arrive peu à peu à s'approprier la diction du professeur..... Une dizaine de jours suffisent pour opérer la transformation.

L'élève prend chaque jour quatre leçons, mais seulement d'une demi-heure chacune, attendu que la plus grande attention est nécessaire et qu'elle ne pourrait se soutenir au-delà. Toutefois, l'élève doit répéter la leçon chez lui, en particulier. Entre chaque leçon, il faut un intervalle de deux à trois heures pour faciliter le travail solitaire de l'élève. Il doit aussi s'imposer, pendant les quatre premiers jours, un silence sinon absolu, du moins aussi rigoureux que possible. »

Telle est, en résumé, la méthode à l'aide de laquelle M. Chervin guérit le bégaiement, méthode exposée dans la brochure qu'il a soumise à l'examen de votre Académie.

Cette méthode paraît fort simple, et si nous devons juger sa valeur pratique d'après les rapports des médecins de Lyon et de Marseille, chargés officiellement de suivre le traitement d'un certain nombre de bègues, nous dirons avec ces savants confrères : « M. Chervin professe une méthode intelligente, physiologique et gymnastique, qui guérit le bégaiement à peu près comme un gymnasiarque instruit change un choréique grêle et difforme en un homme bien conformé, agile et vigoureux. » Comme autre preuve de l'efficacité de la méthode dont nous venons de parler, il y a les cours que M. Chervin fait annuellement à Lyon, à Marseille et à Paris, cours qui sont subventionnés soit par M. le Ministre de l'Instruction publique, soit par les Conseils municipaux.

Quoique nous n'ayons pas été à même de juger les résultats qui sont obtenus, nous admettons sans hésitation les succès annoncés par M. Chervin. Toutefois, nous voudrions que les constatations des guérisons eussent été faites à une distance de plusieurs mois, parce qu'il nous paraît difficile qu'une éducation de quinze jours rompe à toujours l'habitude de contractions vicieuses que les muscles

de l'appareil vocal accomplissent sous l'influence d'un état nerveux datant de plusieurs années. Nous craignons que le bègue rendu à lui-même ne perde, en partie du moins, la nouvelle puissance directrice qu'il vient de recevoir. Nous savons bien que M. Chervin recommande à ses élèves de continuer pendant plusieurs mois les moyens qu'il a mis à leur disposition pour dominer et régler leur prononciation ; or, c'est justement cette nécessité pour l'élève de ne pas perdre l'habitude du travail intellectuel destiné à guider sa langue, qui enlève à la méthode quelque chose de sa valeur intrinsèque, pour la mettre, en partie, à la merci de l'élève, ce qui peut en affaiblir la puissance quand le maître s'est éloigné. Il sera facile sans doute à M. Chervin de détruire l'objection que nous élevons, dans l'intérêt même de sa méthode, en publiant des guérisons constatées à des dates plus anciennes que celles consignées dans le Mémoire qui nous était soumis.

La section de Médecine, appréciant la valeur des travaux de M. Chervin, vous propose de lui accorder le titre de membre correspondant.

RAPPORT

Par M. B. DE MONVEL,

SUR LE VOLUME DE M. ACHILLE MILLIEN,

MUSETTES ET CLAIRONS.

Séance du 4 mars 1870.

Musettes et Clairons, tel est le titre du charmant recueil poétique dont M. Millien a bien voulu faire hommage à notre Société. La *Musette*, c'est-à-dire les chants consacrés aux utiles travaux comme aux jouissances pures et salutaires de la vie des champs, a bien plus souvent inspiré le poète que le *Clairon*, qui ne figure guère dans ce recueil, que nous voudrions plus volumineux, qu'à titre de réminiscence. L'auteur n'en est pas, du reste, à son coup d'essai, et cinq recueils qui ont précédé celui-ci, à qui l'Académie française a décerné en 1864 le prix Maillé-Latour-Landry, lui prouvent que les vers, du moment qu'ils revêtent de bonnes pensées de leur forme harmonieuse, sont toujours recherchés et appréciés de la partie saine de notre société. M. Millien nous semble procéder de Théocrite et surtout de Virgile, mais il a parfaitement senti que la bucolique de nos jours ne doit pas se borner à la grâce et à la naïveté. Nos pâtres, nos laboureurs ne sont plus des esclaves insouciants à qui, dans sa fantaisie pleine de charme, le poète prête un instant le langage des dieux, ce sont des hommes ayant leur foyer à eux, leur femme à eux, leurs enfants à eux, leur pensée à eux; fils libres d'hommes libres et chrétiens, l'horizon de leurs des-

tinées s'est étendu en des proportions infinies pour ainsi dire, et en même temps leur pensée a pris un but plus sérieux et plus moral. Pour l'esclave, le moment présent était tout; pour l'homme libre seul, le présent se rattache au passé et se préoccupe de l'avenir.

Aussi, malgré sa forme toujours élégante, souvent rêveuse, la poésie de M. Millien a toujours un fond sérieux (nous dirions presque *utilitaire*), et nous sommes loin de lui faire un reproche du mérite qui lui a, non pas seul, mais surtout valu la palme qu'il a obtenue.

Sauf quelques courts morceaux, bien rhythmés il est vrai, mais sans but moral, et que nous comparerions presque à une belle noix sans amande, comme *la Lutte*, *le Magister*, *un Hidalgo*, *le Distrait*, et quelques autres échappées que, cependant, rachète presque toujours une pointe épigrammatique, son vers est plein, substantiel, de bonne facture et de rime riche sans être forcée et venue, comme on dit, du Congo.

Bien ou mal, dit modestement de lui Boileau, *bien ou mal, mon vers dit quelque chose.* Cette règle M. Millien la suit et ce n'est pas un médiocre mérite aujourd'hui; de là vient, on peut le reconnaître, que les vers sont généralement peu lus.

Le rhythme, nous l'avons déjà dit, est remarquable dans toutes les pièces, même celles que nous jugerions inférieures. L'auteur sait le varier à propos, et dans les morceaux de longue haleine, qui sont nombreux dans son œuvre, cette variété repose l'oreille autant que l'esprit qui est ainsi habilement appelé à suivre l'idée générale dans sa phase nouvelle. Pourquoi faut-il qu'avec ce sentiment si parfait du nombre et de l'harmonie, l'auteur se laisse entraîner, très-rarement il est vrai, à des enjambements qui ne sont permis dans le style soutenu que s'ils ajoutent à l'effet. Au surplus, ce n'est guère que dans un morceau,

La voix de la foudre, dont l'ensemble nous semble exagéré et déclamatoire, que nous signalerons cette tache:

Au front déjà souillé la lumière s'attache.
Implacable !.. L'impie est un aveugle; *il a*
Pour guide sa démence; il marche et *le voilà*
Qui frappe à sa maison ; qu'ouvre-t-il ? une tombe !

Donnez de tels vers à lire à notre ami Got qui, plein de verve comique d'ailleurs, n'a jamais saisi les à propos de césure, et vous les prendrez pour du Collin-d'Harleville. Eh ! que disaient nos pères lettrés de la poésie, non, du style du bon Collin-d'Harleville ?

« C'est de mauvaise prose où les vers se sont mis. »

Dans le même morceau, nous signalerons, avec un enjambement sans effet, une image fausse et forcée tout à la fois :

L'Amérique s'ouvrait devant lui : *la vapeur*,
Déployant, *à son gré*, son aile furibonde,
Semblait *vouloir sortir des limites du monde*,

La vapeur n'agit jamais à son gré, et plus le train est rapide plus tôt la fumée se rabat.

Dans une autre pièce, dont il nous semble qu'on doit faire un tout autre cas, *(Nouvelle promenade humoristique),*

aspirer l'odeur des verdures,

sera-t-il accepté comme expression française ? nous ne le pensons pas, et l'idée de pluralité ne sera jamais, suivant notre jugement, applicable à ce qui ne peut se compter. La faute peut même être regardée comme grave et d'autant plus qu'il était facile de l'éviter en remaniant la strophe. Nous céderions peut-être à l'envie de citer une seconde fois Boileau sans l'appréhension d'être suspect de jansénisme littéraire.

En somme, un autre maître, qui, sans être janséniste a bien aussi voix délibérative au Parnasse, s'il est permis

de citer encore la pauvre taupinière phocéenne, le bon Horace nous répète :

« ....*Non ego paucis* »
« *Offendar maculis.* »

et nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus sévère que l'Académie française qui a fermé les yeux sur quelques imperfections pour couronner une œuvre large, et surtout recommandable par le but moral qu'elle s'est proposé et qu'elle a noblement et courageusement atteint.

Bien des morceaux, en effet, dans cette œuvre souvent éminente, sont, malgré leur briéveté, de véritables poèmes que leur auteur appelle du modeste nom de légendes, et ces légendes, celle du *Lépreux*, comme celle du *Noyer*, celle du *Chanvre*, celle de *La Charrue,* quoique jetées à peu près dans un même moule, ont toutes pour but de nous inspirer la charité, l'amour du foyer, celui du travail, le respect des ancêtres, et le culte de la patrie sous toutes les formes et dans toutes les conditions. Le *Fraternum carmen*, la *Décadence*, sont des satires dont la foi dans un meilleur avenir tempère l'énergie et l'amertume trop justifiée. *Le Cyprès*, sorte d'élégie en action, fera battre le cœur à quiconque s'est vu forcé par les circonstances à quitter pour jamais le toît paternel, l'asile de ses premiers ébats, passé en des mains étrangères. C'est une émouvante paraphrase des vers que tant de nous ont été forcés de se redire :

« *Salve hœrediolum, majorum regna meorum.* »

L'Aube de Juillet est un tableau vivant de la moisson qui peut lutter de vérité avec les meilleures toiles de nos plus grands maîtres, et quoique nul livre ne soit plus que celui-ci imprégné des parfums agrestes, aucun des chants de M. Millien ne démontre mieux que, lui aussi, il a, sous un ciel torride, manié la faucille et appliqué ses lèvres à la buée, et qu'il a le droit de dire en prose comme en vers :

« *Et ego pastor in Arcadiâ fui.* »



Derrière lui, montrant sa mine enluminée,
Sous ses cheveux blanchis par soixante moissons,
Marche le vieux Michel, le roi des fauchaisons.

Il n'avait pas quinze ans que, par ces mêmes sentes,
Il s'en allait déjà, faucheur novice encor,
Dans les mêmes enclos couper les épis d'or;

La vieillesse a sur lui posé ses mains pesantes;
Mais son cœur reste jeune, et plus gai qu'un pinson,
A ses trois compagnons il dit une chanson.

Une branche de houx retient sur son épaule,
La cruche où le fermier vient de verser pour eux,
Le vin nouveau du crû, plus clair que généreux.

Ainsi par les chemins que recouvre le saule,
Passent les moissonneurs, tandis que les grands bœufs,
Mugissent à l'envi dans les prés autour d'eux.

Entonnez la chanson des récoltes nouvelles !..
Mais voici la colline où le blé vous attend,
Et, frôlé par la brise, ondule en crépitant.

Allons, c'est le moment d'aligner les javelles :
Le soleil radieux monte dans le ciel bleu,
Et les ruisseaux épars roulent des flots de feu.

Oublions l'assonance malheureuse *mine enluminée*, que de fraîcheur et de vérité !

Le *Jour suprême,* sombre tribut de sympathie payé à nos pauvres frères du Nord, qui ont dit tant de fois « *Dieu est trop haut et les Français trop loin,* » nous rappelle l'axiôme : *sit ut pictura poësis.* Et c'est en effet un tableau d'une lugubre vérité que celui de ce chef héroïque tombant le dernier au milieu de ses braves mitraillés, sans autre vengeance que le signe de la croix fait par la pointe de son épée dirigée aux quatre vents :

« Sa plainte avait été de Dieu même entendue,
« Tous dormaient côte à côte, aucun n'était captif ! »

Mais détournons les yeux de cette boucherie russe qui nous fait répéter avec larmes « *Dieu est trop haut et les Français trop loin.* »

La légende de la charrue, avons-nous dit, est à elle seule un poëme et un poëme complet, malgré sa brièveté ; nous dirions presque sans défaut, si l'homme pouvait jamais atteindre la limite de la perfection.

L'auteur prend le fer dans le lopin de fonte, il le conduit du forgeron au charron qui le soude à la charrue, puis il développe, en une série de tableaux où les joies et les douleurs du paysan se mélangent, avec une sage proportion et une délicieuse variété de rhythmes, l'histoire des trois générations de laboureurs qui se succèdent auprès de ce soc enterré avec son dernier maître. « *Arma militis membra.* » Cette pensée poétique entraîne l'auteur à une heureuse réminiscence des beaux vers des Géorgiques (liv. 1, v. 494).

« Scilicet et tempus veniet cûm finibus illis
« Agricola incurvo terram molitus aratro,
« Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
« Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes
« Grandiaque effosis mirabitur ossa sepulcris. »

Virgile présageait sans doute que les talents d'Auguste et de ses successeurs assureraient un long repos aux champs de Philippes. Hélas ! Poëte et prophète sont deux. Quant à M. Millien, ce petit chef-d'œuvre nous semble, serait-il seul, lui devoir mériter la palme dont nous le félicitons, comme nous nous féliciterons nous-mêmes de compter parmi nos membres correspondants un homme d'un talent aussi relevé qu'il est aimable.



RAPPORT

PAR M. PERROT,

Au nom de la Commission chargée de décerner le prix fondé par M. le baron de Morogues.

Séance du 6 mai 1870.

MESSIEURS,

Remplaçant un collègue, auquel sa mauvaise santé ne permet pas de rédiger le rapport que la Commission avait espéré de lui, je viens vous dire quelles ont été les décisions de votre section d'Agriculture, relativement au *Prix de Morogues*.

Vous n'avez pas oublié que ce laborieux économiste, qui a été longtemps un membre actif de notre Société, lui a, par son testament en date de 1840, légué une somme de 1,500 fr. dont les intérêts cumulés devaient permettre d'offrir deux fois en onze années une médaille d'or à celui qui aurait fait faire le plus de progrès à l'agriculture dans le département.

La Société, je ne dis pas la section, a voulu dès le principe que la liste ne fût ouverte qu'à ceux qui auraient formulé une demande. Trois concurrents seulement, tous trois de l'arrondissement de Montargis, ont rempli cette condition, et l'un d'eux, M. Bailly, de Châteaurenard, a obtenu le prix. Ceux que l'opinion publique désignait comme les plus habiles entre les agriculteurs du Loiret, ne s'étaient pas présentés.

Lors de la seconde période quinquennale, la Société demanda, conformément à l'avis de la section, aux

quatre comices des arrondissements de lui désigner, chacun, deux candidats pour le prix Morogues. Cette invitation fut acceptée avec empressement, et les commissaires de la section eurent alors à visiter huit exploitations situées sur les points les plus opposés du département. Ils ont dû parcourir, tant de jour que de nuit, au moins 400 kilomètres, dont plus de moitié par les voies de terre. C'est à la suite de cette exploration que M. Bobée, de Chenailles, reçut le prix Morogues et devint membre correspondant de la Société.

A la troisième période, le mode de procéder était resté le même, et la plupart des commissaires qui avaient déjà fonctionné furent encore chargés de remplir la nouvelle mission. Elle eut pour résultat d'attribuer le prix à M. Pinçon, agriculteur à Marcilly.

Dans l'intervalle de temps écoulé entre la première et la quatrième période quinquennale, le gouvernement, secondant l'initiative qu'avait prise M. de Morogues, avait créé les concours régionaux et institué une magnifique prime d'honneur. Plus récemment, le Conseil général avait fondé un prix de 1,000 fr. à décerner annuellement par arrondissement. D'autre part, les comices eux-mêmes avaient augmenté la valeur des prix accordés à la meilleure tenue des exploitations agricoles et donnaient annuellement, à cet effet, plus de 500 fr. dans leur ensemble.

Le prix Morogues avait ainsi perdu relativement beaucoup de son importance. Il était devenu nécessaire de modifier les conditions du concours, tout en se rapprochant le plus possible de ce qu'avait voulu le testateur, et c'est ce qui a eu lieu d'accord avec sa famille. Le prix, désormais, ne sera plus donné que par arrondissement en suivant l'ordre que vous avez prescrit. La nouvelle série commence par celui d'Orléans.

Vous remarquerez, Messieurs, que le testateur n'a pas

imposé la condition unique de présenter, pour avoir droit au prix, une exploitation qu'on puisse offrir comme modèle. Il n'a pas non plus limité les progrès qu'il a voulu encourager à des procédés culturaux. On pourrait donc conquérir aussi le prix par l'expansion de notions scientifiques accueillies par la pratique agricole. Et si une règle absolue ne mettait hors concours les membres de la Société, peut-être n'aurions-nous eu, sans sortir de la section, que l'embarras du choix. De même, celui qui aurait inventé un moyen d'épargner le travail de l'homme ou de remplacer économiquement la force de traction des animaux, aurait pu aussi prétendre au prix. Mais aucune demande n'ayant été formée au nom de la science et de l'art mécanique, notre examen a dû se borner à ce qui concerne la grande culture.

Les agriculteurs qui ont obtenu la prime d'honneur, au cours des six dernières années, dans la circonscription du comice, avaient en quelque sorte le droit de concourir d'office pour le prix Morogues. Mais plusieurs des lauréats s'étaient retirés de la carrière agricole ou, peut-être par modestie, n'avaient pas voulu se mettre sur les rangs. Quelques-uns, après avoir témoigné la velléité d'entrer en lutte, ont volontairement laissé passer les délais impartis sans faire aucune déclaration. C'est seulement entre M. Denis Rabourdin, lauréat du concours de Jargeau, M. Charles Leroy, lauréat du concours d'Orléans, et M. Charles Rabourdin, de l'Ardoise, que la lutte a été concentrée. Leurs trois exploitations sont conséquemment les seules que nous avons eu mission de visiter.

La Commission a pensé, en ce qui concerne M. Denis Rabourdin, de Puchesse, qu'il suffisait de le comparer à lui-même en se reportant à l'époque à laquelle il était devenu le principal lauréat du concours de Jargeau. — Alors il était plein de zèle et de foi dans les innovations;

son étable contenait des vaches d'élite, quelques-unes de sang Durham ou croisées Durham : nous la retrouvions plus ordinaire. Son troupeau de bêtes ovines était alors meilleur et plus complet; son matériel agricole était resté le même. Nous avons bien remarqué de belles récoltes de céréales et surtout une grande pièce de froment magnifique; mais en général la beauté des récoltes était moins régulière que précédemment, et des mauvaises herbes avaient envahi et déparé une partie de ses mars. Nous avions peine à comprendre de sa part cet arrêt dans la voie du progrès. Notre étonnement a cessé lorsque nous eûmes appris qu'il avait loué au centre du Berry, pour un long bail, et à des prix moindres, des terres qu'il croit meilleures que celles de Puchesse et moins exposées aux inondations. Débarrassé des préoccupations et des complications d'une double exploitation, ayant plus de sécurité sur l'avenir, son intelligence reprendra son essor. Nous désirons qu'il n'éprouve aucune déception sur le succès qu'il se promet dans un autre département.

Ce n'est pas, le plus souvent, sans un sentiment mêlé de quelque tristesse, que nous voyons l'émigration de nos bons fermiers du Val et de la Beauce, et la charrue reculer devant la bêche ; mais c'est là un ordre de choses en quelque sorte inexorable : il trouve d'ailleurs sa compensation dans le bien-être croissant d'un plus grand nombre de travailleurs agricoles. A Puchesse, la retraite du fermier a été volontaire, et c'est un fermier voisin, dont l'exploitation avait été morcellée, qui vient remplacer M. Rabourdin.

Il ne restait donc plus en présence que deux rivaux dont les exploitations avaient été visitées avec soin et comparées l'année précédente par une Commission que votre Rapporteur avait l'honneur de présider, exploitation sur lesquelles M. Antonin Vignat, élève de Grignon, avait fait un rapport très-remarquable.

Les concurrents étaient sur la même ligne par la beauté et la puissance des attelages, la bonté et la profondeur des labours, par le matériel agricole; les bons soins de la basse-cour et du ménage intérieur de la ferme, donnaient quelque avantage à l'exploitation de l'Ardoise. Les récoltes de céréales et de fourrages étaient belles des deux parts; mais le troupeau mérinos de Préau l'emportait par le nombre et surtout par l'élève et la nature des agneaux, sur les bêtes croisées mérinos et charmoises de l'Ardoise. La vacherie Hollandaise de M. Charles Leroy, qui compte 28 têtes, dont aucune ne donne, après le vêlage, moins de 18 litres de lait, et dont plusieurs dépassent alors 24 litres, a paru l'emporter sur la vacherie de races Mancelle et Normande, de l'Ardoise.

Si celle-ci donne de plus beaux veaux, un beurre qui tient la tête sur le marché d'Orléans, et fournit à la boucherie des bêtes grasses d'un poids plus élevé, celle de Préau offre, en plus grand nombre, des sujets plus remarquables sans avoir une seule bête inférieure. Elle livre chaque jour aux habitants d'Orléans une quantité de lait qui doit se traduire chaque année en une recette brute de 12,000 fr. au moins.

La culture du colza et des racines nous a paru plus développée à Préau qu'à l'Ardoise, et le poids vif des animaux, comparativement à l'étendue des exploitations, plus considérable.

Profitant de sa position, M. Charles Leroy fournit à la ville non-seulement du lait, mais souvent aussi de la nourriture verte pour les chevaux de luxe d'Orléans, et il en ramène fréquemment, soit des déchets de tannerie, soit des purins qu'il emploie très-avantageusement sur ses terres.

Nous avons encore remarqué sur les dépendances de Préau une jeune plantation de vignes qui prospère et qui promet de donner aux ouvriers de la ferme une boisson

qui deviendra bientôt d'un usage général dans nos exploitations agricoles.

La section, aux délibérations de laquelle le propriétaire de Préau est resté complétement étranger, a pensé qu'en définitive l'avantage devait rester à M. Charles Leroy.

Mais tout en reconnaissant son mérite personnel, peut-on affirmer qu'il est bien celui qui a fait faire le plus de progrès à l'agriculture dans l'arrondissement ?

Rien n'est plus difficile, en dehors de quelques rares et éclatantes exceptions, que de reconnaître la participation distincte, individuelle dans la marche incessante et parfois simultanée du progrès.

M. Charles Leroy a travaillé au grand jour : s'il n'a pas été imité autant qu'il eût été désirable, il a fait preuve d'une parfaite connaissance de l'économie rurale, qui n'est en réalité que la science de tirer la plus grande somme de produits nets d'une situation donnée ; et il y a excellé plus que les autres concurrents.

Il a donc droit au prix fondé par M. de Morogues.

La Société approuvera sans doute, avec un intérêt d'autant plus marqué, la décision de sa section d'Agriculture, que la ferme de Préau appartenait au testateur et est restée dans sa famille ; que M. Charles Leroy est le fils d'un vigneron qui est entré chez M. de Morogues père, avec sa hotte et sa marre ; que le fils a dû conquérir, par son activité bien entendue et un travail opiniâtre, un capital de roulement important. Il le possède depuis un certain temps et il arrivera certainement avant l'expiration de son bail récemment renouvelé, si ce n'est à la fortune, du moins à une grande aisance d'autant plus méritoire qu'elle aura été le résultat de sa grande intelligence et de ses œuvres.



PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 janvier 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté.

Les ouvrages suivants ont été adressés à la Société :

1° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, t. XXVI et t. XXVII, 1re partie ;

2° *Bulletin des séances de la même Société*, 10e année, 1er trimestre 1869 ;

3° *Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France*, 1867 ;

4° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente*, t. LI, n° 1, 2, 3 ;

5° *Bulletin des travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 37 et 38 ;

6° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme,* septembre 1869, n° 9 ;

7° *Maître-Jacques*, table de 1869 ;

8° *Bulletin de la Société protectrice des animaux,* t. XV, novembre 1869 ;

9° *Procès-verbal des séances de la Société Havraise d'études diverses,* septembre et octobre 1869.

Depuis la dernière séance, aucune section ne s'est réunie.

Répondant à une question qui lui est faite, M. le Président de la section d'Agriculture fait connaître qu'aucun mémoire ne lui a été adressé sur la question posée par cette section, et qui avait pour objet : le passé, le présent et l'avenir de la Sologne.

Le temps pour l'envoi des mémoires est expiré depuis le 31 dé-

cembre. La section s'assemblera pour soumettre à la Société un nouveau programme.

La séance est alors convertie en séance administrative pour la reddition des comptes de l'année 1869.

M. le Trésorier donne lecture de ce compte qui est approuvé. Il fait ensuite connaître le projet du budget de l'année 1870, et signale les charges nouvelles qui vont peser sur la Société. Il conclut en demandant le vote d'une cotisation de 24 fr. par membre. Cette cotisation est votée par la Société qui approuve en même temps le budget présenté pour l'année courante.

Des remercîments sont votés pour le zèle et le soin que M. le Trésorier apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Séance du 21 janvier 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Trésorier fait connaître les ouvrages envoyés depuis la dernière séance :

1° *Du libre échange,* manifeste du cercle agricole du Pas-de-Calais ;

2° *Le Bulletin agricole du Puy-de-Dôme,* n° 11 ;

3° *Le Crédit agricole, moyen de le créer,* par Ernest Dreusy ;

4° *Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France,* 3e série, t. XVIII, n° 11.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est seule réunie. Elle s'est occupée de rédiger un programme pour son prochain concours. Le dernier n'ayant amené aucun concurrent, elle n'a pas cru devoir maintenir la même question, et propose la suivante :

« Quelles sont les causes qui rendent une terre marnée impropre à « la végétation des pins maritimes ?

« L'effet de la marne se fait-il sentir aux autres espèces de conifères « forestiers, notamment au pin sylvestre et au Laricio ?

« Faire des recherches sur les moyens pratiques de neutraliser ces « effets, et de ramener le sol à son état primitif. »

Cette question provoque une discussion à la suite de laquelle la rédaction ci-dessus est adoptée. La Société décide que le concours sera clos dans deux ans seulement, à partir du 1er janvier courant, c'est-à-dire le 31 décembre 1871.

M. Loiseleur rappelle la discussion qui a eu lieu dans la séance du 3 avril 1868, au sujet de trois questions parmi lesquelles la section des Sciences, Belles-Lettres et Arts proposait d'en choisir une qui serait mise au concours. Il est convenu que cette section se réunira prochainement, pour arrêter le programme qu'elle devra soumettre à l'approbation de la Société.

M. de Monvel obtient ensuite la parole et rend compte de la part qu'il a prise, comme représentant la Société, aux délibérations du Jury réuni à la Sorbonne le 13 courant, pour examiner le concours d'histoire, établi par le décret impérial du 30 mars 1869.

Quatorze Mémoires avaient été envoyés : quatre seulement ont été l'objet d'un débat, les autres ayant été éliminés après examen préliminaire.

M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, qui présidait, ayant fait connaître que, d'après décision ministérielle, le prix de mille francs créé par le décret ne pouvait être partagé, la Commission a été d'avis de décerner du moins, outre le prix, deux mentions honorables.

Le prix a été attribué à M. Mantellier, membre non résidant du Comité des travaux historiques, pour son ouvrage sur la *communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*.

La première mention honorable a été décernée à M. Loiseleur, Secrétaire de la Société des Sciences et Arts d'Orléans, et membre de la Société Archéologique de la même ville, pour son ouvrage : Compte des dépenses faites par Charles VII, pour secourir Orléans pendant le siége de 1428, précédé d'études sur l'Administration des Finances, le recrutement, l'organisation et le pied de solde des troupes à cette époque.

La deuxième mention honorable a été décernée à M. Leroy, archiviste à Versailles, pour son *Histoire de Versailles.*

Mais deux questions préjudicielles ont été posées relativement à l'ouvrage qui a obtenu le prix. La première était que cet ouvrage avait 3 volumes dont le premier, publié en 1864, ne rentrait pas dans le délai de 3 ans avant le temps du concours, fixé par le décret. Cette question a été écartée par des considérations tirées des usages de l'Institut de France, qui, dans un ouvrage, ne couronne quelquefois qu'un seul volume.

La seconde question était relative à la qualité de l'auteur du travail dont il s'agit. On s'est demandé si les membres de Sociétés savantes, résidants ou non résidants, pouvaient prendre part à un concours dont le Comité est arbitre en dernier ressort, puisque c'est lui qui juge le concours ultérieur fondé par l'art. 2 du décret.

Il a été convenu que cette question serait soumise à M. le Ministre de l'Instruction publique qui la trancherait, et qu'en cas de solution négative, le prix décerné au Mémoire de M. Mantellier passerait à celui qui a obtenu la première mention honorable.

M. de Monvel a d'ailleurs protesté contre la forme adoptée pour l'examen des ouvrages envoyés au concours, en faisant remarquer qu'ils auraient dû être soumis à tous les membres de la Commission et qu'un rapport ne suffisait pas pour permettre à tous les juges du concours de se faire, sur le mérite particulier et relatif des Mémoires, une opinion sérieuse et approfondie.

Séance du 4 février 1870.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la séance précédente étant lu et adopté, il est donné connaissance des ouvrages envoyés à la Société, savoir :

1° *Annales de la Société académique de Nantes*, 1er trimestre 1869;

2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. XV, décembre 1869;

3° *Maître-Jacques*, n° de janvier 1870;

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. XV, novembre 1869;

5° *Note sur la syphilisation*, brochure in-8°, par le docteur Reboulleau, membre correspondant. A cette brochure est jointe une lettre par laquelle l'auteur demande que son travail soit soumis à l'appréciation de la section de Médecine de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 24 janvier 1870. M. le Ministre fait savoir que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite des concours de 1869, aura lieu à la Sorbonne le 23 avril prochain, et sera précédée de trois jours de lectures et conférences publiques. Les manuscrits relatifs à l'histoire et à l'archéologie devront être transmis, au plus tard, le 31 mars.

M. Sainjon propose à la Société de souscrire une seconde fois à l'expédition française au Pôle Nord, projetée par M. Gustave Lambert. Cette proposition est adoptée, et une nouvelle somme de 100 fr., prélevée sur la caisse de la Société, sera versée par M. le Trésorier entre les mains du Secrétaire du Comité départemental du Loiret, institué en vue de ladite expédition.

Depuis la dernière séance, la section des Arts et des Sciences s'est seule réunie. Elle s'est occupée des questions qu'elle doit mettre au concours cette année pour le prix que la Société décernera l'an prochain, et elle a résolu de proposer les quatre questions suivantes :

1° Étude sur la corrélation qui existe entre le caractère architectonique des constructions, dans les différentes contrées de la France, et les matériaux employés ;

2° Étude théorique et pratique sur la conservation des vins en général et celle des vins de l'Orléanais en particulier ;

3° Etude des causes de l'infériorité de l'art en province et sur les moyens à employer pour le faire cesser ;

4° Histoire de la vinaigrerie Orléanaise.

La section propose de mettre au concours les quatre questions simultanément, et de décerner le prix, consistant en une médaille d'or de 400 fr , au mémoire qui semblera le meilleur, quelle que soit celle des quatre questions qui aura été traitée. Des mentions honorables pourront être décernées.

M. le Président fait observer qu'il sera difficile de comparer la valeur relative de mémoires traitant des sujets entièrement différents.

M. Sainjon répond que, malgré la diversité des sujets traités, il est toujours possible de distinguer le mérite relatif de divers mémoires. La section des Sciences ne fait au fond que suivre l'exemple de la section des Lettres qui a mis au concours une question d'histoire intéressant le département, sans préciser autrement cette question, bien sûre que, malgré la diversité des sujets choisis, il serait néanmoins possible d'en apprécier la valeur relative et de reconnaître le meilleur.

Cette opinion est appuyée par MM. Frot et Clouet, et la Société décide que les quatre questions précédemment énoncées seront mises simultanément au concours.

Les Mémoires devront être adressés à la Société avant le 30 juin 1871.

M. Sainjon présente ensuite le rapport qu'il a été chargé de faire au nom de la section des Sciences et Arts, sur l'étude de M. le baron de la Touanne relative aux jubés en général, et, en particulier, à celui qu'on se propose de construire dans l'Eglise de Cléry.

M. Bardou, Président de la section, fait connaître les conclusions de cette section, lesquelles sont ainsi formulées :

« La section des Sciences et Arts, après avoir entendu le rapport de M. Sainjon, adopte les observations de son rapporteur, confirmatives de celles de l'auteur du mémoire, en ce qui concerne l'érection d'un jubé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Mais elle ne se prononce pas sur la convenance d'adopter, préférablement à la proposition de

M. de la Touanne, ce qui est proposé au rapport, et qui consiste à élever deux autels. Ces deux solutions, toutes deux dignes d'être étudiées, prouvent tout au moins que si le jubé doit être repoussé au nom de l'art, le problème qui a provoqué le travail de M. de la Touanne n'est pourtant pas insoluble.

« La section propose l'insertion dans les Annales de la Société du mémoire de M. de la Touanne et du rapport de M. Sainjon, mais en le faisant suivre des réserves ci-dessus formulées. »

M. Loiseleur fait observer que ces conclusions sont en opposition avec les usages de toutes les Sociétés savantes et même de tous les corps délibérants. Le rapporteur n'est pas autre chose que l'organe de la Commission dont il fait partie. Sa mission consiste uniquement à exprimer de son mieux les opinions et impressions de cette Commission, laquelle ne saurait être réduite à combattre dans ses conclusions l'œuvre de son rapporteur. C'est cette œuvre, au contraire, qui doit traduire fidèlement la pensée de la majorité de la Commission ou de la section. Ce n'est pas à dire que la minorité, ou même le rapporteur, s'il constitue à lui seul la minorité, ne puisse introduire son opinion dans le rapport, et c'est alors la Société qui prononce; mais c'est à la condition que le sentiment de la majorité sera d'abord exprimé avec tous les développements et les raisons propres à le faire valoir. Autrement le rapport ne remplit plus son but et n'est plus que l'expression d'une appréciation individuelle.

M. le Président appuie ces observations, et la Société, après avoir entendu M. Frot qui parle en sens contraire, décide que le rapport dont il s'agit sera renvoyé à la section des Sciences et Arts, laquelle devra s'entendre avec son rapporteur, et présenter une œuvre unique exprimant l'opinion de la majorité et de la minorité.

La séance est levée à neuf heures et demie.



NOTICE NECROLOGIQUE,

PAR M. LE PRÉSIDENT L. DE SAINTE-MARIE.

Séance du 21 juillet 1871.

MESSIEURS,

Débuter dans les lettres et dans les arts, sans autres forces que son énergie et ses espérances; lutter sans faiblesse contre les difficultés de la vie, contre le découragement des heures laborieuses, contre l'indifférence du public; renoncer, sans regrets, aux avantages que tant d'autres carrières prodiguent; vivre au-dessus des intérêts mesquins dans les hautes régions de l'art; accepter tous les travaux, toutes les privations, pour en venir à réaliser un jour l'idéal qu'on porte en soi, c'est agir noblement. Le silence, qui est une des formes respectueuses de l'oubli, ne convient pas à de telles vies. Voilà pourquoi je vais essayer de vous raconter celle de Charles-François-Joseph Pensée.

Il est né à Epinal, le 10 avril 1799.

Il eut pour père Jean-François Pensée, huissier; et pour mère, Marie-Madeleine Colin, fille d'un médecin.

Rien n'est à signaler des années de son enfance. Nous savons seulement, et de son propre aveu, qu'il n'obtint aucun succès dans ses classes.

A l'âge heureux, où l'âme encore neuve est plus tendre aux premières impressions, où l'inclination trouve une pente naturelle vers les objets qui décident plus tard de

nos goûts et de nos habitudes, à quatorze ans, notre collègue sortait du collége, pour ne plus quitter son oncle, M. Hogard, qui, après la campagne d'Italie, avec Bonaparte, et sous les ordres du général Vandamme, dont il était secrétaire particulier et intime ami, vint s'établir à Epinal.

M. Hogard avait été un élève distingué, en mathématiques spécialement. Il passait, à bon droit, pour un des premiers arpenteurs-géomètres de France; et à la suite d'un mémoire, rédigé avec une méthode, une clarté, un talent réellement hors-ligne, il avait été, à son insu, proposé pour devenir directeur-général du cadastre. Il n'obtint pas cette place, que d'ailleurs il eût refusée, grâce à une clientèle nombreuse dont il avait la confiance, et qui lui permettait, ne relevant que de lui-même, de jouir d'une entière liberté.

M. Hogard s'était créé une petite habitation, sur le bord de la Moselle, dans une localité appelée *les Templiers*, et protégée par de larges fossés qui avaient dû servir de défense à une ancienne commanderie. C'était là, à un quart de lieue d'Epinal, que, tous les matins, le jeune Pensée venait recevoir une leçon de mathématiques, de géométrie et de dessin. Sur ce point, je lis, dans des souvenirs intimes recueillis par notre collègue, en février et mars 1871 : « Indépendamment des services signalés qu'il « avait rendus à ma famille, mon oncle entreprit de « débrouiller mon intelligence parfois rebelle aux études « sérieuses. Avec un caractère vif et mobile comme le « mien, d'une étourderie et d'une légèreté désolantes, j'eus « beaucoup de peine à saisir l'enchaînement des premières « leçons qu'on me donnait avec tant d'obligeance. Que « de fois j'ai dû exercer la patience de mon professeur! « et combien je lui ai su gré d'avoir persisté dans la rude « tâche qu'il s'était imposée par intérêt pour mon avenir! »

Tous les ans, M. Hogard, comme arpenteur forestier, allait faire la délimitation des coupes de bois sur chacune des communes dont il était spécialement chargé. Son neveu l'accompagnait, en qualité de porte chaîne et de jalonneur.

L'élève ne tarda pas à rendre au professeur quelques petits services.

L'administration forestière voulut avoir un compte exact de la quantité de bois de charpente nécessaire à la construction ou à l'entretien d'usines, telles que forges, papeteries, etc., etc., en grand nombre dans le département des Vosges. M. Hogard, qui jouissait de la réputation d'un homme très-habile et très-consciencieux, fut chargé de la presque totalité des travaux. Il visita successivement les divers établissements, prit des notes détaillées, rédigea les minutes, et confia à son neveu l'exécution des copies. De là, pour celui-ci, une grande habitude du dessin graphique.

Jusque-là, il n'avait reçu des leçons de dessin que de son oncle, qui, à force de démarches et de sollicitations, parvint à le faire entrer chez l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, avec le titre et les appointements de conducteur, et aussi avec la faculté de rester dans les bureaux, sans être astreint à un service actif. M. Goury ne vécut pas longtemps en bonne intelligence avec le préfet des Vosges. Une guerre de plume, des plus acharnées, éclata même entre les deux fonctionnaires; le ministre dut intervenir, et l'ingénieur fut envoyé à Foix, département de l'Ariége. Avant son départ, il insista vivement auprès de la famille, pour obtenir que M. Pensée le suivît dans sa nouvelle résidence. Mais celui-ci refusa, et le refus s'explique facilement. Le remplaçant de M. Goury arrivait à Epinal, précédé d'une haute réputation. Il avait fait la campagne d'Egypte, relevé et décrit les fameuses ruines

de Thèbes. Chacun rendait justice à son caractère doux et bienveillant. J'ai nommé M. Jollois.

L'amitié de ce dernier pour notre collègue se révéla promptement, et s'accrut avec le temps. De son côté, M. Pensée redoublait de zèle, notamment en ce qui avait trait aux devoirs d'employé. Puis, il mettait un soin tout particulier dans l'exécution des petits dessins tirés de l'ouvrage sur l'Egypte, et de la réduction desquels il était chargé.

On avait obligé, depuis peu de temps, les entrepreneurs de travaux d'art à faire faire, à leurs frais, deux copies des plans de travaux dont ils se rendaient adjudicataires. Ils abandonnèrent ce soin à M. Pensée, comme habile dessinateur. Il en résulta, pour ses faibles appointements, une assez forte amélioration.

L'étude des monuments anciens s'appliquant plus particulièrement à la recherche des antiquités romaines et gauloises était fort négligée depuis longtemps, et dans un abandon presque complet. M. de Villèle, devenu ministre, voulut donner à ces études une vive impulsion. Sous ses auspices, un questionnaire fut imprimé et envoyé dans toute la France. M. Jollois visita aussitôt les localités qui pouvaient recéler des antiquités romaines, et c'est ainsi que, sous ses yeux, et par ses indications, furent dessinés les restes de *Lamercy* et de *Bleurville*, où existait un établissement de bains; de *Grand*, où se voient encore les ruines d'un amphithéâtre pouvant contenir de 20 à 25,000 spectateurs; de *Soulosse*, où l'on a trouvé des tombes, des personnages sculptés, des inscriptions; du *Donon*, montagne de 1,010 mètres au-dessus du niveau de la mer, et au sommet de laquelle on aperçoit les restes d'un temple, des pierres avec figures en relief, principalement celle de Mercure. M. Pensée accompagna toujours M. Jollois dans ces diverses explorations, et fit beaucoup de

dessins, dont M. Jollois composa un album livré plus tard à la publicité. C'est encore au crayon de notre collègue qu'on doit la plupart des dessins originaux relatifs aux antiquités des départements des Vosges, de la Creuse et de l'Indre.

La vie s'écoulait agréablement pour M. Pensée, et il ne désirait rien tant que de la voir se continuer ainsi; quand, un jour, il apprend que M. Jollois a son changement, qu'il est appelé à Orléans, et que son départ aura lieu prochainement. Concevez le désespoir de notre collègue, qui ne mange presque plus, dont les nuits se passent sans sommeil, qui pleure et sanglotte comme un enfant? La pauvre mère s'émeut de l'état de son fils, et donne à entendre que, s'il y a possibilité d'accompagner M. Jollois, elle ne s'y opposera pas. Ce dernier vient trouver Mme Pensée, et lui propose d'emmener son fils à Orléans, pour deux années seulement, promettant que, ce délai expiré, il sera en état d'occuper, à Epinal, ou dans une autre ville, un emploi en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. On s'engageait, en outre, à payer des appointements qui permettraient de venir en aide à la famille. La proposition ne rencontra pas d'obstacle; mais on voulut l'assentiment préalable de M. Hogard, qui se montra disposé à confier son neveu à un homme qui offrait toutes les garanties désirables.

On partit pour Paris, où l'on resta huit jours, et l'on arriva, à la fin d'octobre 1822, à Orléans, où M. Pensée fut péniblement étonné d'apprendre que M. Jousselin, auquel on succédait, emmenait avec lui son jeune chef de bureau, que lui, Pensée, remplacerait nécessairement; ce qui allait lui imposer une comptabilité qu'il n'avait jamais apprise, et pour laquelle il éprouvait une certaine répulsion. Il se mit pourtant, avec courage, en état de remplir ces nouvelles fonctions, qui l'absorbèrent au point qu'il dut renoncer aux leçons qu'on lui avait promises.

Au bout de deux ans, un ami offrit à notre collègue de le remplacer comme professeur de dessin. Après de mûres réflexions, et beaucoup d'hésitations, la proposition fut acceptée. Il fallait désormais tenir ménage. M. Pensée écrit à sa sœur Amélie de solliciter l'autorisation de venir passer six mois à Orléans, temps durant lequel ils pourraient, lui se marier, elle recouvrer sa liberté. Six mois s'écoulèrent, six autres mois encore, puis dix ans, puis trente ans.

Dès qu'Amélie fut installée chez son frère, ce dernier put s'absenter. Un voyage à Paris lui permit de voir comment s'y prenaient, dans les ateliers, les professeurs de dessin avec leurs élèves. Pendant le mois que dura cette absence, il se présenta dans trois ateliers différents : pour l'aquarelle, chez Siméon Fort ; pour la peinture à l'huile, chez Benoit, et enfin, chez Hubert, son artiste de prédilection. Il y travaillait avec une ardeur incroyable. Entré, le matin, le premier, il ne quittait que pour aller déjeûner dans le voisinage, et revenait bientôt reprendre sa tâche. Aussi, chaque jour, en voyant la besogne abattue, le maître s'étonnait de la facilité de l'élève.

De retour à son domicile, à Orléans, M. Pensée fut appelé dans divers établissements publics, comme professeur de dessin ; il donna aussi des leçons particulières, et finit par réunir dans son atelier, en grand nombre, les jeunes demoiselles appartenant aux familles les plus honorables de la ville. Partout, avec un tact exquis, il sut faire accepter son autorité, sans avoir jamais à lutter pour l'établir. Et vous, Messieurs, vous lui ouvriez vos rangs, en lui donnant place dans la section des Arts.

Il vous souvient qu'en 1830, M. Jollois avait été nommé ingénieur en chef du département de la Seine. Une active correspondance s'établit entre lui et notre collègue, auquel fut confiée la mise sur pierre des dessins représentant le

palais des Thermes, dont M. Jollois venait de faire la description.

M. Pensée a aussi publié successivement les monuments anciens et modernes érigés, en France, à la mémoire de Jeanne d'Arc, dessins lithographiés.

Le fort des Tourelles, croquis lithographié.

Fêtes de Jeanne d'Arc, 6 dessins lithographiés.

Les anciens monuments religieux, civils et militaires, les plus beaux, et quelques maisons particulières de l'époque de la Renaissance, pour l'histoire architecturale d'Orléans, par M. de Busonnière.

Un plan très-remarquable de notre cité.

Enfin, sous ce titre : *Premiers éléments du dessin et de la perspective linéaire, avec 22 planches ;* il a écrit un petit livre pour généraliser les principes de la perspective et en simplifier les premières démonstrations, les ouvrages composés jusqu'alors sur cette matière lui semblant trop étendus ou trop scientifiques.

Je crois que, dans l'opuscule dont est question, il a réussi à aplanir, pour la jeunesse, les abords de la science et des nombreuses études qui s'y rapportent.

M. Pensée resta célibataire; et cette situation ne lui rendit que plus douce et plus facile la dette de reconnaissance qu'il avait contractée vis-à-vis d'une personne qui déployait tant de courage pour embellir son existence. Nul, en effet, ne fut plus heureux que notre collègue, tant qu'il eut près de lui sa sœur Amélie. Enjouement d'esprit, égalité d'humeur, dévouement absolu, elle réunissait toutes les qualités. Mais le bonheur avait duré trop longtemps; et la mort imposa à M. Pensée le plus grand sacrifice, en lui enlevant Amélie, qui succomba, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

La Providence devait un dédommagement, et elle l'accorda. Mlle Sophie, autre sœur de notre collègue, ne voulut

pas le laisser dans l'isolement. Elle vint bientôt, par sa présence, tempérer l'amertume de regrets si légitimes. Grâce à ses soins continus, à ses attentions délicates, elle a prolongé la vie de M. Pensée; et peu avant qu'il s'endormît dans la mort doucement, c'est elle qui a reçu son dernier soupir, le 11 juillet 1871.

Notre collègue s'est exercé dans plus d'un genre, et il a réussi constamment. Ses aquarelles ne sont pas sans mérite; mais les connaisseurs préfèrent ses paysages à l'encre de la Chine, au crayon surtout. C'est là, réellement, qu'il excelle. Les plans sont bien conçus, les ciels vaporeux, les perspectives ménagées avec art. Et dans l'ensemble des compositions, quelle étonnante variété! Tantôt les moissons s'inclinent sous la brise, le soleil inonde la plaine, le ruisseau serpente, les troupeaux paissent au fond de la vallée, la roue du char rustique s'enfonce dans l'ornière. Tantôt des lignes de saules, de peupliers, de frênes, de hêtres, d'ormes, et des bouquets d'aulnes voilent l'horizon. Sur le premier plan un étang, à l'eau duquel est donnée une transparence charmante, et aux ombres qui s'y projettent, une intensité merveilleuse; puis un bateau qui passe, un moulin en repos, un bouvier qui laboure. Ce qui pouvait d'abord motiver quelques critiques, c'était la raideur des individus destinés à animer le paysage. Peu à peu, l'incorrection disparaît, et le tableau entier ne laisse plus rien à désirer. Personnages, terrains, animaux, troncs, branches, feuillage, tout y est fidèlement reproduit. Avec quelle joie, alors, on oublie la ville et ses tumultes, pour suivre l'artiste dans les bois, au bord des lacs, sur la cime des monts, à travers les rochers, au milieu des vallons! Lieux fortunés où s'entendent la chanson du berger et la chanson de l'oiseau; où tout sourit; où la nature calme, sereine, radieuse, se dresse dans son immortelle jeunesse!

Après vous avoir entretenus de l'artiste, je n'ai plus qu'à vous parler de l'homme privé.

On a vu rarement une physionomie plus ouverte et qui inspirât plus de confiance. Si réservé qu'on fût, on ne pouvait se défendre de devenir immédiatement familier avec M. Pensée, comme avec une connaissance de longue date. Son ton, son accent, accompagnaient parfaitement sa physionomie. Impossible d'avoir une gaîté plus égale et plus douce. Joignez à cela une simplicité charmante, un cœur fait pour s'attacher et qui se donnait sans réserve. Obligeant pour ses amis jusqu'à la faiblesse; assistant les pauvres, non-seulement avec générosité, mais se laissant subjuguer par eux au point de ne pouvoir plus secouer ce joug impunément. Ses liaisons étaient nombreuses, et partout il fut chéri, estimé, recherché.

N'oublions pas que, retenu dans une chambre durant dix-huit mois, séparé de ses élèves, presque de ses amis et de ses connaissances, en proie à de vives souffrances, il désira mourir comme il avait vécu, en sage, c'est-à-dire en chrétien. Dans cette dernière épreuve, il a trouvé l'occasion de donner un grand et salutaire enseignement. Quand des intérêts si chers le rattachaient encore à l'existence, il a accepté, avec un calme et une résignation admirables, l'arrêt de la volonté suprême, dont il avait compris la portée. Son courage n'a pas faibli un seul instant. Heureux celui que le ciel juge digne d'une pareille mort, la meilleure récompense d'une belle vie, et qui peut ainsi, fort de sa conscience et de son passé, contempler d'un œil assuré les mystères de l'Eternité qui commence!

ÉTYMOLOGIE ET HISTOIRE DES MOTS

« ORLÉANS » ET « ORLÉANAIS »

Par M. ANATOLE BAILLY.

Séance du 4 mars 1870.

Qu'est-ce que le nom d'Orléans? D'où vient-il? Comment s'est-il formé? A quelle époque le voyons-nous apparaître dans notre langue? Voilà autant de questions plus difficiles à résoudre qu'il ne semble et qui, dans tous les cas, n'ont jamais été résolues. En effet, bien que l'étymologie d'Orléans ne soit plus aujourd'hui contestée, l'histoire du mot n'a pas encore, à vrai dire, été faite, et, si l'on sait en général d'où il vient, on sait moins quelles étapes il a parcourues, je veux dire quelles transformations il a subies depuis l'antique période gallo-romaine jusqu'à nos jours.

Cette histoire, je voudrais essayer de la raconter. Les documents en sont, pour ainsi dire, innombrables: sans parler des archives de nos grands dépôts, et spécialement des archives orléanaises, il n'y a pas un texte du moyen âge où ne se retrouve peut-être le nom d'Orléans, pas une chronique, pas une chanson de geste qui ne le citent. La raison en est simple: Orléans fut longtemps l'une des grandes villes, et, Paris excepté, la plus importante presque du royaume. De bonne heure illustrée par l'éclat de ses assemblées religieuses, le haut renom de ses écoles, le génie industrieux de ses habitants; rendue fameuse par le souvenir de deux siéges héroïquement soutenus et qui, deux fois, sauvèrent la France; associée surtout à cette

touchante et merveilleuse destinée de Jeanne d'Arc, dont le nom reste à jamais uni au sien, quelle autre ville fut plus vraiment française ? Quelle autre a laissé dans le passé de notre pays une trace plus profonde et plus durable ?

Ai-je besoin d'ajouter qu'en abordant ce sujet je prétends ne pas remonter au-delà de la période romaine ? C'est une question vivement débattue que celle de savoir si Orléans est ou n'est pas le Genabum celtique. Pour moi, je n'ai ni à l'établir ni à m'en préoccuper : déterminer philologiquement la forme exacte du mot latin d'où procède le nom moderne, montrer, à l'aide des textes, comment le second n'est autre que le premier, modifié selon certaines lois phoniques et par des transformations graduelles, tel est le seul objet de mon travail.

Il se divise naturellement en deux parties correspondant à l'histoire du mot :

1° pendant sa période latine, de l'époque gallo-romaine au neuvième siècle ;

2° pendant sa période française, du neuvième siècle jusqu'à nos jours.

Ces recherches sont complétées par une étude corrélative sur l'origine et le développement du mot « Orléanais. »

I.

HISTOIRE DU MOT « ORLÉANS. »

CHAPITRE PREMIER.

DÉNOMINATIONS LATINES.

L'histoire primitive d'Orléans est, comme on le sait, à peu près inconnue. Ceux même qui voient dans cette ville le Genabum des *Commentaires* ne sauraient dire ce

qu'elle devint depuis l'incendie ordonné par César (1) jusqu'au milieu du cinquième siècle. A partir de cette époque, quelques traces apparaissent, rares d'abord, puis, à mesure qu'on avance, plus fréquentes ; ces indices ont permis de conclure que l'Orléans moderne est la ville désignée dans les textes latins postérieurs au IVe siècle sous les noms de :

Aurelianis (2);
Aureliana (2) ou *Aurelianensis* (4) } *urbs* ou *civitas*.
Aurelianorum (5) ou *Aurelianensium* (6) }

De ces cinq dénominations une seule est un nom de ville véritable, *Aurelianis*.

A quelle époque ce nom apparaît-il? On ne pourrait qu'avec peine donner une date précise. Les premiers textes littéraires qui le mentionnent sont l'Anonyme de Ravenne (7) et Grégoire de Tours (8), tous deux postérieurs au ve siècle, ce qui ne veut pas dire qu'*Aurelianis* date seulement de l'époque mérovingienne, mais simplement qu'avant cette époque on ne rencontre le nom d'Orléans dans les écrivains que sous l'une des formes périphrastiques dont j'ai parlé tout-à-l'heure, *Aurelianensis* ou *Aurelianorum civitas*. De ces deux locutions les plus anciens exemples sont ceux que signalent les lexicographes

(1) Cés. *de Bello gall.*, VII, *c.* XI.
(2) Historiens de France, I. 120 *a*.
(3) Id. I. 639 *n*.
(4) Id. I. 801 *a*.
(5) Id. I. 122 *d*, col. 2.
(6) Id. I. 645 *b*.
(7). *Item sunt civitates in ipsâ patriâ, juxta fluvium, quem inferius nominare volumus, qui dicitur Lega (Ligeris?), id est... Aurelianis, Blezis* etc. (Histor. de France, I. 120 *a*.)
(8) *Historia Francorum*, L. II, c. VII, et *passim*. Voir l'Index de la traduction publiée sous ce titre par M. Bordier : Histoire ecclésiastique des Francs..., traduction nouvelle par Henri Bordier, 2 vol. gr. in-8°, Paris, Franck.

Forcellini (1) et Freund (2), et qui appartiennent l'un à Sidoine Apollinaire (3), l'autre à la Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, rédigée, comme on le sait, au v[e] siècle (4).

Ces dénominations ne cesseront pas un instant d'être en usage : elles se maintiennent durant tout le moyen âge dans les documents latins ; mais à côté d'elles se montre, dès l'époque mérovingienne, le véritable nom propre *Aurelianis* ; à partir de ce moment, on le voit sans cesse employé. Non-seulement nous allons le retrouver dans tous les écrits latins du moyen âge, chartes, chroniques, vies de saints, mais c'est le seul que nous aient conservé les monnaies des deux premières races; non pas toujours assurément sous cette forme pure : tantôt abrégé ou mutilé, tantôt défiguré par certaines altérations phoniques, il s'offre avec des variantes parfois singulières; mais toutes ces variantes se rapportent à un type unique, seul correct et vraiment classique : *Aurelianis*. Dans cette série de documents, je pourrais citer les pièces orléanaises du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, celles de notre Musée historique, et surtout de la riche collection Jarry (5). En vue de faciliter les recherches, je renvoie simplement le lec-

(1) *Lexicon totius latinitatis*, 4 vol. in-fol., Leipzig, 1839; v° *Aurelia*.

(2) *Dictionnaire de la langue latine*, 4 vol, in-4°, Leipzig, 1834-40; v° *Aurelia*.

(3) L. VIII, ep. XV.

(4) Cf. Historiens de France, I. 122 *d*. Cette date de rédaction est celle à laquelle s'arrête M. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, petit in-8°, Paris, 1867; p. 95.

(5) La collection de M. Jarry, amateur orléanais bien connu des numismates, contient tous les types jusqu'à présent retrouvés de la numismatique orléanaise. M. Jarry m'a fait les honneurs de sa collection avec une obligeance dont je tiens à le remercier publiquement. Voir plus loin, p. 244, 261 et 262.

teur à divers catalogues récents, celui de la vente Dassy (1), par exemple, et, pour la période mérovingienne, à l'important travail de M. Anatole de Barthélemy, *Liste des noms de lieu inscrits sur les monnaies de la première race* (2).

Pour la période mérovingienne, les formes usuelles sont :

1° AVRELIANIS, mentionné par M. de Barthélemy : AVRELIANIS CIVITATE ;

2° mais surtout, suivant une altération alors habituelle de l'*e* en *i* (3), AVRILIANIS ; signalée par M. de Barthélemy, cette forme se retrouve dans le catalogue Dassy, aux numéros :

130 AVRILIANIS CIVITAS ;
131 AVRILIANIS ;
132 AVRILIANIS FIT ;
133 AVRILIANIS ;
134 AVRILIANIS CIVIT ;
135 AVRILIANIS ;
138 AVRILIANIS ;

Les textes littéraires l'accueillirent eux-mêmes, car on la voit encore employée au VIIe siècle par Frédégaire : *Auriliana civitas*, *Aurilianorum civitas* (4).

3° Outre les formes complètes, on trouve aussi quelques formes abrégées. Le catalogue Dassy offre par exemple, au n° 137, AVRILI... ; M. de Barthélemy cite de même les deux formes : AVRILIA CIVITATE et AVR.

(1) *Catalogue de monnaies royales, seigneuriales de France, monmaies romaines, étrangères, formant la collection de* feu M. Dassy (de Meaux), gr. in-8°, Paris, 1869.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. I, p. 443. Les formes citées sont rangées sous le n° 79 (p. 451).

(3) Sur cette altération voir A. BRACHET, *Grammaire historique de la langue française*, in-12, Paris, 1868, p. 116.

(4) *Historiens de France*, t. I, p. 409 *d*, 2 *d*, col. 1.

Qu'est-ce qu'AVRILIA ? Une abréviation pour AVRILIANIS ? ou faudrait-il y voir une dénomination nouvelle de notre ville ? Je n'hésite pas à repousser cette dernière opinion. Je sais qu'*Aurelia* passe pour avoir été le premier nom gallo-romain d'Orléans, et que depuis le XVIe siècle les textes latins ne désignent guère notre ville autrement ; mais j'espère démontrer que cette conjecture ne repose sur aucun fondement solide. Sans aborder encore cette question, je puis dire que l'AVRILIA mérovingien serait, jusqu'aux environs du XIe siècle, le seul exemple d'*Aurelia* (ou *Aurilia*) qu'on pût opposer à des centaines d'*Aurelianis* (ou *Aurilianis*): comme l'AVRILIA... du catalogue Dassy ou l'AVR de M. de Barthélemy, je pense donc qu'AVRILIA est une abréviation un peu moins incomplète que les deux précédentes du traditionnel AVRILIANIS.

Avec la période carolingienne, nous revenons à la forme primitive *Aurelianis* : je la vois mentionnée dans le catalogue Dassy aux numéros :

493 AVRELIANIS CIVITAS (Charles-le-Chauve) ;
494 AVRELIANIS CIVITAS (monnaie de Charles-le-Chauve) ;
576 AVRELIANIS CIVITAS (Charles-le-Gros et Eudes) ;
577 AVRELIANIS CIVITAS (Eudes) ;
593 AVRELIANIS (Charles-le-Simple) ;
602 AVRELIANIS CIVITAS (Raoul).

J'ai cité les formes régulières ; mais le même catalogue offre encore diverses altérations du même type, évidemment exceptionnelles ; elles sont importantes cependant : car elles attestent peut-être combien s'était affaibli, dès l'époque mérovingienne, le son de certaines lettres ; par exemple :

1° Au n° 139, l'*i* médial est tombé dans AVRELANIS ;

2° Aux nos 129 et 626, l'*s* finale a disparu dans AVRELIANI, comme il est arrivé dans d'autres mots de la même

époque CIVITA, par exemple, pour *CIVITAS*, s'il faut interpréter de cette manière une monnaie de la collection Jarry, où je lis AVRELIANIS CIVITA ;

3° Le n° 140 serait un des plus intéressants, puisqu'il annonce, ce semble, la forme qui prévaudra dix siècles plus tard, par le changement de l'*i* médial en *e* : AVRILEANIS (*Orléans*); mais l'isolement de cette forme, surtout la difficulté d'admettre comme possible, dès cette époque, une modification qui doit être la plus tardive et la plus laborieuse, nous forcent à voir dans cette variante une erreur : ou l'*i* et l'*e* se sont transposés (AVRILEANIS pour AVRELIANIS), ou l'*e* représente indûment un second *i* (AVRILEANIS pour AVRILIANIS), supposition d'autant plus vraisemblable que la même pièce a conservé sur l'autre face l'écriture, alors usuelle, AVRILIANIS.

Dans la collection Jarry je note également quelques formes exceptionnelles :

1° Comme dans le catalogue Dassy, AVRELIANI CIVITA et AVRELANIS sur deux monnaies de Charles-le-Chauve ;

2° Par transposition de l'*i* et de l'*n*, AVRELIAINS CIVITAS (Charles-le-Chauve et Eudes) ;

3° Par renversement de l'A pénultième AVRELIVNIS (deux monnaies d'Eudes) ;

4° Par renversement de l'L : AVREΓIANIS (Eudes) ;

5° La forme AVREIVS, sur deux monnaies de Charles-le-Chauve et d'Eudes est-elle, par renversement de l'A final, pour AVREIAS, lui-même pour AVREIĀS ou AVREIANS, par contraction, ou peut-être par abréviation graphique, pour AURELIANIS ?

6° Enfin, j'aurai plus loin à parler de trois formes nouvelles et très-curieuses, appartenant à la même collection : AVRLIANIS, AURLIVNIS et AVRELIANS.

Aurelianis ou, par altération, *Aurilianis*, tels sont

donc les deux types principaux auxquels se rapportent toutes les variantes graphiques du nom mérovingien ou carolingien de notre ville.

Qu'est-ce donc qu'*Aurelianis* ? On le devine sans peine : c'est une des formes de l'adjectif *Aurelianus*, *a*, *um* « d'Aurelius » ; employé substantivement au pluriel, *Aureliani* veut dire « les gens ou administrés d'Aurélius ». Comment un nom de population est-il devenu, à l'ablatif, un nom de ville ? Je n'ai pas à l'expliquer longuement : c'est chose, en effet, bien connue que des noms appliqués d'abord à un groupe d'hommes, et plus tard, au territoire qu'ils habitaient, ont fini par désigner souvent l'une des cités importantes de la région. Pour beaucoup de nos villes, le nom moderne n'a pas d'autre origine ; exemples :

Bourges,	de *Bituriges*	(littéralement	les Bituriges) ;
Cahors,	de *Cadurcis*	(—	les Cadurques) ;
Nantes,	de *Namnetes*	(—	les Namnètes) ;
Rennes,	de *Redones*	(—	les Redons) ;
Sens,	de *Senones*	(—	les Sénons) ;
Tours,	de *Turones*	(—	les Turons) ;
Reims,	de *Remis*	(—	les Rèmes) ;
Chartres,	de *Carnutes*	(—	les Carnutes).

Aurelianis est un nom de ce genre : appliqué d'abord aux « gens ou administrés d'Aurélius », puis au territoire de cette population, il a fini par désigner la plus considérable des villes qu'elle occupait.

Reste l'emploi de l'ablatif, et il n'y pas à douter que notre mot ne soit en effet à l'ablatif, comme le prouve l'inscription monétaire citée par M. de Barthélemy (1) : AVRELIANIS CIVITATE. Or, on le sait aussi, comme la déclinaison des noms communs, celle des noms de lieu se réduisit, dès le v[e] siècle, à deux cas, le cas-sujet et le cas-

(1) Voir ci-dessus, p. 242.

régime, ce dernier représenté dans les noms communs par l'accusatif, le plus fréquent de tous les cas obliques, et, dès lors, le plus naturellement associé à la notion de régime (1); pour les noms de lieu, par l'accusatif ou l'ablatif (2), les deux rapports de résidence (ablatif) ou de direction (accusatif) étant ceux que le langage, en ce qui regarde ces noms, trouve le plus ordinairement l'occasion d'exprimer. C'est en effet par l'un de ces deux cas, généralement l'ablatif, que sont désignés, à partir du v[e] siècle, la plupart des noms de villes : *Avenione* (*Avignon*), *Narbone* (*Narbonne*), *Nemauso* (*Nîmes*), *Biterris* (*Béziers*), etc. (3). A ces derniers se rattache *Aurelianis,* immobilisé, comme eux, à l'ablatif.

Le nominatif *Aureliani* n'est cependant pas sans exemple : il s'est maintenu notamment sur les monnaies, dont j'ai plus haut reproduit la légende (n[os] 129 et 626, et monnaie Jarry, § 1); mais l'autorité de ces pièces ne saurait prévaloir contre la masse de celles où se lit *Aurelianis*, et l'on peut admettre que l'*s* est tombée soit par une méprise de l'ouvrier, soit parce qu'elle était déjà fort assourdie. Remarquons d'ailleurs que les textes littéraires ne connaissent pas cette forme : signalée dans un Index des *Historiens de France* (4), elle en doit être écartée comme le

(1) Sur cette question voir LITTRÉ, *Histoire de la Langue française,* I, 14 et 119.

(2) J. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 87, v° *Abinio* ; cf. p. 88, v° *Albigi* et p. 101, v° *Briwiri.*

(3) *Avenione*, *Narbone*, *Nemauso* pourraient être des formes d'accusatif apocopées pour *Avenione-m, Narbone-m, ou Nemauso-m (Nemausu-m)*, mais rien n'empêche d'admettre que ce soient des ablatifs, et, dans tous les cas, le principe posé serait également juste. — *Sur* l'apocope de l'*m*, très-fréquente dès l'époque classique, voir mon *Manuel pour l'étude des Racines grecques et latines*, in-12, Paris, 1869, Durand et Pedone-Lauriel, p. 132.

(4) *Historiens de France*, I, Index au mot *Aureliani.*

prouve l'étude attentive du texte : elle correspond en effet à deux passages de la Vie de saint Aignan, où l'historien montre les principaux officiers d'Attila entrant « à Orléans » « *ingressi sunt Aurelianis* » (1); et, plus loin, comme Aétius, miraculeusement averti, vient de partir en toute hâte au secours de la ville, le narrateur, voulant dire que ce général arrive à Orléans, écrit encore : « *Aurelianis pervenit* (2) ». Les savants éditeurs, voyant le mot *Aurelianis* en deux phrases où le datif paraît amené par les deux verbes, ont pensé naturellement qu'en effet ce datif impliquait un nom de ville, *Aureliani;* or, ce dernier n'ayant jamais, dans les auteurs latins, cette valeur attribuée au seul *Aurelianis*, on ne peut admettre la restitution proposée : *Aurelianis* est la forme légitime, et si nous le voyons dans les deux passages cités, ce n'est pas à titre de datif, ni parce que la grammaire de ce temps en faisait une loi, mais bien parce qu'on ne pouvait alors exprimer autrement le nom de la ville.

Comment *Aurelianis* se transforma en devenant français, je le dirai tout-à-l'heure; mais, en se modifiant, ainsi que tous les autres mots latins, dans le langage populaire, il se maintint dans la langue, restée latine, de l'Eglise ou de l'Ecole. Durant tout le moyen âge, *Aurelianis* demeure le vrai nom de notre ville dans les textes latins. Les preuves en seraient innombrables : sans parler des grands recueils, facilement accessibles, les *Historiens de France,* le *Gallia Christiana*, les *Vies des Saints* (3), je me bornerai à citer quelques documents pour la plupart moins connus et empruntés soit à de récentes publications, soit à nos différents

(1) *Historiens de France,* I, 646.
(2) Id. ibid., ibid.
(3) Voir les Index des différents volumes de ces recueils.

dépôts d'archives; par exemple, c'est le nom *Aurelianis* qu'on lit, à l'exclusion de tout autre :

1° dans un certain nombre de chartes, publiées soit par M. Teulet, notamment dans une charte de Louis VI, en faveur des religieuses de la Madeleine, près Orléans, pièce datée de 1119, avec la mention « *Actum Aurelianis* » (1), soit dans les différents Cartulaires de la collection des *Documents inédits*, par exemple :

(*a*) dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris (2), où sont mentionnés quelques personnages nommés :

Jodoynus de Aurelianis;
Johannes de Aurelianis (3);
Frater Johannes de Aurelianis (4);
Radulphus de Aurelianis (5);

(*b*) dans le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (6), où se trouve reproduite, au chapitre XII, une charte de 889, avec la mention : « *Actum sancti Maximini monasterio subtus Aurelianis civitate.* »

On peut joindre à ces documents un grand nombre de pièces déposées à la Bibliothèque d'Orléans et qui font partie des manuscrits de Polluche; par exemple un acte de confirmation par Philippe-Auguste d'un don de Pierre de Courtenay aux religieuses de la Madeleine, près Orléans, pièce datée de 1183, avec la mention « *Actum Aure-*

(1) *Layettes du Trésor des Chartes*, par A. Teulet, Paris, H. Plon, 1863, 2 vol. in-4°, I, p. 42.
(2) *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris*, publié par M. Guérard, 4 vol. in-4°, IV, 28;
(3) Id. I, 195; II, 135,495; IV, 66.
(4) Id. II, 198.
(5) Id. II, 146.
(6) *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, publié par M. Maximin Deloche, in-4°, p. 30.

lianis » (1), les diverses chartes publiées par M. Louis Jarry à la suite de son Histoire de la Cour-Dieu (2), empruntées pour la plupart soit au fonds Joursanvault, soit aux documents manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, et parmi lesquelles je citerai le texte publié à la page 178-179, avec la mention « *Actum publice Aurelianis* », enfin, dans les appendices ajoutés par M. Léopold Delisle à son travail sur les *Ecoles d'Orléans* (3), les passages suivants :

Sicut *Aurelianis*, ubi facte fuerunt he glosule, dicitur quasi aurea alienis, etc... (4) ;

Expliciunt glosule... que facte fuerunt *Aurelianis* (5) ;

Aurelianis igitur ea mente me contuli... (6) ;

Universis doctoribus et scolaribus *Aurelianis* studio commorantibus... (7) ;

Idem (Primatus) faciens moram *Aurelianis* exivit in similitudine fossoris... (8).

Mais, tandis qu'il se maintenait ainsi, notre mot subissait une modification curieuse : *Aurelianis* étant un ablatif, on ne pouvait guère, ce semble, l'employer dans le discours autrement qu'à titre de mot invariable ; le moyen âge finit cependant par lui attribuer une sorte de déclinaison : par

(1) Bibliothèque d'Orléans ; ms. Polluche, *Paroisses et Communautés d'Orléans*, ms. 433 *bis*, p. 236.

(2) *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans* (1118-1793), par Louis Jarry, in-8°. Orléans, H. Herluison, 1864.

(3). *Les Ecoles d'Orléans, au douzième et au treizième siècle*, par M. Léopold Delisle, Paris, 1869.

(4) Appendice I, p. 11.

(5) Ibid. Ibid.

(6) Appendice IV, p. 12.

(7) Appendice V, p. 12.

(8) Appendice VII, p. 15.

exemple, *Aurelianis* est un véritable nominatif singulier dans les passages suivants :

> .... *Aurelianis*
> Educat in cunis autorum lacte tenellos (1).
> Sacrificare Deis nos edocet *Aurelianis* (2).

Dans ces exemples, la construction grammaticale suffit à nous avertir que notre mot est bien un nominatif singulier : dans les deux suivants la quantité prosodique, d'accord avec la grammaire, nous amène à une conclusion semblable : non-seulement *Aurelianis* est le sujet d'un verbe au singulier, mais l'*i* final, nécessairement long à l'origine, est devenu bref :

> Obvius adveniens nomen cui Genabus olim
> Nomen erat, toto quod deinde recessit ab usu,
> Diversumque illi nunc *Aurelianis* habetur (3).

et, de même, dans ce passage de Jean de Garlande :

> Vos vates magni, quos aurea comparat auro
> Fama, favete mihi, quos *Aurelianis* ab urbe
> Orde *(sic)* trahit toto, pegasei gloria fontis (4).

(1) Vers de Geoffroy Vinesauf, cités par M. Léopold Delisle, dans *les Ecoles d'Orléans au douzième et au treizième siècle*, p. 6.

(2) Vers d'Alexandre de Villedieu, cités par M. L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 7.

(3) Vers de Guillaume Breton, dans la *Philippide*, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, in-4°, Orléans, 1645, p. 5. — Je me borne à signaler, en passant, une autre altération prosodique, celle de l'*e* devenu bref (*Aurĕlianis*), à moins qu'on ne lise *Aureljanis*, ce qui serait bien subtil pour le temps où ces vers furent composés.

(4) Vers placés en tête du poëme intitulé : *Ars lectoria ecclesiæ*, Paris, 1234. — Cités par M. L. Delisle dans *Les Ecoles d'Orléans*, p. 8.

M. Delisle remarque en note qu'au lieu d'*urbe* il faut sans doute lire *orbe* ; au sujet de *orde*, M. Delisle se réfère à l'édition de Garlande. La restitution proposée pour *urbe* paraît difficilement conciliable avec cet *orde* qui semble lui-même une altération de *orbe*. Ne serait-ce pas, en transposant le *b* de *ab* et le *d* de *orde*,

> « .... *Quos Aurelianis ad urbē (urbem)*
> *Orbe trahit toto*..... »

« Qu'Orléans attire dans ses murs de tous les points de l'univers... »

Nous avons un exemple certain du vocatif dans ce vers :

Non se Parnassus tibi conferat, *Aurelianis* (1),

et probablement un exemple du datif dans ce passage où il est question de l'historien milanais Landulfe de Saint-Paul « *qui tunc temporis* (en 1103) *discebat Aureliani* » (2).

Lemaire signale même un certain *Aurelianim* (3) que je n'ai pu retrouver, mais qui serait évidemment l'accusatif de notre mot. Cette curieuse métamorphose se laisse d'ailleurs facilement expliquer : pour les générations contemporaines ou voisines du primitif *Aurelianis*, ce dernier était nécessairement un ablatif pluriel, et, s'il avait fini par être employé à titre de nominatif ou d'accusatif, sa forme indiquait cependant son origine assez nettement pour que toute méprise fût impossible ; mais, comme il arrive toujours, cette claire notion s'obscurcit peu à peu : plus le nom devenait usuel et populaire, plus on s'habituait à voir en lui non l'idée collective de population qu'il avait d'abord exprimée, mais celle d'une ville proprement dite. Le moment vint où la transformation fut complète : ignorants ou lettrés, nul n'avait plus conscience que cet *Aurelianis*, accolé à un singulier tel que *civitas* ou *urbs*, eût été d'abord un nom de population au pluriel. Dès lors, regardé comme un singulier, il fut traité comme tel, et de là non-seulement la déclinaison régulière dont j'ai signalé les principaux cas, mais le changement de quantité également indiqué plus haut.

Outre la forme *Aurelianis*, on trouve encore dans quelques textes du moyen âge une forme *Aurelianum* dont la rareté est au moins étrange. Le Cartulaire de Saint-Père

(1) Vers d'Alexandre NECKAM, cités par M. L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 8.

(2) L. Delisle, *Les Ecoles d'Orléans*, p. 2.

(3) *Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, p. 8.

de Chartres (1) nous en offre un exemple : dans une charte transcrite au chapitre XLVII (2) on lit : « *De bove* « *dabunt IIII denarios de pastu, obliviones et terragium* « *quo voluerit monachus, vel Castrum Duni vel* AURELIANUM *deferent.* » C'est encore à cette forme qu'il faut sans doute rapporter la locution *de Aureliano*, que je lis en un document publié par M. Mantellier, « ... *Johannem* « *Boileave, burgensem, et mercatorem dicte ville* « *ut garand. Stephani de* AURELIANO, *defensorem,* « *etc.* » (3).

Je n'ose suspecter une forme transcrite par des éditeurs aussi compétents, et qu'il est d'ailleurs facile d'expliquer en sous-entendant le mot *oppidum*; mais il est singulier qu'elle se représente si rarement. On pourrait croire, à la vérité, que les exemples en sont plus nombreux : en parcourant l'index géographique que le savant M. Guérard a joint au Cartulaire de Notre-Dame de Paris (4), on voit *Aurelianum* signalé en plusieurs passages (t. I, p. 100; t. II, p. 26; t. IV, p. 168,178). Si l'on se reporte aux passages indiqués, on lit :

T. I. p. 100 : « Decimas autem quas petebat presbiter de Argentolio apud *Aurelianis* »;

T. II, p. 26 : « ... tàm *Aurelianis* quàm alibi, coram diversis judicibus citavit et citari procuravit;

T. IV, p. 168 : « Eodem die obiit Johannes Ernaudi de *Aurelianis*, dyaconus ... »;

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, dans les *Documents inédits*.

(2) *Cartulaire*, t. II, p. 439.

(3) *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, 3 vol. in-8°, Orléans, 1862-1867 ; t. III, p. 174.

(4) Ouvrage déjà cité, p. 248.

T. IV, p. 178 : « Anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo nono, dominica post festum sanctorum Egidii et Lupi, obiit bone memorie Stephanus dictus Tempier, oriundus de *Aurelianis*, Parisiensis episcopus. »

Enfin, dans la pièce même dont la publication est due à M. Mantellier, n'est-il pas remarquable que le personnage appelé « *Stephani de Aureliano* » soit désigné quelques lignes plus bas par le nom traditionnel « *Stephanum de Aurelianis* ... » ? (1).

J'arrive à la forme plus simple, bien autrement connue que les précédentes, et dont j'ai déjà dit un mot, *Aurelia*. La vérité est, si l'on excepte la variante unique *Aurilia civitate* d'une inscription mérovingienne (et j'ai dit en peu de mots pourquoi j'y voyais une abréviation de *Aurilianis*) que cette forme ne se rencontre en aucun des textes anciens comme applicable à Orléans. Elle n'apparaît, si je ne me trompe, qu'aux environs du XII[e] siècle, dans certains ouvrages d'histoire ou de poésie écrits en latin, notamment dans la Chronique d'Othon de Freisingen (2); toutefois, c'est surtout à l'époque de la Renaissance que ce nouveau mot devient usuel : peu à peu consacré par l'autorité des érudits de ce temps, il se substitue définitivement à l'ancien : par exemple, il devient le titre d'un poëme en l'honneur de notre cité (3) ; c'est lui qu'on retrouve dans une foule de poésies latines (4), dans certaines

(1) MANTELLIER : *Histoire de la communauté des marchands*, t. III, p. 174.

(2) Cité par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 12 et 13.

(3) *Aurelia*, poëme de Rodolphe BOTEREYE (Rodolphus Botereyus) ; Voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 30.

(4) Voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez, passim*.

relations, écrites en latin, du siége de 1429 ; c'est lui enfin qu'on grave sur les médailles commémoratives, sur les jetons de corporations : on peut voir, comme spécimen, les pièces reproduites en *fac-simile* par M. Mantellier (1), et qui, toutes, originaires des XVI[e] et XVIII[e] siècles, portent en exergue : *Aurelia*.

Comment cette désignation jusqu'alors inconnue fit-elle soudainement apparition ? En voici peut-être la raison : pour les clercs et les lettrés du moyen âge des mots tels qu'*Aurelianis* devaient être une sorte d'énigme. Qu'était-ce que ce nominatif étrange ? Apparemment il tenait par quelque lien au nom d'homme Aurelius ; mais alors n'avait-on pas, dans la pure latinité, un terme classique, de forme nette et simple, l'adjectif *Aurelius, a, um,* le même qui sert à désigner tant d'autres villes, *Aurelia Allobrogum, Aurelia Alemannorum,* etc. (2). Justement l'opinion s'était accréditée depuis longtemps que le nom d'Orléans lui venait de l'empereur Aurélien : la ville avait donc dû s'appeler *Aureliana civitas*, ou simplement *Aureliana*. Ainsi fut créée cette dénomination, imaginée selon toute vraisemblance, par un scrupule d'érudits soucieux de latinité classique, et qui tenaient pour une forme corrompue le nom que les textes anciens attribuent cependant seul à notre ville.

D'*Aurelianis* et de ses corrélatifs *Aureliana*, *Aurelianensis*, *Aurelianorum*, *Aurelianensium civitas* il reste maintenant à expliquer l'origine. Comme je viens de le dire, tous ces noms procèdent d'un mot plus simple, le nom d'homme, Aurelius. Mais pourquoi ce nom ? et quel est cet Aurelius ? question difficile, et dont l'examen a fait naître, en divers temps, les plus étranges conjectures.

(1) *Histoire de la communauté des marchands*, I, p. 383 et 384.
(2) Voir ci-dessous, p. 258.

Suivant les uns, Raoul Glaber, par exemple, *Aureliana* (*civitas*) vient de « *ora ligeriana* », et la ville est ainsi appelée parce qu'elle se trouve sur le bord de la Loire : « *Ex Ligere quippe sibi congruo etiam flumine agnomen habet inditum, diciturque Aureliana quasi ora ligeriana, eo videlicet quod in ore ejusdem fluminis ripæ sit constituta* (1). » L'explication n'est pas des plus claires, et, sans parler de l'*Au* d'Aureliana, substitué à l'*o* de *ora*, on se demande comment *ora ligeriana* aurait pu subir une telle contraction. Lemaire n'en cherche pas aussi long. Appliquant au mot français l'interprétation proposée pour le mot latin, il déclare qu'*Aureliana* ou *ora ligeriana* veut dire « *l'orée de Loire*, en faisant de ces deux mots un, sçavoir *Orléans* (2). » De quels mots s'agit-il ? Comment « *l'orée de Loire* » devient-il *Orléans ?* Nous laissons au lecteur le soin de débrouiller cette énigme.

Devine aussi qui le pourra, comment *Aurelianenses*, suivant une autre opinion, se rattache au latin « *Aulerci*, « nom d'une tribu gauloise », et comment ce sont les Au« rélianois soubs le nom d'Aulerçois (3) ».

Il ne semble pas, du reste, que ces deux hypothèses aient eu grand succès. De bonne heure on avait songé à une explication moins savante, mais bien autrement flatteuse pour nous : je parle de l'étymologie qui rattache directement *Aurelianis* au latin *aurum*. Orléans serait ainsi « la ville d'or, » qualification toute naturelle aux yeux de ses historiens qui prennent plaisir à énumérer ses ressources, à vanter sa richesse :

Aurea semper erit, testatur nomen ab auro (4);

(1) Raoul Glaber, II, 5.
(2) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 8.
(3) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 9.
(4) Vers de Massac, médecin orléanais, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 16.

et ailleurs :

Terra beata loci, genio cœlo que salubri
Ingentis regni medium, cor et aurea sedes (1) ;

ce que Lemaire traduit :

Heureuse terre où toute chose abonde,
Riche, fertile, à nulle autre seconde,
Où le ciel faict renaistre un doux prin temps,
Ville d'honneur et le cœur de la France,
Le *Siége d'Or* où nos Roys de tout temps
Ont estably leur force et leur puissance (2).

La syllabe *aur* interprétée, comment expliquer la fin du mot, quel qu'il soit, *Aurelianis* ou l'hypothétique *Aurelia?* Le premier est fort complexe, mais une difficulté de ce genre n'était pas un obstacle au XIIe siècle, et c'est un professeur d'Orléans, Arnoul Le Roux (3), qui fournit l'explication demandée : *Aurelianis* n'est autre chose que « *Aurea alienis*, la ville d'or pour les étrangers, » exactement comme « *Arnulphus* est pour *Ardua nulla fugiens*, et *Alcides* « pour *Ardua oculis desiderans* (4). » Par malheur, tout le monde n'avait pas des Orléanais aussi bonne opinion, et il paraît qu'un certain Estienne, évêque de Tournay, se

(1) Vers d'AUDEBERT, poète orléanais, cités par Lemaire, *Histoire et Antiquitez*, p. 8.

(2) LEMAIRE : *Histoire et Antiquitez*, p. 8.

(3) On admet généralement qu'Arnoul d'Orléans vivait au dixième ou au onzième siècle; M. Léopold DELISLE croit pouvoir conjecturer « qu'il appartient seulement au douzième. » Voir *Les Ecoles d'Orléans*, p. 7.

(4) Léopold DELISLE : *Les Écoles d'Orléans*, p. 7.

Aurelianis correspond à *aure (a) (a) lienis; Ar-nul-fu-s* à *Ar (dua)-nul (la)-fu (gien)s; Al-c-i-des* n'étant pas en relation avec *ar (dua)-(o) c (ul) i (s)-des (iderans)*, M. Delisle remarque en note qu'il faut probablement lire *al (ta)* au lieu de *ar (dua)*. Néanmoins, il est singulier que l'*o*, initiale d'*oculis*, ne réponde à aucun des éléments d'*Alcides:* par une nouvelle correction, approuvée de M. Delisle, M. Bimbenet, mon collègue à la *Société des Sciences, Lettres et Arts*, propose ingénieusement de lire : *Al-o-i-des.*

railla en termes fort durs et de l'étymologie et des habitants d'Orléans : « Comment seraient-ils d'or pour les « étrangers, demandait-il, eux qui ne sont même pas d'ar- « gent entre eux (1) ? »

Quant au simple *Aurelia*, le docteur Massac, également Orléanais, y voit un mot hybride formé du latin *aurum* et du grec *helyos* (ἥλιος), *soleil* (2). Orléans n'est plus seulement la « *ville d'or*, » c'est le « *soleil du monde* » ! Je n'ai pas besoin de dire si « l'excellent docteur, » comme l'appelle Lemaire (3), se fit scrupule, en bon Orléanais, de développer ce beau texte.

Reste le nom français : qu'*Aurelianis* soit l'équivalent d'*Aurea alienis*, *Aurelia* d'*Aurum helyos*, nous n'en savons guère plus long sur l'origine du mot *Orléans* lui-même. Or, il n'y a pas à chercher bien loin pour en comprendre la formation et le sens : qu'on lise simplement, en détachant la première syllabe, *Or-léans ;* on reconnaît le vieux mot français « *léans* » « là-dedans » (4) ; le nom de la ville signifie donc qu'il y a de l'or « là-dedans, *intus auri copiam* », selon la traduction latine qu'en donne Lemaire (5) : c'est toujours, comme on le voit, la même allusion à l'opulence de la cité, à la fécondité de son sol.

J'arrive à une dernière explication, la seule raisonnable, celle qui dérive *Aurelianis* du nom d'homme Aurelius. S'il faut en croire une tradition fort ancienne, puisqu'on la voit accréditée au XIe siècle (6), ce personnage ne serait autre que l'empereur Aurélien, qui aurait rebâti ou simplement restauré la ville brûlée par César et lui aurait donné son

(1) Lemaire : *Histoire et Antiquitez*, p. 16.
(2) Lemaire : ibid., p. 16.
(3) Lemaire : ibid., ibid.
(4) Sur ce mot voir Littré, Dict., v° *Léans*.
(5) *Histoire et Antiquitez*, p. 16.
(6) Raoul Glaber, II, 5.

nom (1). Sur quels fondements s'appuie cette opinion? Où sont les textes qui l'autorisent? Nul ne saurait le dire. Au XVIIe siècle, on crut pouvoir établir qu'il s'agissait non d'Aurélien, mais de Marc-Aurèle ou d'Antonin, et cela, parce que des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'Evêché actuel avaient fait découvrir des médailles à l'effigie de ces empereurs (2); mais de pareilles découvertes se font tous les jours sans qu'on puisse en déduire de telles conséquences; sur le territoire presque entier de notre vieille Gaule il suffit de fouiller le sol à quelques pouces pour en exhumer des ruines romaines, et, s'il fallait attribuer le patronage d'une fondation à tous les Césars dont on déterre les monnaies, que de villes françaises se disputeraient l'honneur d'avoir été bâties, restaurées, visitées par un empereur! Au reste, si l'on songe qu'Aurélien vivait au troisième siècle après J.-C., et Antonin ou Marc-Aurèle au second, pourquoi faire remonter jusqu'à l'un de ces empereurs un nom de ville qui n'apparaît dans l'histoire que deux ou trois siècles plus tard?

Cette opinion ne reposant sur aucun argument solide, comment se fait-il qu'elle ait pu s'accréditer ainsi? La raison, si je ne me trompe, en est facile à deviner : le territoire de l'empire romain comprenait un grand nombre de localités dont le nom se rattache au latin *Aurelius*; parmi les plus célèbres on cite d'ordinaire *Aurelia Allobrogum* (Genève), *Aurelia Alemannorum* (Baden), *Aurelia* ou *Aurelianum* (Lintz), *Aurelia Antonina* (Cariza en Bétique), d'autres encore : en Gaule particulièrement, on ne saurait croire combien de villes ou de villages rappellent, par leur nom, le souvenir d'une origine semblable : Orléans et Aurillac (*Aureliacum*), les seuls qu'on cite d'ordinaire,

(1) Sur cette question d'origine, voir LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 8 et suivantes.

(2) LEMAIRE, *Histoire et Antiquitez*, p. 14.

sont à la vérité les plus connus, mais il s'en faut qu'ils aient seuls conservé le radical de notre mot : c'est ainsi par exemple que procèdent :

1° d'*Aurelius* lui-même :

Aureil (Haute-Vienne) ;

Aurel (Drôme, Var, Vaucluse) ;

Oreil-Maison (Vosges) ;

et probablement Arelles (Aubes) ;

2° d'*Aurelia :*

Aureille (Bouches-du-Rhône) ;

Aurelle (Aveyron) ;

Oreilla (Pyrénées-Orientales), dont l'*a* final correspond, suivant l'habitude de la formation espagnole, à l'*a* latin ;

3° d'*Aurelianum :*

Aureilhan (Landes, Hautes-Pyrénées) ;

4° d'*Aureliacum*, un grand nombre de villages, dont le nom primitif, suivant une loi commune à tous les mots en *iacum* (1), s'est transformé diversement :

en *ac* dans le Midi et dans la partie méridionale de l'Ouest et du Centre :

Aureillac ou Aureilhac (Gard) ;

Aurillac (Gironde, et , plus haut, Cantal) ;

Orliac (Dordogne) ;

Orliac-de-Bar (Corrèze) ;

Orlac (Charente-Inférieure) ;

Orlhac, prononcé Orliac (Lot) ;

en *é* dans l'Ouest :

Orillé (Maine-et-Loire);

en *y* dans le Centre :

Orly (Seine, Seine-et-Marne) ;

enfin d'*Aurillac*, par une contraction qu'a pu rendre

(1) QUICHERAT : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34 et suivantes.

plus facile encore la mouillure de la finale, est venu peut-être le mot réduit *Auriac* que nous retrouvons dans un grand nombre de départements du Midi (Aude, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Var).

Voilà des formes assurément bien diverses; dans leur variété même elles ont, au moins en latin, une part commune, *Aureli* — ; est-ce à dire que toutes ces villes, ces villages ou hameaux tiennent leur nom d'Aurélien, d'Aurèle Antonin ou de Marc-Aurèle? Personne ne l'oserait soutenir; le nom qu'elles portent toutes indique seulement qu'elles ont eu pour fondateur, administrateur ou patron un personnage nommé Aurelius; or, on sait ce qu'était à Rome la gens Aurelia, l'une des plus grandes et des plus anciennes familles patriciennes; ce qu'elle a fourni à la république et à l'empire d'hommes célèbres ou simplement connus, consuls, préteurs, généraux, empereurs, suffirait à l'illustration de vingt maisons; on devine sans peine combien de ses membres ont dû exercer, dans les diverses provinces, d'importantes fonctions politiques, civiles ou militaires; qu'un Aurelius fût appelé à résider sur un point de la Gaule comme intendant ou préfet, qu'il établît un camp ou un arsenal, qu'il bâtît des thermes ou restaurât un édifice, c'était assez; la bourgade ou la ville ainsi dotée prenait son nom; de là le grand nombre de localités qu'en France seulement nous voyons désignées par ce radical. Maintenant, parmi tant d'Aurelius, pourquoi supposer que le fondateur ou le bienfaiteur de notre ville a été précisément un empereur; et pourquoi l'aurait-il été d'Orléans plutôt que de toute autre des localités auréliennes? Ce choix s'explique par l'importance même de la cité : Orléans eut, en effet, cette fortune que, de toutes les villes et bourgades désignées par le nom d'Aurelius, elle devint en peu de temps la plus considérable; dès lors,

comme il est arrivé pour tant d'humbles familles devenues puissantes, on s'ingénia à lui découvrir une illustre origine, on lui rechercha des titres de noblesse ignorés jusqu'alors ; parmi les personnages dont le nom se rattache au radical d'Aurelius, quelques-uns seulement pouvaient prétendre à l'honneur d'un tel patronage : Aurélien, Marc-Aurèle, Aurèle Antonin. C'était avec le nom d'Aurélien (*Aurelianus*) que le latin *Aurelianis* avait évidemment la plus directe affinité ; Aurélien fut donc choisi, et c'est ainsi qu'est parvenue jusqu'à nous l'histoire de cette origine légendaire, dont la tradition sans doute ne sera pas de si tôt abandonnée.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DÉNOMINATIONS FRANÇAISES.

On vient de voir ce qu'est le mot *Aurelianis* et d'où il vient. Comment *Aurelianis*, à son tour, est-il devenu *Orléans* ? C'est ce que j'ai maintenant à expliquer.

Dès l'époque mérovingienne, notre mot avait déjà subi, comme on l'a vu, quelques modifications curieuses, tantôt perdant l'*i* du groupe *lia (Aurelanis)*, tantôt se réduisant, par la chute de l'*s* finale, à *Aureliani*. Ces oscillations méritent d'être notées, car elles attestent l'affaiblissement, déjà sensible, de certaines lettres qui allaient s'assourdir chaque jour davantage. C'est au neuvième siècle que notre mot commence à devenir demi-français ; accentué sur l'*a* pénultième, il devait seréduire, suivant la règle, en perdant avant tout l'*i* de la syllabe finale *(Aurelian's)* ou même l'*i* antérieur à la tonique *(Aur'lianis)*. Il semble que ce double changement se soit accompli dès le neuvième siècle. Ce qui est sûr, c'est que la collection Jarry contient trois

monnaies carolingiennes où ces deux formes apparaissent :

1° Sur une monnaie de Charlemagne on lit AVRELIANS ; bien que très-rare, cet exemple, si je ne me trompe, ne saurait cependant être suspect ; la pièce qui l'a conservé est d'une remarquable netteté, ce qui ne serait pas une garantie de correction suffisante ; mais on sait, en outre, que l'assourdissement des finales latines commence à devenir, au neuvième siècle, un phénomène régulier ; c'est ainsi que, dans la même collection, sur d'autres monnaies de cette époque, je lis, au lieu de *civitas, civits* : AVRELIANIS CIVITS (Charles-le-Chauve), AVRELANIS CIVITS (Charles-le-Chauve), forme qui deviendra bientôt le français *cits* ou *cit*, cas-sujet dont *cité (civitatem)*, sera le cas-régime (1).

C'est le moment en effet où le latin, sans être encore du français, commence à ne plus demeurer du latin ; chute ou resserrement des lettres, amoindrissement des sons, déjà se produisent tous ces symptômes d'une dissolution dont l'accent tonique fut le principal et irrésistible agent (2). *Aurelianis* ne pouvait échapper à ce travail de la désorganisation commune ; suivant une règle générale, sa finale devait être la première assourdie ; elle le fut par la chute

(1) Sur ce mot voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, v° *Cité*.

(2) Sur cette question voir le travail de M. Gaston PARIS, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, in-8°, Paris; et sur les changements subis par les noms de lieu dès l'époque Carolingienne voir les observations de M. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 12 : « Un autre fait à constater, dit M. QUICHERAT, c'est que, depuis le déclin du sixième siècle, « les formes latines deviennent moins pures pour beaucoup de noms « de lieu des pays où dominait l'élément romain, et que, dès l'avénement des Carolingiens, il y a de ces noms qui déjà ne sont plus latins : ils sont romans. On les voit parvenus au premier degré de la « métamorphose qui les rendra français. »

Aurelians, et, plus bas, *Aurlianis* appartiennent à ces formes romanes qui ont nécessairement précédé la forme française.

de l'*i*, et cela en vertu d'une loi constante, par suite d'une si impérieuse nécessité qu'à défaut de preuve, et quand bien même ne se serait pas conservée la précieuse monnaie qui l'atteste, on pourrait encore affirmer qu'entre le neuvième et le dixième siècle ce changement eut certainement lieu.

2° et 3° J'en dirai autant de deux autres monnaies, l'une de Charles-le-Chauve où se lit la forme AVRL^{I}ANIS CIVITAS, et une d'Eudes où la même forme est écrite, avec renversement de l'A pénultième, AVRLIVNIS. Là encore, il semble bien que l'écriture atteste une prononciation déjà courante; mais, quand il ne faudrait voir dans ces formes nouvelles que des incorrections analogues à celles que nous avons déjà remarquées (et, pour ma part, je ne m'arrête pas à cette hypothèse), il n'en serait pas moins curieux que ces erreurs se soient produites au moment même où s'altérait en effet, selon toute vraisemblance, la prononciation traditionnelle du mot.

Purement latin sous la forme *Aurelianis*, demi-français dès le neuvième siècle sous les formes *Aurlianis* ou *Aurelians*, à quelle époque et sous quelle forme nouvelle notre mot devient-il décidément moderne? Faute de textes il serait difficile d'indiquer une date précise; à partir du neuvième siècle, en effet, jusqu'au douzième, on ne rencontre le nom d'Orléans que sous sa forme savante, c'est-à-dire latine, dans les textes latins, chartes, chroniques, inscriptions monétaires signalées plus haut. Au XIIe siècle seulement apparaît une forme en langue vulgaire, *Orliens*. Les exemples en sont dès lors tellement nombreux, et je vais avoir si fréquemment l'occasion d'y revenir, qu'il suffit de mentionner ici ce nouveau mot. Comme on le voit, le changement est maintenant accompli: *Aurelianis* est devenu français, et c'est à peine si nous le pouvons reconnaître.

D'*Aurelianis* ou *Aurelians* à *Orliens* la différence est en effet notable ; elle est marquée :

1° par la réduction du nombre de syllabes, puisque l'*e* est tombé : *Orliens* = *Aur*(e)*lians* ;

2° par le changement d'*a* en *e* : *Orliens* = *Aurelians* ;

3° par le changement d'*au* en *o* : Orliens = Aurelians.

1° La chute de l'*e* s'explique par un assourdissement analogue à celui de l'*i* final dans *Aurelianis* devenu *Aurelians* ; c'est en effet une loi que toute syllabe immédiatement antérieure à la tonique est plus ou moins assourdie par le voisinage de cette dernière ; simplement affaiblie dans certains cas (*minutus* = *menu* ; *Johannes* = *Jehan*, etc.), elle tombe d'ordinaire, quand elle se trouve comme étouffée entre la tonique proprement dite et la syllabe initiale ; par exemple, elle s'est perdue dans :

latr (o) *cinium*	devenu	*larcin ;*
blasph (e) *mare*	—	*blâmer ;*
mand (u) *care*	—	*manger ;*
jud (i) *care*	—	*juger ;*
bon (i) *tatem*	—	*bonté ;*
com (i) *tatus*	—	*comté ;*
hosp (i) *tale*	—	*hôtel* (1) *;*

Aur(e)*lianis* étant un mot de conformation analogue, l'*e* est pareillement tombé.

Il est vrai que la syllabe immédiatement antérieure à la tonique semblerait être non l'*e*, mais l'*i* placé devant *a*, *Aurelianis* comptant, selon la prosodie classique, pour cinq syllabes : *Aurelianis ;* mais on sait aussi que, dans le passage du latin au français, les groupes *ia*, *ie*, *io*

(1) Voir A. Brachet, *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, Leipzig, 1866. — Cf., du même, *Grammaire*, p. 75 et suivantes; — Cf. mon *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, p. 155 et 156.

ont été traités comme si la première des deux voyelles faisait corps avec la seconde : *filiólus* — *filleul ; tiliólus* — *tilleul; lusciniólus* — *rossignol*, etc. (1). L'*ía* d'*Aurelianis* ne formant, d'après cette règle, qu'une syllabe (*Aureliánis*), l'*e* est bien la voyelle antérieure à la tonique *ía*. C'est donc bien l'*e* et non l'*i* qui devait tomber.

2° Le changement d'*a* en *e* s'explique aussi naturellement, l'*a* accentué se modifiant presque toujours ainsi : *nasus* — *nez ; navem* — *nef; bonitatem* — *bonté; donare* — *don*ner, etc. Devant une liquide, particulièrement devant *n*, ce son est représenté d'ordinaire par *ai* : *sanus* — *sain ; vanus* — *vain ; Romanus* — *Romain ; panis* — *pain*, etc. Néanmoins, lorsque *an* est précédé de *i*, c'est-à-dire dans le groupe *ian*, le son *e*, qui représente *a* latin, est presque toujours figuré par *e : christianus* — *chrétien; Julianus* — *Julien; antianus* — *ancien; Ambianis* — *Amiens* (2). *Aurelianis* est donc légitimement devenu *Orliens*. Toutefois, bien que la figuration par *e* puisse être regardée comme seule usuelle, on trouve dans un poëte du XIIIe siècle, Gautier de Coinsi, un exemple de la figuration par *ai :*

> En escrit truis que près d'*Orlains*
> Ung chastel a....
> *(Miracle de la Vierge)* (3).

Cet exemple prouve en même temps que l'*i* du groupe latin *ia* comptait en effet pour bien peu, puisqu'il est tombé si facilement.

3° Reste la substitution d'*o* à *au*. En réalité, c'est un changement d'écriture plutôt que de son, la diphthongue *au*, surtout devant *r*, étant figurée dans les textes français

(1) Voir mon *Manuel*, p. 144.
(2) Id. p. 147.
(3) Cité par ROQUEFORT, v° *Orlains*.



du moyen âge quelquefois par *au :* *aurum* — *dur ;* *auricula* — *aureille* (1), figuration conservée dans *Autissiodorum* — *Auxerre ;* mais d'ordinaire par *o :* (*aurum* — *or ; deaurare* — *dorer ; thesaurus* — *trésor ; auricula* — *oreille ; claudicare* — *clocher ; claudere* — *clore.*)

Au reste, il en est de ce son comme tout-à-l'heure du son *e* figuré tour-à-tour par *e* ou par *ai :* à côté d'O*rliens*, un texte du XIVe siècle porte Au*rliens* (2).

Je dois expliquer maintenant comment *Orliens* nous amène à *Orléans :* question difficile, et, bien qu'en apparence *Orléans* soit moins éloigné d'*Orliens* que ce dernier ne paraissait l'être d'*Aurelianis*, on voit sans peine comment *Aurelianis* est devenu *Orliens :* d'*Orliens* à *Orléans* naissent au contraire les plus sérieuses difficultés. Si l'on veut suivre sans embarras l'évolution qui mène graduellement de l'un à l'autre, il faut en partager le cours en trois grandes périodes :

1° A l'origine, *Orliens* se prononce en deux syllabes *Or-lié-n's*, avec l'*e* détaché de l'*n ;*

2° Un peu plus tard, *Or-lié-n's* devient *Or-liens*, toujours en deux syllabes, mais avec l'*e* nasalisé, comme aujourd'hui dans *Amiens ;*

3° Plus tard enfin, *Orliens* finit par se prononcer *Orlians ;* mais en même temps, par application d'une loi d'équilibre sur laquelle j'insisterai tout à l'heure, l'*i* se détache de la voyelle suivante et se change en *e*.

Je vais essayer de justifier cette division.

§ I. — ORLIENS prononcé ORLIÉ-N'S.

Qu'*Orliens* ait été d'abord dissyllabique, on pourrait l'induire de l'explication même donnée plus haut (3) sur la

(1) LITTRÉ : *Dictionnaire*, à l'historique des mots *or* et *oreille*.
(2) Ordonn. des Rois de France, t. VII, p. 516.
(3) P. 264 et 265.

valeur attribuée à l'*i* dans les groupes *ia, ie, io, iu;* mais nous en avons des preuves directes et nombreuses pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Naturellement on ne saurait demander un témoignage de ce genre à des documents en prose; par contre, ceux en vers fournissent des textes décisifs; j'en citerai quelques-uns seulement, en suivant l'ordre chronologique (1) :

1° Au XIIe siècle :

dans *Huon de Bordeaux :*

Li uns en est al borc de Saint-Omer;
Li autres est à *Orliens* la cité,
Et li tiers est à Paris par verté (2);

dans la *Chronique des ducs de Normandie :*

N'out burc ne chastel el païs
Nul, dès *Orlien* tresqu'à Paris... (3);
S'en France me rendeies sain
A *Orliens* u à Munleun... (4);

2° Au XIIIe siècle, dans un grand nombre de chansons ou romans, parmi lesquels, suivant l'ordre alphabétique :

Aiol :

Ch'ert une pautoniere mesdisant
Fame d'un machecler d'*Orliens* le grant (5);

(1) Toutefois, comme il importe d'établir par des témoignages nombreux la véritable prosodie de notre mot que deux ou trois textes scandent différemment, je citerai en note divers passages qu'il serait difficile d'admettre dans ce travail sans le grossir outre mesure.

(2) Édit. Guessard et Grandmaison *(Anciens poètes de la France,* t. V), p. 299. Cf. un autre exemple ci-dessous, p. 274.

(3) Édit. Francisque Michel, 3 vol. in-4° *(Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France)*, t. I, v. 994.

(4) Id., t. II, v. 16638; cf., ci-dessous (p. 275), deux autres exemples importants.

(5) *Histoire littéraire de la France,* t. XXII, p. 280, d'après un ms. du fonds la Vallière (n° 80), fol 114 v°; cf. ibid. :

Quaut vinrent à *Orliens* la chité grant...
Un si très grant avoir vont amassant
Que les ij pars d'*Orliens* vont engajant.

Aye d'Avignon :

D'*Orliens* jusqu'à Loon n'i laissierent maison (1);

Gaydon :

Si voz donrai les riches heritez,
Orliens et Rains et Biauvais la cité (2);

Garin le Loherain (*La mort de*) *:*

Hernauz d'*Orlienz* et Gautiers de Pariz
A la cort vinrent à sept vint fervestis (3);

Gui de Bourgogne :

Si m'aist Diex, dist Guis, bien le sachiés de fi
Que je suis rois de France, d'*Orliens* et de Paris (4);

Julius César :

Ensi fu mors Pompée com je vous ai conté,
Mais li maistre d'*Orliens* en ont el contrové (5);

(1) Édit. Guessard et Meyer (*Anciens poètes de la France*, t. VI), p. 6.

(2) Édit. Guessard et Siméon Luce (*Anciens poètes de la France*, t. VII), p. 4; cf. ibid.:

P. 19 : Qui li donnast et *Orliens* et Paris;
— 102 : Droit à *Orliens* vostre chemin tornez;
— — Tant a esré tout le chemin ferré,
Qu'à *Orliens* vint, en la ville est entrez;
— 116 : Icil d'*Orliens* viennent sor les destriers.
— 143 : A *Orliens* fu, si ot le cuer irié;
— 145 : Tant en assamblent, chascuns en sa partie,
Que la citez d'*Orliens* en est emplie;
— — Ens près d'*Orliens* se fu li os logie;
— 197 : Ce oiez, Dex, que Ferraus li princiers
Que il murtri à *Orliens* le portier.

(3) Édit. Ed. du Méril (*Romans des douze pairs de France*), p.81; cf. ibid.:

P. 82: Et la reine fait feste d'Auberi,
D'Hernauz d'*Orlienz*, qu'ele tient por ami.

(4) Édit. Guessard et Michelant (*Anciens poètes de la France*, t. I), p. 14.

(5) Léopold Delisle : *Les Ecoles d'Orléans*, p. 6, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale (ms. français 1457, fol. 166, v°).

Ogier de Danemarche (*La chevalerie*) :

Girart d'*Orliens* et li preus Engelier (1) ;

Renaut de Montauban :

A *Orliens* passent Loire, la terre est desertie (2) ;

3° Au XIVe siècle, dans les chansons, poëmes ou chroniques dont j'extrais les passages suivants :

Fierabras :

Qui me donroit *Orliens*, Estanpes et Paris (3) ;

Hugues Capet :

Car la duchié d'*Orliens* tout quite vo donray (4) ;

surtout dans *La branche des royaus lingnages* de Guil-

(1) Edit. J. Barrois (*Romans des douze pairs de France*), p. 136 cf. p. 292 :

Guion d'*Orliens* vait en l'escu férir.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 681, d'après un ms. du fonds la Vallière, fol. 11, v°.

(3) Édit. Krœber et Servois (*Anciens poètes de la France*, t. IV), p. 23 ; cf. ibid. :

P. 187 : Li barnages i fu d'*Orliens* et de Paris ;

(4) Édit. de M. le marquis de La Grange (*Anciens poètes de la France*, t. VIII), p. 94 ; cf. ibid. :

P. 99 : Car il est duc d'*Orliens*, s'en tient le signourie ;
— 123 : Par me foy, duc d'*Orliens*, à ce que nous véons ;
— 124 : Et ly dist : « Duc d'*Orliens*, je vous oy moult prisier » ;
— 163 : Mais je sui dus d'*Orliens* et Huez m'apell'on ;
— 184 : En le cité d'*Orliens*, qui bien estoit fremée ;
— — A *Orliens* le cité fu la dame menée ;
— 185 : D'*Orliens* se departy par une matinée ;
— 186 : Alez ent à *Orliens*, si ne le laissiez mie ;
— 188 : A ij lieuwez d'*Orliens* ung merquedy venoit
— — A *Orliens* est venus à portez ouvrir droit ;
— 191 : Et le cité d'*Orliens* fort se demurmilla ;
— 193 : Et que la gent d'*Orliens*, dont il y ot foison ;
— 234 : Car juner me fesistez un jour trestout entier
— — En la tour en *Orliens*, et me dame au cors chier.

Cf., ci-dessous (p. 271), trois autres passages importants.

laume Guiart, né, comme on le sait par son propre témoignage, à Orléans :

> Par quoy je, Guillaume Guiart,
> D'*Orliens* né, de l'Aguillerie (1).

Dans ce grand nombre d'exemples, trois seulement nous montrent *Orliens* trissyllabique. L'un est du XII[e] siècle ; il appartient à la *Vie de saint Thomas le martyr*, par Garnier de Pont Saint-Maxence :

> Or vus abaunduins-jo mun règne et mun païs,
> Estampe et *Orliens*, et Chartres et Paris (2) ;

mais je ne crois pas m'avancer trop en supposant que le vers offre une mauvaise leçon pour :

> *Estampes* et *Orliens*, et Chartres et Paris,

le nom d'Etampes (*Estampes* ou *Estanpes*) étant d'ordinaire et régulièrement (puisqu'il vient du latin *Stampis*) (3) écrit avec une *s*, par exemple dans ces vers de Gaydon :

> Qui li donroit Estamp*es* et Orliens (4),

(1) Historiens de France, t. XXII, p. 173 *g* ; cf., ibid. :

P. 185 *d bis* :	Les évesques que nous loon D'*Orliens*, de Biauvez, de Loon ;
— 192 *b*	Pluseurs clers à *Orliens* ocistrent ;
— 263 *c*	De la cité d'*Orliens* sus Loire ;
— 266 *j*	Cil d'*Orliens* adonques veillièrent ;
— 283 *f*	Li serjant d'*Orliens* qui là ièrent Armez chascune nuit veillièrent ;
— 285 *g*	Lors vi-ge, qui fis ceste hystoire,
— — *j*	Serjant né d'*Orliens* sus Loire ;
— — *j*	Entra enz, à hardie chière, En ses mains d'*Orliens* la banière.

Sur Guillaume Guiart voir une Notice par M. Natalis de WAILLY, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2[e] série, t. III, p. 1-12.

(2) Édit. Hippeau, 1 vol. in-12, Paris, Aubry, 1859 ; p. 139.

(3) QUICHERAT : *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 25.

(4) Édit. Guessard et Siméon Luce (*Anciens poètes de la France*, t. VII), p. 35 ; cf. ci-dessous, p. 274.

et de Fierabras :

> Qui me donroit Orliens, *Estanpes* et Paris (1).

Les deux autres passages sont du XIVe siècle et appartiennent au poëme de Hugues Capet :

> Puis fu d'or en avant duc d'*Orliens* clamez (2);
> Et se ly fu donnée d'*Orliens* le duchez (3).

Un quatrième, emprunté au même texte, semblerait à bien plus forte raison devoir être rattaché à ce petit groupe, car notre mot s'y présente avec deux *i* : *Orliiens;* au vers 22 de la page 187, on lit en effet dans le manuscrit :

> Adont envers *Orliiens* Fedry s'aceminoit.

Mais, prononcé comme on le voit écrit, il fausse le vers ; aussi, tout en signalant la leçon vicieuse (4), l'éditeur, M. le marquis de La Grange, a-t-il restitué dans le texte, avec la mesure du rhythme, la véritable orthographe du mot. Le doute, en effet, n'était pas possible, les copistes du moyen âge figurant souvent à l'aide de deux *i* l'*i* provenant d'un *i* latin, lorsqu'il doit être détaché par la prononciation d'une voyelle suivante : M. de La Grange remarque, par exemple, que Huon de Bordeaux porte dès la première page : *Juliien :*

> Chil Auberons, que tant ot segnoraige,
> Sachiés k'il fu fieus *Juliien* Cesare (5);

à cet exemple, on peut joindre les suivants :

> O le la dame, si est *saliie* em piés (6);
> Dix, dist la dame, tu soies *grasiiés* (7);

(1) Cf. ci-dessus, p. 269.
(2) Édit. de la Grange (voir ci-dessus), p. 95.
(3) Id., p. 96.
(4) P. 279, note.
(5) Édit. Guessard et Grandmaison, (voir ci-dessus), p. 1.
(6) Id., p. 11, v. 344.
(7) Id., p. 12, v. 375.
» » 13, v. 399.
» » 14, v. 442.

Et il si fisent, nus n'i est *detriiés* (1);
Puis renoia sainte *crestiienté* (2);
Il ne prent homme, s'il est *crestiienés*,
Que ne le face et pendre et traïner (3);
Au jour de Paskes, c'on doit *cumeniier* (4);

et sans sortir de notre poëme :

S'il treuve le scienche à bien *notefiier* (5);
Or fina de ce siecle et ala *deviier* (6);
Adont fu *festiiez* de moult simple raison (7);
Et prinrent à *criier* et faire noise grant (8);
Et ly disoit : « Vassaulz, Dieus devez *graciier*
Qui vous a donné forche et hardement si fier,
Et biauté dont en bien porez *fructifiier* (9);
Car ce ne sont qu'*espiiez* et rencontreur de bois (10).

Comme on le voit, les scribes n'emploient jamais ce mode d'écriture que pour assurer l'intégrité de l'*i* et en maintenir la prononciation distincte. C'est une notation usuelle pour figurer ce que figure, dans notre système d'écriture moderne, l'inscription du tréma. En effet, il n'y a pas un seul de ces *i* doubles qui ne représente prosodiquement une syllabe. Or le mot *Orliens* aurait pu quelquefois s'écrire ainsi, par exemple dans les deux vers cités plus haut et où le rhythme veut qu'on lise *Or-li-ens* en trois syllabes; il n'en saurait être de même dans le dernier vers cité, puisque la mesure prouve qu'il faut réduire *Orliiens* à deux syllabes seulement.

(1) Id., p. 107, v. 3590.
(2) Id., p. 116, v. 3884.
» » 127, v. 4265.
(3) Id., p. 116, v. 3886.
» » 118, v. 3963.
(4) Id., p. 9, v. 258.
(5) *Hugues Capet*, édit. de La Grange, p. 1, v.5.
(6) Id., p. 2, v. 16.
(7) Id., p. 5, v. 98.
(8) Id., p. 11, v. 273.
(9) Id., p. 56, v. 1033-35.
(10) Id., p. 117, v. 2656.

Ainsi, jusqu'à la fin du XIVe siècle, *Orliens* est dissyllabique; les nécessités du rhythme décident parfois le trouvère, et cela seulement dans les derniers temps, à séparer l'*i* de l'*e;* mais l'habitude est visiblement de les réunir en une syllabe; et telle devait bien être la prononciation du mot, puisque là même où le scribe s'oublie jusqu'à mettre deux *i*, la mesure du vers démontre que non-seulement les deux *i* comptent pour un, mais que ce seul *i* lui-même forme avec l'*e* suivant une syllabe unique.

Voilà un premier point important : il ne suffit pourtant pas à caractériser la prononciation primitive d'*Orliens*. En effet, alors même que le mot aura subi de nouvelles modifications, nous le verrons demeurer longtemps encore dissyllabique. Le trait distinctif de cette première période est la prononciation séparée de l'*e* et de l'*n*. Habitués comme nous le sommes aujourd'hui à nasaliser toutes les voyelles suivies d'un *n*, nous avons quelque peine à concevoir notre mot ainsi prononcé ; or, le raisonnement à lui seul établirait qu'*Orliens*, comme tous les mots analogues, a dû maintenir longtemps désunis l'*e* et l'*n*. Ne l'oublions pas, en effet, dans le latin *Aurelianis*, l'*n* était naturellement détaché de l'*a ;* l'*i* final une fois tombé, l'*a* et l'*n* ont continué de demeurer distincts (*Aurelian's*), et, quand l'*a* se changea plus tard en *e*, la voyelle et la consonne ne furent pas pour cela plus unies, *Orliên's* perpétuant, sous sa nouvelle forme, la prononciation première d'*Aurelian's*. Aujourd'hui même nos provinces méridionales séparent encore l'*n* de la voyelle précédente dans les groupes *an*, *en*, etc. : *Fran'ce*, *dan'se*, *pen'se (je le)*. Mais il y a plus : nous possédons, à l'égard d'*Orliens*, deux témoignages directs : pour résoudre ces questions délicates, la critique n'a guère, en général, qu'un moyen d'information, la rime ; or, sur une centaine d'exemples recueillis dans des textes en vers, bien peu contiennent notre mot dans une rime ; mais il se

trouve, par un heureux hasard, que deux appartiennent à des vers en assonances. L'*assonance*, comme on le sait, est propre à nos vieux poëmes jusque vers le milieu du XIIe siècle, et elle consiste en une rime incomplète de syllabes dont la voyelle seule est identique ; par exemple, dans *Huon de Bordeaux :*

f*a*che rime avec ym*a*ge (1) ;
fi*e*f — ci*e*l (2) ;
iri*é* — vi*e*nt (3) ;
Gerard*i*n, ment*i*, Par*i*s, serv*i*r } riment ensemble (4).

Si donc *Orliens* se rencontre à la rime en une *laisse* d'assonances, nous saurons, par cela seul, quel était, avant le XIIIe siècle, le son de la syllabe *ens*, si l'on prononçait *é-n's* (*Orlié-n's*) ou *ens* (*Orliens-Orliins*) : or Huon de Bordeaux et Gaydon nous offrent le témoignage demandé ; dans la première de ces chansons on lit en effet :

Alés vous ent à Rains l'arcevesquié,
A Saint-Omer, u ens el borc d'*Orliens*,
U à Paris, en vo palais plenier (5) ;

et dans la seconde :

Se Dex m'aït, li gloriouz dou ciel
Qui li donroit Estampes et Orliens (6).

On le voit, la rime est impossible, si l'on ne prononce pas, comme *arcevesquié* et *cie-l*, *Orlié-n's*.

(1) *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison (v. ci-dessus), v. 1-2.
(2) Id. v. 60-61.
(3) Id. v. 78-79.
(4) Id. v. 584-587.
(5) Id. p. 3.
(6) *Gaydon*, édit. Guessard et Siméon Luce (v. ci-dessus), p. 35. Le texte publié est du XIIIe siècle ; mais la chanson originale date, selon toute vraisemblance, du XIIe siècle, et, comme il est arrivé souvent, la copie a conservé parfois les assonances du texte primitif.

§ II. — ORLIENS prononcé ORLIENS (ORLIINS).

L'*e* d'*Orliens* ne serait jamais devenu l'*a* d'*Orléans*, s'il n'avait commencé par se souder avec l'*n* pour prendre avec lui le son nasalisé d'*en (in)* dans *Amiens*, *viens (je)*, *tiens (je)*. Il n'y a pas d'exemple, en effet, que l'*e* français soit jamais devenu par lui-même un *a :* pour qu'un tel changement ait été possible, il a fallu que l'*e*, préalablement soudé avec l'*n*, formât d'abord avec lui un son nasal. En d'autres termes, ce n'est pas *e* qui a pu devenir *a*, mais *en* qui est devenu *an*, ou, suivant l'expression de M. Meyer, ce n'est pas *e* pur « qui est devenu *a* pur, mais *e* nasalisé qui est « devenu *a* nasalisé (1). » Ici encore, le raisonnement suffit donc à prouver que notre mot s'est nécessairement changé d'*Orlié-n's* en *Orliens* (*Orliins*), puisque sans cette transformation préalable il n'aurait pu devenir *Orlians*, ni, par suite, *Orléans*.

Toutefois, une preuve de fait ne serait pas inutile ; la *Chronique* de Benoist nous en fournit deux au lieu d'une : au vers 1099, on lit :

> Autresi les culverz, les chens,
> Refirent-il puis à *Orliens* (2);

et au vers 26197 :

> U fust damage u mal u biens
> En chartre les mist à *Orliens* (3).

Malheureusement ces preuves ne sont pas décisives. Quelle doit être, en effet, la prononciation de *chens* ou

(1) *An* et *En* toniques, dans les *Mémoires de la société de linguistique de Paris,* t. I (3e fascicule), p. 246.

(2) *Chronique des ducs de Normandie*, édit. Francisque Michel (v. ci-dessus), t. I, v. 1099.

(3) Id. t. II, v. 26197.

biens, et d'*Orliens*? *Ché-n's* et *Orlié-n's*, *bié-n's* et *Orlié-n's*? ou *chens* (*chins*) et *Orliens* (*Orliins*), *biens* (*biins*) et *Orliens* (*Orliins*)? Comme *Huon de Bordeaux*, la *Chronique* de Benoist est du XIIe siècle, mais évidemment postérieure, puisqu'elle admet la rime exacte; or, si l'assonance du premier prouve que l'*e* d'*Orlié-n's* doit être détaché de l'*n*, la rime de la Chronique ne prouve ni qu'il les faille réunir, ni qu'il les faille séparer, et la question demeure indécise. Mais l'éclaircissement que nous demanderions en vain aux rimes, même exactes, de ce temps, un argument indirect le fournit :

M. Meyer a démontré (1) que, dans les mots où *en* français représente *en* ou *in* latin, ce groupe avait pris, dès la fin du XIIe siècle, le son *an*. Or, un tel changement n'est possible, on l'a vu, qu'après une nasalisation préalable de l'*e*, d'où il suit que cette nasalisation avait dû se produire au plus tard dans le courant du XIIe siècle. *Orliens* n'appartient pas régulièrement à ce groupe de mots, puisque l'*en* y procède non d'*en* ou *in* latin, mais d'*an* (*Aurelianis*); néanmoins, par suite de raisons spéciales, qui seront exposées plus loin, notre mot fut traité comme s'il procédait effectivement d'un primitif en *en* ou *in*; il dut donc suivre la règle générale que je viens de rappeler, et si l'on prouvait qu'*Orliens* était déjà devenu *Orlians* au XIIIe siècle, on aurait, par cela seul, une preuve que l'*e* devait être nasalisé dès le XIIe; or, la preuve existe : dans la Chronique de Guillaume de Nangis, texte du XIIIe siècle, on lit, avec un *a*, *Orlians* (2).

Il est donc certain qu'*Orlié-n's* a dû se resserrer en *Orliens* (*Orliins*) dans les dernières années du XIIe siècle au

(1) Dans le travail cité plus haut « *An* et *En* toniques » § III, p. 251 et suiv.

(2) *Historiens de France*, XX, 649 c.

plus tard. On peut dès lors supposer que l'exemple cité de Benoit implique ce mode de prononciation. Ce n'est là, du reste, qu'une présomption, car il a pu suffire d'un quart de siècle, de moins encore, pour que la forme nasalisée prît définitivement la place de sa rivale, et il devient impossible de savoir si la Chronique correspond à la période où l'*n* tendait à se souder a l'*e*, s'y soudait effectivement, ou déjà même y était décidément attaché. Mais cette question devient secondaire : il suffit que nous soyons assurés du rapprochement des deux sons avant le cours du XIII[e] siècle; or, à cet égard, la preuve est faite, et si ce ne sont pas les rimes de Benoit qui nous en offrent le témoignage, ce seront alors tous les exemples de quelques années postérieurs, ceux de *Gaydon*, de *Gui de Bourgogne* ou de *Fierabras*.

Mais il y a plus : *Huon de Bordeaux* étant contemporain de la *Chronique*, il n'en résulte pas, à défaut de preuve directe, que notre mot, prononcé dans la Chanson *Orliè-n's*, ne doive pas l'être dans la Chronique *Orliens*. Ici se place une observation importante et qui doit dominer l'étude de toutes les transformations de détail. Quels que soient les changements qui atteignent la forme d'un mot, il ne faut pas oublier que ces changements ne se produisent ni à jour fixe, ni par suite d'un concert entre savants ; c'est l'instinct populaire qui transforme les sons ; suivant que deux lettres voisines ont une affinité plus étroite ou une mutuelle répugnance, l'organe qui les prononce les rapproche ou les désunit, et cela non pas tout à coup, mais par un travail graduel et spontané dont le peuple même n'a généralement pas conscience. Il en résulte que, déjà modifié dans certaines bouches, un même mot demeure longtemps encore pour d'autres ce qu'il avait été jusqu'alors ; insensiblement la prononciation nouvelle s'affermit, elle devient usuelle, finit par s'imposer à la foule, et un jour vient où ce qui

avait été, pendant deux siècles ou trois, la forme régulière, universellement acceptée, n'est plus qu'un archaïsme oublié ou incompris : c'est l'histoire de tous les mots, et les changements qu'ils subissent sont tels, si naturellement enchaînés l'un à l'autre, si délicatement gradués, qu'on ne saurait dire avec précision à quelle époque telle forme a disparu, à quel moment telle autre a pris sa place ; les textes assurément nous offrent de loin en loin quelques jallons ; mais ne croyons pas qu'une forme apparaît seulement à l'époque où l'enregistre un écrivain ; pour qu'elle ait conquis ce droit de cité, il faut qu'elle soit d'abord entrée dans le langage courant, ce qui ne se fait pas en un jour ; pareillement, de ce qu'un mot se rencontre en un texte sous une certaine forme, il n'en faut pas conclure que cette forme était à ce moment la seule usuelle. Tardivement accueillie par les écrivains, et lorsque depuis longtemps le peuple l'avait pour ainsi dire consacrée, elle est aussi parfois plus longtemps conservée par eux, lorsque déjà peut-être le langage courant l'abandonne ; qu'on ne s'étonne donc pas si, de deux textes, même contemporains, l'un nous offrait un exemple d'*Orlié-n's* avec l'*n* détaché de l'*e*, tandis que le second attesterait la soudure des deux lettres ; dans l'un et dans l'autre ce serait la double prononciation d'une même époque qui laisserait, si je puis dire, une double empreinte également exacte. Au même moment peut-être, où le mot *Orliens* sonnait encore aux oreilles du trouvère, *Orlié-n's*, le chroniqueur normand l'entendait prononcer déjà *Orliens*. Leurs vers sont au même titre l'écho fidèle de l'un et de l'autre son.

§ III. — ORLIENS prononcé ORLIANS.

Nous voici parvenus au milieu du XIIIe siècle : d'*Aurelianis* arrivés à *Aurelians*, ce dernier nous a conduits à

Orlié-n's et *Orlié-n's* à *Orliens;* à son tour *Orliens* s'est insensiblement transformé, et nous venons de voir par Guillaume de Nangis qu'il commençait, dès le XIII[e] siècle, à devenir *Orlians*.

Comment un pareil changement a pu se produire, c'est ce qu'il n'est point aisé de comprendre. En effet, on voit bien que dans les mots où *en* provient d'*en* ou *in* latin (*prendre* — *prendere;* en*fant* — in*fantem*, etc.), cette syllabe, en général, a fini par devenir *an*, et, comme je l'ai déjà dit, M. Meyer a prouvé que ce changement de son, en voie de s'accomplir dès le XI[e] siècle, était achevé vers la fin du XII[e] (1); mais on ne voit pas que cette transformation ait eu lieu lorsque *en* représente *an* latin, spécialement dans les finales en *anus*, *anis*, etc.; par exemple *Ambianis* est devenu *Amiens*, *christianus* — *chrétien*, *paganus* — *payen*, *Julianus* — *Julien*, sans parler des mots plus nombreux où le même son, figuré par la diphthongue *ain* (*vanus* — *vain*, *sanus* — *sain*, etc.) n'a subi, non plus, depuis cette époque, aucune altération. Comment donc s'expliquer qu'*Orliens*, par une exception unique, se soit transformé finalement en *Orlians*, comme si son *e* ne provenait pas d'un *a?* Je ne saurais pour ma part en donner de bonnes raisons : dire qu'on l'a, par méprise, assimilé aux mots en *en*, tels que *prendre* ou *enfant*, ne serait pas répondre, car la question est précisément de savoir pourquoi cette assimilation a pu se faire, comment cette méprise a été possible ; la question resterait entière, puisqu'on pourrait aussi bien demander pourquoi *Amiens*, *chrétien*, *payen*, *Julien*, n'ont pas été de même assimilés; peut-être faut-il y voir simplement l'influence d'une prononciation locale dont nous ne saurions aujourd'hui préciser la nature et à laquelle auraient échappé le picard

(1) V. ci-dessus, p. 276.

Amiens et les mots usuels *chrêtien*, *payen*, etc., moins exposés qu'un nom de ville aux méprises et aux altérations; toujours est-il que ce changement, quelle qu'en soit la cause, ne peut être contesté.

Est-ce à dire qu'*Orlians* soit devenu la forme unique au XIII[e] siècle? Nous avons la preuve du contraire, car nous savons qu'un poëte de ce temps, Gautier de Coinsi, dans un passage que j'ai cité plus haut (1), écrit *Orlains*. Il en est évidemment de cette nouvelle transformation comme de la précédente : l'exemple de Guillaume de Nangis et celui de Gautier de Coinsi nous offrent, en fait, deux témoignages contradictoires; mais il est clair que cette contradiction n'est qu'apparente, et là encore il faut se représenter, comme tout à l'heure dans le passage d'*Orlié-n's* à *Orliens*, l'antagonisme de la forme qui naît et de celle qui ne veut pas encore disparaître. Comme *Orlié-n's* a dû tenter de se maintenir contre les empiétements d'*Orliens*, c'est *Orliens* à son tour que nous voyons menacé par le nouvel *Orlians*. Quoi d'étonnant, si le vieux mot, celui même que nous avons vu naître à peine un siècle avant et qui déjà est presque un archaïsme, s'efforce de tenir tête à son rival? Plus est profonde la différence qui les sépare, plus il semble que la lutte doive être ardente et se prolonger. Il serait intéressant d'en suivre les phases dans une série de textes; malheureusement l'écriture seule ou les rimes pourraient nous éclairer. Or, les rimes font ici défaut, et, quant à l'écriture, l'usage populaire ne la transforme pas aussi vite que la prononciation. En ce qui regarde notre mot, la raison en est simple : le son *en*, quelle qu'en doive être la prononciation (*an* ou *in*), peut être également bien figuré par le groupe *en*. Ces deux lettres avaient suffi jusqu'alors à représenter le mot *Orlié-n's* d'abord, et, après lui, *Or-*

(1) P. 265.

liens (prononcé *Orliins*); elles suffisent pareillement à représenter la nouvelle prononciation *Orliens* (prononcé *Orlians*); le passage de Guillaume de Nangis est, à cet égard, une heureuse exception, sans laquelle nous n'aurions pas la preuve assurée que, dès le treizième siècle, l'*en* de notre mot avait déjà pris le son *an*. Tous les autres textes du XIIIe siècle, et ceux de la première moitié du XIVe conservent en effet l'écriture traditionnelle (*Orliens*); on l'a vu par les nombreux fragments empruntés à nos chansons de gestes, à nos poëmes, à nos chroniques en vers; les textes en prose ne varient pas davantage. Ici encore les preuves seraient innombrables; on me permettra de n'en produire qu'un petit nombre; je les choisis de préférence en des textes récemment publiés, et dont les éditeurs sont, par leur nom seul, une garantie d'exactitude scrupuleuse et de critique pénétrante. Le XXIIe volume des *Historiens de France* contient, par exemple, divers documents précieux pour l'histoire de l'expédition d'Aragon en 1285; dans l'une de ces pièces, *Fragment d'un compte de Jehan d'Ays, en matières et en deniers, pendant l'expédition d'Aragon en MCCLXXXV*, il est question d'un de nos compatriotes. Voici comment le texte le désigne :

§ 335. Item, par Jehan le Clerc, à Narbonne, pour li et pour Raoul d'*Orliens*, IX setiers d'orge, ou pris de LVII s. » (1);

et ailleurs :

« § 399. Raoul d'*Orliens*, par Michiel le Clerc, en Catheloingne, 1 sac de froument, qui fait iiij setiers de Biaucaire, ou pris de XL s. » (2).

En une autre pièce, *Compte du charroi des engins pour*

(1) *Historiens de France*, t. XXII, p. 719, *m*.
(2) Id. ibid. p. 723, *e*.

l'expédition d'Aragon en MCCLXXXV, je lis également, à la date du 23 juillet :

« A Jehan Peliçon d'*Orliens*, por ij chevaus mors, X l. l'andemen de la Madelène, present M. P. » (1);

et, quelques lignes plus bas :

« A Jehanin, le vallet Martin d'*Orliens*, por le retor d'un chevau ocis et un mort à Yone, u siége de Gironne, X l. » (2).

Enfin, un troisième document de la même époque, intitulé : *Fragmenta computorum ab anno MCCXXVII ad annum MCCCXVI*, et publié dans le même recueil, contient ce paragraphe :

« Au seneschal de Champaigne, Monsieur Jehan de Joinville, por ses gaiges dès le diemanche devant Pasques-Flouries qu'il partit d'*Orliens*. » (3).

Joinville, qui vivait en ce temps, et auquel se rapporte le précédent paragraphe, écrit de même *Orliens :*

« Et entre les autres fu naié Monseigneur Jehan d'*Orliens*, qui portoit banière à la voivre. » (4) ;

et ailleurs :

« Dont il avint ainsi que les Bourgoignons et les Looreins que il avoit apaisiés, l'amoient tant et obéissoient, que je les vi venir plaidier par devant le roy des descors que il avoient entre eulz, à la court le roy, à Rains, à Paris et à *Orliens*. » (5).

On le voit, jusqu'à la première moitié du XIV[e] siècle,

(1) Historiens de France, t. XXII, p. 730, *e*.
(2) Id. ibid. ibid.; cf. ci-dessous (p. 299) la forme *Ourliens* empruntée au même texte.
(3) Id. ibid. p. 758, *c*.
(4) *Œuvres de Jean, sire de Joinville, comprenant l'Histoire de Saint-Louis, le* Credo *et la Lettre à Louis X, avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit*, par M. Natalis de Wailly, gr. in-8°, xxxii-576 pages et 3 planches dont l'une chromolithographiée. — Paris, A. Le Clere, 1867. — p. 144.
(5) Id. p. 460.

c'est par l'écriture *Orliens* que le nom de la ville, prononcé, selon toute vraisemblance, *Orlians*, continue d'être figuré. Il faut franchir cette période pour rencontrer des exemples nombreux de l'écriture *Orlians;* non pas que, même à cette époque, la transcription par *an* soit seule en usage, mais elle est déjà très-fréquente; on peut en voir des exemples dans les diverses *Ordonnances* de Charles V, en mai 1367 (1), juillet 1373 (2); de Charles VI, en avril 1383 (3), avril 1388 (4), mars 1388 (5), octobre 1392 (6), où notre mot est invariablement reproduit sous la forme *Orléans* (je reviendrai tout à l'heure sur l'*e* que nous voyons pour la première fois substitué à l'*i*); c'est également sous cette forme que notre mot se présente dans quelques textes de provenances diverses : je citerai, par exemple, ces deux passages empruntés à des comptes du XIVe siècle, publiés, avec beaucoup d'autres, dans le *Glossaire des émaux* de M. de Laborde :

« Godefroy le Fevre, varlet de chambre et garde des coffres de Monseigneur duc d'*Orleans* » (7);

« A Robin Garnier, coffrier, pour deux coffres de relais, fermans chacun à deux ferreures, ferrez et clouez ainsi qu'il appartient pour mettre et porter en chariot le linge de relais de Ms. le duc d'*Orleans.* » (8).

Il est impossible qu'une forme aussi fréquente n'ait pas répondu à la prononciation alors usuelle de notre mot. Assurément la forme en *e* n'a pas disparu : les Ordonnances continuent de la reproduire à côté de la forme en *a*,

(1) Ordonnances, V, p. 10.
(2) Id. V, p. 629.
(3) Id. VII, p. 2.
(4) Id. VII, p. 185.
(5) Id. VII, p. 247.
(6) Id. VII, p. 515.
(7) De Laborde, *Glossaire des émaux,* p. 219.
(8) De Laborde, Id., p. 477.

par exemple celles de Charles V, juillet 1364 (1), juillet 1367 (2), juin 1370 (3), mars 1383 (4), etc.; il n'en résulte pas évidemment que l'*é* ait conservé sa valeur primitive, mais simplement que le nouveau son est également compatible avec la figuration par *en* ou la figuration par *an;* l'orthographe moderne n'ayant pas encore été jugée nécessaire pour l'exacte représentation de ce son nouveau n'a pas encore prévalu; mais ce n'est là qu'une simple question d'écriture. Voici, du reste, avec deux nouveaux exemples, la preuve décisive que, sous la double forme en *e* ou en *a,* la finale de notre nom se prononçait évidemment de la même manière; le recueil des *Ordonnances* contient un acte de Charles VI (août 1392), où il est question successivement de « l'Eglise d'*Orleans* » et du « duché d'*Orliens* » (5). De son côté, M. Louis Jarry, en son Histoire de la Cour-Dieu, a reproduit un document de la même année (28 novembre); ce sont des lettres de *Vidimus* qui commencent ainsi :

« A tous ceulx qui verront ces presentes lettres, Jehan Poirier, prevost d'*Orleans*, salut... »,

et qui se terminent par ces mots :

« En tesmoing de ce nous prevost dessusdit avons fait sceler ces lettres de Vidimus du scel de la prevosté d'*Orliens* » (6).

Assurément les deux mots ne sont pas identiques : même en attribuant à la finale une égale valeur, le maintien de l'*i* dans une forme, l'apparition de l'*e* dans l'autre suffiraient

(1) Ordonnances V, p. 476-477.
(2) Id. V, p. 25.
(3) Id. V, p. 697.
(4) Id. VII, p. 63.
(5) Id. VII, p. 491-492.
(6) Louis Jarry, *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu* (Voir ci-dessus), p. 176-177.

à les différencier, mais, sans aborder encore cette question délicate, il importe de noter que l'*i* d'*Orliens* comme l'*e* de la forme moderne n'ont jamais eu dans notre mot qu'une valeur secondaire : ce sont deux voyelles atones dont la prononciation a pu demeurer longtemps indécise, à ce point que, de nos jours même, on le verra plus loin (1), pour nos vignerons ou laboureurs de l'Orléanais, le son de cette lettre médiale n'est ni fixe ni uniforme. Mais comment admettre une dissemblance de ce genre pour la prononciation de la tonique? Comment un même écrivain aurait-il, en un même mot, attribué à une même syllabe aussi importante, et cela à quelques lignes d'intervalle, deux sons si profondément différents? Evidemment un tel son ne peut ainsi varier au même moment en une même bouche : que le mot s'écrive *Orliens* ou *Orlians* (devenu *Orléans)*, la finale se prononce nécessairement de même, et c'est justement pour cette raison que l'alternance des deux figurations est possible ; or, si l'on ne sait pas exactement, *a priori,* comment se prononçait *Orliens,* on ne peut hésiter sur la juste prononciation d'*Orlians* (ou *Orléans)* : du même coup nous apprenons comment doit se prononcer son équivalent.

Cette prononciation une fois consacrée, il était impossible que l'écriture ne finît pas par s'y conformer exactement ; avec le quinzième siècle, la figuration par *an* devient en effet plus fréquente, et, pour ainsi dire, seule usuelle : rien n'est plus curieux, à cet égard, que la comparaison d'un certain nombre de pièces se succédant de la fin du quatorzième siècle à la fin du quinzième : invariablement écrit par un *e* dans les documents de la première période, notre nom a pris uniformément l'*a* moderne dans ceux de la seconde ; je citerai comme

(1) Voir ci-dessous, p. 297.

exemples une série de pièces de procédure déposées aux Archives de la Préfecture, à Orléans, et concernant l'ancien couvent de la Madeleine aux portes de la ville. On y voit mentionnés un certain nombre de prieurs et de prieures ainsi désignés :

En 1368, Tiphaine de Lille « prieuse de l'ostel de la Magdelene lez *Orliens* » et frère Johan Molin « prieur de l'ostel de la Magdelene lez *Orliens* » ;

En 1374, Marguerite de Saint-Brisson « prieuse du prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » et frère Adam de Meaux « prieur de l'hostel et prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » ;

En 1380 (vieux style) Marguerite de Saint-Brisson « prieuse du prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » et frère Nicolle le Picart « prebstre prieur de lhostel *(sic)* et prieuré de la Magdalene lez *Orliens* » ;

puis :

En 1457, 1468, 1469, 1471, Jehanne de Parthenay, « prieuse du prieuré conventuel de la Magdalene lez *Orléans* » et, dans cette dernière année, frère Pierre Brazart, « prebstre prieur du prioré conventuel de la Magdalene lez *Orléans* » (1).

On le voit : dans la seconde moitié du quinzième siècle, le changement d'écriture est accompli; non qu'il ait été aussi tardif : voici, en effet, une nouvelle série de pièces, s'échelonnant du commencement au milieu du quinzième siècle, et qui prouvent que dès les premières années de cette période la nouvelle orthographe était déjà, pour ainsi dire, consacrée; je choisis ces pièces parmi celles que M. Mantellier a extraites de nos différents dépôts d'archives

(1) *Archives du département du Loiret.* Ces pièces sont classées dans un carton spécial au couvent de la Madeleine (de l'ordre de Fontevrault); elles doivent être prochainement publiées dans une monographie sur ce couvent par M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'Orléans, auquel appartient aujourd'hui la Madeleine; elles ont été déchiffrées et transcrites avec le secours de l'obligeant archiviste du département, M. Maupré.

orléanaises et qu'il a publiées en son *Histoire de la communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire* (1). Tandis que je rencontre deux fois seulement la forme en *e* dans un document du 13 novembre 1438, où il est question de deux marchands Jehan Girard, dit Voiloisel, et Florent Rabillard, demeurant l'un et l'autre « à *Orliens* » (2), je vois partout ailleurs *Orléans*, notamment dans les pièces suivantes dont j'indique la date et le lieu de dépôt :

1412	(21 mars)	Archives de la Ville	(3);
1427	(2 janvier)	Id.	(4);
1428	(22 avril)	Id.	(5);
1435	(24 décembre)	Archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans	(6);
1436	(14 mai)	Id.	(7);
1438	(10 décembre)	Id.	(8);
1439	(novembre)	Archives de la Ville	(9);
1445	(5 janvier)	Id.	(10);
1445-1446		Id.	(11);
1446	(4 octobre)	Id.	(12);

C'est également la forme en *a* qui domine dans les documents recueillis par M. Quicherat, à la suite du *Procès de*

(1) Voir ci-dessus, p. 252.
(2) Mantellier : *Histoire de la communauté des marchands*, t. III, p. 65 et 66.
(3) Id. ibid., p. 273.
(4) Id. ibid., p. 261.
(5) Id. ibid., p. 262.
(6) Id. ibid., p. 145, 146, 147, 148.
(7) Id. ibid., p. 152, 153, 155.
(8) Id. ibid., p. 77.
(9) Id. ibid., p. 7 et 8.
(10) Id. ibid., p. 12.
(11) Id. ibid., p. 176.
(12) Id. ibid., p. 177.

condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc (1), particulièrement dans les pièces suivantes :

Témoignage du hérault Berri (2) ;
Témoignage de Jean Chartier (3) ;
Journal du siége et du voyage de Reims (4) ;
Chronique de Lorraine (5) ;
Fragment de Christine de Pisan (6) ;
Poëme de Martial d'Auvergne (7) ;
Lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne (10 mai 1429) (8) ;
Lettre de trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII (9) ;
Acte de donation par le duc d'Orléans (31 juillet 1450) (10).

La forme en *e* ne se rencontre que dans le témoignage de Perceval de Cagny, du pays de Beauvoisin, où la ville est appelée *Orleens* (11) ; dans une chronique normande anonyme où reparaît le traditionnel *Orliens* (12), enfin dans le Journal d'Enguerrand de Monstrelet (13).

Voilà certes plus de témoignages qu'il n'en faut : il ne me paraît guère contestable que la finale du mot *Orliens*,

(1) 5 vol. in-8°, 1841-49, dans la collection des publications de la Société de l'Histoire de France.
(2) Quicherat, t. IV, p. 40.
(3) Id. t. IV, p. 51.
(4) Id. t. IV, p. 94.
(5) Id. t. IV, p. 329.
(6) Id. t. V, p. 3.
(7) Id. t. V, p. 51.
(8) Id. t. V, p. 100.
(9) Id. t. V, p. 127 et suiv.
(10) Id. t. V, p. 214.
(11) Id. t. IV, p. 4-5.
(12) Id. t. IV, p. 339.
(13) Id. t. IV, p. 360.

après avoir pris dès le XIIIe siècle le son *an*, l'avoir affermi et vulgarisé dans le XIVe, le fit enfin prédominer, à l'exclusion de tout autre, dès la fin de cette période; quant à l'écriture, naturellement conforme, dans le principe, à la prononciation originaire du mot, elle en partage toutes les vicissitudes; incertaine au XIIIe siècle et pendant la durée du XIVe, elle s'assouplit de plus en plus au son nouveau qu'elle représente, et vers la fin du XIVe siècle, c'est par la syllabe *an* que ce nouveau son est presque habituellement figuré.

Cette discussion serait incomplète, si je ne disais quelques mots de certains documents où le nom d'Orléans apparaît à l'occasion du siége de 1429 et qui sembleraient devoir infirmer ma conclusion. Dans son important mémoire sur le *Compte des dépenses de Charles VII* (1), M. Loiseleur a publié une pièce très-précieuse pour l'intelligence des événements militaires et du système financier de cette époque, je veux parler du compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres sous Charles VII; cette pièce, qui n'était jusqu'alors qu'imparfaitement connue, a été fidèlement transcrite d'après une copie déposée à la Bibliothèque nationale (2); elle ne saurait avoir philologiquement une grande valeur, car elle est de trois siècles au moins postérieure au siége (3); il se pourrait toutefois que le manuscrit reproduit par M. Loiseleur fût lui-même

(1) *Compte des dépenses faites par Charles VII, pour secourir Orléans pendant le siége de 1428*, précédé d'*Etudes sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque,* par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, in-8°, Orléans, 1868.

(2) N° 7858 du supplément français, voir *Compte des dépenses*, p. 77.

(3) M. Loiseleur déclare, en effet, que « l'écriture » du manuscrit de Paris « paraît être de la fin du XVIIIe siècle. » *Compte des dépenses*, p. 77.

une copie exacte du compte original, et, dès lors, je crois devoir en parler brièvement. En effet, tandis que *Orléans* est devenu dans les documents du xve siècle la forme, pour ainsi dire, usuelle, c'est *Orliens* au contraire qu'on voit le plus souvent figurer dans le Compte de Raguier; *Orléans* n'y apparaît guère qu'une fois sur six, comme on peut le voir par le tableau suivant (1) :

Chap.	I	(p. 164)	neuf fois *Orliens*,	deux fois *Orléans;*
	II	(p. 166)		deux fois *Orléans;*
	III	(p. 167)	trois fois *Orliens;*	
	IV	(p. 168)	une fois *Orliens;*	
	V	(p. 169)	cinq fois *Orliens;*	
	VI	(p. 170)	sept fois *Orliens;*	
	VII	(p. 171)		une fois *Orléans;*
	VIII	(p. 172)	une fois *Orliens;*	
	IX	(p. 173)	une fois *Orliens;*	
	X	(p. 173)	une fois *Orliens*,	deux fois *Orléans;*
	XI	(p. 174)	cinq fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
	XII	(p. 176)	cinq fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
	XIII	(p. 178)	deux fois *Orliens*,	une fois *Orléans;*
	XIV	(p. 179)	trois fois *Orliens;*	
	XV	(p. 180)	deux fois *Orliens*,	une fois *Orléans*.

Il serait inutile de prolonger cette comparaison : le Compte, tel que l'a publié M. Loiseleur, comprend trente-trois chapitres où se retrouve partout, en une proportion semblable, le mélange des deux formes.

Ce n'est pas tout : en dehors des textes français, quelques documents étrangers nous montrent la forme *en* maintenue dans diverses langues où elle correspond néces-

(1) Le manuscrit original n'est pas divisé par chapitres; M. Loiseleur prévient le lecteur (p. 162, note) qu'il a introduit cette division pour plus de clarté et de commodité.

sairement au son *e;* je veux parler de certaines pièces recueillies par M. Quicherat, savoir :

1° un document provençal, rédigé par le greffier de l'hôtel-de-ville d'Albi, et dans lequel il est question de la « *Viala d'Orlhenx* » et de « *lo bastar d'Orlhenx* » (1) ;

2° un fragment de la Chronique italienne de Guerneri Berni où Orléans est appelé *Orliensa* (2) ;

3° une lettre écrite par les agents d'une ville ou d'un prince d'Allemagne et dans laquelle on lit « *Orlyentz* », « *vor Orlien* » et « *der bastard von Orlyens* » (3).

Il est vrai que, par compensation, d'autres documents étrangers nous offrent la forme *an*, par exemple :

1° une relation du siége, en allemand, due à Eberhard de Windecken; notre ville y est appelée « *der stadt Orleans* (4) » ;

2° une lettre du duc de Bethford, écrite en anglais, et qui contient également la forme *Orleans* (5).

Sur la foi de tous ces textes, faut-il donc admettre que la prononciation *en (in)* se serait maintenue à côté de la forme en *a?* Devant le témoignage décisif des documents français, cette conclusion n'est pas possible. Le Compte de Raguier ne prouve pas d'ailleurs que le mot *Orliens* ne se soit pas prononcé comme *Orlians;* loin de là, puisqu'il réunit parfois les deux formes en un même chapitre, à quelques lignes d'intervalle, nous pouvons affirmer par cela même que le son de la finale ne diffère pas de l'une à l'autre, ce qui

(1) QUICHERAT : *Procès de condamnation,* t. IV, p. 300-301. L'*h* d'*Orlhenx* correspond, suivant l'habitude de l'écriture provençale après une liquide, à un *i*, cf. *filhol* prononcé *filiol; senhor* prononcé *senior*, etc.

(2) Id., t. IV, p. 519.

(3) Id., t. V, p. 347.

(4) QUICHERAT, t. IV, p. 489.

(5) Id., t. V, p. 136.

nous ramène à prononcer *en* comme *an;* il reste seulement à noter que cette pièce, en dépit de l'usage le plus commun au xve siècle, conserve la prédominance à l'orthographe *en*. Or, cette fidélité à une orthographe alors vieillie n'a rien qui doive surprendre; elle peut dépendre uniquement des habitudes personnelles du copiste, surtout si c'est un légiste accoutumé par la pratique professionnelle au maintien des termes traditionnels. Bien plus grave assurément serait le témoignage des documents étrangers, où *en* se prononce certainement avec le son de l'*e*; mais il ne leur faut attribuer, si je ne me trompe, qu'une valeur très-secondaire; entre des textes provençaux, italiens ou allemands et des textes français, il ne saurait y avoir d'hésitation possible, et personne ne soutiendra que les seconds nous renseignent moins sûrement que les premiers sur l'orthographe et la juste prononciation d'un mot de notre langue. Rien ne prouve d'ailleurs que les formes en *e*, provençale, italienne et allemande, n'aient pas été transcrites, sans que la prononciation fût en cause, de documents français qui avaient conservé cette lettre, et l'on ne saurait en outre ne pas tenir grand compte du texte allemand qui mentionne la forme en *a*, surtout du texte anglais de Bethford, témoignage fort important, puisque le duc avait pris une part considérable aux événements du siége et, par suite, avait dû reproduire le nom de notre ville tel qu'il avait pu l'entendre prononcer sous les murs mêmes d'Orléans.

Mais le changement d'*e* en *a* n'est pas le seul que notre mot ait subi du xve au xvie siècle; comme on l'a vu par les exemples cités, l'*i* médial est devenu *e; Orliens* est maintenant *Orleens* ou *Orléans*. Qu'est-ce donc que cette transformation nouvelle? Ici encore, je touche à une question délicate; c'est d'un besoin d'équilibre que provient ce changement : il est de règle, en effet, que l'*i* latin se

change en *é* français devant *an* (*gigantem — gé-ant*) ; or, dans les mots français écrits par *ien* et où cette syllabe a commencé par avoir le son *é-n'*, tant que ce son s'est maintenu, l'*i* précédent s'est également conservé ; le jour où *é-n'* est devenu soit *an*, soit *en* (prononcé *an*), par compensation l'*i* s'est changé en *e*. Comme exemples de cette règle, je citerai :

ni-é-n't devenu *ne-ent* (*en* = *an*) *né-ant* (*ne-entem*) ;
ci-é-n's » *ce-ens* (») *cé-ans* (*hicce hic intus*) ;
li-é-n's » *le-ens* (») *lé-ans* (*illic intus*) (1).

On peut y joindre les trois mots suivants, originaires d'un même radical, et dont la forme française en *i* ne s'est pas, jusqu'à présent, retrouvée, mais dont la syllabe *en*, par contre, a le son *an* dans tous les exemples connus :

pene-ent (*en* = *an*) *pené-ant* (*penitentem*) ;
pene-ence (») *pené-ance* (*penitentia*) ;
pene-encier (») *pené-ancier* (*penitentiarius*) (2).

La transformation d'*Orliens* en *Orléans* est une application de ce principe : tant que la dernière syllabe conserva le son de l'*e*, l'*i* continua de se maintenir ; dès qu'elle eut pris le son de l'*a*, l'*i* subit la loi commune, et d'*Orliens* (*Orliins*) le mot devenant *Orliens* (Orlians) ou *Orlians* se changea régulièrement en *Orléans*. A la vérité, ce ne fut pas non plus l'œuvre d'un jour ; dans cette phase nouvelle comme dans les précédentes, la vieille forme ne céda point sans lutte, et bien que nous ayons vu le changement d'*en* en *an* se produire dès le XIII[e] siècle, c'est dans le courant du XIV[e] seulement que les textes nous montrent l'*e* se substituant à l'*i*. Je n'ai pas à revenir sur les exemples

(1) Sur ces différents mots voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, aux mots *néant*, *céans*, *léans*.

(2) LITTRÉ, *Dictionnaire*, aux mots *pénitent*, *pénitence*, *pénitentier*.

cités en grand nombre et qui attestent la prédominance, chaque jour plus marquée au XIVe siècle, et surtout au XVe, de l'orthographe *eans* (*Orléans*). Je n'ajouterai que deux observations : la première, c'est que l'*i* lui-même, tout en essayant de se maintenir contre l'*e* semble ne pas être demeuré tout-à-fait ce qu'il avait été jusqu'alors. Attaché, comme on l'a vu, à la dernière syllabe, il faisait corps avec elle, et le mot entier était en réalité dissyllabique ; il n'en est plus de même, peut-on croire, au XVe siècle, et si la voyelle *i* ne s'est pas encore partout changée en *e*, partout du moins il semble qu'elle se soit détachée de la dernière syllabe; c'est du moins ce que paraît indiquer un passage de Martin le Franc (1440), où le nom d'Orléans compte comme trissyllabique :

> De la Pucelle dire veul
> Laquelle *Orlyens* delivra (*Champion des Dames*) (1).

On remarquera l'*y*, jusqu'à présent inconnu dans l'écriture de notre mot : peut-être a-t-il pour objet de figurer plus nettement la prononciation distincte de l'*i*, à moins que ce ne soit une variation d'écriture sans importance et dont je retrouve d'autres exemples, avec les variantes *Orlyans* (2), *Orlyentz* (3) et *Orlyen* (4) dans divers documents français, mais de provenance anglaise, et dans le texte allemand anonyme dont j'ai déjà parlé.

La seconde observation, c'est qu'à défaut d'autre preuve la présence de l'*e* substitué à l'*i* suffirait à nous indiquer la véritable prononciation de la finale *ens* : pour en fixer le juste son, il nous a fallu recourir à des comparaisons de textes et de dates généralement très-délicates ; ce travail n'est pas nécessaire, lorsque la syllabe en question se

(1) Cité dans QUICHERAT, *Procès de condamnation*, t. V, p. 44.
(2) QUICHERAT, id. t. IV, p. 406 et 424.
(3) QUICHERAT, id. t. V, p. 347.
(4) QUICHERAT, id. ibid.

trouve précédée d'un *e :* la substitution de l'*e* à l'*i* ayant eu lieu par suite d'un besoin d'équilibre, là où elle est accomplie, nous sommes assurés que la finale *ens* se prononçait *ans*. Au reste, les exemples de ce mode d'écriture, sans être fort rares, ne sont pas très-communs : on peut en voir quelques-uns dans la *Chronique de Duguesclin :*

Sachiez que d'*Orléens* y fu li ducs membrus (1),

dans le *Témoignage* de Perceval de Cagny : « Les Englois des bastilles devant *Orléens,* etc... » (2).

Pour achever l'étude de notre mot tel qu'il apparaît jusqu'au XVIe siècle, il resterait à déterminer la valeur de l'*s* finale : s'il fallait admettre comme répondant à l'exacte prononciation du temps les formes étrangères citées plus haut (3), l'*s* se serait encore prononcée distincte au XVe siècle; mais, l'allemand aussi bien que les langues du midi attribuant d'ordinaire aux consonnes finales leur valeur réelle, l'*s* de notre mot, même muette, devait nécessairement conserver, en provençal, en italien et en allemand, sa lénitude de son; si l'on suppose d'ailleurs que ces formes peuvent avoir été calquées sur la nôtre, quelle qu'en fût la prononciation, on reconnaîtra qu'elles ne pouvaient l'être sans conserver l'*s* ou une combinaison de lettres équivalente à l'*s;* de là le provençal *Orlhenx,* l'italien *Orliensa,* l'allemand *Orlientz.* Quant à la forme française, l'*s* finale s'étant assourdie, même avant le XVe siècle, dans tous les mots analogues, rien ne nous force de supposer qu'*Orliens* ait fait exception à la règle commune, et que l'*s* ne s'y soit pas éteinte dès le XIIIe ou le XIVe siècle. D'un passage de Benoit, cité plus haut (4), on

(1) Publiée par M. Charrière dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de France;* 2 vol. in-4°, t. II, p. 148, v. 17544.

(2) QUICHERAT, *Procès,* etc. t. IV, p. 4.

(3) P. 291.

(4) P. 267.

pourrait même induire que cette consonne était assourdie dès le XII[e] siècle, puisque notre mot s'y trouve écrit *Orlien;* mais l'isolement de cette forme laisse supposer quelque oubli du copiste ou une altération du manuscrit.

Usuel encore à la fin du XIV[e] siècle, *Orliens* s'est effacé peu à peu, dès les premières années du XV[e], devant *Orléans;* on l'a vu, dans le XV[e], essayer encore de se maintenir, mais vainement, et, dès la seconde moitié de ce siècle, c'est à peine si l'on en retrouve de loin en loin quelque exemple : à partir de cette époque, c'est *Orléans* qui décidément prévaut, et notre ville n'est plus désignée dans les textes que par le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Je ne puis songer à en accumuler les preuves : il suffira de se reporter à divers textes connus de cette époque; je citerai particulièrement les publications de M. Vallet de Viriville *(Chronique de Charles VII, Chronique de la Pucelle, Histoire de Charles VII)*, surtout une curieuse *Chronique du siége d'Orléans,* publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1), et empruntée à un manuscrit dont l'écriture, au témoignage de l'éditeur, est de la fin du quinzième siècle (2); enfin le *Mystère du siége d'Orléans*, publié par M. de Certain dans les *Documents inédits* (3), et où le nom d'Orléans reparaît à chaque page.

De la fin du XV[e] siècle à nos jours nous n'avons plus à noter de variations nouvelles; toutefois, il n'est pas sans intérêt de le faire remarquer : aujourd'hui même la prononciation de notre mot n'est pas uniforme, et, tandis qu'à Orléans on le prononce invariablement comme il est écrit,

(1) 2[e] série, t. III, p. 500 et suiv.

(2) Ibid. p. 500.

(3) *Le mystère du siége d'Orléans.* (Collection des documents inédits pour servir à l'histoire deFrance, 1 vol. in-4°.)

il suffit de s'avancer jusqu'à l'extrémité des faubourgs pour recueillir plus d'une trace, vivante encore, de l'ancienne dénomination. Dans la direction de la Beauce, par exemple, et dès le village de Saint-Jean-de-la-Ruelle ou celui des Aydes, plus d'un vigneron, fidèle aux traditions d'un autre âge, ne parle de la ville qu'en l'appelant *Orlians;* pour d'autres, comme si la forme moderne s'était combinée avec celle du moyen âge, c'est *Orléians :* il semble qu'en s'efforçant de s'habituer à la prononciation nouvelle, on n'ait pu y réussir tout-à-fait, qu'obstinément l'*i* se soit maintenu, et que de ces deux tendances contraires soit née, par une sorte de compromis, une forme mixte où apparaissent soudés l'un à l'autre l'*i* du moyen âge et l'*e* moderne. Si l'on s'éloigne au contraire vers la Sologne, c'est également *Orlians*, comme le remarque avec raison M. le comte Jaubert (1), ou plutôt *Ôrlians*, les populations de cette région ayant l'habitude d'épaissir et d'allonger le son de certaines voyelles, particulièrement de l'*o (poume* pour *pomme)* et de l'*a (voyâge* pour *voyage)*.

Tel est donc le terme actuel de cette longue évolution, telles en sont les phases. Afin de rendre plus sensible la filiation logique des formes que je viens d'étudier, et pour ne pas en interrompre la succession par des observations de détail, j'ai cru devoir négliger provisoirement deux variantes très-curieuses, mais qui ne marquent ni l'une ni l'autre une étape intermédiaire dans la série des transformations normales; toutes deux sont du XIIIe siècle, et se rattachent au type *Orliens :* ce sont les formes *Olliens* et *Ourliens :*

1° *Olliens* se rencontre dans un petit nombre de textes,

(1) *Glossaire du centre de la France*, 2e édit. 1 vol. in-4°, Paris, 1864, v° *Orlians*.

parmi lesquels je citerai ce passage de la *Bataille des Sept Arts :*

> Le primat d'*Olliens* et Ovide
> Ramenaient en leur aïde *(La bataille des Sept Arts)* (1).

Cette forme n'est autre qu'*Orliens* modifié par l'assimilation, fréquente, dans le vieux français, de *r* à *l;* ainsi se sont transformés, par exemple :

Charles	en	*Challes* (2);
Charlemaigne	»	*Challemainne* (3);
parler	»	*paller* (4);
esperlenc	»	*espellenc;*
merle	»	*melle;*
marle	»	*malle (marnula, auj. marne);*
perle	»	*pelle.*

Chambellan, qui s'est conservé dans la langue moderne, est également une forme avec assimilation pour *chamberlan*, lui-même pour *chambrelan* — *camerulanus*.

A ces exemples on peut ajouter quelques mots dont l'*r* représente une *s* antérieure :

misculare	— *mesler,*	*merler,*	d'où	*meller;*
masculus	— *masle,*	*marle,*	»	*malle;*
vassallettus	— *vaslet,*	*varlet,*	»	*vallet* (5).

Nous retrouverons un autre exemple d'un changement

(1) Ce fabliau, composé par Henri d'ANDELI, a été publié par M. Jubinal dans les *Œuvres de Rutebeuf* (t. II, p. 415); l'édition de M. Jubinal porte *Orliens*; M. Léopold Delisle, qui cite ce vers dans *les Ecoles d'Orléans* (p. 9), écrit *Olliens*.

(2) *Gaydon*, édit. Guessard et Siméon Luce, préface, p. xxij. et xxiij..

(3) Id. ibid., p. xxij.

(4) Pour ce mot et les suivants, voir LITTRÉ, *Dictionnaire*.

(5) Pour ces mots, voir LITTRÉ, *Dictionnaire*.

analogue dans l'étude complémentaire que je ferai du mot *aurelianensis*.

2° Quant à *Ourliens*, dont je ne connais que l'exemple suivant « à Bilart d'*Ourliens*, por les gaiges de li et III autres valez por le tens desus dit », dans un *Compte*, déjà cité, *du charroi des engins pour l'expédition d'Aragon en 1285* (1), c'est également un équivalent régulier d'*Orliens* : il n'est pas rare de voir dans le vieux français le son *au* ou *o* remplacé par *ou*; exemples :

ou — *au*;
oussi — *aussi*;
ouser — *oser* (2).

Aujourd'hui même, dans l'Orléanais, particulièrement en Beauce, ce changement de son est, pour ainsi dire, habituel, et l'on prononce :

outre pour *autre* : « ben d'*outres* »;
pouvre » *pauvre* : « *pouvr'* homme, *pouv'* femme »;
couse » *cause* : « à *couse* donc ? »;
foute » *faute* : « c'est ta *foute oussi*, à toué ».

Comme on le voit, ces deux formes sont moins des types nouveaux que des variantes de types déjà connus ; elles n'interviennent pas dans la série des transformations pour relier deux termes dont elles seraient les intermédiaires, et qui ne sauraient s'expliquer autrement ; elles n'en sont pas moins importantes, et bien que procédant de certains accidents de prononciation, méritent d'être signalées et classées.

Je crois avoir montré comment s'est formé le nom de notre ville, et combien d'étapes il a franchies avant de parvenir au terme actuel de son évolution : d'*Aurelianis*

(1) *Historiens de France*, t. XXII, p. 726 *c*; cf., ci-dessus, p. 281.

(2) Pour ces formes, voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, et BURGUY, *Glossaire*.

transformé d'abord en *Aurelians*, il est devenu successivement d'*Aurelians Aurliên's* ou *Orlié-n's*, d'*Orlié-n's Orliens* (prononcé *Orliins*), avec les variantes *Olliens* et *Ourliens;* d'*Orliens* (prononcé *Orliins*) *Orliens* (prononcé *Orlians*), enfin d'*Orliens* (prononcé *Orlians*) *Orleens* (prononcé *Orléans*) ou *Orléans*. Comme on le voit, toutes ces formes s'expliquent mutuellement, toutes s'enchaînent l'une à l'autre, la première amenant celle qui la suit aussi naturellement que cette dernière à son tour prépare celle qui doit suivre; assurément une évolution pareille ne s'accomplit ni en un jour ni en un siècle : à l'antique *Aurelianis* il n'a pas fallu moins de onze cents ans pour qu'il devînt ce qu'il est demeuré depuis trois siècles; d'autre part, les formes diverses qu'il a revêtues ne se sont pas succédé de telle sorte que l'une disparût lorsque l'autre commençait à poindre : *Aurelianis* ne cessa pas d'exister le jour où apparut *Aurelian's,* non plus qu'*Aurelian's* ne s'effaça soudainement devant *Orliens*, ni celui-ci devant *Orlians* ou *Orlians* devant *Orléans;* évidemment ce travail de transformation ne pouvait être que l'œuvre de longs siècles; mais, pour être lent, il n'en est pas moins réel, et si l'analyse en est parfois délicate, s'il y faut employer toutes les précautions d'une dissection patiente et minutieuse, les résultats qu'elle fournit n'en sont pour cela ni moins curieux, ni moins assurés.

II.

ETYMOLOGIE ET HISTOIRE DU MOT « ORLÉANAIS ».

Ce travail serait incomplet, si je n'ajoutais quelques lignes sur le mot « *Orléanais* », dont l'histoire est nécessairement unie à celle du nom même d'Orléans. Ce dernier,

comme on l'a vu, se rattache au latin *Aurelianis; Orléanais*, ce semble, devrait se rattacher parallèlement au dérivé d'*Aurelianis, Aurelianensis*. Il n'en est rien cependant : *Orléanais* procède directement d'*Orléans;* il n'apparaît dans la langue qu'à partir du jour où notre ville prend le nom moderne d'*Orléans*, c'est-à-dire vers la fin du XV[e] siècle.

Il fallait bien cependant que les habitants d'Orléans fussent désignés par un nom spécial : or, de même qu'*Aurelianis* avait produit *Orliens*, et par celui-ci la forme actuelle, il est naturel de supposer que son corrélatif *Aurelianensis* a pu donner naissance au terme, maintenant disparu, dont le moyen âge s'est servi pour la désignation dont je parle : les textes confirment cette supposition : si l'on cherche, en effet, comment se disait « *Orléanais* », « *les Orléanais* », pendant la période qui s'étend du XII[e] au XVI[e] siècle, on voit tour à tour employés :

1° certaines locutions, telles que :

(a) *la* ou *le cité d'Orliens :*

> Et *le cité d'Orliens* fort se demurmilla (1) ;

(b) *la gent d'Orliens :*

> Et que *la gent d'Orliens* dont il y ot foison (2) ;

(c) *Cil d'Orliens :*

> *Cil d'Orliens* adonques veillièrent (3) ;

ou *Icil d'Orliens :*

> *Icil d'Orliens* viennent sor les destriers (4) ;

(1) *Hugues Capet*, édit. de M. le marquis de La Grange, p. 191.
(2) Id. p. 193.
(3) Guillaume GUIART, *La Branche des royaus lingnages*, dans les *Historiens de France*, t. XXII, p. 266, *J*.
(4) GAYDON, édit. Guessard et Siméon Luce, p. 116.

(d) « *Les enfanz d'Orlienz* » (1) ou « *les enfanz d'Orléanz* (2) » ;

2° surtout un adjectif pris substantivement comme le latin *Aurelianensis*, et qu'on trouve d'ordinaire sous la forme *Orlenois*, par exemple :

au XIIIe siècle, dans le *Roman de la Rose* :

> Après tous ceus se tint Franchise...
> Et si n'ot pas nés d'*Orlenois*,
> Ainçois l'avoit lonc et traitis (3) ;

au XIVe, dans *La Branche des royaus lingnages*, de Guillaume Guiart :

> Devers la part au roi de France,
> Qui Dieu pour victoire avoir prie,
> Sont Bourgoignon et cil de Brie,
> Normanz, Berruiers, *Orlenois* (4) ;

au XVe, dans le *Mystère du siége d'Orléans*, en un grand nombre de passages :

> Les *Orlenois* sont à l'esquart... (5) ;
> Je n'é pas autre intencion
> Que aujourd'uy n'ayons victoire
> Et de mectre à destruction
> Les *Orlenois*, c'est chose voire (6).

De même que le mot moderne *Orléanais*, *Orlenois* s'em-

(1) Chronique normande de Cochon, publiée dans la *Chronique de la Pucelle*, par VALLET DE VIRIVILLE, p. 404 et *passim*.

(2) Id., ibid. p. 421 et *passim*.

(3) Édit. Francisque Michel, 2 vol. in-12; Paris, 1866 ; t. 1, p. 39, v. 1197.

M. Fr. Michel joint à ces vers une note sur « les Camus d'Orléans » et renvoie à un *Catalogue de Proverbes* publié par LE GRAND D'AUSSY, dans son *Histoire de la vie privée des Français* (édit. de 1815), t. III, p. 403-405.

(4) *Historiens de France*, t. XXII, 184, c bis.

(5) P. 48, v. 1277.

(6) P. 217, v. 5563; cf. *passim*.

ployait d'ailleurs non-seulement comme nom de population, mais encore :

(a) comme adjectif proprement dit, par exemple dans ce passage des *Cris de Paris*, par Guillaume de Villeneuve, poëte du XVI[e] siècle :

> Aus et oingnons à longue alaine!
> Puis après cresson de fontaine,
> Vey-ci bon cresson *orlenois!* (1);

(b) comme nom de pays, pour désigner la province que plus tard on appela *l'Orléanais*, par exemple dans *La Mort de Garin le Loherain :*

> Faites moi letres et séelés escris ;
> Les unes voisent à Jeufroy l'angevin ;
> L'autre à Huon, le mien germain cosin ;
> En *Orlenoiz* envoie à Hernéiz (2) ;

dans *Aimeri de Narbonne :*

> Cant vo venrés au païs d'*Orlenois*
> En dolce France, tout droit en Loonois (3) ;

dans *La branche des royaus lingnages :*

> Quant en fait de guerre venoit
> Li dus qui *Orlenois* tenoit (4) ;

de même en un grand nombre d'Ordonnances du XIV[e] et du XV[e] siècles, dans une Ordonnance de Philippe VI (29 mai 1346) « en *Orlenois* » (5); dans une Ordonnance de Charles V (juillet et septembre 1376) : « Et nous plaist que, quant à présent, soit un maistre (des forêts) ou païs d'*Orlenois* » (6).

(1) Vers cités par M. LITTRÉ, *Dictionnaire*, v° *alénois*.
(2) Édit. Ed. du Méril, p. 103.
(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 461, d'après le ms. 7535 (fol. 44, v°), de la Bibliothèque nationale.
(4) *Historiens de France*, t. XXII, p. 263, *g*.
(5) *Ordonnances*, t. II, p. 245.
(6) *Ordonnances*, t. VI, p. 226.

Je signale pour mémoire seulement un terme que je rencontre dans un texte latin et qu'il ne faut pas prendre pour un des noms donnés aux Orléanais ; je veux parler du mot *Aurelianista*, dont le correspondant français, *Orléaniste,* a fait depuis, en une acception bien différente, une fortune singulièrement brillante. Au douzième siècle, *Aurelianista* signifie « partisan des maîtres d'Orléans », « des doctrines professées dans les écoles d'Orléans », comme on a dit plus tard Janséniste, Moliniste, Spinoziste, Atomiste, etc. Les maîtres d'Orléans avaient alors une grande réputation (1), mais leurs doctrines n'étaient pas, à ce qu'il paraît, goûtées de tout le monde ; car c'est contre eux et leurs adeptes qu'un écrivain célèbre de ce temps, Alexandre de Villedieu, lança cette véhémente philippique dont j'emprunte la traduction à M. Léopold Delisle (2) : « Orléans « nous apprend à sacrifier aux dieux; elle énumère les « fêtes de Faune, de Jupiter et de Bacchus. C'est une « chaire de pestilence, comme nous l'atteste David » ; et un peu plus loin : « *l'Orléaniste* se verra fermer la route « du Paradis s'il ne change pas de langage. »

Aurelianiste via non patet ad Paradisum,
Ni prius os mutet.

Je reviens à *Orlenois* (ou *Orlenoiz*, comme *Orliens* et *Orlienz*) : qu'est-ce donc que ce terme nouveau? Bien

(1) Léopold Delisle, *Les Écoles d'Orléans,* p. 1 et suivantes.
(2) Id. ibid., p. 7.
Le texte, traduit par M. L. Delisle, a été publié par M. Thurot, *Notices et Extraits des manuscrits*, XXII, II, 115, d'après le ms. latin 14927 de la Bibliothèque nationale, fol. 164, v° :

Sacrificare Deis nos edocet Aurelianis,
Indicens festum Fauni, Jovis atque Liei.
Hec est pestifera, David testante, cathedra.

Ce passage est une allusion à un travail d'Arnoul d'Orléans (v. ci-dessus, p. 256) sur les *Fastes* d'Ovide.

qu'il n'y ait, ce semble, entre la forme latine et la forme française qu'une lointaine analogie, ce n'est autre chose que le latin *Aurelianensis*. Ce dernier, régulièrement, avait l'accent tonique sur la pénultième; par suite, et d'après une loi précédemment exposée, toutes les syllabes autres que l'initiale et la tonique se sont assourdies ou perdues :

1° la finale *is* est tombée selon l'usage : *Aurelianens-is ;*

2° des trois syllabes atones intérieures (*re-li-a*), la première a également laissé tomber sa voyelle ; la seconde, suivant une règle déjà signalée, s'est combinée avec l'*a* en une syllabe unique (*lia*), laquelle s'est elle-même assourdie en un *e* muet : *Or-le-nois ;*

3° restent l'initiale et la tonique :

(a) l'initiale s'est transformée en *or* comme celle d'*Aurelianis* lui-même (*Or-lenois*, *Or-léans*) ;

(b) la tonique a subi le changement que subit toujours dans le groupe *ens* (*ensis*, *ensa*, *ensum*), la voyelle *e*, changée en *oi*, de même que dans :

mensis — *mois;*
mensa — *moise ;*
tensa — *toise ;*
pensum — *pois* (et, plus tard, *poids*) (1);

surtout dans les adjectifs ethniques analogues à *Aurelianensis : Blesensis* — *Blèsois; Remensis* — *Rémois;* de même *Aurelianensis* — *Orlenois; Orlenois*, cependant, n'est pas la seule forme qu'ait revêtue en français le latin *Aurelianensis*, et *Orlenois* lui-même se métamorphosa de deux manières :

1° On sait avec quelle facilité les liquides, *l* particulièrement, se déplacent dans le corps des mots (*bule-*

(1) Voir Littré *(Dictionnaire)* et Burguy *(Glossaire)*.

tellum — *bluteau; pulpitum* — *pupitre; singultus* — *sanglot)* (1); le mot *chambellan*, cité plus haut, provient d'un déplacement de lettres analogue, *camerulanus* ayant donné *cham-bre-lan*, d'où *cham-ber-lan*, *chambellan* (2); par une série de modifications semblables, notre mot se changea d'*O-rle-nois* en *O-rel-nois*, *O-rel-lois* : je rencontre cette forme dans un passage d'*Ogier de Danemarche* :

> Ains que tu voies Santers ne Vermendois,
> Paris ne Chartres ne le cit d'*Orellois* (3).

2° Il semble toutefois qu'elle n'ait pas pris racine; du moins je n'en connais que cet exemple. C'est par une assimilation directe que le mot *Orlenois* paraît s'être le plus ordinairement modifié, et, comme *Orliens* était devenu *Olliens*, *Orlenois* se changea de même en *Ollenois*. Il est permis de croire que cette forme a été surtout répandue au XIV[e] siècle, car c'est la seule que nous offre, par exemple, le poëme de Hugues Capet. Suivant la légende de ce poëme, le héros est originaire, comme on sait, de Beaugency, dans l'Orléanais, et il y est parfois question de notre contrée; or, c'est par le mot *Ollenois* que sont désignés :

1° les habitants de la province :

> Car ly vraye cronicque, où ly fait furent mis
> Qui s'ensievent au livre que j'ay à dire enpris,
> Temoingne que ly perez Huon, que je vous dis,
> Fu noblez chevalier et d'*Ollenois* nouris (4);

(1) Sur ces mots voir LITTRÉ, *Dictionnaire*, et BURGUY, *Glossaire*, ouvrages déjà cités.

(2) Voir LITTRÉ; *Dictionnaire*, v° *Chambellan*.

(3) Édit. J. Barrois, p. 467.

(4) *H. Capet*, v. 48-51.

2° la province elle-même :

> Encore ay tant acrut, ja ne vous mentiron,
> Qu'en *Ollenois* ne puis plus faire mansion (1).

Mais ce n'est pas tout : *Ollenois,* à son tour, subit une modification curieuse, et qui devait laisser dans l'histoire de notre langue une trace singulièrement durable. On sait qu'il n'est pas rare de voir, dans le vieux français, le son *o* (*au* ou *o*) remplacé par le son *a;* c'est ainsi que :

Oberon ou *Auberon*	est devenu	parfois	*Abron*	(*Alberonem*) (2) ;
ochoison	»	»	*achoison*	(*occasionem*) ;
domage	»	»	*damage*	(*dominaticum*) ;
auctorité	»	»	*actorité*	(*auctoritatem*) (3).

Du latin au français, le même son s'est pareillement changé en *a* dans :

dominum	devenu	*dam* ou *dame ;*
domina	»	*dame;*
aurichalcum	»	*archal* (4).

Par un changement du même genre, *Ollenois* devint *Allenois*, et, avec réduction de *ll* en *l*, *Alenois*. On ne se doute guère en général que, sous cette forme, notre mot s'est maintenu dans la langue française, et qu'il fait encore aujourd'hui partie de notre fond national ; tout le monde sait, en effet, qu'il existe une espèce de cresson défini en ces termes dans le *Dictionnaire* de M. Littré (5) : « Cresson des jardins, nasitor, cresson cultivé, passerage cultivée (lepidium sativum, Linné) » ; or, ce cresson est celui qu'on appelle vulgairement « cresson *alénois* », ce qui ne veut

(1) *H. Capet*, v. 112-113.

(2) *Huon de Bordeaux*, édit. Guessard et Grandmaison, préface, p. XL : « *Le livre de Huelin de Bourdialx et du roy Abron.* »

(3) Sur ces différents mots voir le *Dictionnaire* de Littré et le *Glossaire* de Burguy.

(4) Sur ces mots voir les mêmes ouvrages.

(5) V° *cresson*; cf. v° *alénois*.

pas dire autre chose que cresson *orléanais*, celui-là même que définit M. Littré et que mentionnent, du XIV[e] au XVI[e] siècle, sous les noms divers de *cresson orlenois, cresson allenois, cresson alenois*, les passages suivants :

de Guillaume de Villeneuve :

> « Vey-ci bon cresson *orlenois* » (1);

de Dubellay :

> « Il se paissoit de cresson *allenois*,
> Qui prend au nez » (2);

d'Olivier de Serres :

> « Le nazitor ou cresson *alenois* » (3).

A quelle époque se fit l'altération d'*Allenois* en *Olenois* ou *Alenois ?* Il serait difficile de le préciser. Ce qui est sûr, c'est que la chanson de *Gaydon*, laquelle est, comme on sait, du XIII[e] siècle, en offre, sous une forme nouvelle, un exemple curieux. Au vers 503 on lit, en effet :

> Drois empereres, dist-il, entendez-moi :
> « Je teing dou duc trestout *Aloenois*,
> Et tout le Perche et tout le Saonois ;
> Trosqu'à Angiers en corrent mi destroit ».

Quelle est cette province appelée par le trouvère *Aloenois ?* Le chevalier qui parle est le duc du Mans, Riol, vassal de Gaydon, duc d'Anjou. Nous sommes, on le voit, au cœur même de la France, du moins dans cette région de l'Ouest qui confine au centre. Riol énumère les domaines qu'il tient de son suzerain et qui comprennent une bande de territoire s'étendant du Perche à la vallée de la Saône. Où trouver, sur le parcours de cette bande, une province dont le nom corresponde à cet *Aloenois ?* Si je

(1) Cf. ci-dessus, p. 303.
(2) DUBELL. VII, 5.
(3) O. de SERRES, 536.

ne me trompe, ce ne peut être que l'Orléanais. Il est vrai que le mot ainsi écrit est gros de difficultés : l'*oe*, s'il était diphthongue, et, par suite, monosyllabe, ne serait pas embarrassant; car le son de l'*e*, comme celui de la diphthongue *eu* sont parfois ainsi figurés : dans la même chanson je note, par exemple, *Hœdon* pour *Eudon*, de Eudes (1), et d'ordinaire :

avœc pour *avec;*
poet » *peut;*
poent » *peuent* = *peuvent* (2).

Mais, comme on le voit par la mesure du vers, *aloenois* compte pour quatre syllabes : *a-lo-e-nois* ; il paraît donc impossible d'admettre que ce soit un équivalent d'*alenois*, et cependant on ne voit pas à quelle province pourrait s'appliquer ce nom; ne serait-ce pas simplement que l'orthographe *alœnois* correcte, si l'on admet le monosyllabisme de la diphthongue, a été déformée pour satisfaire à la mesure du vers? Cette sorte de licence n'est pas rare chez nos trouvères. On a vu un peu plus haut que le poète auquel on doit *Hugues Capet* a disjoint, par une diérèse analogue, l'*i* et l'*e* d'*Orliens* réunis partout ailleurs ; dans le même poëme, au v. 119, on lit :

Que dira Katerine et Agniez et Riqueus,
Quant d'ellez ay éus les premiers *honnéurs*;

M. de la Grange remarque avec raison que cette diérèse est « singulière (3), » et il en rapproche un autre exemple (v. 320) :

Vassaus, dist rois Hugon, vous estez retenus,
Pour l'*onnéur* de Franche où j'ay moult de mez drus.

Honnéur étant pour *honneur*, lui-même représentant d'*honorem*, il faut avouer que la séparation de l'*e* et de l'*u*

(1) Gaydon, p. 144, v. 4787.
(2) Sur ces mots voir Littré, *Dictionnaire*, et Burguy, *Glossaire*.
(3) *H. Capet*, notes, p. 244 (note P. 9, v. 21).

est bien étrange, et sans doute on ne jugera plus impossible qu'un poète, auquel sont familières de telles incorrections, se soit permis de désunir les deux éléments d'une diphthongue telle que l'*œ*. Rien n'empêche donc, on le voit, que l'*alœnois,* même prononcé l'*aloenois*, ne soit notre vieille province de l'Orléanais, et, puisque la chanson de Gaydon date du XIIIe siècle, nous sommes par cela même éclairés sur l'époque où nous apparaît la première trace de cette altération.

Mais nous ne sommes pas encore au terme de cette curieuse histoire, et voici qu'un ouvrage du XVIe siècle nous réserve une bien autre surprise. Il existe du poëme original de *Hugues Capet,* dont j'ai parlé plusieurs fois dans le cours de ce travail, une traduction allemande due à une princesse lettrée, Elisabeth de Lorraine, comtesse de Vaudemont, mariée au comte de Nassau-Saarbruck. Cette traduction, au jugement de M. de la Grange, l'éditeur du poëme (1) ne saurait remonter au-delà de 1437 ni être rapprochée au-delà de 1456; or, voici comment elle débute :

« L'an 851, après la naissance du Christ, notre cher et « béatifique Seigneur, au temps où Lothaire gouvernait « l'empire romain, et Louis son frère le royaume de « France, naquit dans ce dernier état, au pays de *Lanoy*, « un jeune chevalier, etc... (2) ».

Qu'est-ce que ce pays de *Lanoy*, situé en France? Selon la légende dont le poëme n'est que le développement, Hugues Capet était né à Beaugency; il ne saurait donc y avoir de doute: c'est bien la province de l'Orléanais que désigne le mot *Lanoy;* néanmoins, M. de la Grange, craignant avec raison qu'on ne reconnût pas sous cette forme altérée le nom traditionnel, inscrit en note « *Lanoy,* pour

(1) *H. Capet*, préface, p. LIX.
(2) Id., ibid., p. LXII.

Orléanais, voir au poëme, p. 3, v. 11 (1). » Il reste à savoir d'où vient cette nouvelle forme; l'ouvrage où elle se rencontre étant une traduction, il faut bien admettre que la princesse avait sous les yeux un texte français où le nom d'Orléans était ainsi mentionné; or, le mot Lanoy n'a, ce semble, qu'une parenté lointaine avec les différents noms d'Orléans jusqu'à présent étudiés. Comment expliquer, par exemple, en s'attachant aux derniers, Ollenois, Allenois ou Alenois, que la première syllabe ait disparu, que l'*e* se soit changé en *a*, que l'*s* finale soit tombée? Voilà, certes, de graves altérations; aucune pourtant n'est peut-être inexplicable:

1° La chute d'une syllabe initiale est un phénomène assurément très-rare en français, parce que l'assourdissement ou la perte des finales implique, par une compensation naturelle, le maintien de la première; toutefois, les noms propres, et spécialement les noms de lieu, échappent en partie à cette règle, les habitudes du langage populaire les exposant à des mutilations plus profondes : on peut voir à cet égard ce que dit M. Quicherat dans son ouvrage *De la formation française des anciens noms de lieu* (2). La suppression de l'initiale est surtout fréquente lorsque cette syllabe est un *a*, lettre qu'on a pu regarder comme une préposition indûment soudée au nom; par exemple, c'est au moyen d'une suppression de ce genre que se sont formés, suivant M. Quicherat:

du latin	*A-duaticum*	le français	Douay;	
»	*A-bollena*	»	Bollène	(Vaucluse);
»	*A-friacus*	»	Friac	(Lot);
»	*A-jarnacum*	»	Jarnac	(Charente);
»	*A-lanthione*	»	Lançon	(B.-du-Rhône);
»	*A-stenidum*	»	Stenay	(Meuse);
»	*A-thenacum*	»	Thenac	(Dordogne) (3).

(1) Id., ibid. ibid, (note 1).

(2) P. 23.

(3) Quicherat, ibid. ibid.

Que l'*a* d'*A-lenois* soit tombé, par suite d'une semblable méprise, on pourrait donc l'admettre.

2° Cette première syllabe ayant disparu, la seconde aurait subi, par une conséquence naturelle, un changement dont les exemples ne sont guère plus rares : la syllabe assourdie *le* se trouvant initiale a pu se raffermir, et, comme elle était suivie d'une liquide (*n*), c'est en *a* qu'elle s'est transformée, suivant la règle par laquelle s'explique le changement de :

balance, pour *belance*, de *bilancem;*
jaloux, pour *jeloux*, de *zelosus*, etc.

3° Quant à la finale devenue *oi* au lieu de *ois*, il se peut que l'*s*, muette depuis longtemps, soit tombée, et que, par suite, l'*i* devenu final se soit changé en *y* comme celui de *roi* dans *Choisy-le-Roy, Charleroy;* mais il est possible aussi que ce dernier changement provienne d'une confusion : la langue française possède un autre *Lanoy* ou *Launoy,* dont l'origine est connue; il provient du latin *Alnetum* et donne, en français, *Aunoy, Aunay,* et, avec agglutination de l'article, *Launoy*, *Launay, Lannoy* (1) ; or, il n'est pas impossible que le *Lanois* qui représente *A-le-nois* se soit confondu avec l'autre, et cela d'autant plus facilement qu'après tant d'altérations il était devenu lui-même méconnaissable.

On le voit donc, il ne serait pas impossible que le mot *Lanoy,* dont le sens est celui de l'ancien mot *Orlenois*, ne fût en réalité une forme réduite de ce dernier ; de là une conséquence singulière, c'est que le nom de famille *Lanoy* pourrait bien n'être précisément que le *Lanoy* du XVI[e] siècle, corruption d'*Alenois :* appliqué dans le principe à quelque individu d'origine orléanaise, et, par suite,

(1) QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 43.

d'adjectif ethnique devenu nom propre d'homme, il se serait ainsi perpétué dans la langue avec cette valeur restreinte. Je n'ai pas à rappeler combien sont fréquentes les désignations de ce genre : il suffira de citer les noms de famille :

François, Français ; Lefrançois, Lefrançais ;
Langlois ;
Allemand et Lallemand ;
Flandrin ;
Escot (d'Ecosse) ;
Lombard ;

et, parmi les noms spécialement empruntés aux dénominations de nos anciennes provinces :

Angevin, Langevin (d'Anjou) ;
Berruyer (du Berry) ;
Bourgoing ou Bourgoin, Bourguignon ;
Breton, Lebreton ;
Champenois ;
Lorrain ;
Manceau ;
Normand, Lenormand ;
Picard ;
Poitevin ;
Sainton, Saintoin (de Saintonge).

Dorléans lui-même, en un seul mot, est devenu un nom propre analogue, et il est vraisemblable qu'un autre nom du même genre, *Dolléans,* en est une variante avec assimilation : je crois qu'à cette liste on peut ajouter désormais le mot *Lanoy;* comme tant d'autres, il attesterait le souvenir d'une nationalité provinciale. Telle est la fortune des mots : tandis que les uns, de la plus humble origine, s'élèvent à d'éclatantes destinées, combien d'autres, jadis honorés ou illustres, sont peu à peu délaissés, finissent par s'éteindre ou ne se survivent, pour ainsi dire, à eux-mêmes,

que sous le patronage d'un nom de famille ou d'une locution vulgaire !

Orlenois ou *Orellois, Ollenois, Allenois, Alenois, Lanoy,* telles sont donc les métamorphoses successives de notre mot : comment expliquer maintenant que toutes ces formes aient été remplacées par le nom moderne qui en diffère si profondément ? Après ce que j'ai dit plus haut du mot *Orléans* lui-même, il est facile de répondre à cette question : *Orléanais* vient, en droite ligne, du mot *Orléans*. Au moment où le vieux nom de notre ville prenait cette forme moderne, il était impossible que l'usage conservât un mot comme *Ollenois,* à plus forte raison comme *Alenois* ou *Lanoy :* très-différents du corrélatif *Orliens,* assez du moins pour n'être pas compris sans effort, ils seraient devenus inintelligibles le jour où le nom moderne de la ville aurait pris la place de l'ancien. Au vieil *Orliens* avait répondu, pendant les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, l'adjectif *Orlenois* ou *Ollenois :* il fallait maintenant un mot qui répondît, avec la même régularité de formation, au nouvel *Orléans*. Il n'y avait pas à chercher bien loin pour le créer : ce mot fut ce qu'il devait être, d'après l'analogie de formation des mots semblables (France et Français, Rouen et Rouennais, etc.), c'est-à-dire *Orléanais*. Des érudits tentèrent, au dix-septième siècle, de renouveler cette forme pour l'assimiler au latin *Aurelianensis*, et l'on créa le mot *Aurelianois;* mais il était trop savant pour être compris sans peine, trop éloigné d'*Orléans* pour que le peuple l'y rattachât volontiers : *Aurelianois* n'entra même pas, à vrai dire, dans l'usage, et on ne le rencontre que dans certains ouvrages orléanais de ce temps, par exemple, dans l'*Histoire des Antiquitez d'Orléans* par Lemaire (1). La vraie forme, la

(1) Notamment, p. 9 : « Les *Aurelianois* soubs le nom d'*Aulerçois* », passage déjà cité ci-dessus (p. 255);

P. 42 : « Le territoire *aurelianois* » ;

P. 75 : « Mœurs des *Aurelianois* ».

seule naturelle et claire, c'était *Orléanais*, ou, suivant l'écriture du seizième siècle, *Orléanois;* mais, tout en l'acceptant comme légitime, n'oublions pas que ce mot est de création moderne, qu'il n'appartient pas au fond primitif de notre vieille langue, et qu'auprès de lui continuent de vivre sous la double forme d'*Alenois*, et peut-être de *Lanoy*, deux de ses ancêtres, témoins aujourd'hui méconnus d'un passé lointain et glorieux pour notre ville.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES,

Par M. LOISELEUR,

SUR LE MÉMOIRE DE M. BAILLY,

ÉTYMOLOGIE ET HISTOIRE DES MOTS: « ORLÉANS » ET « ORLÉANAIS. »

Séance du 21 juillet 1871.

Messieurs,

Vous avez, l'an dernier, entendu avec la plus grande faveur l'étude de M. Bailly, notre confrère, sur l'étymologie et l'histoire des mots « *Orléans* » et « *Orléanais.* » Mon incompétence trop notoire aurait dû me préserver du périlleux honneur de vous en rendre compte ; mais, puisque vous en avez jugé différemment, souffrez que je me borne à retracer rapidement les principales lignes du sujet. Je joindrai à ce résumé sommaire quelques renseignements nouveaux et un petit nombre d'observations où la bienveillance la plus sympathique aura beaucoup plus de part que l'esprit critique.

La science de l'origine des mots et des lois de transformation des langues est, vous le savez, toute nouvelle. Elle se développe aujourd'hui par des procédés réguliers, exempts de ces tâtonnements et de ces rapprochements

arbitraires qui présidaient autrefois à la recherche des étymologies. Pour elle chaque mot a son histoire, ses métamorphoses soumises à des lois rigoureuses. Sa méthode est celle des sciences naturelles : elle repousse toute explication *à priori;* elle n'admet point, comme les anciens philologues, qu'on puisse, pour dresser une étymologie, sauter sans transition du mot français actuel au mot latin qu'on lui assigne pour aïeul ; elle veut connaître toutes les transitions par lesquelles ce mot a passé depuis sa forme latine jusqu'à nos jours ; elle exige qu'on rende compte de toutes les lettres qui le composent et qu'on apporte des exemples à l'appui de chacun des changements de lettres que la forme moderne suppose.

Tels sont les procédés rigoureux que notre confrère a suivis pour expliquer l'étymologie des mots « Orléans » et « Orléanais. » Il a parcouru, comme il le dit, toutes les étapes de ces deux mots, exposé toutes les transformations qu'ils ont subies depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la nôtre. La besogne était beaucoup plus ardue qu'il peut le sembler au premier aspect. Elle exigeait, pour être menée à bien, l'esprit de méthode et d'induction, la sûreté de jugement, les études préparatoires et les connaissances philologiques dont M. Bailly a fait preuve déjà dans son *Manuel pour l'étude des racines grecques.*

Son travail se divise naturellement en deux parties : l'histoire du mot « *Orléans* » et l'histoire du mot « *Orléanais.* » La première se subdivise elle-même en deux chapitres, l'auteur étudiant d'abord les dénominations latines, puis les françaises.

Sans rechercher si l'Orléans moderne est le Genabum des *Commentaires de César,* M. Bailly estime que c'est seulement vers le milieu du cinquième siècle qu'on rencontre quelques indices permettant de conclure que l'Orléans actuel est la ville désignée dans les textes latins

postérieurs au quatrième siècle sous le nom d'*Aurelianis*, ou encore sous ceux de *Aureliana civitas*, *Aurelianensis*, *Aurelianorum*, *Aurelianensium urbs* ou *civitas*.

Il remarque que, les quatre derniers étant formés d'un adjectif, le seul qui soit vraiment un nom de ville est *Aurelianis*. « C'est le seul en effet, dit-il, qu'on lise dans les itinéraires anciens, par exemple dans l'Anonyme de Ravenne, dans les historiens du cinquième siècle et enfin sur les monnaies. »

Je demande à mon savant confrère la permission d'appuyer un peu plus qu'il ne l'a fait sur les premiers noms latins d'Orléans, de chercher l'ordre dans lequel ils paraissent s'être succédé et les dates approximatives de leurs transformations : la chronologie est un auxiliaire important et naturel des recherches philologiques, bien qu'en pareille matière on ne puisse procéder que par approximation.

La table de Peutinger me paraît être le dernier document officiel où figure une ville du nom de Cenabum placée sur les bords de la Loire, et (chose trop peu remarquée) sur la rive gauche et non sur la rive droite, comme l'Orléans actuel (1). On admet généralement que cette carte fut exécutée à Constantinople vers l'an 393, sous Théodose-le-Grand, mort deux ans après cette date. Nulle trace sur cette carte d'une cité dont le nom ait le plus lointain rapport avec celui d'Orléans.

Le plus ancien document où un nom de cette nature soit mentionné me semble être la *Notitia provinciarum et civitatum Galliœ* que Sirmond a publiée au tome 1er de ses *Conciles de la Gaule*, et Duchesne dans ses *Écrivains*

(1) Je ne rencontre cette observation chez aucun des nombreux écrivains qui ont traité la question de *Genabum*. Comment expliquer ce silence ? Serait-ce qu'elle est aussi défavorable pour ceux qui placent Genabum à Orléans que pour ceux qui le placent à Gien, et qu'ainsi ni les uns ni les autres n'avaient intérêt à la faire ?

de l'histoire de France. Au témoignage d'Henri de Valois et de plusieurs autres, c'est là probablement la plus ancienne et certainement la plus parfaite des notices sur les Gaules (1). Dom Bouquet, qui l'a reproduite au T. 1er, p. 122, du *Recueil des Historiens de la France*, cite, dans la préface de ce tome 1er, page 19, l'opinion de M. Gallet, touchant l'époque où fut dressé ce document. « Ce très-habile homme, dit-il, prétend et prouve par des raisonnements solides que la notice de l'empire romain a été faite en 401. » C'est dans cette notice qu'apparaît pour la première fois une ville appelée *civitas Aurelianorum* et qui fait partie de la quatrième Lyonnaise. Il n'est pas inutile de dire ici que cette Lyonnaise, dite Lyonnaise-Senonaise, fut érigée, en même temps que la troisième, sous l'empire de Gratien, qui régna depuis l'an 375 jusqu'en 383.

Ainsi la table de Peutinger rédigée d'après l'opinion la plus commune, en l'année 394, porte encore une ville appelée *Cenabum*; la notice des Gaules, dont la date serait de huit ans postérieure, indique, dans la Lyonnaise-Senonaise, une ville nommée *civitas Aurelianorum*: c'est donc dans ce court espace de huit ans que la ville dont il s'agit aurait reçu, je ne dirai pas ce nom, mais la consécration officielle de cette nouvelle dénomination. Cela ne veut pas dire que le nom Cenabum n'ait pas continué à être employé dans l'usage populaire postérieurement à l'an 401, ni que la dénomination *civitas Aurelianorum* ne soit pas antérieure à cette date; mais c'est seulement à partir de cette époque qu'on constate l'apparition dans un texte sérieux, et très-probablement officiel, d'un nom nouveau appliqué à la ville qu'on croit avoir été primitivement

(1) *Omnium forte veterrima, certe emendatissima notitia Galliæ*: Henri de Valois, préface de sa *Notitia Galliarum*.

Cenabum. Ce nom nouveau ne tarde pas à faire son apparition dans les œuvres de gens de lettres et on le trouve dans Sidoine Apollinaire, né à Lyon en l'an 430.

La seconde des notices sur les Gaules publiée par Duchesne désigne cette ville sous le nom de *civitas Aurilianorum*. Cette notice, extraite d'un manuscrit appartenant à François de Thou, n'a pas de date connue. C'est pourquoi je n'en dirai rien, non plus que des autres notices semblables publiées par le même érudit : elles portent tantôt *civitas Aurelianorum*, tantôt *civitas Aurilianorum*. Henri de Valois estimait que ce dernier mot, le seul qu'on lise sur les monétaires et les monnaies royales de l'époque mérovingienne, n'est qu'une corruption du premier (1).

Ce que je veux surtout remarquer ici c'est que l'Anonyme de Ravenne qui donne à notre ville le nom d'*Aurelianis* est loin d'appartenir, au moins dans l'opinion des écrivains qui se sont occupés de lui, à une époque aussi reculée que celle que semble lui attribuer M. Bailly. Dom Bouquet déclare qu'il est d'une date inconnue : « Ætas ignoratur, » écrit-il, en face de son nom, dans la préface du tome 1er des *Historiens des Gaules*, p. 168. Dom Porcheron qui le premier édita, en 1688, le Traité de Géographie dont cet anonyme est auteur, pense qu'il vivait au septième siècle. La même incertitude règne sur l'époque où a vécu l'auteur d'une vie de Saint-Aignan dont parle M. Bailly et qui désigne aussi Orléans sous le nom d'*Aurelianis* et ses habitants sous le nom d'*Aurelianenses*.

Pour trouver un document de date certaine où ce nom soit porté, j'ai eu recours aux tables de Bréquigny. J'y vois, sous l'année 524, la première apparition du mot *Aurelianis*. Il se trouve dans une prétendue donation faite par Clovis à Saint-Hilaire de Poitiers. « Factum est

(1) Henri de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 225, édit. de 1675.

autem hoc *Aurelianis*, anno ab incarn. D. N. DXXIV, Justiniano Romæ imperante, Lampadio et Oreste consulibus, Vigilio Summo pontifice, Gelasio episcopo Pictaviensi et Theodosio episcopo Autissiodorensi, Clodovœo regnante et hoc fieri præcipiente. »

Par malheur cette pièce est fausse, comme beaucoup d'autres donations que les monastères ont eu intérêt à fabriquer. Parmi tous les diplômes du règne de Clovis Ier, M. Pardessus n'en reconnaît qu'un qui ne soit pas inventé (1). C'est la fameuse donation faite par ce prince du lieu de Micy à Euspice et à Saint-Mesmin; encore a-t-elle été vivement attaquée. Celle de l'an 524, donnée comme faite à Saint-Hilaire de Poitiers, ne souffre pas l'examen, tant elle fourmille de marques de faussetés : à cette date Clovis était mort depuis treize ans; Justinien, qu'on y cite comme régnant, ne monta sur le trône qu'en 527, le pape Vigile qu'en 537.

Je parlerai tout-à-l'heure de Grégoire de Tours qui emploie le mot *Aurelianis;* mais, pour épuiser ici ce qui regarde les documents authentiques et de date certaine, je dois dire que je n'ai rencontré aucun titre de cette nature qui portât le nom dont il s'agit, avant la charte de Dagobert Ier, qui contient un don de ce prince à l'abbaye de Saint-Denys et qui est de l'an 638. On y lit : *Actum civitate Aurelianis*. Cette charte a été publiée par Doublet, dans son *Histoire de Saint-Denys,* p. 677, et mentionnée par Bréquigny, t. Ier, p. 53.

Ce serait donc seulement vers le milieu du septième siècle que l'usage se serait introduit de désigner, dans les actes publics, notre ville par l'ablatif pluriel de l'adjectif

(1) *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges, aliaque instrumenta ad res Gallo-Francicas spectantia,* t. Ier, p. 11 et suiv. — Sur la fausseté de la donation à Saint-Hilaire de Poitiers, voir même vol. p. 15 et p. 62 du texte, note 1re

Aurelianus. Voyons si cette observation sera confirmée par les monnaies.

Nous laisserons de côté les monétaires, puisqu'ils ne se distinguent que par l'officier du fisc dont ils portent le nom, et qu'il est impossible de leur assigner uue date certaine. Quant aux monnaies royales mérovingiennes dont le nombre est de beaucoup inférieur, la plus ancienne paraît appartenir au règne de Clovis II. Elle est fort rare et l'on n'en connaît que deux exemplaires. C'est un tiers de sol d'or, portant un buste royal drapé avec diadème, et, pour légende : + CHLODVIUS. + AURILIANIS FITUR.

Voici comment M. Cartier décrit cette pièce, dans la *Revue de numismatique française :*

« Monnaie royale au nom de Clovis, frappée à Orléans. La croix simple me la ferait donner à Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne (638-656). L'histoire parle d'une assemblée des seigneurs du royaume de Bourgogne à Orléans, de 641 à 642, en présence de Clovis et de sa mère Nantilde. Ce fut peut-être alors qu'on frappa cette monnaie royale.

« A cette époque, Orléans était la capitale du royaume de Bourgogne, et la réunion avait pour but d'élire un maire du palais. »

Voilà donc la plus ancienne monnaie royale connue où se lise le mot : *Aurilianis :* les érudits spéciaux la rapportent à l'an 641 ou 642. Or, le premier diplôme authentique où se lise la même dénomination appliquée à notre ville, est de 638. Ce rapprochement n'est-il pas remarquable et significatif?

Mais avant de recevoir ainsi une consécration officielle, ce nom nouveau avait dû subir une sorte d'incubation populaire et passer ensuite à titre de néologisme dans la langue des lettrés. C'est en effet ce qui est arrivé. Grégoire

de Tours, qui écrivait son *Histoire des Francs*, vers l'an 580, désigne presque toujours Orléans par le mot *civitas Aurelianensis* et ses habitants, ainsi que tous ceux du *pagus* dont ils faisaient partie, sous le nom d'*Aurelianenses*. Ce n'est que rarement et par exception, ainsi que l'a remarqué Henri de Valois, qu'il emploie le mot *Aurelianis*, mot qu'on rencontre aussi une fois dans Marius, auteur d'une chronique publiée par Dom Bouquet (t. 11, p, 13), et qui continue celle de Prosper jusqu'en 581. Marius est mort en l'an 596, un an après Grégoire de Tours.

D'accord sur ce point avec Henri de Valois, j'oserai me séparer de lui en ce qui concerne *Aurelianos* qui, selon cet érudit, se trouverait fréquemment dans Grégoire de Tours et beaucoup plus souvent qu'*Aurelianis :* « Gregorius Turonicus Episcopus, Historicorum nostrorum princeps, plerumque urbem ipsam sincero vocabulo appellat *Aurelianos* et incolas ejus atque adeo totius pagi Aurelianensis, *Aurelianenses ;* nonnunquam nomine indeclinabili *Aurelianis*, sicuti Marius Fredegarius, plurimi que alii. Nonnulli *Aurilianos* et *Aurilianis* corruptè nuncupant. »

Il y aurait quelque témérité à contredire, sur une lecture nécessairement rapide et incomplète, l'assertion si positive d'un érudit tel qu'Henri de Valois. Je dois le dire pourtant : sans m'astreindre à une lecture attentive, j'ai feuilleté les œuvres complètes de Grégoire de Tours dans l'édition de Ruinart ; j'y ai rencontré trois ou quatre fois *Aurelianis*, jamais *Aurelianos*. Ce mot ne figure pas dans l'index géographique de l'éditeur, ni dans celui que Dom Bouquet a annexé au texte qu'il a donné de l'Histoire des Francs. En revanche j'ai lu *Aurelianas* dans l'appendice au *Gesta regum Francorum* qui s'étend jusqu'au règne de Pépin : « Ligeris alveum apud Aurelianas urbem transeunt (1). »

(1) Duchesne, t. Ier, p. 720.

Du reste, si cette assertion d'Henri de Valois était fondée, elle ne contredirait pas la règle importante que rappelle M. Bailly, d'après la grammaire de M. Burguy, hautement approuvée par M. Littré. Suivant cette règle, la déclinaison des noms communs et des noms de lieux se réduisit, dès le cinquième siècle, à deux cas, le cas sujet et le cas régime, ce dernier représenté pour les noms communs par l'accusatif et pour les noms de lieux par l'accusatif et l'ablatif, mais le plus fréquemment par ce dernier cas.

Je remarque toutefois que le nominatif singulier, et quelquefois le nominatif pluriel, se rencontrent aussi, concurremment avec l'ablatif, pour la dénomination de certaines villes. C'est ainsi qu'à l'époque mérovingienne et carlovingienne, Paris est désigné par le nominatif *Parisius*, beaucoup plus fréquemment même que par l'ablatif *Parisiis*. Sur les monnaies mérovingiennes, on trouve : PARISIVS CIVE, PARISVS, PARIVS, quelquefois et par exception PARISIS. Je remarque dans Leblanc, p. 108, une monnaie de Louis-le-Débonnaire, sur le champ de laquelle on lit : PARISII, mais non pas Parisiis. Tours est dans le même cas. On rencontre sur les monnaies mérovingiennes TVRONVS CIVI, et dans Frédégaire *Thoronus* (1), Il est vrai que Grégoire de Tours nous donne *Turonis* (2).

N'est-ce pas aussi un nominatif pris substantivement que cet *Aurelianum,* nom neutre qui désigne quelquefois notre ville ? M. L. Quicherat, dans le vocabulaire géographique qui fait suite à son dictionnaire latin, le signale comme existant dans Grégoire de Tours ; il serait ainsi

(1) Dom Bouquet, t. II, p. 408. Frédégaire (même page) emploie aussi l'accusatif *Toronos*. Adreval use du mot *Turonus* : *Turonum veniunt* : *Acta ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 387.

(2) Id., ibid., p. 228. Pour Parisius, on peut consulter l'index du t. Ier de Duchesne : *Historiæ* Francorum Scriptorum.

contemporain d'*Aurelianis.* Je le lis dans l'extrait d'un auteur anonyme reproduit par Dom Bouquet, t. II, p. 665 et qui paraît être du huitième siècle : « Merovechus.— Sub hoc rege, Franci usque Aurelianum perveniunt. » Et, pour qu'on ne s'y trompe pas, l'éditeur des Historiens des Gaules écrit dans son index géographique : « *Aurelianum urbs.* » Je lis encore dans un écrivain postérieur : « Magdunum, inter Aurelianum *et* Baugenciacum situm. Anno 1066. » (Dom Bouquet, t. XI, p. 273). Un diplôme du 24 février 1298 est écrit : *Apud Aurelianum. (Tables de Bréquigny,* t. VII, p. 492).

Cette dénomination est évidemment celle qui parut la meilleure aux écrivains des XVIe et XVIIe siècles, guidés en cela par l'analogie et par la quantité vraiment prodigieuse de villes qui, à l'époque gallo-romaine, comme au moyen-âge, portaient un nom neutre, terminé en *um* au nominatif. C'est celle que Ruinart emploie dans la préface de son édition de Grégoire de Tours. Il est vrai que plusieurs auteurs, parmi lesquels La Martinière, prétendent qu'il ne faut voir dans ce mot qu'un adjectif et sous-entendre: *oppidum.*

Quoiqu'il en soit, *Aurelianum* comme *Aurelianis* viennent l'un et l'autre de l'adjectif *Aurelianus,* dérivé lui-même du nom propre *Aurelius,* et dont le nominatif pluriel *Aureliani* désigne simplement les administrés d'Aurelius.

Telle est l'opinion de M. Bailly, et c'est la bonne. Mais pour lui, de toutes les dénominations latines d'Orléans, *Aurelianis* est la seule qui soit véritablement un nom de ville : il ne semble pas admettre que la forme *Aurelianum,* dont il ne parle qu'en passant, puisse entrer en lutte avec celle-là et participer à l'honneur d'avoir formé le premier nom français qu'ait porté notre ville; et son motif est facile à deviner, c'est qu'*Aurelianum,* moins heureux en cela

que son compétiteur, ne lui donne pas l'*s*, indispensable pour la formation de ce premier nom français. Mais il accorde plus d'attention à une forme, bien autrement connue, il est vrai, que toutes celles qui viennent d'être passées en revue : la forme *Aurelia*. Seulement il pense qu'on ne la rencontre pas antérieurement au douzième siècle. C'est un point qui vaut la peine qu'on l'examine.

Remarquons d'abord que la forme *Aurelia* dérive évidemment de ce même nom de famille qui a produit *Aurelianis :* la gens Aurelia. C'était, comme le dit très-bien M. Bailly, une des plus anciennes familles patriciennes de Rome. Elle a fourni quantité d'hommes illustres, empereurs, généraux, administrateurs, et c'est ainsi que notre confrère explique le nombre vraiment considérable de localités dont le nom se rattache au latin Aurelius. Il repousse par là la tradition fort ancienne, mais, dénuée de toute preuve solide, qui fait dériver le nom d'*Aurelianis* de celui de l'empereur Aurélien, lequel aurait rebâti ou restauré la ville brûlée par César et lui aurait donné son nom.

Qu'on me permette d'indiquer ici, en passant, une autre tradition analogue, non moins ancienne, mais beaucoup moins connue. C'est celle d'après laquelle César lui-même, après avoir incendié Genabum, aurait rebâti la ville et lui aurait donné le nom de sa mère Aurelia, fille de C. Cotta. Notre vieux Lemaire, qui cite cette tradition, raconte que, de son temps, il y avait encore, à l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, deux vitres anciennes où étaient peints les portraits de César et de sa mère. On n'a jamais fait, que je sache, grande attention à ce dire de Lemaire, parce qu'il est comme perdu, vers la fin de son histoire, au milieu de la vie des évêques (p. 135 de l'édit. in-f°), et parce qu'il est en contradiction avec l'opinion que le même auteur avait défendue, au commencement de son livre, touchant le personnage qui aurait rebâti l'antique Genabum et lui

aurait donné son nom (1). Ces deux traditions ont un fond commun de vérité qui se réduit à ceci, que c'est bien à un personnage de la gens Aurelia qu'est due la réédification d'Orléans.

Henri de Valois, a fait, sur ce nom d'Aurelia, une remarque qu'il me paraît bon de reproduire ici et qui va me servir à contrôler l'opinion de M. Bailly sur l'époque à laquelle ce nom commence d'apparaître. « Quelques-uns, dit-il, et, parmi les premiers, le moine Roricon, dans son livre IV, et l'auteur de la vie d'Eucher, évêque d'Orléans, appellent cette ville : *Urbs Aurelia*, et absolument *Aurelia*, en tronquant sans doute le nom, « truncato haud dubie nomine. » Autrement il faudrait admettre qu'elle n'a pas reçu son nom d'Aurélien, mais de l'empereur Marc-Aurèle-Antonin. C'est cependant Roricon que P. Masson a suivi en appelant cette ville : « *Aurelia urbs Carnutum ad Ligerim.* » C'est Masson, par dessus les autres *(prœter cœteros)* que Joseph Scaliger me semble désigner et tourner en dérision dans sa notice de la Gaule, par ces termes : « *Genabum Aurelianorum ineptè vocant Aureliam.* (2.) »

Malgré les aménités adressées par Scaliger à ceux qui avaient l'audace de tenir pour *Aurelia*, il n'en reste pas moins ce fait, attesté par Henri de Valois, que le moine Roricon et l'auteur de la vie de Saint-Eucher, sont, sinon les premiers, au moins des premiers qui aient employé cette malheureuse dénomination. Il y aurait donc intérêt à con-

(1.) Aux étymologies de pure fantaisie que cite M. Bailly je joindrai encore celle-ci, due au même Lemaire. Orléans, selon lui, porte, dans ses armes, trois fleurs de lis d'or, parce qu'il tire son nom de ces fleurs : *Aurelia quasi aurea lilia. (Préface de l'Histoire de l'Église d'Orléans.)*

(2.) Henri de Valois, *Notitia Galliarum,* p. 225. La notice de Scaliger, dont cet auteur parle, se trouve dans le recueil de Duchesne, V. t. 1er p. 30.

naître l'époque à laquelle appartiennent ces deux écrivains : c'est là, malheureusement, un point assez obscur. Le P. Daniel, le P. Le Long, Dom Bouquet, avaient jugé, sur le style de Roricon, qu'il appartenait au onzième siècle. Un écrivain du siècle dernier, M. Legendre de Saint-Aubin, dans un livre intitulé : *Antiquités de la monarchie française* et dans une dissertation imprimée au *Mercure de France* d'octobre 1741, soutint, au contraire, que Roricon remontait au sixième siècle et était antérieur à Grégoire de Tours. L'abbé Lebœuf porta la question devant l'Académie des inscriptions et maintint, par de solides arguments, l'obscur Roricon à la date que lui avaient assignée les Péres Daniel, Le Long et Bouquet. L'un de ces arguments est justement tiré de l'usage que fait Roricon du mot *Aurelia*. Je citerai en entier ce passage, qui nous éclairera en même temps sur la valeur du second texte où se lit ce mot, celui de l'auteur de la vie de Saint-Eucher.

« Toute l'antiquité, les notices des Gaules, les Conciles, Grégoire de Tours, Frédégaire, le *Gesta Francorum*, Théodulfe d'Orléans, Jonas d'Orléans, Prudence de Troyes, nomment Orléans *Aaureliani* ; Roricon est le seul qui l'ait nommée *Aurelia: « Apud Aureliam residere præcepit, »* dit-il, en parlant de Clodomir. Je sais qu'on trouve le même nom dans la vie de Saint-Eucher, évêque d'Orléans, sous Charles Martel, écrite par un contemporain, et publiée par Surius. Mais tout le monde sait aussi que Surius se donnait la liberté de changer à son gré le style des historiens, et d'y retoucher ce qui lui paraissait d'une latinité peu élégante. Le terme *Aurelia*, qui se trouve dans son édition de la vie de Saint-Eucher est de lui : Bollandus et ses continuateurs, qui ont donné, sur trois anciens manuscrits, une seconde édition de la même vie, attestent qu'ils ont lu dans tous : *Aurelianorum pontificem,*

civitatem Aurelianis, et que l'auteur qui était Orléanois, a suivi l'usage ancien. (1) »

Voilà donc le terme *Aurelia* singulièrement rajeuni et son apparition fixée au XI[e] siècle. Je le trouve en effet dans la chronique d'Hariulfe, moine de Saint-Riquier, qui a achevé son texte en l'année 1088 : *Nutritus fuerat cum monachis Sancti Benedicti ad Aureliam*. (Dom Bouquet, t. VIII, p. 277.) Ce n'est même qu'au siècle suivant qu'il apparaît dans les actes publics. La première charte où je le rencontre est un diplôme de Louis VI, daté de 1134, et que terminent ces mots : *actum Aureliæ publice* (2.) J'arrive donc sur ce point, quoique par un autre chemin et en m'appuyant sur des textes différents, à peu près au même résultat que M. Bailly pour qui *Aurelia* ne date que du douzième siècle.

C'est aussi, si je ne me trompe, vers la même époque, qu'apparaît, pour la première fois, le nominatif pluriel *Aureliæ* employé pour désigner Orléans. Ce nom, dont M. Bailly n'a pas parlé, je le relève dans un diplôme de Philippe II, daté de 1182 : « hominibus manentibus Aureliis (3). »

Pour résumer ici ce qui précède, voici, selon moi, l'ordre dans lequel se sont succédé les diverses dénominations latines d'Orléans. *Civitas Aurelianorum* depuis la fin du quatrième siècle jusqu'à la fin du sixième, puis, à partir de cette époque, *Aurelianis*, et peut-être *Aurelianos*, ces deux mots pris dans un sens absolu. *Aurelianum* apparaît postérieurement, à une date indéterminée, mais probablement vers le huitième siècle, *Aurelia* au onzième et enfin *Aureliæ* au siècle suivant. Il est bien entendu qu'aucune nouvelle dénomination n'abolit les anciennes : toutes coexistent à partir de certaines époques et continuent à se

(1) Mém. de l'Acad. des Inscriptions, t XVII, p. 233.
(2) Tables de Bréquigny, t. II, p. 614.
(3) *Tables de Bréquigny*, t. IV, p. 46.

montrer à côté d'autres moins typiques, telles que *Aureliana civitas*, *Aurelianensis*, *Aurelianensium civitas*.

De tous ces dérivés de l'adjectif Aurelianus, c'est, au dire de M. Bailly, la forme *Aurelianis*, prise substantivement, qui devait avoir la bonne fortune de créer le nom moderne d'Orléans et il a essayé d'établir que la transformation était commencée dès le temps de Charlemagne.

L'exemple malheureusement est unique et j'espère prouver ici qu'il s'évanouit devant un examen attentif.

Il s'agissait de montrer que, dès le commencement du neuvième siècle, le nom latin *Aurelianis*, commence à se faire à moitié français et est devenu *Aurelians*. La monnaie qui sert de base à l'argumentation est un denier d'argent de Charlemagne. Elle appartient à notre compatriote, M. Jarry, chez qui nous l'avons examinée, M. Bailly et moi, et qui a mis à notre disposition, avec le plus libéral empressement, sa riche collection de monnaies orléanaises et ses connaissances spéciales. La pièce porte au droit la légende CARLVS REX et à l'avers le mot contesté et qui, à première vue, paraît bien être AURELIANS, mais qui devient *Aurelianis* si l'on admet que l'*i* soit formé au moyen du second jambage de l'N. Or cette façon d'accoler et de fondre ensemble deux lettres voisines est très-commune dans les monnaies, particulièrement dans celles de Charlemagne. On voit souvent sur ces dernières, le mot CAROLVS écrit de telle manière que l'A et l'R sont liés, l'un des jambages de l'A servant de jambage à l'R. Il y a plus : certaines pièces carolingiennes n'ont pas d'autre indication du lieu où elles ont été frappées que l'abréviation AVR, écrit de cette façon : AR; l'A, le V et l'R étant liés et soudés ensemble, de sorte que sur cinq jambages nécessaires pour former la syllabe, le graveur en a retranché deux (1).

(1) On ne sait si ces pièces ont été frappées à Orléans, à Aurillac, à Orange ou dans tout autre ville dont le nom latin commence par AVR.

Voici d'ailleurs, en faveur de mon interprétation, un exemple concluant. On voit à la page 102 du traité des monnaies de Leblanc, le dessin d'une monnaie de Charlemagne où se lit cette légende : NEVERNS CIVIT *(Nevernis civitas)*. Le second jambage de l'N initiale sert de jambage au premier E ; le second jambage de la deuxième N forme l'*i*. L'analogie entre cette légende et celle de la pièce qu'invoque notre confrère est frappante, et l'exemple paraîtra sans doute décisif, car la liaison incontestable qui existe entre la première N et la lettre suivante, porte invinciblement à conclure que le graveur a usé du même procédé pour la seconde.

Remarquons-le d'ailleurs : si la lecture que je combats était juste, cette pièce de Charlemagne serait la seule connue où figurât ce mot demi-français, demi-latin : AVRELIANS. On pourrait à la rigueur comprendre qu'on n'en rencontrât antérieurement à celle-là aucune qui nous offrît le mot contesté ; mais ce nom devrait reparaître sur les monnaies postérieures à Charlemagne. Or il n'en est point ainsi. On vient de découvrir, dans un département limitrophe de celui du Loiret, une monnaie très-curieuse de Louis le Débonnaire : elle porte sur le champ : *Aurelianis,* écrit en deux lignes. Le même mot est inscrit en légende sur diverses pièces de Charles-le-Chauve, de Charles-le-Gros, d'Eudes, de Charles-le-Simple. Comment se fait-il que, dans cette suite de monnaies frappées à Orléans par les successeurs de Charlemagne, il ne s'en trouve point qui porte le nom *Aurelians* ?

Je ne conteste aucune des déductions philologiques de notre confrère : je ne récuse que le monument unique sur lequel il les appuie. J'admets avec lui que l'assourdissement des finales latines se manifeste dès le neuvième siècle et qu'*Aurelianis* a pu s'assourdir, à cette époque, par la chute de l'*i* final. Mais je regrette toutefois qu'un exemple manque

pour appuyer la règle et marquer la transition entre cette forme latine et la première forme qui soit incontestablement française : *Orliens*. Comme lui-même le remarque, la distance entre ces deux mots est notable et il faut son érudition si sûre et si habile à évoquer les analogies, pour jeter un pont de l'un à l'autre.

De toutes les formes par lesquelles a passé le nom de notre ville et malgré les modifications qui se sont successivement introduites dans la prononciation de ce nom, la forme *Orliens* est celle qui a eu les destinées les plus longues. Je trouve ce mot, dès 1137, dans les lettres par lesquelles Louis VII accorde des priviléges à ses « Borjois d'Orliens (1) » ; je le retrouve encore, à l'aurore du XVIe siècle, dans un titre de 1498 mentionné par Duchesne. Entre ce nom et le nom actuel, la lutte a été longue, car *Orléans* apparaît dès la fin du XIVe siècle. Mais, comme il arrive toujours, c'est d'abord chez les savants et les lettrés qu'il se montre : les gens de loi et les praticiens conservent encore pendant tout un siècle la forme vieillie.

Le duc Charles d'Orléans, né en 1391, écrivait dans une pièce de vers de sa jeunesse :

> Savoir faisons que le duc d'Orléans
> Nommé Charles, à présent jeune d'ans,
> Nous retenons pour l'un de nos servans.

Son frère, l'illustre Dunois, signait : le bastard d'Orléans, comme cela résulte d'une quittance en date du 1er mai 1429, publiée par M. Mantellier (*Hist. du siége d'Orléans, p. 230)* et d'une autre quittance, datée du 27 décembre 1437, que j'ai moi-même imprimée dans ma Monographie du château de Gien.

Les gens d'affaires, au contraire, n'adoptent cette forme nouvelle qu'avec réserve et maintiennent longtemps le vieil

(1) Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. V, p. 1.

usage. On rencontre, il est vrai, *Orléans* dans un compte de ville de l'année 1428, cité par Lottin ; mais *Orliens* reparaît beaucoup plus tard, en septembre 1453, dans un autre compte où se lisent ces mots : « l'orloige de la dicte ville d'Orliens. »

Comment s'est accomplie la métamorphose ? Question fort simple en apparence, mais qui n'en présente pas moins d'assez sérieuses difficultés. Cette lente et graduelle révolution, M. Bailly la divise en trois périodes et consacre à chacune un chapitre. Il montre qu'à l'origine, Orliens se prononce en deux syllabes : Or-lién's, avec l'*e* détaché de l'*n*. Un peu plus tard Orlién's devient Orliens, toujours en deux syllabes, mais avec l'*e* nasalisé, comme dans *Amiens*. Enfin, plus tard encore, Orliens finit par se prononcer Orlians ; mais, en même temps, l'*i* se détache de la voyelle suivante et se change en *e*.

On le voit, ce n'est pas seulement l'orthographe du mot, c'est sa prononciation, l'accentuation successive de ses diverses parties dont on nous retrace l'histoire. Tâche délicate et qu'il serait impossible de mener à bien sans le secours que présentent la rime et les assonances dans les poëmes où notre mot figure. Il a rimé successivement avec *Arcevesquié,* avec *Chens,* avec *Biens* au moyen d'une forme dont je ne parlerai ici qu'en passant : la forme *Orlains,* et enfin avec *Amants*. Par malheur cette partie du travail de M. Bailly échappe à l'analyse par sa délicatesse même et c'est seulement en l'approuvant qu'on peut la louer. L'auteur se tire avec une merveilleuse souplesse de toutes les broussailles du chemin. Toujours ou presque toujours il a un exemple concluant pour expliquer chaque transformation de lettres ou de son. Un seul point me fait difficulté ; encore est-ce moins un doute que j'exprime qu'une question que je lui adresse. Puisqu'*Orliens* avec l'*e* nasalisé a donné Orléans, pourquoi Amiens n'a-t-il pas suivi la

même évolution ; pourquoi s'est-il immobilisé et comme figé dans la forme qu'il avait au moment où le nom de notre ville était si analogue au sien ? Pourquoi n'a-t-il pas fini par se prononcer Amians, puis Améans, comme cela semblerait devoir s'être produit si j'ai bien compris les règles posées et si ces règles sont aussi générales qu'on paraît le croire (1).

Dans la série des transformations françaises que notre confrère reconstruit d'une main si habile, deux formes seulement rompent la trame et l'enchaînement. Ce sont les formes *Ourliens* et *Olliens*. Mais l'auteur estime qu'elles ne marquent ni l'une ni l'autre une étape dans la suite des transformations normales. Il ne cite de chacune d'elles qu'un exemple. Je crois donc lui être agréable et corroborer ses affirmations en mentionnant ici un document où le mot *Olliens* se rencontre jusqu'à six fois de suite. Je le trouve dans les preuves de l'*Histoire de la maison de Châtillon*, par André Duchesne, p. 78. La pièce dont il s'agit est le testament de Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, et a été écrite en l'année 1291 :

« As frères meneurs d'Olliens, XV livres ; item as frères prescheurs d'Olliens, XV livres ; item as frères des sas d'Olliens ; item as nonnains de l'ostel de lez Olliens ; item as nonnains de S. Leu de lez Olliens ; item à touz les poures prestres qui ne sont pas renté, ou qui auront rente de moinz de XX livres en l'Eveschie d'Olliens, CL livres à départir. »

Je ne dirai que que quelques mots sur la seconde partie du travail de M. Bailly : l'étymologie et l'histoire du mot « *Orléanais*. » A partir du xiiᵉ siècle, on trouve les habi-

(1) Il semble résulter d'un passage du mémoire de M. Bailly que, dans sa pensée, c'est Amiens qui a suivi la règle et Orliens qui s'y est soustrait. Mais il ne donne aucune raison de cette anomalie.

tants d'Orléans désignés par certaines locutions telles que « *cil d'Orliens,* » ou par l'adjectif *Orlenois.*

J'ai pu vérifier la vérité de cette dernière assertion par les comptes des receveurs des deniers municipaux de la ville. On lit dans celui de Girard Gossard, en février 1402 : « les vignes d'*Orlenois,* le pays d'*Orlenois.* »

M. Bailly explique que cet adjectif n'est autre chose que le latin *Aurelianensis* dont toutes les syllabes, autres que l'initiale et la tonique, se sont successivement assourdies ou perdues, l'initiale se transformant en *or* et la tonique en *oi.* Il passe ensuite à la forme *Ollenois,* modification correspondante à celle d'*Orliens* en *Olliens*, puis enfin à la forme *Allenois* qui s'est maintenue jusqu'à nos jours dans la locution : *cresson allenois.*

La dernière et la plus étrange transformation de l'adjectif *Orlenois* est celle qu'il signale dans une traduction allemande d'un de nos poèmes du moyen-âge : Hugues Capet. Il y est question du pays de *Lanoy* et, selon l'opinion de M. le marquis de la Grange, éditeur du poème, ce pays de Lanoy n'est autre que l'Orléanais. C'est de ce mot que paraît être venu le nom propre *Lanoy*, si commun dans notre contrée.

Je renvoie au Mémoire de M. Bailly pour l'explication de cette curieuse métamorphose ; il s'en tire avec son habileté et sa clarté habituelles et démontre, en terminant, qu'*Orléanais* ne dérive d'aucun des adjectifs français qui ont désigné les habitants de notre cité, mais vient en droite ligne du mot « Orléans », d'après un mécanisme analogue à celui qui a fonctionné pour la création de beaucoup de mots semblables, comme Français de France, Rouennais de Rouen.

Nous voici au terme de ce trop long rapport où j'ai négligé cependant bien des détails neufs et piquants ; mais un rapport n'est pas une analyse. J'ai tenu seulement à

mettre en relief les points saillants, et ce qu'on peut appeler la charpente du curieux travail qui fera tant d'honneur à nos annales. J'ai cru que la meilleure manière de le louer comme il convient était d'apporter de nouvelles pierres à ses assises, de nouveaux éléments de conviction aux preuves sur lesquelles il s'appuie. Si j'ai risqué quelques observations sur un très-petit nombre de points, c'est encore un hommage que j'ai entendu rendre à l'esprit critique qui le distingue, et je termine par un double vœu : c'est que M. Bailly nous donne souvent de pareilles études et que vous choisissiez, pour vous en rendre compte, un rapporteur moins incompétent.

PROROGATION DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ

RAPPEL DES QUESTIONS ET DES PRIX PROPOSÉS.

Les évènements accomplis dans le cours des années 1870-71 ayant détourné les esprits des études scientifiques et littéraires, la Société a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre de l'année prochaine les délais qu'elle avait précédemment fixés pour les concours par elle ouverts.

Voici les questions mises au concours par la Société :

Section d'Agriculture.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions suivantes :

« Quelles sont les causes qui rendent une terre marnée impropre à la végétation des pins maritimes ?

« L'effet de la marne se fait-il sentir aux autres espèces de conifères forestiers et notamment au pin sylvestre et au laricio ?

« Faire des recherches sur les moyens pratiques de neutraliser cet effet et de ramener le sol à son état primitif. »

Section des Sciences et Arts.

Une médaille d'or de 400 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'un des quatre sujets suivants, et quel que soit celui des quatre que l'auteur aura traité :

1° Etude sur la corrélation qui existe entre le caractère architectonique des constructions dans les différentes contrées de la France et les matériaux employés ;

2° Etude théorique et pratique sur la conservation des vins en général et celle des vins de l'Orléanais en particulier ;

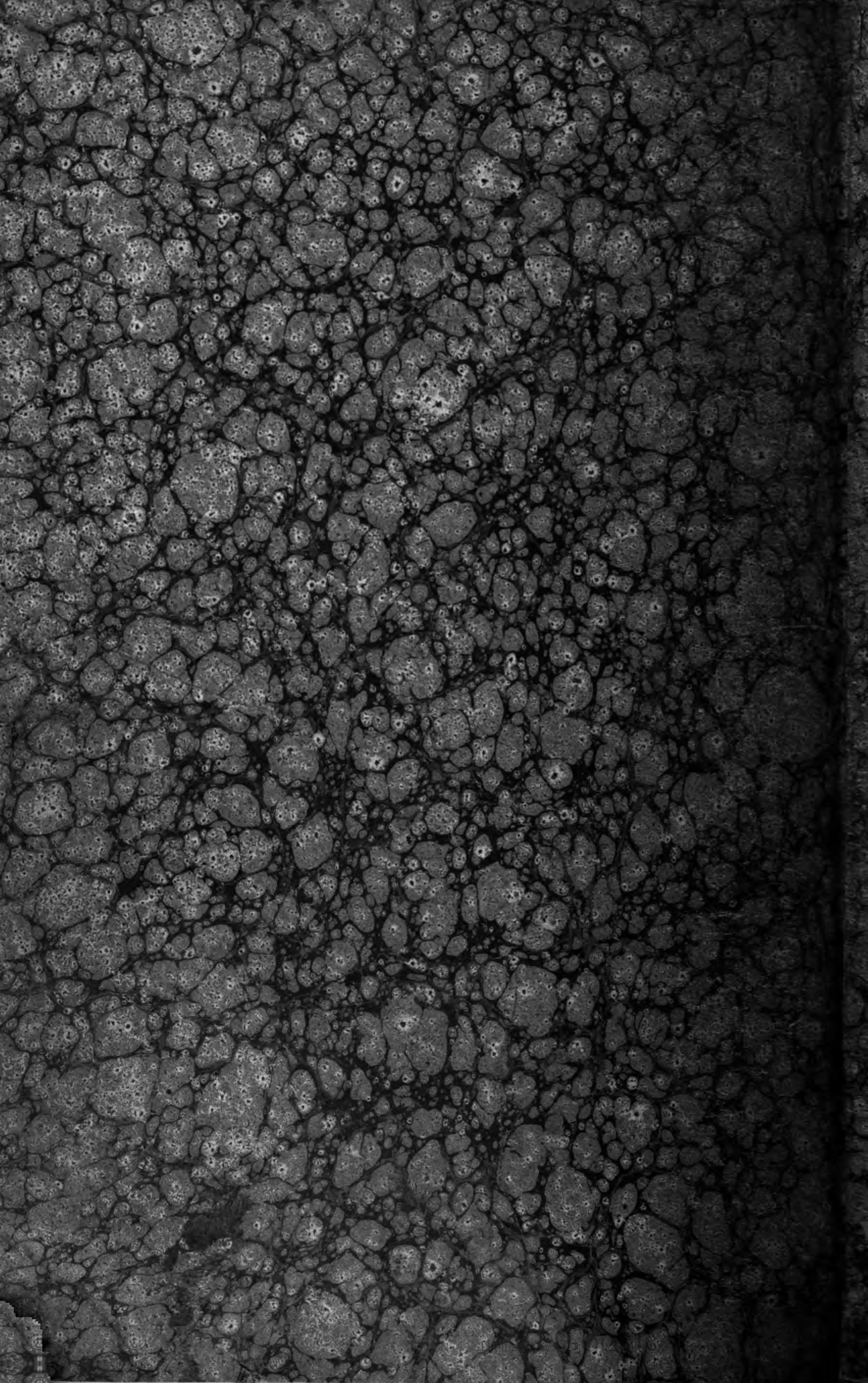
3° Etude sur les causes de l'infériorité de l'art en province et sur les moyens à employer pour les faire cesser ;

4° Histoire de la vinaigrerie orléanaise.

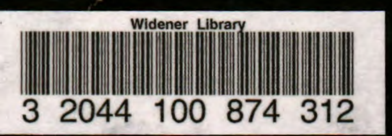
Le concours sur toutes les questions sera clos le 31 décembre 1872.

Les Mémoires devront, avant cette date, être envoyés affranchis à M. Loiseleur, secrétaire général de la Société, à la Bibliothèque publique d'Orléans. Les auteurs ne devront pas se faire connaître. Leurs mémoires porteront une épigraphe reproduite dans un billet cacheté joint à leur envoi et contenant de plus leur nom et leur domicile.

TABLE.






Widener Library
3 2044 100 874 312